

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 10, 2024

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 2 p.m. [ET] to consider the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

Senator Jean-Guy Dagenais (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, welcome.

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audit feedback incidents. Please take note of the following preventive measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters. If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Only use an approved black earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

[*Translation*]

Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I am Jean-Guy Dagenais, a senator from Quebec and deputy chair of this committee.

Our chair, Senator Dean, is the sponsor of Bill C-70, which we will be examining this week. Therefore, he has asked me to preside over these proceedings.

[*English*]

I am joined today by my fellow committee members, whom I will now ask to introduce themselves.

Senator Richards: Hello. I'm Senator Richards from New Brunswick.

Senator Housakos: Senator Leo Housakos, Quebec.

[*Translation*]

Senator Carignan: Good afternoon. Claude Carignan from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 10 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 14 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère.

Le sénateur Jean-Guy Dagenais (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, bienvenue.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tous les sénateurs et à tous les autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour prendre connaissance des lignes directrices visant à prévenir les incidents de rétroaction acoustique. Veuillez prendre note des mesures préventives suivantes pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Dans la mesure du possible, assurez-vous d'être assis de manière à augmenter la distance entre les microphones. Veuillez n'utiliser que les oreillettes noires approuvées. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Veuillez tenir vos oreillettes loin de tous les microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, posez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cette fin. Je vous remercie tous de votre collaboration.

[*Français*]

Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je m'appelle Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec et vice-président de ce comité.

Notre président, le sénateur Dean, est le parrain du projet de loi C-70, que nous allons examiner cette semaine. Il m'a donc demandé de présider ces délibérations.

[*Traduction*]

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues du Comité, que j'invite maintenant à se présenter.

Le sénateur Richards : Bonjour. Je suis le sénateur Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Housakos : Sénateur Leo Housakos, du Québec.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[English]

Senator R. Patterson: Senator Rebecca Patterson, Ontario.

Senator M. Deacon: Welcome. Marty Deacon, Ontario.

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator Anderson: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

[Translation]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, De Lorimier division, in Quebec.

[English]

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Dean: Tony Dean, representing Ontario.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

[Translation]

The Deputy Chair: Dear colleagues, as I have already mentioned, today we are beginning our examination of the content of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

To begin this work, we are welcoming Michael Kempa, Professor, Department of Criminology, University of Ottawa, and Wesley Wark, Senior Fellow, Centre for International Governance Innovation.

Welcome, gentlemen. We are ready to hear your opening remarks and we will start with Mr. Kempa. Mr. Kempa, the floor is yours.

[English]

Michael Kempa, Professor, Criminology Department, University of Ottawa, as an individual: Thank you very much for inviting me here today.

I would like to begin by saying that, overall, the new legislation is a very welcome start to reforming the constellation of laws that govern Canadian national security. They are very significant adjustments. I wouldn't call them revolutionary or complete. One of the most important components of the

[Traduction]

La sénatrice R. Patterson : Sénatrice Rebecca Patterson, de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Bienvenue. Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Anderson : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, division De Lorimier, au Québec.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

Le sénateur Dean : Tony Dean, représentant l'Ontario.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

[Français]

Le vice-président : Chers collègues, comme je l'ai déjà mentionné, nous entamons aujourd'hui notre examen de la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère.

Pour commencer ce travail, nous accueillons M. Michael Kempa, professeur au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa, et M. Wesley Wark, agrégé supérieur, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale.

Bienvenue parmi nous, messieurs. Nous sommes prêts à entendre vos déclarations préliminaires et nous commencerons avec M. Kempa. Monsieur Kempa, la parole est à vous.

[Traduction]

Michael Kempa, professeur, département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci beaucoup de m'avoir invité ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par dire que, dans l'ensemble, la nouvelle loi est un bon point de départ pour réformer la constellation de lois qui régissent la sécurité nationale au Canada. Ce sont des ajustements très importants. Je ne dirais pas qu'ils sont révolutionnaires ou complets. L'un des éléments les

legislation is, for example, a requirement for a review of the Canadian Security Intelligence Service Act, or CSIS Act, every five years, which provides an opportunity to return to some of the larger questions that are not addressed in this particular bill, which are probably best left for a review at five years.

Some of the comments that I'll offer — I went through the bill in terms of whether the steps taken are adequate for the moment and whether there is anything in here that might tie the hands of the deeper reviews that might occur in five years' time. The short answer is "no," there's nothing in the current bill that poses an obstacle to what might need to be done in five years' time.

With respect to the three main prongs — reforms to the CSIS Act, amendments to other areas of national security legislation and the creation of a foreign influence transparency agency — I'll go briefly in that order. The CSIS Act reforms are very helpful to enabling that agency, first of all, to pursue foreign intelligence that's virtually stored beyond Canada's borders, which is excellent. There is a wider ability to secure information from third parties, notably telecommunications companies, to streamline procedures — very helpful. Of course, the essential component, particularly with items in the news to do with foreign interference, is enhancing the ability of the, Canadian Security Intelligence Service, or CSIS, to share intelligence information essentially with clients beyond the federal government. That is absolutely essential. For example, if we're imagining a scenario where there were concerns about impropriety, at least on the funding side, let's say, of political nominations, it would give CSIS the ability to interact more easily with Elections Canada on that particular issue that is under the ambit of Elections Canada. That is just an example.

One thing I would point out is that, although these capacities for sharing information are easier to legislate, there will be a learning curve, once implemented, not only for CSIS continuing to adjust its culture to communicate more broadly beyond government, but also with the security partners or agencies looking to share information with or receive information from CSIS.

I would just point out that, not at the level of legislation but perhaps via regulations, there might be a requirement for things like universities, other government entities like Elections Canada or even private entities to have to provide some form of partnership plan for receiving information from CSIS so that

plus importants du projet de loi est, par exemple, l'obligation d'examiner la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, ou Loi sur le SCRS, tous les cinq ans, ce qui donnera l'occasion de revenir sur certaines des questions plus vastes qui ne sont pas abordées dans ce projet de loi, et qui devraient probablement faire l'objet d'un examen dans cinq ans.

Certains des commentaires que je vais faire — j'ai passé en revue le projet de loi pour voir si les mesures prises sont adéquates pour le moment, et s'il contient quoi que ce soit qui puisse entraver les examens plus approfondis qui pourraient avoir lieu dans cinq ans. En un mot, la réponse est « non », rien dans ce projet de loi ne pose d'obstacle pour ce qui pourrait devoir être fait dans cinq ans.

En ce qui concerne les trois principaux volets — les réformes à la Loi sur le SCRS, les modifications dans d'autres domaines de la législation sur la sécurité nationale et la création d'un commissariat à la transparence en matière d'influence étrangère —, je vais les aborder brièvement dans cet ordre. Les réformes de la Loi sur le SCRS sont très utiles pour permettre à cet organisme, tout d'abord, de recueillir des renseignements étrangers qui sont virtuellement stockés à l'extérieur des frontières du Canada, ce qui est une excellente chose. Il devient plus facile d'obtenir des renseignements de tierces parties, notamment des entreprises de télécommunications, pour simplifier les procédures — ce qui est très utile. Bien sûr, l'élément essentiel, surtout compte tenu des nouvelles concernant l'ingérence étrangère, est l'amélioration de la capacité du Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS, d'échanger des renseignements de sécurité essentiellement avec des clients à l'extérieur du gouvernement fédéral. C'est absolument essentiel. Par exemple, si nous imaginons un scénario où des nominations politiques susciteraient des craintes d'irrégularités, du moins sur le plan du financement, disons, cela donnerait au SCRS la capacité d'interagir plus facilement avec Élections Canada sur cette question particulière qui relève de la compétence d'Élections Canada. Ce n'est qu'un exemple.

Je tiens à souligner que, bien qu'il soit plus facile de légiférer à l'égard de la capacité d'échanger de l'information, il y aura une courbe d'apprentissage, une fois la loi mise en œuvre, non seulement pour que le SCRS continue d'adapter sa culture afin de communiquer de façon plus générale au-delà du gouvernement, mais aussi avec les partenaires ou les organismes de sécurité qui cherchent à échanger de l'information avec lui ou à obtenir de lui des renseignements.

J'aimerais simplement souligner que, non pas au niveau de la loi, mais éventuellement par voie de règlement, on pourrait peut-être exiger des universités, des autres entités gouvernementales comme Élections Canada, ou même des entités privées, qu'elles fournissent une forme quelconque de

their treatment of it would be responsible, from CSIS's perspective.

One thing I would flag is that I would encourage you to read Bill C-70 and its reforms to CSIS. As the legislation in the 1980s was also read in a troika — the original CSIS Act, the RCMP Act of the middle of the 1980s and the Emergencies Act were written with references to one another. Similarly, what you do with Bill C-70 now will have consequences for legislation that will come forward in terms of reforms to the RCMP Act and, potentially, the Emergencies Act in time. There's nothing in the bill right now that will prevent that broader consideration in years to come. They might be things to do, for example, with the famous section 2 standards as to when CSIS gets involved and when it's justified to invoke the Emergencies Act. These things haven't been touched in Bill C-70 but are left open for review in five years, which will probably be essential.

With the broader national security legislation, there are significant steps forward to create specific offences around foreign interference, and updates to do with securing essential infrastructure are very welcome. I would flag that there have been some concerns raised around civil liberties on the issue of whether that particular law of protecting essential infrastructure could frustrate or get in the way of domestic protests that might just be inconvenient, but I would say that anything underlining the language that it must be driven with significant foreign involvement or interference being the essential caveat would protect that type of domestic protest.

Finally, with respect to the creation of a foreign influence transparency agency, such things are often very helpful, particularly for raising public awareness around the distinctions between proper and improper influence in Canadian processes. I would just highlight — and I'm sure my colleague will have more sophisticated thoughts on the matter — a country-agnostic approach where a single agency would be expected, at least at the level of legislation, to devote equal attention to all of the agencies registered from around the world might be unfeasible.

We might not —

[Technical difficulties]

Reforms to the CSIS Act were originally drafted in the mid-1980s with reference to both the RCMP Act and the Emergencies Act. Reading this bill with the same eye to reforms that will be coming down the pipeline for the RCMP Act and the Emergencies Act would be a good idea. There is nothing in the

plan de partenariat pour recevoir des renseignements du SCRS afin qu'elles les traitent de façon responsable, du point de vue du SCRS.

Je vous invite à lire le projet de loi C-70 et les réformes qu'il apporte au SCRS. Comme la loi des années 1980 faisait également partie d'une troïka, la Loi sur le SCRS originale, la Loi sur la GRC du milieu des années 1980, et la Loi sur les mesures d'urgence ont été rédigées en faisant référence les unes aux autres. De même, ce que vous ferez avec le projet de loi C-70 maintenant aura des conséquences sur les mesures législatives qui seront présentées à l'avenir pour modifier la Loi sur la GRC et, éventuellement, la Loi sur les mesures d'urgence. Il n'y a rien dans le projet de loi, pour le moment, qui s'oppose à un examen plus vaste dans les années à venir. Il pourrait s'agir de modifications à apporter, par exemple, aux fameuses normes de l'article 2 concernant le moment où le SCRS intervient et le moment où il est justifié d'invoquer la Loi sur les mesures d'urgence. Ces éléments n'ont pas été abordés dans le projet de loi C-70, mais ils pourront faire l'objet d'un examen dans cinq ans, ce qui sera probablement essentiel.

En ce qui concerne la législation plus générale en matière de sécurité nationale, des mesures importantes ont été prises pour créer des infractions précises liées à l'ingérence étrangère, et les mises à jour concernant la protection des infrastructures essentielles sont les bienvenues. Je dirais que certaines préoccupations ont été soulevées au sujet des libertés civiles, à savoir que cette loi protégeant les infrastructures essentielles pourrait freiner ou entraver des manifestations nationales qui pourraient être simplement gênantes. Mais je dirais que toute formulation indiquant que cela doit s'appliquer dans le cas d'une participation ou d'une ingérence étrangères importantes établit la restriction essentielle qui protégerait ce type de protestations nationales.

Enfin, en ce qui concerne la création d'un commissariat à la transparence en matière d'influence étrangère, ce genre de choses est souvent très utile, surtout pour sensibiliser le public aux distinctions à faire entre l'influence appropriée et l'influence inappropriée dans les processus canadiens. J'aimerais simplement souligner — et je suis certain que mon collègue aura des idées plus poussées à ce sujet — qu'une approche générique où un seul organisme, du moins au niveau législatif, consacre la même attention à tous les organismes du monde entier qui sont enregistrés, n'est pas faisable.

Nous pourrions ne pas...

[Difficultés techniques]

Les réformes de la Loi sur le SCRS ont été rédigées à l'origine au milieu des années 1980 en ce qui concerne la Loi sur la GRC et la Loi sur les mesures d'urgence. Il serait bon de lire ce projet de loi en tenant compte des réformes qui seront apportées à la Loi sur la GRC et à la Loi sur les mesures d'urgence. Il n'y a

current bill that would prevent that reconsideration at the five-year mark.

With respect to the new national security legislation, creating new criminal offences around foreign interference is very urgent and welcome, as is the suggestion of legislation for the protection of essential infrastructure. Although the government is very welcome to legislate these matters, we may not have the capacity to enforce these new laws. The RCMP is well known for lacking the capacity to pursue its federal policing mandate. There is no equivalent to the Federal Bureau of Investigation, or FBI, in the North. It would be necessary to follow up with ensuring that the RCMP has the capacity to do this important business.

The second issue of essential infrastructure is the concerns from civil liberties discourses about this bill potentially preventing or stifling domestic protest, which made it inconvenient to use essential infrastructure. Underlining the language around the necessity for foreign involvement or interference driving that activity would safeguard domestic protest.

Finally, with respect to the foreign influence transparency agency, it is very welcome. It has the ability to raise public awareness. I feel — I'm sure my senior colleague feels the same way as I do from things he has written — that a country-agnostic approach where it is the expectation that one agency would devote equal attention to all of the countries of the world would probably be unfeasible. I understand there would be a reluctance to want to create a permanent blacklist of nations to which we would devote more attention, but allowing the head of the new agency and their minister to develop lists for focus that would stand for a period of time could probably be addressed through regulations and may be a welcome idea.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Kempa.

Wesley Wark, Senior Fellow, Centre for International Governance Innovation, as an individual: Thank you, senators. It's nice to be in the chamber of sober second thought, even if I am a senior colleague.

I want to begin with three quick observations. The first is that Bill C-70, the bill under consideration, takes a piecemeal approach to national security legislation. It's not a comprehensive overhaul. As Mr. Kempa has indicated, the comprehensive overhaul was much needed. I have less patience than my colleague waiting five years for that, but that's the situation we're in. Even with the most extensive amendments proposed in Bill C-70 to the CSIS Act, it is not a comprehensive overhaul of the CSIS Act in itself.

rien dans le projet de loi actuel qui empêcherait ce réexamen après cinq ans.

En ce qui concerne la nouvelle loi sur la sécurité nationale, la création de nouvelles infractions criminelles liées à l'ingérence étrangère est tout à fait urgente et bienvenue, tout comme la suggestion d'une loi pour la protection de l'infrastructure essentielle. Bien que le gouvernement soit tout à fait libre de légiférer sur ces questions, nous n'avons peut-être pas la capacité d'appliquer ces nouvelles lois. La GRC est bien connue pour ne pas avoir la capacité de remplir son mandat de police fédérale. Il n'y a pas d'équivalent du Federal Bureau of Investigation, ou FBI, dans le Nord. Il serait nécessaire de veiller à ce que la GRC ait la capacité de faire ce travail important.

La deuxième question, celle des infrastructures essentielles, concerne les préoccupations soulevées dans les discours sur les libertés civiles au sujet de ce projet de loi qui pourrait empêcher ou étouffer les manifestations nationales susceptibles de perturber l'utilisation des infrastructures essentielles. Un libellé soulignant la nécessité d'une participation étrangère ou d'une ingérence étrangère dans ces activités protégerait les mouvements de protestation nationaux.

Enfin, en ce qui concerne le commissariat à la transparence en matière d'influence étrangère, il est le bienvenu. Il a la capacité de sensibiliser le public. J'ai l'impression — et je suis sûr que mon collègue chevronné est du même avis que moi compte tenu de ce qu'il a écrit — qu'il serait probablement impossible d'adopter une approche générique où l'on s'attendrait à ce qu'un organisme consacre la même attention à tous les pays du monde. Je comprends qu'il y ait une certaine réticence à créer une liste noire permanente de nations auxquelles nous accorderions plus d'attention. Toutefois, le fait de permettre au chef de ce nouvel organisme et à son ministre d'établir des listes de priorités qui resteraient valides pendant un certain temps pourrait probablement être abordé par voie de règlement et pourrait être une bonne idée.

Le vice-président : Merci, monsieur Kempa.

Wesley Wark, agrégé supérieur, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, à titre personnel : Merci, honorables sénateurs. C'est un plaisir d'être en cette chambre de second examen objectif, même pour un collègue chevronné.

J'aimerais commencer par trois brèves observations. La première, c'est que le projet de loi C-70, le projet de loi à l'étude, adopte une approche fragmentaire à l'égard des lois sur la sécurité nationale. Ce n'est pas une refonte complète. Comme M. Kempa l'a indiqué, une refonte complète était grandement nécessaire. J'ai moins de patience que mon collègue qui attend que cela vienne dans cinq ans, mais c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Même avec les modifications les plus importantes proposées dans le projet de loi C-70 à la Loi sur le SCRS, il ne s'agit pas d'une refonte complète de la Loi sur le SCRS en soi.

Second, I think that in an ideal world it's a mistake to rush consideration of this legislation, given its complexity and importance.

The third point that the public discourse has been narrowly focused on one aspect of foreign interference since the fall of 2022, and that aspect is one posed by foreign political interference in our elections and related democratic processes. There's a much broader constellation, as I'm sure you're aware, of threats posed by hostile state actors. At the head of that list would be foreign espionage directed at both the state and the private sector. CSIS Director, David Vigneault, once described foreign espionage plus foreign political interference as a one-two punch to Canadian national security.

Looking more broadly at the threat landscape, we would also have to consider threats to economic security, cyber threats, critical infrastructure threats and research security threats. Bill C-70 has some relevance to this broader array of threats. I think it should be considered in that light and not strictly as legislation regarding foreign interference in a traditional political sense.

I will touch on a few key parts of the bill, starting with Part 1, the CSIS Act amendments. Changes to section 19 on authorized disclosure have long been called for by the service. The challenge will be how to operationalize this new power to allow for greater information sharing with entities outside the federal government. Ministerial direction for this exercise of power should be published, as it was with regard to ministerial direction to CSIS for disclosures to parliamentarians.

The requirement for future parliamentary reviews of the CSIS Act on a five-year cycle is to be commended. The reference to "as soon as feasible" in that part of legislation should be tightened to avoid delays. We have seen some critical delays, including to the parliamentary review of Bill C-20 and Bill C-59. It may be worth considering extending the statutory review to potentially include all aspects of national security legislation and not just the CSIS Act.

Just quickly say a word about the Security of Information Act, or SOIA. It was passed in 2001 as part of the original anti-terrorism legislation. This is the second lap for me on SOIA, as I testified in 2001 about this legislation. It received little parliamentary or public scrutiny at the time and has not been updated since.

The key changes to be considered in this bill are to section 20(1), an intimidation offence, and I think, more importantly, the indictable offence provisions of section 20.2,

Deuxièmement, je pense que dans un monde idéal, ce serait une erreur de précipiter l'étude de ce projet de loi, compte tenu de sa complexité et de son importance.

Le troisième point, c'est que le discours public est étroitement axé sur un certain aspect de l'ingérence étrangère depuis l'automne 2022, et cet aspect est posé par l'ingérence politique étrangère dans nos élections et les processus démocratiques connexes. Comme vous le savez sans doute, il existe une constellation beaucoup plus vaste de menaces posées par des acteurs étatiques hostiles. En tête de liste, il y aurait l'espionnage étranger visant à la fois l'État, et les sénateurs personnellement. Le directeur du SCRS, David Vigneault, a déjà décrit l'espionnage étranger et l'ingérence politique étrangère comme une double menace pour la sécurité nationale canadienne.

De façon plus générale, nous devrions également tenir compte des menaces pour la sécurité économique, des cybermenaces, des menaces pour l'infrastructure essentielle et des menaces pour la sécurité de la recherche. Le projet de loi C-70 a un certain rapport avec cette vaste gamme de menaces. Je pense que cela devrait être considéré sous cet angle et non pas strictement comme une mesure législative concernant l'ingérence étrangère au sens politique traditionnel.

Je vais aborder quelques éléments clés du projet de loi, en commençant par la partie 1, qui modifie la Loi sur le SCRS. Les modifications à l'article 19 concernant l'autorisation de communication sont réclamées depuis longtemps par le service. Le défi consistera à déterminer comment opérationnaliser ce nouveau pouvoir afin de permettre un meilleur échange de renseignements avec des entités à l'extérieur du gouvernement fédéral. Les directives ministérielles concernant l'exercice de ce pouvoir devraient être publiées, comme c'était le cas pour les directives ministérielles au SCRS concernant les divulgations aux parlementaires.

Il convient de saluer l'exigence d'un examen parlementaire de la Loi sur le SCRS tous les cinq ans. La mention de « dès que possible » dans cette partie de la loi devrait être renforcée afin d'éviter les retards. Nous avons constaté des retards importants, notamment dans l'examen parlementaire des projets de loi C-20 et C-59. Il vaudrait peut-être la peine d'envisager d'étendre l'examen législatif à tous les aspects des lois sur la sécurité nationale, et pas seulement à la Loi sur le SCRS.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la Loi sur la protection de l'information ou LPI. Elle a été adoptée en 2001 dans le cadre de la première loi antiterroriste. C'est mon deuxième tour de piste sur la LPI, car j'ai déjà témoigné en 2001 au sujet de cette loi. Elle a fait l'objet d'un examen parlementaire ou public limité à l'époque et n'a pas été mise à jour depuis.

Les principaux changements à examiner dans ce projet de loi sont l'infraction d'intimidation, au paragraphe 20(1) et, ce qui est plus important encore, les dispositions relatives aux actes

section 20.3 and section 20.4. These considerably modernize the legal approach to foreign interference offences, including political interference and transnational repression and should make criminal sanctions more readily available if — and it's a big if, as Professor Kempa suggested — the RCMP has the necessary capacity to lay charges around SOIA.

If I had more time, I would have said a little bit about the sabotage offences that are included in the bill that are not directly related to foreign interference but I think need amending. I would be happy to go back to that.

Finally, Part 4, the proposed Foreign Influence Transparency and Accountability Act, or FITAA. The Foreign Influence Transparency and Accountability Act is meant to operate so that a person who engages with a foreign state entity to conduct a political influence operation that may involve targeting public officeholders must register. It involves three interlocking definitional pieces. One is the definition of an arrangement with a foreign entity; the second is the definition of political or governmental processes at play; the third is a public office holder. The latter two pieces of this troika allow for the appropriate targeting of foreign political interference.

The definition of an “arrangement,” however, is overly broad and I believe it threatens Charter rights. In particular, section 2(b), which specifies an arrangement can involve:

(b) communicating or disseminating or causing to be communicated or disseminated by any means, including social media, information that is related to the political or governmental process;

I think that is an overbreadth. I note that the government has not yet produced, to the best of my knowledge, the required Charter compliance statement for Bill C-70.

My second concern with the legislation is that it fails to take advantage of the best practices from our allies. It does not escape the overbreadth of the Australian system, which is currently under review by their parliamentary committee, and it fails to adopt, to my puzzlement, the most recent iteration of a foreign influence being introduced by the U.K., which contains a two-tier system and allows for the minister, through regulation, to specify hostile state actors of most concern.

While the Governor-in-Council has regulatory powers in FITAA, none refer to regulating who or what constitutes a foreign entity. In other words, FITAA, from the moment it produced its consultation papers, the desire of public safety from

criminels de l'article 20.2, de l'article 20.3 et de l'article 20.4. Ces mesures modernisent considérablement l'approche juridique à l'égard des infractions d'ingérence étrangère, y compris l'ingérence politique et la répression transnationale, et elles devraient rendre plus facilement accessibles les sanctions pénales si — et c'est un gros si... comme M. Kempa l'a laissé entendre, la GRC a la capacité nécessaire pour porter des accusations en vertu de la LPI.

Si j'avais disposé de plus de temps, j'aurais parlé un peu des infractions de sabotage qui sont incluses dans le projet de loi et qui ne sont pas directement liées à l'ingérence étrangère, mais qui doivent être modifiées. Je me ferai un plaisir d'y revenir.

Enfin, venons-en à la partie 4, la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, ou LTRIE. La Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère vise à faire en sorte qu'une personne qui fait affaire avec une entité d'un État étranger pour mener une opération d'influence politique qui pourrait consister à cibler des titulaires d'une charge publique doit s'enregistrer. Elle comporte trois éléments de définition interreliés. Le premier est la définition d'un arrangement avec une entité étrangère; le deuxième est la définition des processus politiques ou gouvernementaux en jeu; le troisième est le titulaire d'une charge publique. Les deux derniers éléments de cette troika permettent le ciblage approprié de l'ingérence politique étrangère.

La définition d'un « arrangement », cependant, est trop large et je crois qu'elle menace les droits garantis par la Charte. En particulier, l'alinéa 2b), qui précise qu'un arrangement peut inclure le fait de :

b) communiquer ou diffuser ou faire communiquer ou diffuser par quelque moyen que ce soit, notamment les médias sociaux, des renseignements relatifs au processus politique ou gouvernemental;

Je pense que c'est d'une portée excessive. Je remarque que le gouvernement n'a pas encore produit, à ma connaissance, l'énoncé de conformité requis en vertu de la Charte pour le projet de loi C-70.

Ma deuxième préoccupation au sujet du projet de loi, c'est qu'il ne tire pas parti des pratiques exemplaires de nos alliés. Il n'évite pas la portée excessive du système australien sur laquelle un comité parlementaire australien se penche actuellement, et n'adopte pas, à mon grand étonnement, la version la plus récente du système britannique contre l'influence étrangère, qui comporte deux niveaux et permet au ministre, par voie de règlement, de préciser quels sont les acteurs étatiques hostiles les plus préoccupants.

Bien que le gouverneur en conseil ait des pouvoirs de réglementation en vertu de la LTRIE, il n'est pas question de réglementer qui ou quoi constitue une entité étrangère. Autrement dit, dès la production des documents de consultation

the outset was that this theme would be country agnostic, which I think is a big mistake.

In its present form, FITAA threatens to become an expensive piece of bureaucratic machinery. Never forget, there's a zero-sum game here. If more you spend on FITAA, the less you have to spend on the RCMP, CSIS and other security agencies, and it is mostly aimed, let's be honest, at catching good guys. I don't think it will match public expectations or serve the purposes of the act as defined. Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Wark.

We will now proceed to questions. As always, four minutes will be allotted for each question, including the answer.

I would ask you to keep your questions succinct to allow for as many interventions as possible.

[English]

Senator Kutcher: Thank you very much for being here, gentlemen. My question has two parts to it, and it's to both of you.

Recently, Mr. Wark wrote, "This is piecemeal legal reform and its overall conception lacks ambition." Do either of you have one or two top-of-mind suggestions on how the Senate might approach this and potentially approve this bill?

The second part of the question is that you both have made observations — as has the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, or NSICOP — that the RCMP has a substantive lack of resources to address this. Do you think that without investment in RCMP resources, we will be able to fulfill the direction in which this bill is moving?

Mr. Wark: Thank you, senator, for the question. On the last part of the question, I think it's very clear that the RCMP does not have the kinds of resources needed to pursue complex foreign interference investigations. It has had some success in terms of pursuing foreign espionage investigations in recent years, but there have been no charges laid — as I suspect you all know — with regard to foreign political interference.

The RCMP faces a serious challenge, which I'm sure every senator around the table is aware of, which is that it is, essentially, a contract policing force that is only able to devote about 20% of its resources to national policing or national

sur la LTRIE, Sécurité publique a souhaité, dès le départ, que cela s'applique à tous les pays sans distinction, ce qui, à mon avis, est une grave erreur.

Dans sa forme actuelle, la LTRIE risque de devenir une machine bureaucratique coûteuse. N'oubliez jamais qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Si vous dépensez plus pour la LTRIE, moins vous devez dépenser pour la GRC, le SCRS et d'autres organismes de sécurité, et cela vise surtout, soyons honnêtes, à attraper les bons. Je ne pense pas que cela réponde aux attentes du public ni aux objectifs de la loi tels qu'ils sont définis. Merci.

[Français]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Wark.

Nous procéderons maintenant aux questions. Comme toujours, quatre minutes seront allouées pour chaque question, y compris pour la réponse.

Je vous demande de poser des questions succinctes afin qu'il y ait le plus grand nombre d'interventions possibles.

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup d'être ici, messieurs. Ma question comporte deux volets et s'adresse à vous deux.

Récemment, M. Wark a écrit : « Il s'agit d'une réforme juridique fragmentaire dont la conception globale manque d'ambition. » Avez-vous une ou deux suggestions qui vous viennent à l'esprit quant à la façon dont le Sénat pourrait aborder cette question et éventuellement approuver ce projet de loi?

Pour ce qui est de la deuxième partie de ma question, vous avez tous les deux fait remarquer — tout comme le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, ou CPSNR — que la GRC manque sérieusement de ressources pour régler ce problème. Croyez-vous que, sans investissement dans les ressources de la GRC, nous serons en mesure de suivre l'orientation que prend ce projet de loi?

M. Wark : Je vous remercie, sénateur, de votre question. Pour ce qui est de la dernière partie de la question, il est très clair, je pense, que la GRC n'a pas les ressources nécessaires pour mener des enquêtes complexes sur l'ingérence étrangère. Au cours des dernières années, elle a réussi à mener des enquêtes sur l'espionnage étranger, mais aucune accusation d'ingérence politique étrangère n'a été portée, comme vous le savez sans doute.

La GRC est confrontée à un grave défi, et je suis sûr que tous les sénateurs ici présents en sont conscients, à savoir qu'il s'agit essentiellement d'une force de police contractuelle qui ne peut consacrer qu'environ 20 % de ses ressources aux questions de

security issues, which simply — in these days — of complexity is not enough.

On the first question, I welcome the invitation to suggest a broader scope. I'm not sure that you would make anybody at the Department of Justice or the Department of Public Safety happy about that, but if I were going to give some suggestions, I would say that you ought to open up the Canadian Security Intelligence Service Act properly, look at section 2, which needs rewriting, and look at section 12, which is no longer compatible with some of the changes, and put section 16 in the bin.

That would be a starter. I think it would also be useful to open up the Security of Information Act, or SOIA, which I think few Canadians know anything about. It's a principal piece of national security enforcement legislation, and there are elements of SOIA that are not touched in this set of proposed elements including the definition of harms in section 3. I'll leave it there.

Mr. Kempa: To that, I would simply add on the question of the RCMP. It is not only a question of resources, but also innate capacities, given their long-running mandate. As we all have been very aware, the format of one style of recruitment and training that produces officers that ultimately go on to careers in very different areas of policing — including federal policing issues — has not been a success.

There was a very interesting pilot project to directly recruit RCMP members into federal policing in Ottawa rather than pass through the depot in Regina. There was — I understand — quite a significant error in that the federation or union was not fully brought up to speed on this particular approach, and, therefore, it's on ice at the moment. That's a fundamental issue. Enforcement of the laws here not only depends on resources, but on officers who have the trained capacity to do investigations and enforcement in those very different areas of policing.

Again, on the big issues that if there were an open limit for what the Senate could come back to, I would underline the section 2 standards for which CSIS gets involved in issues, which also drive the Emergencies Act and its basis for being invoked are terribly out of date and don't reflect temporary threats to Canada's security.

Senator Boehm: I'd like to thank our witnesses for their expertise and for being here today. I have a question for each of you, and I'll put them both out there so we can maximize the time.

police nationale ou de sécurité nationale, ce qui n'est pas suffisant dans le contexte difficile que nous connaissons.

Pour ce qui est de la première question, je me réjouis de votre invitation à proposer une portée plus large. Je ne suis pas certain que cela plairait à qui que ce soit au ministère de la Justice ou au ministère de la Sécurité publique, mais si je devais faire des suggestions, je dirais que vous devriez ouvrir la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité comme il se doit, examiner l'article 2, qui doit être réécrit, et l'article 12, qui n'est plus compatible avec certains des changements, et mettre l'article 16 à la poubelle.

Ce serait un début. Je pense qu'il serait également utile d'ouvrir la Loi sur la protection de l'information, ou LPI, que peu de Canadiens connaissent. C'est une pièce maîtresse de la législation en matière de sécurité nationale, et il y a des éléments de la LPI qui ne sont pas abordés dans la série d'éléments proposés, notamment la définition des préjudices à l'article 3. Je vais m'en tenir à cela.

M. Kempa : Je voudrais simplement ajouter quelque chose au sujet de la GRC. Ce n'est pas seulement une question de ressources, mais aussi de capacités innées, compte tenu de son mandat de longue date. Comme nous le savons tous très bien, le fait d'avoir un seul mode de recrutement et de formation pour former des agents qui finissent par faire carrière dans des domaines très différents des services de police — y compris les questions de police fédérale — n'a pas donné de très bons résultats.

Il y a eu un projet pilote très intéressant pour recruter directement des membres de la GRC dans la police fédérale à Ottawa plutôt que de passer par le dépôt de Regina. Je crois comprendre qu'une erreur assez importante a été commise en ce sens que la fédération ou le syndicat n'a pas été pleinement mis au courant de cette approche particulière et que, par conséquent, elle est actuellement sur la glace. C'est une question fondamentale. L'application de la loi ici ne dépend pas seulement des ressources, mais aussi d'agents ayant la capacité de mener des enquêtes et d'appliquer la loi dans ces domaines très différents.

Encore une fois, en ce qui concerne les grandes questions sur lesquelles le Sénat pourrait revenir sans limite de temps, je soulignerais que les normes de l'article 2 régissant l'intervention du SCRS, qui sous-tendent également la Loi sur les mesures d'urgence et les raisons de son invocation sont terriblement désuètes et ne reflètent pas les menaces temporaires pour la sécurité du Canada.

Le sénateur Boehm : J'aimerais remercier nos témoins de leur expertise et de leur présence ici aujourd'hui. J'ai une question pour chacun d'entre vous, et je vais les poser toutes les deux pour que nous puissions tirer parti au maximum du temps disponible.

Professor Kempa, in a recent article — and you touched on this in your remarks today — you expressed some concerns about the downplaying of treason among MPs and senators in the context of foreign interference. Recognizing that there is a question whether treason is a binary thing — Is there a capital “T” treason or small “t” treason? We don’t know. How would you suggest that this bill deal with that? If it doesn’t, what could it have added to it? I’ll ask the question for Dr. Wark as well so that I can get them off my chest.

Dr. Wark, in your recent article in the *Toronto Star*, you emphasize the critical need for prosecuting foreign interference to deter bad actors and educate the public. You’ve touched on public education in your remarks today, and you also mentioned other jurisdictions that share our Westminster system of government — notably Australia and the U.K. Could you suggest if there is a way to get the message out that’s better or that we can learn from other jurisdictions, rather than our usual manner by press release or press conference?

Mr. Kempa: On the use of the word treason itself, obviously, as we know very well, treason requires handing over either military or security secrets that undermine the safety and security of Canada. That’s not what is described in most or all of the cases in the NSICOP report entitled *Special Report on Foreign Interference in Canada’s Democratic Processes and Institutions*, for example, where information was alleged to have been given to foreign third parties.

I think the use of that term in the title was a device of the editor to communicate that there are no offences in the Criminal Code to capture what is described, for example, in the NSICOP report.

In that sense, this bill is an improvement in that it actually creates Criminal Code offences along the lines of the behaviours that are alleged or described in the NSICOP report — exchanging information for the return of either political muscle, which is to say support on the ground through promised diaspora communities and so forth, or funds, which isn’t capital “T” treason as defined in our Criminal Code. So, that would be extremely helpful.

I would say that one of the principal windows of the threat of foreign interference is the nomination process, being the main conclusion so far of the interim report of the Public Inquiry into Foreign Interference, or PIFI, inquiry. Given that nominations are conducted under private party rules other than the financing of nominations, this bill does not touch the vulnerability of nominations, apart from enabling CSIS to communicate, for example, with Elections Canada on matters of finance. That is an

Monsieur Kempa, dans un article récent — et vous en avez fait mention dans vos observations aujourd’hui —, vous avez exprimé certaines préoccupations au sujet de la minimisation de la trahison parmi les députés et les sénateurs dans le contexte de l’ingérence étrangère. Reconnaissant que l’on peut se demander si la trahison est une notion binaire — Est-ce une trahison avec un grand « T » ou un petit « t »? Nous ne le savons pas. Comment suggérez-vous que ce projet de loi règle ce problème? S’il ne le fait pas, que pourrait-on y ajouter? Je vais également poser la question à M. Wark pour me vider le cœur.

Monsieur Wark, dans votre récent article paru dans le *Toronto Star*, vous insistez sur le fait qu’il est essentiel d’intenter des poursuites pour ingérence étrangère afin de dissuader les mauvais acteurs et d’éduquer le public. Dans votre exposé d’aujourd’hui, vous avez parlé de la sensibilisation du public, et vous avez également mentionné d’autres administrations qui partagent notre système de gouvernement de type britannique — notamment l’Australie et le Royaume-Uni. Pourriez-vous nous dire s’il existe une meilleure façon de faire passer le message, ou un moyen que nous pouvons apprendre des autres administrations, au lieu de nos communiqués ou conférences de presse habituels?

M. Kempa : En ce qui concerne l’utilisation du mot trahison lui-même, comme nous le savons très bien, la notion de trahison requiert la transmission de secrets militaires ou de sécurité qui compromettent la sécurité du Canada. Ce n’est pas ce qui est décrit dans la plupart ou la totalité des cas mentionnés dans le rapport du CPSNR intitulé *Rapport spécial sur l’ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada*, par exemple, où des renseignements auraient été donnés à des tiers étrangers.

Je pense que l’utilisation de ce terme dans le titre était, pour le rédacteur en chef, une façon de dire qu’il n’y a pas d’infractions dans le Code criminel englobant ce qui est décrit, par exemple, dans le rapport du CPSNR.

À cet égard, le projet de loi constitue une amélioration en ce sens qu’il crée des infractions au Code pour les comportements allégués ou décrits dans le rapport du CPSNR, c’est-à-dire l’échange de renseignements pour obtenir en retour un soutien politique, c’est-à-dire le soutien, sur le terrain, des communautés de la diaspora, par exemple, ou des fonds, ce qui n’est pas de la trahison selon la définition de notre code criminel. Ce serait donc extrêmement utile.

Je dirais que l’une des principales fenêtres de la menace d’ingérence étrangère est le processus de mise en candidature, et c’est la principale conclusion à ce jour du rapport provisoire de l’enquête publique sur l’ingérence étrangère, ou EPIE. Étant donné que, sauf en ce qui concerne leur financement, les mises en candidature sont menées selon les règles propres aux partis, le projet de loi ne touche pas à la vulnérabilité du processus, si ce n’est qu’il permet au SCRS de communiquer, par exemple, avec

improvement. But the matter of nominations is not part of this bill.

Senator Boehm: Thank you. Dr. Wark?

Mr. Wark: Thank you, Senator Boehm, for the question. I'll briefly refer to your first one, which is that in the Criminal Code we have two definitions of treason, as you probably know. There's high treason, which has a distinctive musty feel and still refers to Her Majesty and assassination attempts against Her Majesty. More importantly, there is a separate Criminal Code definition of treason, which offence can include communicating information to a foreign adversary in peacetime. That would be covered. This is why I use the word "treason" in comments I've made after the NSICOP revelations.

In terms of your question about how to get a message out, I think there are some strategic ways that are very important. One of them has been recently promised by the government, which is to produce a national security strategy. It came forward as a promise in the defence policy update. I'm not sure at what stage that promise is at, but it's 20 years since we last had a national security strategy. Without a national security strategy, I think that can be a principal instrument to help better inform Canadians and hold governments to account. This is how we understand the threats, this is how we're responding to them and this is how we intend to respond in the future. It's a very important instrument that's been allowed to languish.

In reference to the NSICOP report, one of the recommendations it makes is to ensure that the National Security Council — another innovation, a cabinet committee chaired by the Prime Minister that is meant to deal with national security issues — is more visible, transparent and accountable, and tell Canadians what it's doing. My own communication with the Privy Council Office on that matter suggests to me that the Privy Council Office has no intention of doing that, which I think is a mistake.

Senator Boehm: Thank you very much.

Senator Cardozo: Thank you, professors, for being here.

Professor Kempa, I'll ask you the first question in terms of the foreign interference registry. I wonder if we're assuming it can do more than it can in that bad actors will probably not register. I understand that in Australia, for example, there are many people dealing with trade who are registering because they're trying to influence the government. However, someone who wants to carry out an assassination or intimidate diaspora communities will not register and say that's what they intend to do. Have we put too much stock in the idea of having this registry?

Élections Canada sur des questions de financement. C'est une amélioration. Mais la question des mises en candidatures ne fait pas partie de ce projet de loi.

Le sénateur Boehm : Merci, Monsieur Wark?

M. Wark : Je vous remercie de votre question, sénateur Boehm. Je vais revenir brièvement à votre première question, à savoir que le Code criminel contient deux définitions de la trahison, comme vous le savez probablement. Il y a la définition de la haute trahison, qui a une forte odeur de moisi, et qui fait toujours référence à Sa Majesté et aux tentatives d'assassinat contre Sa Majesté. Plus important encore, le Code criminel contient une définition distincte de la trahison, qui peut inclure la communication de renseignements à un adversaire étranger en temps de paix. Cela serait couvert. C'est pourquoi j'ai utilisé le mot « trahison » dans les commentaires que j'ai faits après les révélations du CPSNR.

Pour ce qui est de votre question sur la façon de faire passer le message, je pense qu'il y a des moyens stratégiques qui sont très importants. Le gouvernement a récemment promis d'élaborer une stratégie de sécurité nationale. Il s'agissait d'une promesse faite dans la mise à jour de la politique de défense. Je ne sais pas à quelle étape en est cette promesse, mais la dernière stratégie de sécurité nationale date d'il y a 20 ans. Nous sommes sans stratégie de sécurité nationale et je pense que cela peut être un instrument important pour mieux informer les Canadiens et obliger les gouvernements à rendre des comptes. C'est ainsi que nous comprenons les menaces, que nous y réagissons et que nous avons l'intention de le faire à l'avenir. C'est un instrument très important qui a été laissé à l'abandon.

En ce qui concerne le rapport du CPSNR, l'une de ses recommandations est de veiller à ce que le Conseil de sécurité nationale — une autre innovation, un comité du Cabinet présidé par le premier ministre qui est censé s'occuper des questions de sécurité nationale — soit plus visible, plus transparent et plus responsable et dise aux Canadiens ce qu'il fait. Les échanges que j'ai eus avec le Bureau du Conseil privé à ce sujet me portent à croire qu'il n'a pas l'intention de le faire, ce qui, à mon avis, est une erreur.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup.

Le sénateur Cardozo : Merci, messieurs, d'être ici.

Monsieur Kempa, je vais vous poser la première question au sujet du registre de l'ingérence étrangère. Je me demande si nous ne lui prêtons pas plus d'efficacité qu'il n'en aura dans la mesure où les mauvais acteurs ne s'enregistreront probablement pas. Je crois savoir qu'en Australie, par exemple, de nombreuses personnes qui s'occupent de commerce s'inscrivent parce qu'elles essaient d'influencer le gouvernement. Cependant, quelqu'un qui veut commettre un assassinat ou intimider les communautés de la diaspora ne s'enregistrera pas et ne dira pas

For either of you, I'd like your thoughts on whether this bill covers interference from the far right, which in the U.S. is increasingly being seen as a major threat to national security. I'm not sure we're quite thinking that way yet. However, if you look at far-right groups, militia groups in the U.S. and the spilling over of their ethos into Canada, does this bill deal with that kind of foreign interference? First on the registry, please, Professor Kempa.

Mr. Kempa: Obviously, no. An oversight body of registering those attempting to influence the Canadian political process in an overt fashion will not capture those who have poor intentions or are acting surreptitiously. A map of legitimate entities that are registered, a map of that network, can provide CSIS and law enforcement with a starting point for interrogating the underlying darker networks of actors that seek to influence in a surreptitious fashion. Often, parties may be known to one another. Those on the registered list can point law enforcement investigation in the right direction for those darker networks.

Senator Cardozo: Does the failure to register become a problem for somebody who is caught engaging in nefarious activities?

Mr. Kempa: Yes. That would bring them under the legislation dealing with foreign interference. Again, if they're foreign entities, to try to bring a form of Canadian prosecution would be difficult. However, identifying those influencing outside of the network could lead to things like being barred from influence for a period of time, and so on.

Senator Cardozo: Professor Wark, your thoughts.

Mr. Wark: Thank you, senator. Are we putting too much stock in the efficacy of a foreign influence transparency and accountability act? I think so, for sure. We're putting too much stock in it, I think, because of public expectations about how it will work is probably hugely exaggerated and it hasn't been explained well to the public at this stage. It may have a certain deterrence effect.

To give you an example of what has gone on in terms of allied practices, if we look at the Australian system which has been in place since 2018, in the most recent accounting of the general distribution of entities that registered under that scheme, over 50% of the registrants came from entities — that is, individuals, corporations or governments — that are close allies of Australia. South Korea, Japan and the United States are one, two and three in terms of registerable activities. This is why I say that we've

que telles sont ses intentions. Avons-nous trop insisté sur l'idée d'avoir ce registre?

Ma question s'adresse à l'un ou l'autre de vous deux. J'aimerais savoir si ce projet de loi couvre l'ingérence venant de l'extrême droite, qui est de plus en plus perçue aux États-Unis comme une menace importante pour la sécurité nationale. Je ne suis pas sûr que nous en soyons déjà là. Cependant, si vous regardez les groupes d'extrême droite, les milices aux États-Unis et la propagation de leur éthos au Canada, ce projet de loi traite-t-il de ce genre d'ingérence étrangère? Commençons par le registre, s'il vous plaît, monsieur Kempa.

M. Kempa : De toute évidence, non. Un organisme de surveillance chargé d'enregistrer ceux qui tentent d'influencer ouvertement le processus politique canadien n'attrapera pas ceux qui ont de mauvaises intentions ou qui agissent subrepticement. Une carte des entités légitimes qui sont enregistrées, une carte de ce réseau, peut fournir au SCRS et aux organismes d'application de la loi un point de départ pour interroger les réseaux obscurs sous-jacents d'acteurs qui cherchent à influencer de façon subreptice. Souvent, les différents acteurs peuvent se connaître. Ceux qui sont enregistrés sur la liste peuvent orienter les enquêtes policières dans la bonne direction pour les réseaux plus sombres.

Le sénateur Cardozo : Est-ce que le fait de ne pas s'être enregistré pose un problème pour une personne qui se fait prendre à se livrer à des activités répréhensibles?

M. Kempa : Oui. Elle tomberait sous le coup de la loi sur l'ingérence étrangère. Encore une fois, s'il s'agit d'entités étrangères, il serait difficile d'intenter une forme de poursuite au Canada. Cependant, le fait d'identifier ceux qui exercent une influence à l'extérieur du réseau pourrait mener à des choses comme l'interdiction d'exercer une influence pendant un certain temps, etc.

Le sénateur Cardozo : Monsieur Wark, à votre tour.

M. Wark : Merci, sénateur. Accordons-nous trop d'importance à l'efficacité d'une loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère? Je pense que oui, bien sûr. Nous y accordons trop d'importance, je pense, parce que le public a probablement des attentes très exagérées quant à la façon dont cela fonctionnera, et que cela ne lui a pas été bien expliqué jusqu'ici. Cela peut avoir un certain effet dissuasif.

Pour vous donner un exemple de ce qui s'est passé en ce qui concerne les pratiques de nos alliés, si nous examinons le système australien qui est en place depuis 2018, selon le plus récent recensement de la distribution générale des entités qui se sont enregistrées dans le cadre de ce régime, plus de 50 % des inscriptions provenaient d'entités — c'est-à-dire de particuliers, de sociétés ou de gouvernements — qui étaient de proches alliés de l'Australie. La Corée du Sud, le Japon et les États-Unis

not taken advantage of that experience from Australia because I don't think that's how we want a registry to operate. That's why it cannot afford to be country agnostic, despite the wishes of public safety in this regard.

In terms of capturing far-right actors, again, there's a three-part mechanism involved in the act, and it partly depends on what you mean by "far right." The intention is to try and capture some activities on the part of authoritarian governments that are our principal concerns, I think, in this foreign interference space, namely, the Chinas, the Russias and the Irans and, on the margins of being an authoritarian government, India.

Senator Patterson: Mr. Wark, this is directed toward you. I was interested in your comments on the section concerning sabotage. You said, "Those offences need amending." How does the bill currently address it, what areas are of particular focus in terms of amending and what are the recommendations?

Mr. Wark: It's a bit of a technical issue. I'm putting on my amateur legal hat, but if you look at the sabotage provisions in Division 2, Part 2 of Bill C-70, what you see that I think is concerning is that there are two different definitions of what is called "saving provisions"; that is, people who engage in what might be otherwise lawful advocacy protests or dissent are saved from prosecution under this act. In one part of the bill, you're saved from prosecution even if your activities might cause a serious risk to the health or safety of the public or any segment of the public. That's clause 52.1(1)(c). In another part of the legislation, proposed section 5, you would not be saved if you cause serious risk. I think it's probably one of those drafting errors, but nevertheless important, that would deserve a look at.

The other thing is that in the consultations that were held, an explanation was provided by government officials about why they were using the words "essential infrastructure." It was a bit of a convoluted explanation. Basically, they were saying they're using essential infrastructure because they wanted to make a fresh start. What they're really referring to is the government has failed so far to produce a promised update of a 2009 strategy on critical infrastructure. We have a 2009 definition of "critical infrastructure," but we don't have a 2024 definition yet. I think the bill needs to wait for that definition. Thank you.

Senator Patterson: Thank you.

arrivent en première, deuxième et troisième place en termes d'activités enregistrables. C'est pourquoi je dis que nous n'avons pas tiré parti de l'expérience australienne, car je ne pense pas que c'est ainsi que nous voulons qu'un registre fonctionne. C'est pourquoi le régime ne peut pas être générique, même si c'est ce que souhaite Sécurité publique.

Pour ce qui est de capturer les acteurs de l'extrême droite, encore une fois, il y a un mécanisme à trois volets dans la loi, et cela dépend en partie de ce que vous entendez par « extrême droite ». L'intention est d'essayer de saisir certaines activités de la part des gouvernements autoritaires qui nous préoccupent le plus, je crois, dans cet espace d'ingérence étrangère, c'est-à-dire la Chine, la Russie et l'Iran, et à la limite de l'autoritarisme, l'Inde.

La sénatrice Patterson : Monsieur Wark, ma question s'adresse à vous. J'ai trouvé intéressants vos commentaires sur l'article concernant le sabotage. Vous avez dit que ces infractions doivent être modifiées. Comment le projet de loi aborde-t-il la question à l'heure actuelle, quels sont les domaines sur lesquels on se concentre en ce qui concerne les modifications et quelles sont les recommandations?

M. Wark : C'est une question assez technique. Je vais mettre mon chapeau de juriste amateur, mais si vous regardez les dispositions sur le sabotage de la section 2, partie 2 du projet de loi C-70, ce que je trouve inquiétant, c'est qu'il y a deux définitions différentes de ce qu'on appelle les « dispositions de sauvegarde ». Autrement dit, les personnes qui prennent part à des revendications, à des protestations ou à des manifestations légales d'un désaccord ne peuvent pas être poursuivies en vertu de cette loi. Dans une partie du projet de loi, vous échappez aux poursuites même si vos activités peuvent poser un risque grave pour la santé ou la sécurité du public ou d'une partie quelconque de la population. Il s'agit de l'alinéa 52.1(1)c). Dans une autre partie du projet de loi, l'article 5 proposé, vous n'y échapperez pas si vous causez un risque grave. Je pense que c'est probablement une erreur de rédaction, mais néanmoins importante, qui mériterait d'être examinée.

L'autre chose, c'est que lors des consultations qui ont eu lieu, des fonctionnaires ont expliqué pourquoi ils ont utilisé les mots « infrastructure essentielle ». C'était une explication plutôt alambiquée. Essentiellement, ils ont dit qu'ils ont utilisé ces mots parce qu'ils voulaient prendre un nouveau départ. Ce à quoi ils font réellement référence, c'est que le gouvernement n'a pas encore produit la mise à jour promise d'une stratégie de 2009 sur les infrastructures essentielles. Nous avons une définition de 2009 de « l'infrastructure essentielle », mais nous n'avons pas encore de définition de 2024. Je pense que le projet de loi doit attendre cette définition. Merci.

La sénatrice Patterson : Merci.

Senator M. Deacon: Thank you for being here and returning today. I'm interested in your conversations about allies and rushing. Those certainly dominate.

First, I want to ask Professor Wark a question. You've questioned, publicly, the usefulness of the distinction between "security intelligence" and "foreign intelligence" in section 16 of the Canadian Security Intelligence Service Act, suggesting it's still artificial. You touched on this, but Bill C-70 leaves this untouched. Could you elaborate quickly on why this distinction exists in the first place and why you will like to see it changed in this legislation? You have a huge smile right now.

Mr. Wark: Yes. I was going to say, "Bless you." Thank you for that question. It's been long on my mind. To find out why section 6 exists, we have to go back to 1984 and the circumstances in which CSIS was created, and the view in 1984 — coming out of the McDonald commission and of special consideration, including a special Senate committee chaired at the time by senator Michael Pitfield — that CSIS needed to be a domestic security intelligence organization. Neither Parliament nor the McDonald commission — though it raised the question — wanted it to be a global foreign intelligence service along the lines of the CIA or MI6. That was the view in 1984. Part of it was wrapped up in the sense that they had to build a new institution out of a framework in which the RCMP had been engaged in various scandalous and illegal activities. There was this segment built into the CSIS Act in 1984 that referred to foreign intelligence, but only foreign intelligence you would collect in Canada. The idea behind that, of course, was that the government needed the ability of CSIS to monitor foreign embassies and consulates in Canada. That was never explained but that was clearly the rationale and remains the rationale for section 16.

My argument would be that a distinction between "security intelligence" and "foreign intelligence" in 2024 is meaningless. This is why section 16 should be binned, but it's an ambitious step that CSIS officials are not interested in venturing forward on. I think they would need to be given a push by Parliament, by the government, to do that. We need a CSIS that has a global foreign intelligence capacity of a kind that it doesn't have at the moment.

Senator M. Deacon: Thank you very much for that. This legislation does fix some outdated issues, like collecting foreign intelligence in Canada while assessing data that might be stored on a cloud server somewhere else, for instance. Where I'm lost a bit here is the distinction between CSIS and the Communications Security Establishment Canada, or CSE. I felt that CSIS was on the ground, domestic, and the CSE was internet driven — sort of in front of the screen kind of intelligence. Have those boundaries

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie de votre présence parmi nous et d'être revenus aujourd'hui. Je m'intéresse à ce que vous avez dit au sujet de nos alliés et d'un examen trop rapide. C'est certainement très important.

J'aimerais d'abord poser une question à M. Wark. Vous avez remis en question publiquement l'utilité de la distinction entre le « renseignement de sécurité » et le « renseignement étranger » à l'article 16 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, laissant entendre qu'elle est encore artificielle. Vous avez effleuré le sujet, mais le projet de loi C-70 n'y touche pas. Pourriez-vous nous expliquer rapidement pourquoi cette distinction existe au départ et pourquoi vous aimeriez que ce soit modifié dans ce projet de loi? Vous avez un très large sourire en ce moment.

M. Wark : Oui. J'allais dire : « Bravo! » Je vous remercie de cette question. Elle me tracasse depuis longtemps. Pour savoir pourquoi l'article 6 existe, il faut remonter à 1984 et aux circonstances dans lesquelles le SCRS a été créé, ainsi qu'au point de vue exprimé en 1984 dans le cadre de la Commission McDonald et d'un examen spécial, notamment par un comité sénatorial spécial présidé à l'époque par le sénateur Michael Pitfield, selon lequel le SCRS devrait être un organisme national de renseignement de sécurité. Ni le Parlement ni la commission McDonald — bien qu'elle ait soulevé la question — ne voulaient qu'il s'agisse d'un service mondial du renseignement étranger semblable à la CIA ou au MI6. C'était l'opinion en 1984. Une partie de la question a été réglée en ce sens qu'on a dû bâtir une nouvelle institution à partir d'un cadre dans lequel la GRC s'était livrée à diverses activités scandaleuses et illégales. En 1984, la loi sur le SCRS comportait une disposition concernant le renseignement étranger, mais seulement le renseignement étranger recueilli au Canada. L'idée derrière cela, bien sûr, était que le gouvernement devait avoir la capacité du SCRS de surveiller les ambassades et les consulats étrangers au Canada. Cela n'a jamais été expliqué, mais c'était clairement la raison d'être de l'article 16.

Je dirais qu'en 2024, la distinction entre le « renseignement de sécurité » et le « renseignement étranger » ne veut rien dire. C'est pourquoi l'article 16 devrait être éliminé, mais c'est une mesure ambitieuse que les fonctionnaires du SCRS ne sont pas désireux de prendre. Je pense qu'il faudrait que le Parlement, le gouvernement, exerce des pressions en ce sens. Nous avons besoin d'un SCRS ayant une capacité mondiale de renseignement étranger qu'il n'a pas en ce moment.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup. Le projet de loi règle certains problèmes désuets, comme la collecte de renseignements étrangers au Canada tout en évaluant des données qui pourraient être stockées sur un serveur infonuagique ailleurs, par exemple. Là où je suis un peu perdue, c'est en ce qui concerne la distinction entre le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications, ou CST. J'avais l'impression que le SCRS était sur le terrain, au Canada, et que le CST était axé sur

started to blur more since everything exists online now? Either one of you can reply. I can extend this if you wish.

Mr. Wark: I'll go briefly and then turn it over to Mr. Kempa. CSIS and CSE have distinct mandates and missions. CSE, as you know, senator, is responsible for monitoring global internet, collecting on what they call a global information infrastructure and doing cybersecurity missions in that regard.

CSIS is what is called a human intelligence organization. Many countries have a combination of a signals intelligence organization like the Communications Security Establishment, or CSE, working being alongside a human intelligence organization like CSIS. We don't have the capacity for these agencies to work alongside each other. They pursue their siloed methodologies.

Mr. Kempa: I will just add that I don't see it as blurring CSIS's role into CSE's — rather, it's enabling CSIS to get some of what, essentially, is equivalent data but to use for their own purposes.

Senator Housakos: Thank you to our witnesses for being with us here today.

I heard from you both — and I think particularly from Mr. Wark — how the RCMP does not have the tools to pursue investigations when it comes to foreign interference. They didn't have the tools for years, and they certainly won't have any more of those tools under this legislation, in my humble opinion.

Even though we know that when CSIS and even our Five Eyes allies share intelligence information with the RCMP, very often the RCMP cannot even use that information in court proceedings. Yet the current government is constantly telling the House and the Senate that they cannot divulge the names of members of parliament and senators facing allegations of foreign interference due to the fact of not wanting to interfere with RCMP investigations. Is that response erroneous?

Mr. Kempa: There are many reasons why people or governments may not want to release names. However, the excuse that this would interfere with RCMP responsibilities is not a good one for the reason that the total governance of the ethical behaviour and comportment of members of parliament is not uniquely a police matter. A violation of criminal law certainly is. Currently, we don't really have Criminal Code violations for most of the categories of foreign interference that we're concerned with here from the NSICOP, report.

Internet — sur le renseignement devant un écran en quelque sorte. Ces limites ont-elles commencé à s'estomper depuis que tout existe en ligne? L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre. Je peux vous laisser plus de temps si vous le souhaitez.

M. Wark : Je serai bref, puis je céderai la parole à M. Kempa. Le SCRS et le CST ont des mandats et des missions distincts. Comme vous le savez, sénatrice, le CST est chargé de surveiller Internet à l'échelle mondiale, de recueillir des données sur ce qu'il appelle une infrastructure mondiale d'information, et de mener des missions de cybersécurité à cet égard.

Le SCRS est ce qu'on appelle un organisme de renseignement humain. De nombreux pays ont une organisation de renseignement électromagnétique comme le Centre de la sécurité des télécommunications, ou CST, qui travaille aux côtés d'une organisation de renseignement humain comme le SCRS. Nous n'avons pas la capacité nécessaire pour que ces organismes travaillent ensemble. Elles appliquent leurs méthodologies en silo.

M. Kempa : J'ajouterais simplement que je ne vois pas cela comme une façon de confondre le rôle du SCRS dans celui du CST. Il s'agit plutôt de permettre au SCRS d'obtenir des données essentiellement équivalentes, mais de les utiliser à ses propres fins.

Le sénateur Housakos : Je remercie nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vous ai entendus dire tous les deux — surtout M. Wark — que la GRC n'a pas les outils nécessaires pour mener des enquêtes sur l'ingérence étrangère. Cela fait des années qu'elle ne les a pas, et elle n'en aura certainement pas d'autres en vertu de cette loi, à mon humble avis.

Même si nous savons que lorsque le SCRS et même nos alliés du Groupe des cinq échangent des renseignements de sécurité avec la GRC, très souvent, la GRC ne peut même pas utiliser ces renseignements dans le cadre de procédures judiciaires. Pourtant, le gouvernement actuel ne cesse de dire à la Chambre et au Sénat qu'il ne peut pas divulguer le nom des députés et des sénateurs qui font l'objet d'allégations d'ingérence étrangère parce qu'il ne veut pas s'ingérer dans les enquêtes de la GRC. Cette réponse est-elle erronée?

M. Kempa : Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les gens ou les gouvernements ne veulent pas divulguer des noms. Toutefois, l'excuse selon laquelle cela empiéterait sur les responsabilités de la GRC n'est pas bonne, car la gouvernance totale du comportement éthique des députés n'est pas uniquement une question de police. Une violation du droit pénal l'est certainement. À l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment d'infractions au Code criminel pour la plupart des catégories d'ingérence étrangère que nous voyons dans le rapport du CPSNR.

I would simply say that there has been a long history of citing RCMP or police investigation, as an excuse for not releasing public information, and usually, it's not a valid excuse.

Mr. Wark: Senator, my response would be slightly different. I'm not in favour of naming names either inside the Parliamentary Precinct or outside it. I think it would be a very damaging precedent for democracies like Canada to undertake. The proper place for naming names is through an investigation and in a court of law where someone who might be named for committing some kind of crime or other would have the appropriate opportunity to defend themselves.

In terms of whether there is a way to go forward short of naming names and short of simply relying on the unknowns of an RCMP investigation, I would say that yes, there is. I would point in two directions. One is that, to be honest, in the aftermath of the NSICOP report, it's incumbent on the government to provide more contextual information about these cases. I don't mean naming names, and I don't mean providing specifics that might betray intelligence sources and methods. I mean more context: When did they happen? Are the persons involved still engaged in political activity? How solid the intelligence might be, or is it an ongoing collection process?

That would just give that kind of greater framing to the information.

I think that should be the government's responsibility, not — frankly — the responsibility of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, although you have them coming this evening, and you can ask them what they think about that.

The other thing is that the RCMP has this practice of divulging very minimal information about its investigations, even to the point where charges are laid. This is in enormous contrast to FBI practice, for example, or even MI5 practice. I think the RCMP could — without, again, interfering in their investigations — provide some more contextual information about ongoing criminal investigations in the foreign interference space. Again, I'm not talking about details, and I'm not talking about anything that would compromise an investigation. It could just be more information in the public space.

It's part of a broader transparency reluctance within government that the RCMP is infected by, as are many other government departments and agencies.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here. I have three questions, and I hope both participants can address them in your own contexts.

Je dirais simplement que la GRC ou la police invoquent depuis longtemps les enquêtes policières comme excuse pour ne pas divulguer des renseignements au public et que ce n'est généralement pas une excuse valide.

M. Wark : Sénateur, ma réponse sera légèrement différente. Je ne préconise pas de révéler le nom de personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement. Je pense que ce serait un précédent très préjudiciable pour des démocraties comme le Canada. C'est dans le cadre d'une enquête et devant un tribunal qu'il convient de révéler le nom d'une personne qui pourrait avoir commis un crime quelconque et qui aurait alors la possibilité de se défendre.

Pour ce qui est de savoir s'il est possible d'aller de l'avant sans citer de noms et sans simplement se fier aux inconnues d'une enquête de la GRC, je dirais que oui. Je suggérerais deux façons d'y arriver. Premièrement, pour être honnête, à la suite du rapport du CPSNR, il incombe au gouvernement de fournir plus de renseignements contextuels sur les cas en question. Je ne parle pas de donner des noms ni de donner des détails qui pourraient trahir des sources et des méthodes de renseignement. Je parle de donner davantage de contexte : quand les faits ont-ils eu lieu? Les personnes impliquées poursuivent-elles des activités politiques? Dans quelle mesure les renseignements sont-ils fiables ou s'agit-il d'un processus de collecte continu?

Cela permettrait de mieux encadrer l'information.

Je pense que cela devrait être la responsabilité du gouvernement, et non pas celle du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, même si vous l'avez convoqué ce soir. Vous pourrez d'ailleurs lui demander ce qu'il en pense.

L'autre possibilité, c'est que la GRC a l'habitude de divulguer très peu de renseignements sur ses enquêtes, même lorsque des accusations sont portées. Cela contraste énormément avec la pratique du FBI, par exemple, ou même celle du MI5. Je pense que la GRC pourrait — encore une fois, sans nuire à ses enquêtes — fournir davantage de renseignements contextuels sur les enquêtes criminelles en cours dans le domaine de l'ingérence étrangère. Là encore, je ne parle pas de détails ni de quoi que ce soit qui pourrait compromettre une enquête. Il pourrait simplement s'agir de plus d'information dans l'espace public.

Cela fait partie d'une réticence plus large à la transparence au sein du gouvernement, dont la GRC est infectée, comme beaucoup d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Le sénateur Yussuff : Je remercie les témoins de leur présence. J'ai trois questions, et j'espère que les deux participants pourront y répondre dans leur propre contexte.

In your view, does Bill C-70 sufficiently respond to the NSICOP report? Are there gaps that you think the bill might miss?

Mr. Wark: I missed the first part.

Senator Yussuff: I'm sorry. In your view, does the bill sufficiently address the recommendations from NSICOP?

The second one is this: You've criticized Bill C-70 as being country agnostic, and you've made this point again. Given what we know of other countries, do you think this is a very important point, given that this legislation is now providing some context for a foreign registry? Should we try to narrow the gap so that it doesn't become so country agnostic?

The last one I would ask is to do with the commissioner that will be named to do his or her job. Do you believe there's sufficient independence for that commission to perform the responsibility or act on behalf of parliament?

Mr. Wark: These are interesting questions.

I'll be very brief on the last one regarding the commissioner. I have no doubt that the commissioner will have all the independence he or she needs. I think the challenge will be finding the appropriate commissioner to engage in this complex task — finding a commissioner and setting up all the machinery to make the commissioner's office functional. It's a bit similar to finding a Superior Court judge to run a public inquiry on national security intelligence issues. This is one of the reasons why, I think, this legislation to set up the Foreign Influence Transparency and Accountability Act, or FITAA, need not be rushed. You can rush it, but FITAA is not going to be in place before the next election. People might tell you otherwise, but it's not going to happen that way. Therefore, if you can, take your time.

In terms of narrowing the gap, identifying hostile and state actors of concern, there are various ways in which this can be done. It doesn't necessarily have to be done in legislation, but I think it should be done through regulation with regard to FITAA. To be fair to CSIS and CSE, for example, they have been quite explicit in some of their public documents on foreign interference threats in naming the key threat actors, and I think that has to continue.

In terms of your first question, of course, Bill C-70 was not designed to respond to the NSICOP report. They were running on parallel tracks. The NSICOP process started a year ago, and they produced their report in what has to be recognized as record speed. I think they deserve some credit for doing it so quickly

À votre avis, le projet de loi C-70 répond-il suffisamment au rapport du CPSNR? Selon vous, y a-t-il des lacunes que le projet de loi a laissées de côté?

M. Wark : J'ai manqué la première partie.

Le sénateur Yussuff : Désolé. À votre avis, le projet de loi tient-il suffisamment compte des recommandations du CPSNR?

La deuxième question est la suivante : vous avez critiqué le projet de loi C-70 en disant qu'il s'appliquait à tous les pays sans distinction, et vous avez insisté sur ce point. Compte tenu de ce que nous savons de certains pays, pensez-vous que c'est un point très important, étant donné que ce projet de loi fournit maintenant un certain contexte pour établir un registre de l'ingérence étrangère? Devrions-nous essayer de réduire l'écart pour que cette mesure ne soit pas aussi générique?

Ma dernière question concerne le commissaire qui sera nommé pour faire son travail. Croyez-vous que ce commissariat sera suffisamment indépendant pour assumer cette responsabilité ou agir au nom du Parlement?

M. Wark : Ce sont des questions intéressantes.

Je vais répondre très brièvement à la dernière question concernant le commissaire. Je n'ai aucun doute que le commissaire aura toute l'indépendance dont il aura besoin. Je pense que le plus difficile sera de trouver la personne appropriée pour s'acquitter de cette tâche complexe — de trouver un commissaire et de mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour que le commissariat fonctionne. C'est un peu comme trouver un juge de la Cour supérieure pour mener une enquête publique sur les questions de sécurité nationale et de renseignement. C'est l'une des raisons pour lesquelles, à mon avis, ce projet de loi visant à établir la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère ou LTRIE, ne doit pas être examiné à la hâte. Vous pouvez le faire, mais la LTRIE ne sera pas en place avant les prochaines élections. On vous dira peut-être le contraire, mais les choses ne se passeront pas ainsi. Par conséquent, si vous le pouvez, prenez votre temps.

Pour ce qui est de réduire l'écart, d'identifier les acteurs hostiles et les acteurs étatiques préoccupants, il y a diverses façons de le faire. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse par voie législative, mais je pense que cela devrait se faire par voie réglementaire en ce qui concerne la LTRIE. Pour être juste envers le SCRS et le CST, par exemple, ils ont été très explicites dans certains de leurs documents publics sur les menaces d'ingérence étrangère en nommant les principaux auteurs de menaces, et je pense que cela doit continuer.

Pour ce qui est de votre première question, bien sûr, le projet de loi C-70 n'a pas été conçu pour répondre au rapport du CPSNR. Les deux ont suivi des voies parallèles. Le processus du CPSNR a commencé il y a un an, et le comité a produit son rapport à une vitesse qu'il faut qualifier de record. Je pense que

and comprehensively. Bill C-70 is a grab bag of legislative amendments, many of which have been in the works for many years. They were brought together and presented as a package of legislation to deal with foreign interference. Some of them do, some of them don't.

Mr. Kempa: Just to briefly add to that, many of the issues identified by NSICOP on foreign interference are not criminal law matters. Those that are criminal matters are addressed in the legislation creating new offences. However, the things that are most impactful for the upcoming election are not principally the matters addressed in this bill. Again — just to reiterate the point — perhaps there's less need to rush than maybe commonly publicly understood at the moment. For example, one of the major recommendations of NSICOP would be for the political parties to agree to some reasonable basis of rules for their nominations processes. That's not a legislative requirement, for example.

Therefore — again — this does not address everything that NSICOP has raised, and, in fact, many of the most pressing issues don't require this legislative response within the next calendar year.

Senator Dean: Thank you both for joining us today.

I want to go back to the lead table in terms of prioritization, and the question is this: It seems to me that if you identify several states up front — and right now we have a good sense of who the current ones are — we also know that in the past couple years, that lead table has changed a bit, hasn't it?

Therefore, I'm having difficulty seeing the challenge of being a bit agnostic, which does not preclude what the communication, through the current targets of activity, might be. That's the first one.

The second, Mr. Wark, is that you raised a question about the use of the term "arrangement" and the three-part test on FITAA. It is a three-part test, and the part in which "arrangement" is used is pretty specific in speaking to the nature of the activities associated with that arrangement. So maybe you could tell me why the concept of "arrangement" in that rubric is a challenge for you?

Mr. Wark: Thank you, Senator Dean. Just very quickly, if there were going to be in some form or another a narrower focus to FITAA, designed to ensure that the registry is targeted at key foreign state actors of concern engaged in foreign interference operations in Canada, the way to do that, I think, is the way that the U.K. system has done it. They produced this legislation

le CPSNR mérite des félicitations pour avoir agi aussi rapidement et de façon aussi exhaustive. Le projet de loi C-70 est un fourre-tout de modifications législatives, dont bon nombre sont en préparation depuis de nombreuses années. Elles ont été regroupées et présentées comme un ensemble de mesures législatives visant à lutter contre l'ingérence étrangère. Certaines le font, d'autres pas.

M. Kempa : J'ajouterais brièvement que bon nombre des questions que le CPSNR a soulevées au sujet de l'ingérence étrangère ne relèvent pas du droit pénal. Le projet de loi traite de celles qui sont de nature criminelle en créant de nouvelles infractions. Cependant, les éléments qui auront le plus d'impact pour les prochaines élections ne sont pas principalement ceux qui sont abordés dans ce projet de loi. Encore une fois — je le répète —, il est peut-être moins nécessaire de précipiter les choses que le public ne le croit actuellement. Par exemple, l'une des principales recommandations du CPSNR est que les partis politiques s'entendent sur des règles raisonnables pour leurs processus de mise en candidature. Ce n'est pas une exigence législative, par exemple.

Par conséquent — encore une fois —, cela ne répond pas à toutes les questions que le CPSNR a soulevées et, en fait, bon nombre des questions les plus pressantes n'exigent pas cette réponse législative au cours de la prochaine année civile.

Le sénateur Dean : Merci à vous deux de vous être joints à nous aujourd'hui.

J'aimerais revenir aux principaux acteurs en ce qui concerne l'établissement des priorités. Il me semble que si vous identifiez plusieurs États dès le départ — et à l'heure actuelle, nous avons une bonne idée de qui sont ces États —, nous savons également qu'au cours des dernières années, leur liste a changé un peu, n'est-ce pas?

Par conséquent, j'ai du mal à voir le défi que pose le caractère plutôt générique de cette mesure, qui n'exclut pas ce qui pourrait être communiqué, étant donné les activités actuellement ciblées. C'est mon premier point.

Deuxièmement, monsieur Wark, vous avez soulevé une question au sujet de l'utilisation du terme « arrangement » et du critère à trois volets de la LTRIE. C'est un critère à trois volets, et la partie dans laquelle on utilise le mot « arrangement » est assez précise en ce qui concerne la nature des activités associées à cet arrangement. Vous pourriez peut-être me dire pourquoi le concept d'« arrangement » dans cette rubrique vous pose un problème?

M. Wark : Merci, sénateur Dean. Très rapidement, si l'on voulait une meilleure focalisation de la LTRIE, afin que le registre cible les principaux États étrangers préoccupants qui participent à des opérations d'ingérence étrangère au Canada, la façon de le faire, je pense, est celle que le système du Royaume-Uni a choisie. Il a adopté cette loi en 2023, et il commence à la

in 2023, and they're starting to roll that out in practice in 2024 — this is the two-tiered system I referred to — and it is a list that a minister produces under regulation to help target interference activities and keep the registry tight.

I think this is the best way to go, and I'm bamboozled, frankly, as to why we didn't follow that lead, given that we're following leads. Everybody else in the Five Eyes, with the exception of New Zealand, has a foreign influence registry. We're coming in late to the scene. The advantage for Canada is often learning lessons from allies, but we haven't done that in this case.

Any list would have to be kept evergreen, but I have never understood Public Safety's resistance to this, and the resistance is that they do not want to create a black list. Well, I think they need interrogation on that. That is what a foreign influence transparency registry, at the end of the day, is meant to be. It's meant to be a black list. It's not meant to be a white list. It's not meant to catch good guys, and I fear that is what it will become because that's what the Australian registry has become.

The American system is different. It goes back a long way. Their legislation isn't very good. It dates back to 1938, but they have a very strong enforcement arm in the FBI. Enforcement they really do in the United States. Whether we'll be able to do it here with a registry is another question, but I think the approach is the wrong one.

Senator Dean: It's the approach as opposed to the use of the term "arrangement"? That's helpful, thank you.

[Translation]

Senator Carignan: The question is a little more technical and concerns the offences that are being added to the Criminal Code, particularly the offence of influencing a political or governmental process. When I read the offence, I wondered if it wasn't casting too wide a net. I'll give you an example: It covers foreign interference in educational governance. When I look at the definition of educational governance, it even includes primary or secondary schools; the bill provides for life imprisonment for interfering in a political process in a primary school.

It seems to me that this is pushing things a bit too far. Don't you think that, in order to maintain the constitutional validity of these offences, we should reduce the framework somewhat and eliminate educational governance? Ultimately, we could keep the universities, as there can be research chairs and a bit more secrecy there, but I'm not sure about primary schools. I'd like your opinion on that.

mettre en œuvre en 2024 — c'est le système à deux niveaux dont j'ai parlé. Un ministre établit une liste en vertu d'un règlement pour aider à cibler les activités d'ingérence, et ce registre est tenu à jour.

Je pense que c'est la meilleure façon de procéder, et je ne comprends vraiment pas pourquoi nous n'avons pas suivi cette piste, étant donné que nous en suivons. Tous les autres membres du Groupe des cinq, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, ont un registre de l'influence étrangère. Nous sommes en retard. Le Canada a souvent avantage à tirer des leçons de ce que font ses alliés, mais nous ne l'avons pas fait dans ce cas-ci.

Toute liste devrait être tenue à jour, mais je n'ai jamais compris la résistance de Sécurité publique à cet égard. Sa résistance vient de ce qu'il ne veut pas créer une liste noire. Eh bien, je crois qu'il devrait se poser des questions à ce sujet. Au bout du compte, c'est ce qu'un registre de transparence en matière d'influence étrangère est censé être. C'est censé être une liste noire. Il ne s'agit pas d'une liste blanche. Ce n'est pas pour attraper les bons, mais je crains que cela finisse par être le cas, car c'est ce qu'il est advenu du registre australien.

Le système américain est différent. Il remonte à très loin. La loi n'est pas très bonne. Elle date de 1938, mais le FBI a un organisme d'application de la loi très fort. L'application de la loi se fait vraiment aux États-Unis. Quant à savoir si nous pourrions le faire ici avec un registre, c'est une autre question, mais je pense que l'approche n'est pas la bonne.

Le sénateur Dean : C'est l'approche par opposition à l'utilisation du terme « arrangement »? C'est intéressant, merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : La question est un peu plus technique et porte sur les infractions qui sont ajoutées au Code criminel, particulièrement celle d'influencer un processus politique sur le plan gouvernemental. En lisant l'infraction, je me demandais si on ne ratissait pas un peu trop large. Je vous donne un exemple : on vise notamment l'ingérence étrangère dans la gouvernance scolaire. Lorsque je regarde la définition de gouvernance scolaire, cela inclut même les écoles primaires ou secondaires; on prévoit un emprisonnement à perpétuité pour s'être ingéré dans un processus politique d'une école primaire.

Il me semble qu'on pousse le bouchon un peu loin. Ne trouvez-vous pas que pour maintenir la validité constitutionnelle de ces infractions, on devrait réduire quelque peu le cadre et éliminer la gouvernance scolaire? À la limite, on pourrait garder les universités, car il peut y avoir des chaires de recherche et des secrets un peu plus poussés, mais l'école primaire, je ne suis pas certain. Je voudrais avoir votre avis là-dessus.

[English]

Mr. Wark: Senator, thank you. It's a question in my mind. The way I would phrase this — and it's a bit of speculation on my part — is this is a hammer designed to crack a nut? The nut of concern — and again, it may have been raised in Canadian officials' minds by some of the Australian experience — is things like the Confucius Institutes. However, rather than name them in this legislation, they chose a broader brush in terms of educational institutions at all kinds of levels, so I think it's frankly a bit ridiculous.

Coming back to Senator Dean's question, again, I would emphasize that the definition in 2(b) of "communicating" is just far too broad and reflects, for those of you who saw it, the consultation paper that the Department of Public Safety put out when it was running consultations. One of the cases it proposed was of an academic writing an op-ed under the influence of a foreign government. If that's the kind of thing that the Foreign Influence Transparency and Accountability Act is meant to capture, I think we should all be concerned.

Senator Dasko: Thank you for being here today. My question is for Mr. Wark. You described this being a piecemeal approach, and you also used the word "grab bag," a few minutes ago. One might also use different words to describe the same phenomenon. For example, we could call it an incremental approach, and that might put a little better feel to it.

Instead of having this incremental approach, this grab bag, piecemeal, what would be the best way to proceed? Would it be to take more time with the substance of this bill and add more sections? Would it be better to hive off significant sections of the bill to deal with at some future date, hopefully through sober second thought and other useful inputs? How would you deal with this piecemeal approach phenomenon that you've described?

Mr. Wark: Senator, I'll go first if I may. The reason why I feel that a piecemeal approach is the wrong one, with regard to this legislation, is twofold. One, I think it has to be understood that national security legislation in Canada is very distributive. There are bits and pieces of legislation across all kinds of different parts of the law referring to different mandates and authorities by different departments and agencies, and I could go on and on and on. It really genuinely is piecemeal.

Senator Dasko: Like the elections bill.

Mr. Wark: Yes, and it's been developed that way, pieces of national security legislation brought forward in different historical times for different reasons. We have never approached

[Traduction]

M. Wark : Merci, sénateur. C'est une question que je me pose. La façon dont je formulerais cela — et c'est une simple hypothèse de ma part —, s'agit-il d'un marteau conçu pour casser une noix? La noix qui nous préoccupe — et, encore une fois, elle est peut-être venue à l'esprit des fonctionnaires canadiens en raison de certaines expériences australiennes —, ce sont des choses comme les Instituts Confucius. Cependant, au lieu de les nommer dans ce projet de loi, on a choisi un éventail plus large d'établissements d'enseignement à tous les niveaux, alors je pense que c'est franchement un peu ridicule.

Pour revenir à la question du sénateur Dean, encore une fois, je tiens à souligner que la définition de « communiquer » à l'alinéa 2b) est beaucoup trop large et qu'elle reflète, pour ceux d'entre vous qui l'ont vu, le document de consultation que le ministère de la Sécurité publique a publié pendant les consultations. L'un des cas proposés était celui d'un universitaire qui rédigeait une lettre d'opinion sous l'influence d'un gouvernement étranger. Si c'est le genre de choses que la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère est censée viser, je pense que cela devrait nous inquiéter tous.

La sénatrice Dasko : Merci d'être ici aujourd'hui. Ma question s'adresse à M. Wark. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une approche fragmentaire, et vous avez également utilisé le mot « fourre-tout » il y a quelques minutes. On peut aussi utiliser des mots différents pour décrire le même phénomène. Par exemple, nous pourrions parler d'une approche progressive, ce qui nous donnerait une impression un peu plus positive.

Au lieu d'avoir cette approche progressive, ce fourre-tout, à la pièce, quelle serait la meilleure façon de procéder? Faudrait-il prendre plus de temps pour examiner le fond du projet de loi et ajouter d'autres articles? Ne serait-il pas préférable de séparer des parties importantes du projet de loi pour en traiter à une date ultérieure, peut-être en faisant un second examen objectif et d'autres interventions utiles? Comment aborderiez-vous le phénomène de l'approche fragmentaire que vous avez décrit?

M. Wark : Sénatrice, je vais commencer, si vous me le permettez. La raison pour laquelle j'estime qu'une approche fragmentaire est la mauvaise en ce qui concerne ce projet de loi est double. Premièrement, je pense qu'il faut comprendre que les lois sur la sécurité nationale au Canada sont très distributives. Il y a des bribes de mesures législatives dans toutes sortes de parties différentes de la loi qui renvoient à différents mandats et pouvoirs de différents ministères et organismes, et je pourrais continuer ainsi longtemps. C'est vraiment fragmentaire.

La sénatrice Dasko : Comme la loi électorale.

M. Wark : Oui, et cela a été élaboré de cette façon, des mesures législatives sur la sécurité nationale ont été présentées à des époques différentes pour différentes raisons. Nous n'avons

this legislation in any comprehensive way, ever in our modern history.

Arguably, the government had an opportunity to approach it in a non-incremental way. I understand the argument for incrementalism. It's an argument that officials would like to make, and when I suggested to CSIS officials, for example, in consultations that this was not very ambitious, they said, "Oh, hold on a minute. Wait five years, and we'll do something more ambitious." Well, maybe, but that's a long wait when the national security threat environment is changing quickly.

I don't know what the art of the possible is for parliamentary bodies like yourself and in the House of Commons. It's probably not to extend consideration of this legislation very long, but I would encourage you at least to suggest that there might be parts of the national security legislative framework that do need a more thorough look in the future, and I would include in that the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security of Information Act. I would also include the Immigration and Refugee Protection Act, section 8 in particular, which is always a problem, and there may be other parts that occur to people.

If you did have the desire to sever any part of this legislation, I think it would be very worthwhile to sever the FITAA part and give it really proper consideration. Because, as I say, however important people think it is going to be, even if you pass the legislation tomorrow, it's not going to be in place to make a difference in the next federal election.

Senator Richards: Thank you very much for being here. You kind of went all around my question. I think it's been answered, but this is more than a recruitment problem for RCMP training and recruitment. It goes into the government's lack of response and neglect in realizing the seriousness of this, and I'm wondering if this bill will help level the playing field enough that we can take it seriously and pass it.

Mr. Kempa: Thank you. The answer would be no, it wouldn't level the playing field with concerns for the RCMP.

To build on the previous point, I would add to that list of legislation that ought to be considered together also the RCMP Act and the Emergencies Act as part of that constellation of legislation that would have to be reformed.

If there were one portion to bin, I would agree it would be FITAA, for the reason that it has the danger to bleed off further resources with limited beneficial impact that might otherwise go to the enforcement end for the RCMP. There are real dangers in

jamais abordé cette loi de façon exhaustive dans notre histoire moderne.

On peut soutenir que le gouvernement a eu l'occasion d'aborder la question de façon non partisane. Je comprends l'argument en faveur du gradualisme. C'est un argument que les fonctionnaires aimeraient faire valoir, et lorsque j'ai dit aux représentants du SCRS, par exemple, lors des consultations, que ce n'était pas très ambitieux, ils ont dit : « Un instant. Attendez cinq ans, et nous ferons quelque chose de plus ambitieux. » Peut-être, mais c'est une longue attente alors que le contexte de la menace pour la sécurité nationale évolue rapidement.

Je ne sais pas quel est l'art du possible pour des organismes parlementaires comme le vôtre et à la Chambre des communes. Il ne s'agit probablement pas de prolonger très longtemps l'étude de ce projet de loi, mais je vous encourage à tout le moins à suggérer qu'il y a peut-être des parties du cadre législatif en matière de sécurité nationale qui doivent être examinées de plus près à l'avenir, et j'inclurais la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur la protection de l'information. J'inclurais aussi la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en particulier l'article 8, qui pose toujours un problème, et il y a peut-être d'autres parties qui viennent à l'esprit des gens.

Si vous aviez le désir de couper une partie quelconque de ce projet de loi, je pense qu'il serait très utile de séparer la LTRIE du reste et de l'examiner en profondeur. Parce que, comme je l'ai dit, même si les gens pensent que ce sera important, même si vous adoptez le projet de loi demain, la loi ne sera pas en place pour changer les choses aux prochaines élections fédérales.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup d'être ici. Vous avez un peu tourné autour de ma question. Je pense qu'on y a répondu, mais il ne s'agit pas seulement d'un problème de recrutement pour les services de formation et de recrutement de la GRC. Il est manifeste que le gouvernement ne réagit pas et néglige de prendre conscience de la gravité de la situation, et je me demande si ce projet de loi contribuera à uniformiser suffisamment les règles du jeu pour que nous puissions le prendre au sérieux et l'adopter.

M. Kempa : Merci. La réponse serait non, il n'égaliserait pas les règles du jeu en ce qui a trait aux préoccupations de la GRC.

Pour faire suite au point précédent, j'ajouterais à la constellation des mesures législatives à réformer la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur les mesures d'urgence.

S'il n'y avait qu'une partie à mettre au rebut, je conviens que ce serait la Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère, car ses bienfaits sont trop limités pour justifier le risque d'épuiser d'autres ressources que la GRC pourrait autrement

this of making things worse for the capacity of the RCMP to carry out its federal business.

Mr. Wark: The National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, before this more attention-headline-gathering review, did an excellent report on the RCMP and RCMP federal policing, which called attention, very strongly, to the problems that the force has from being divided between contract policing and federal policing, lack of resources for federal policing and the way that resources are bled away from federal policing. It is a huge problem that needs to be tackled by a government with a will to tackle it.

[Translation]

Senator Dalphond: My question concerns the new commissioner's investigative powers, which include the power to compel someone to answer questions and produce documents, and to impose a financial penalty. The act also provides that the person may be charged with an offence under the act and possibly even under the Criminal Code. It is said that the evidence that will be gathered by the commissioner cannot be used in criminal or offence proceedings.

Isn't there a danger that the RCMP will have the rug pulled out from under it by the commissioner conducting an administrative investigation and imposing a penalty, which would make what has been uncovered inaccessible?

[English]

Mr. Kempa: In many ways, that would replicate a similar problem for CSIS sharing information with the RCMP. You could have parallel difficulties with FITAA, essentially is what you're saying. I would agree with that posing a problem.

Mr. Wark: The commissioner has powers given to a commissioner in the context of FITAA. They're relatively narrow powers, and they draw on the Australian and U.S. experience of requiring the production of certain kinds of information.

Frankly, drawing on that experience is right because if you can't compel the production of certain kinds of information, you cannot really enforce a foreign influence transparency act. Obviously, care would have to be taken on how that's done. The idea that the commissioner report publicly and annually is an important one. I don't think the commissioner's activities would preclude RCMP's investigations on a separate track, if necessary.

dédier à l'application de la loi. Il y a de réels dangers de miner encore davantage la capacité de la GRC de s'acquitter de ses responsabilités fédérales.

M. Wark : Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, avant cet examen plus médiatisé, a produit un excellent rapport sur la GRC et ses obligations fédérales. Ce rapport a attiré très fortement l'attention sur les problèmes que connaît la GRC du fait de sa division entre les services de police contractuels et les services de police fédéraux, et de la saignée de ressources que l'on fait au détriment des services fédéraux où ces ressources font pénurie au départ. C'est un problème énorme et il faut un gouvernement fermement résolu à s'y attaquer.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Ma question concerne les pouvoirs d'enquête du nouveau commissaire, qui comprennent le pouvoir de contraindre quelqu'un à répondre à des questions et à produire des documents, et à lui imposer une pénalité financière. La loi prévoit aussi que la personne peut être accusée d'infraction en vertu de la loi et même possiblement en vertu du Code criminel. On dit que la preuve qui sera recueillie par le commissaire ne pourra pas être utilisée dans des procédures criminelles ou des procédures en infraction.

N'y a-t-il pas un danger que la GRC se fasse couper l'herbe sous le pied par le commissaire qui mène une enquête administrative et impose une pénalité, ce qui ferait en sorte que ce qu'on a découvert deviendrait inaccessible?

[Traduction]

M. Kempa : À bien des égards, le problème est semblable pour l'échange de renseignements entre le SCRS et la GRC. Ce que vous dites essentiellement, c'est qu'il pourrait y avoir des difficultés parallèles avec la Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère. Je conviens que c'est problématique.

M. Wark : Le commissaire a les pouvoirs qui lui sont conférés dans le contexte de la Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère. Ce sont des pouvoirs relativement restreints, et ils s'inspirent de l'expérience de l'Australie et des États-Unis qui exigent la production de certains types de renseignements.

Franchement, il est bon de s'appuyer sur cette expérience, car si on ne peut pas obliger la production de certains types de renseignements, on ne peut pas vraiment appliquer une loi sur la transparence en matière d'influence étrangère. Évidemment, il faudrait faire attention à la façon de s'y prendre. Le principe voulant que le commissaire fasse rapport publiquement et annuellement est important. Je ne pense pas que les activités du commissaire empêcheraient la GRC de mener ses enquêtes de son côté, au besoin.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Wark. Mr. Kempa, I'll ask you a question and I'd like you to answer it quickly. You mentioned intelligence services potentially intervening at Elections Canada. I'd like to know where in this bill is the possibility of preventing the nomination of a person who, according to the foreign interference intelligence services, presents risks to the country's security. Will we be able to act proactively, or will we still be dependent on endless investigations after the fact? I ask that you keep your answer short.

[English]

Mr. Kempa: I think the difficulty is that — Bill C-70 does not create specific offences around meddling in nominations as they have in the United Kingdom and Australia. My understanding would be, unless it was a matter of finance, Bill C-70 would not change very much from the present situation.

The Deputy Chair: Thank you very much.

That brings us to the end of our time with this panel. Thank you Mr. Kempa and Mr. Wark for taking the time to meet with us today.

[Translation]

We are now resuming with our second panel of witnesses. I'd like to welcome Richard Fadden, former National Security and Intelligence Advisor to the Prime Minister of Canada and former director, Canadian Security Intelligence Service; Daniel Stanton, former intelligence officer, Canadian Security Intelligence Service; Michelle Tessier, Senior Fellow, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa; and Duff Conacher, Co-Founder, Democracy Watch.

I welcome each and every one of you. I now invite you to make your opening statements.

We will begin with Mr. Fadden. Mr. Fadden, the floor is yours whenever you're ready.

[English]

Richard Fadden, Former National Security and Intelligence Advisor to the Prime Minister of Canada and Former Director, Canadian Security Intelligence Service, as an individual: Thank you, Deputy Chair.

[Français]

Le vice-président : Merci, monsieur Wark. Monsieur Kempa, je vais vous poser une question et j'aimerais que vous y répondiez rapidement. Vous avez parlé d'intervention possible des services de renseignement auprès d'Élections Canada. J'aimerais savoir où se trouve dans ce projet de loi la possibilité d'empêcher la mise en candidature d'une personne qui, selon les services de renseignement sur l'ingérence étrangère, présente des risques pour la sécurité du pays. Pourrions-nous agir de façon proactive, ou serons-nous toujours tributaires d'interminables enquêtes menées après les faits? Je vous invite à me répondre rapidement.

[Traduction]

M. Kempa : Je pense que le problème, c'est que — le projet de loi C-70 n'énonce pas d'infractions précises liées à l'ingérence au niveau des nominations, comme c'est le cas au Royaume-Uni et en Australie. D'après ce que je comprends, à moins que ce ne soit une question de finances, le projet de loi C-70 ne changerait pas grand-chose à la situation actuelle.

Le vice-président : Merci beaucoup.

Cela nous amène à la fin de notre séance avec ce groupe de témoins. Merci, messieurs Kempa et Wark, d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

[Français]

Nous poursuivons maintenant avec notre deuxième groupe de témoins. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Richard Fadden, ancien conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre du Canada et ancien directeur, Service canadien du renseignement de sécurité, Daniel Stanton, ancien officier des renseignements, Service canadien du renseignement de sécurité, Michelle Tessier, professionnelle en résidence, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, et Duff Conacher, cofondateur, Démocratie en surveillance.

Je souhaite la bienvenue à chacun d'entre vous. Je vous invite maintenant à faire vos déclarations préliminaires.

Nous commençons par M. Fadden. Monsieur Fadden, la parole est à vous dès que vous êtes prêt.

[Traduction]

Richard Fadden, ancien conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre du Canada, et ancien directeur, Service canadien du renseignement de sécurité, à titre personnel : Merci, monsieur le vice-président.

Let me start by apologizing for the sunglasses. I'm not trying to be spook-like. I simply grabbed the wrong set after I left the car. I'll take them off after I finish reading.

Thank you for the opportunity to speak to you about Bill C-70. It's a relatively complex and technical piece of legislation. I should admit up front that I'm not the ideal person to answer questions on the third subsection of the fourth subsection. I will do my best, but that's not me.

Having said that, it creates and amends a number of statutes. Its overall thrust goes a considerable distance to deal with the threat of foreign interference, a threat that has been with us for some considerable time. It deals with other matters, the treatment of data sets by CSIS and the creation of a scheme to deal with certain information before the federal courts.

I propose to focus my comments on the creation of offences relating to foreign interference, the creation of a foreign interference registry and the expanded authority given to CSIS to share intelligence. These last three sets of proposals will fill serious gaps in the toolbox of those fighting foreign interference.

Having said this, coming back to a point that was raised by the previous panel, they do not represent a silver bullet dealing with foreign interference. This is for two reasons: Foreign interference threats will always evolve, and they represent only the first step in dealing with what will be an ongoing challenge for us and our allies.

I understand that two broad concerns have been raised concerning what is in Bill C-70, the possibility of Charter-and-privacy-compliance issues, and the speed with which many hope Bill C-70 heads toward Royal Assent.

On the question of Bill C-70's fast-track treatment, I'm afraid I'm going to disagree with my friends of the previous panel. I think the national interest requires it. Johnston, NSIRA, NSICOP and Hogue have all made clear that foreign interference is a clear and present danger to the national interest and national security, a danger that we as a country have been slow in dealing with.

To delay Bill C-70 to the point that it will not be in place before the next election would be a gift to our adversaries. I strongly disagree with Professor Wark when he argues that it would be impossible to have things in place before the next election.

Permettez-moi d'abord de m'excuser pour les lunettes de soleil que je porte. Ce n'est pas pour effrayer les gens. Je me suis simplement trompé de paire en quittant la voiture. Je les enlèverai dès que j'aurais fini de lire.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-70. C'est une mesure législative relativement complexe et technique. Je dois avouer d'emblée que je ne suis pas la personne la mieux placée pour répondre aux questions sur la troisième partie du quatrième paragraphe. Je m'y connais moins, mais je ferai de mon mieux.

Cela dit, le projet de loi crée et modifie toute une série de lois. Son objectif global est de faire face à la menace d'ingérence étrangère, une menace qui existe depuis longtemps. Il porte sur d'autres questions, le traitement des ensembles de données par le SCRS, et la création d'un mécanisme pour traiter certains renseignements devant les tribunaux fédéraux.

Je me propose de concentrer mes observations sur la création d'infractions relatives à l'ingérence étrangère, sur la création d'un registre de l'ingérence étrangère et sur l'élargissement des pouvoirs conférés au SCRS en matière d'échange de renseignements. Ces trois dernières séries de propositions combleront de graves lacunes dans la boîte à outils de ceux qui luttent contre l'ingérence étrangère.

Cela dit, pour revenir à un point qui a été soulevé par le groupe de témoins précédent, elles ne représentent pas une solution miracle en matière d'ingérence étrangère. Il y a deux raisons à cela, c'est-à-dire que les menaces d'ingérence étrangère évolueront toujours, et que ce n'est là que la première étape pour faire face à ce qui sera un défi permanent pour nous et nos alliés.

Je crois comprendre que deux grandes préoccupations ont été soulevées concernant le contenu du projet de loi C-70, la possibilité de problèmes liés à la conformité à la Charte et à la protection de la vie privée, et la rapidité avec laquelle beaucoup espèrent que le projet de loi obtiendra la sanction royale.

Pour ce qui est du traitement accéléré prévu dans le projet de loi, je crains de ne pas être d'accord avec mes amis du groupe précédent. Je pense que l'intérêt national l'exige. M. Johnston, l'OSSNR, le CPSNR, et la Commission Hogue ont tous dit clairement que l'ingérence étrangère constitue un danger évident et très vivant pour l'intérêt national et la sécurité nationale, un danger auquel nous avons tardé à nous attaquer.

Retarder l'adoption du projet de loi C-70 au point où il ne sera pas en vigueur avant les prochaines élections serait faire un cadeau à nos adversaires. Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Wark quand il dit qu'il serait impossible de mettre les choses en place avant les prochaines élections.

If the public service and the ministry is doing its work, they should already have a list of people who might possibly be appointed as commissioner, and make that appointment within a week of Royal Assent.

If there is a willingness to get all of this into place before the next election, if you and your colleagues from the other House act quickly, I would submit it is within the realm of the possible and we should try to do that.

In considering the speed with which Bill C-70 can be dealt with, it's important to recall that its passage does not deal with the issue. Time will be necessary for the implementation; the appointment of the commissioner, as I've just mentioned; the development of protocols for CSIS to share intelligence; and the development of program details by the police, and prosecutors, to deal with the new offences. All these take time, thus my argument that rapid passage would make sense.

I do not suggest that Bill C-70's passage should be speeded through no matter what. If serious issues are found, then perhaps they should be dealt with by breaking them out from the broader bill.

I'm not a Charter lawyer. In fact, I'm a lapsed lawyer. I see no danger to Charter rights or privacy in the actual words of the bill. If there are risks, they will be in implementation. I submit this is the case in almost any statute created by Parliament that deals with offences.

The language of the offence can be very clear, unambiguous and Charter compliant. The people who implement are those who, in the end, create the difficulty for individual Canadians.

To that end, I would draw your attention to the Minister of Justice's review of Bill C-70 to the effect that the bill is Charter compliant.

I would draw your attention to the good faith implementation by ministers and officials to which Parliament is entitled, the recourse to the courts which, in Canada, we are not holding back on virtually any issue these days; and, finally, amendments, if necessary.

All of the above combine to suggest, at least to me, that Bill C-70 merits your review, with amendments if need be, and early approval.

Thank you for your attention.

Daniel Stanton, Former Intelligence Officer, Canadian Security Intelligence Service, as an individual: Thank you, Deputy Chair, and good afternoon, committee members.

Si la fonction publique et le ministère font leur travail, ils devraient déjà avoir une liste des personnes qui pourraient être nommées au poste de commissaire et procéder à cette nomination dans la semaine suivant la sanction royale.

S'il y a une volonté de mettre tout cela en place avant les prochaines élections, si vous et vos collègues de l'autre Chambre agissez rapidement, je dirais que c'est faisable et que nous devrions nous efforcer d'y arriver.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle le projet de loi C-70 peut être adopté, il importe de rappeler que son adoption ne règle pas la question. Il faudra du temps pour la mise en œuvre, la nomination du commissaire, comme je viens de le mentionner, l'élaboration de protocoles permettant au SCRS d'échanger des renseignements et la mise au point de programmes détaillés par la police et les procureurs en réponse aux nouvelles infractions. Tout cela prend du temps, d'où mon affirmation qu'une adoption rapide serait logique.

Je ne dis pas que l'adoption du projet de loi C-70 devrait être accélérée contre vents et marées. Si des problèmes graves sont décelés, il faudrait peut-être s'en occuper indépendamment du contenu plus général.

Je ne suis pas un avocat spécialisé dans la Charte. En fait, je n'exerce plus comme avocat. Je ne vois aucun danger pour les droits garantis par la Charte ou la vie privée dans le libellé du projet de loi. S'il y a des risques, ce sera au niveau de la mise en œuvre. À mon avis, il en est ainsi pour pratiquement toutes les lois créées par le Parlement qui traitent d'infractions.

Le libellé de l'infraction peut être très clair, sans ambiguïté et conforme à la Charte. En définitive, ce sont les gens qui s'occupent de la mise en œuvre qui créent des difficultés pour les Canadiens.

À cette fin, j'attire votre attention sur l'examen du projet de loi C-70 par le ministre de la Justice, qui a conclu que le projet de loi est conforme à la Charte.

J'aimerais attirer votre attention sur la mise en œuvre de bonne foi par les ministres et les fonctionnaires, ce à quoi le Parlement a droit, sur le recours aux tribunaux qui, au Canada, ne s'abstiennent de traiter pratiquement aucune question de nos jours et, enfin, sur les amendements, au besoin.

Tout ce qui précède me porte à dire, du moins à mon avis, que le projet de loi C-70 mérite votre examen, avec des amendements au besoin, et une approbation rapide.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel Stanton, ancien officier des renseignements, Service canadien du renseignement de sécurité, à titre personnel : Merci, monsieur le vice-président, et bonjour aux membres du comité.

First, I wish to say it is an honour to have the opportunity to be invited to speak to committee members on Bill C-70, which I feel will not only strengthen Canada's national security, but foster more trust among Canadians in the resiliency of our democratic institutions. I'm going to talk briefly about the disclosure of intelligence in the new regime and the criminalization of foreign interference.

The CSIS Act, section 19, is to be amended by adding after subsection 2 the authorized disclosure of intelligence to build resiliency against threats. The CSIS Act was enacted in 1984, and when I began working in counter-intelligence in 1986, the target of hostile intelligence services was the federal government. It was the Cold War and our classified government information, assets and personnel were the coveted prizes, and the means were espionage. The federal government, which was the sole recipient of CSIS intelligence, is no longer an exclusive target. Historical events have upended that exclusivity, and foreign threat actors are targeting other levels of government — think tanks, universities, journalists, the business sector, and as reinforced last week, politicians.

The measures of the act include a new ability for CSIS to share threat intelligence with other levels of government, including Indigenous governance bodies, the private sector and universities, what I'll call the non-traditional clients of intelligence reporting. This is going to be a significant overhaul in terms of the mandate of the service and Canada's national security. That intelligence to provinces and territories will have a significant impact in terms of building resiliency. Should a foreign delegation with a hidden agenda visit our North, authorities could be given a useful briefing.

What will this new disclosure regime look like? Some Canadians have what I think is an unrealistic view of this, that there will be some sort of all-you-can-eat buffet of intelligence reporting, that the government's going to open the tap. That's not quite the case. As per the bill's provisions, the end game is to build resiliency to strengthen national security, and that means that CSIS will continue collecting secrets and safeguarding the security of that information.

The need-to-know principle, which I adhered to and respected for 32 years, will remain sacrosanct. The new, non-traditional audience of intelligence reporting will require security clearances. The designated recipient of intelligence will need to demonstrate proper physical and technical security of that information. Whether the recipient is a university, the leader of a political party or a municipal police force, there will need to be a

Tout d'abord, je tiens à dire que c'est un honneur d'avoir l'occasion d'être invité à prendre la parole devant les membres du comité au sujet du projet de loi C-70, qui, selon moi, renforcera non seulement la sécurité nationale du Canada, mais aussi la confiance accrue des Canadiens dans la résilience de nos institutions démocratiques. Je vais parler brièvement de la divulgation de renseignements dans le nouveau régime et de la criminalisation de l'ingérence étrangère.

L'article 19 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité doit être modifié par adjonction, après le paragraphe 2, de la divulgation autorisée de renseignements visant à renforcer la résilience face aux menaces. Cette loi remonte à 1984, et lorsque j'ai commencé à travailler dans le domaine du contre-espionnage en 1986, le gouvernement fédéral était la cible des services de renseignement hostiles. C'était la guerre froide, et les renseignements, les biens et le personnel classifiés du gouvernement étaient les prix convoités, et les moyens utilisés étaient l'espionnage. Le gouvernement fédéral, qui était le seul destinataire des renseignements du SCRS, n'est plus une cible exclusive. Des événements historiques ont fait que l'exclusivité et les auteurs de menaces étrangers ciblent d'autres ordres de gouvernement — des groupes de réflexion, des universités, des journalistes, le secteur des affaires et, comme on l'a souligné la semaine dernière, des politiciens.

Les mesures de la loi comprennent une nouvelle capacité pour le SCRS d'échanger des renseignements sur les menaces avec d'autres ordres de gouvernement, y compris les organismes de gouvernance autochtones, le secteur privé et les universités, ce que j'appellerai les clients non traditionnels des rapports de renseignement. Il s'agira d'une refonte importante du mandat du service et de la sécurité nationale du Canada. Ces renseignements fournis aux provinces et aux territoires auront une incidence importante sur le renforcement de la résilience. Si une délégation étrangère ayant des intentions cachées se rendait dans notre Nord, les autorités pourraient recevoir une séance d'information utile.

À quoi ressemblera ce nouveau régime de divulgation? Certains Canadiens ont ce qui me semble être une vision irréaliste de la question, à savoir qu'il y aura une sorte de buffet de rapports de renseignement où tout le monde peut manger, que le gouvernement va ouvrir le robinet. Ce n'est pas tout à fait le cas. Conformément aux dispositions du projet de loi, le but ultime est d'insister sur la résilience pour renforcer la sécurité nationale, ce qui signifie que le SCRS continuera d'amasser des secrets et de protéger la sécurité de ces renseignements.

Le principe du besoin de savoir, que j'ai respecté pendant 32 ans, demeurera sacré. Le nouveau public non traditionnel des rapports de renseignement exigera des autorisations de sécurité. Le destinataire désigné du renseignement devra démontrer que la sécurité matérielle et technique de cette information est adéquate. Qu'il s'agisse d'une université, du chef d'un parti politique ou d'un service de police municipal, il faudra qu'il y ait

mutual level of trust for a worthwhile exchange. Leakage of sensitive reporting will be a show stopper.

During my career at CSIS, I worked at three field offices and was frequently advised by non-government partners that the service only took and never gave. I think it's a fair criticism. This new regime of disclosures will enhance CSIS's ability to keep Canadians safe and strengthen national security and allow for a more holistic assessment of the threat environment.

I wish to briefly address Part 2 of the bill, the criminalization of foreign interference. Without these significant changes to the Security of Information Act, there will not be any serious consequences to foreign interference and transnational repression. These amendments, as well as the foreign agent registry, will significantly mitigate the significant threat to our nation's national security.

Finally, on a personal note, I participated as an intervener at the inquiry — the Hogue commission — and like many Canadians, I followed a particular panel discussion at the Hogue inquiry comprised of Canadians representing Sikh, Russian, Uyghur, Iranian and Chinese communities. We listened to heartbreaking stories of foreign state repression involving surveillance, monitoring, harassment, blackmail, intimidation and murder. These are the Canadians I think of when I think of Bill C-70, Canadians without agency, Canadians who have been ignored by successive governments. As a country, we've let them down. Bill C-70 is, I feel, a start in getting things right. Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Stanton. We will now give the floor to Ms. Tessier.

[English]

Michelle Tessier, Senior Fellow, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa, as an individual: Deputy chair and committee members, thank you very much for the invitation to discuss the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference. A bit about myself: My name is Michelle Tessier. I worked with the Canadian Security Intelligence Service for 35 years as an intelligence officer and as a senior manager. My most recent role was that of Deputy Director of Operations, a position I held from December 2018 until my retirement in March of 2023. Considered the second-in-command of the service, that role is responsible for the overall management and governance of service operations. Shortly after my retirement, I was accepted as a senior fellow with the University of Ottawa's Graduate School of Public and International Affairs.

une confiance mutuelle pour que l'échange en vaille la peine. Les fuites de rapports de nature délicate seront un obstacle.

Au cours de ma carrière au SCRS, j'ai travaillé dans trois bureaux régionaux et je me suis fait souvent dire par des partenaires non gouvernementaux que le service ne faisait que prendre et ne donnait jamais. Je pense que c'est une critique juste. Ce nouveau régime de divulgation améliorera la capacité du service de garantir la sécurité des Canadiens, de renforcer la sécurité nationale et de permettre une évaluation plus globale du climat des menaces.

J'aimerais parler brièvement de la partie 2 du projet de loi, qui porte sur la criminalisation de l'ingérence étrangère. Sans ces modifications importantes à la Loi sur la protection de l'information, l'ingérence étrangère et la répression transnationale n'auront pas de conséquences graves. Ces modifications, ainsi que le registre des agents étrangers, atténueront considérablement la menace importante à la sécurité nationale de notre pays.

Enfin, sur une note personnelle, j'ai participé comme intervenant à l'enquête de la Commission Hogue et, comme de nombreux Canadiens, j'ai suivi une discussion en groupe à laquelle participaient des Canadiens représentant les communautés sikhe, russe, ouïghour, iranienne et chinoise. Nous avons entendu des histoires déchirantes de répression par ces États étrangers avec des ingrédients comme la surveillance, le harcèlement, le chantage, l'intimidation et le meurtre. Ce sont ces Canadiens auxquels je songe lorsque je pense au projet de loi C-70, les Canadiens sans agence, les Canadiens qui ont été négligés par les gouvernements successifs. Notre pays les a laissés tomber. Le projet de loi C-70 est, à mon avis, un début pour bien faire les choses. Merci.

[Français]

Le vice-président : Merci, monsieur Stanton. Nous allons maintenant céder la parole à Mme Tessier.

[Traduction]

Michelle Tessier, professionnelle en résidence, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, à titre personnel : Monsieur le vice-président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invitée à discuter de l'objet du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère. Je me présente brièvement : je m'appelle Michelle Tessier. J'ai travaillé au Service canadien du renseignement de sécurité pendant 35 ans à titre d'agente du renseignement et de gestionnaire principale. Mon poste le plus récent était celui de directrice adjointe des opérations, poste que j'ai occupé de décembre 2018 jusqu'à mon départ à la retraite en mars 2023. Considéré comme le commandant en second du service, le titulaire de ce poste est responsable de la gestion et de la gouvernance globales des opérations du service. Peu après ma retraite, j'ai été reçue

Given my experience with the service, I am well aware of the limitations of the 40-year-old CSIS Act, especially in relation to foreign interference as well as other national security threats facing Canada. The world is a very complex environment, and the threat landscape evolves with it. Threat actors will use all tools at their disposal, including advanced technology, the digital space, any vulnerabilities that they can perceive in our democratic processes or in our legislation. And they notice there are sometimes no repercussions for their actions.

Unfortunately, our legislation and tool kit have not kept up with this threat environment and with the complexity of this threat environment. To counter foreign interference and other threats, our government agencies must be given the required tools. As regards Bill C-70, certain proposed amendments to the CSIS Act in particular would be a great step in equipping that agency with the ability to more efficiently counter the threat.

The proposed amendments in Bill C-70 respond to urgent gaps in CSIS's authorities. I will highlight what I consider to be some of the key aspects of the proposed legislation as regards CSIS.

As has been mentioned, greater disclosure authorities would enable CSIS to disclose information to a wider number of stakeholders outside of the Government of Canada. We know that foreign interference, as an example, touches on all levels of government and occurs year-round, not just during electoral periods. CSIS needs the authority to share its information with entities such as municipal and provincial governments, riding associations, all parliamentarians, victims of foreign interference and others who need to take action to counter the threat.

Streamlined warrant applications. CSIS is one of the most reviewed intelligence services in the world. The minister, the Federal Court, the Intelligence Commissioner, the National Security and Intelligence Review Agency and the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians all play a key role in reviewing the service's activities to ensure due diligence to the law and Charter obligations. These safeguards are important in a democracy and should remain.

That being said, the service's requirements for its warrant applications have not changed since 1984. It is a lengthy process and does not differentiate requirements between highly intrusive

comme professionnelle en résidence à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.

Compte tenu de mon expérience au sein du service, je suis tout à fait consciente des limites de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, qui est en vigueur depuis 40 ans, surtout en ce qui concerne l'ingérence étrangère et les autres menaces à la sécurité nationale auxquelles fait face le Canada. Le monde est un environnement très complexe, et les menaces évoluent en conséquence. Les auteurs de menaces utiliseront tous les outils à leur disposition, y compris la technologie de pointe, l'espace numérique et toutes les vulnérabilités qu'ils peuvent percevoir dans nos processus démocratiques ou dans nos lois. Et ils ne manquent pas de constater qu'ils s'en tirent parfois impunément.

Malheureusement, notre législation et notre trousse d'outils n'ont pas suivi l'évolution de ce contexte de menace et de sa complexité. Pour contrer l'ingérence étrangère et les autres menaces, il faut donner les outils nécessaires à nos organismes gouvernementaux. En ce qui concerne le projet de loi C-70, certaines modifications proposées à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité en particulier seraient un grand pas en avant pour mieux équiper l'organisme contre les menaces.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-70 répondent à des lacunes urgentes dans les pouvoirs du SCRS. Je vais souligner ce que je considère des aspects clés du projet de loi proposé en ce qui concerne le SCRS.

Comme on l'a mentionné, des pouvoirs de divulgation accrus permettraient au SCRS de communiquer des renseignements à un plus grand nombre d'intervenants en marge du gouvernement du Canada. Nous savons que l'ingérence étrangère, par exemple, touche tous les ordres de gouvernement et se produit toute l'année, pas seulement pendant les périodes électorales. Le SCRS doit avoir le pouvoir de communiquer ses renseignements à des entités comme les gouvernements municipaux et provinciaux, les associations de circonscription, tous les parlementaires, les victimes d'ingérence étrangère et d'autres qui doivent prendre des mesures pour contrer la menace.

Simplification des demandes de mandat. Le SCRS est l'un des services de renseignement les plus surveillés au monde. Le ministre, la Cour fédérale, le commissaire au renseignement, l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement jouent tous un rôle clé dans l'examen des activités du service afin d'assurer une diligence raisonnable à l'égard des obligations prévues par la loi et la Charte. Ces garanties sont importantes dans une démocratie et devraient être maintenues.

Cela dit, les exigences du service pour les demandes de mandat n'ont pas changé depuis 1984. Il s'agit d'un long processus qui ne fait pas de distinction entre les exigences

powers, such as communications intercepts, and less intrusive powers, such as subscriber information. This can lead to investigations being impeded, delayed or even halted and opportunities missed.

Efforts to enable the service to obtain certain powers more quickly, all while seeking Federal Court approval, would enable quick action by CSIS and ensure greater efficiency in protecting Canadians from threats.

Advances in digital technology are giving threat actors the advantage. Without proper authorities to collect, analyze and exploit data sets, CSIS will lag behind its adversaries, putting at risk Canadians and their interests. Given the digital age, the ability to analyze key sets of data can lead to greater discovery and identification of threat actors.

Other gaps, such as modernizing the service's role in foreign intelligence collection as well as requiring a statutory review of the CSIS Act every five years, will ensure our intelligence agency remains equipped to modernize its authorities and powers in parallel to the threat environment.

Lastly, the intelligence-to-evidence issue remains a complex challenge in enabling the valuable intelligence gathered by CSIS to assist in law enforcement action. While both CSIS and the RCMP have a great partnership, the lack of an ability to protect intelligence in an open court system severely limits the better use of CSIS intelligence. Thank you for your time. I will now take your questions.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you very much, Ms. Tessier. We'll now give the floor to Mr. Conacher. The floor is yours, sir.

[English]

Duff Conacher, Co-Founder, Democracy Watch: Thank you very much to the chair and committee for this opportunity to speak on this important bill, Bill C-70. My comments will address Parts 2 and 4 of the bill, the changes to the Security of Information Act and the proposed new Foreign Influence Transparency and Accountability Act. You should have received at least a summary submission of the changes to the bill that Democracy Watch is calling for. If not, a full submission that explains the details of the many loopholes in the bill and the problems with the enforcement system that make it lack independence, effectiveness, transparency and accountability.

relatives aux pouvoirs très intrusifs, comme les interceptions de communications, et les pouvoirs moins intrusifs, comme les renseignements sur les abonnés. Cela peut nuire aux enquêtes, les retarder ou même les interrompre et faire rater des occasions.

Les efforts visant à permettre au service d'obtenir certains pouvoirs plus rapidement, tout en demandant l'approbation de la Cour fédérale, permettraient au SCRS d'agir rapidement et assureraient une plus grande efficacité dans la protection des Canadiens contre les menaces.

Les progrès de la technologie numérique donnent l'avantage aux auteurs de menaces. Sans les pouvoirs nécessaires pour recueillir, analyser et exploiter des ensembles de données, le SCRS sera à la traîne de ses adversaires, ce qui mettra en péril les Canadiens et leurs intérêts. Compte tenu de l'ère numérique, la capacité d'analyser des ensembles de données clés peut mener à une plus grande découverte et identification des auteurs de menaces.

D'autres lacunes, comme la modernisation du rôle du service dans la collecte de renseignements étrangers et l'exigence d'un examen législatif de la Loi sur le SCRS tous les cinq ans, feront en sorte que notre organisme de renseignement demeure équipé pour moderniser ses pouvoirs parallèlement à l'environnement de la menace.

Enfin, la question du passage du renseignement à la preuve demeure un défi complexe pour ce qui est de permettre aux précieux renseignements recueillis par le SCRS d'aider à l'application de la loi. Bien que le SCRS et la GRC aient établi un excellent partenariat, le manque de capacité de protéger les renseignements dans un système de tribunal ouvert limite sérieusement un usage optimal des renseignements du SCRS. Merci de votre temps. Je vais maintenant répondre à vos questions.

[Français]

Le vice-président : Merci beaucoup, madame Tessier. Nous allons maintenant donner la parole à M. Conacher. La parole est à vous, monsieur.

[Traduction]

Duff Conacher, cofondateur, Démocratie en surveillance : Je remercie le président et le comité de me donner l'occasion de parler de cet important projet de loi, le projet de loi C-70. Mes observations porteront sur les parties 2 et 4 du projet de loi, les modifications à la Loi sur la protection de l'information et la nouvelle Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère. Vous devriez avoir reçu au moins un résumé des modifications au projet de loi que Démocratie en surveillance demande. Sinon, vous aurez un mémoire complet qui explique en détail les nombreuses lacunes du projet de loi et les problèmes du système d'application de la

I am happy to answer your questions after I give you the summary, but you will also have in written form that full submission, which goes into quite a bit of detail.

First of all, the loopholes in Part 2 and Part 4 are in the definition section for “public office holder” and “political and governmental process,” which are covered by the prohibition in the Security of Information Act, to be amended, and the creation of the new foreign agent registry in the disclosure requirements.

The loopholes will allow for secret, unethical foreign interference activities to continue without having to be registered or disclosed in the proposed foreign influence registry. As a result, they will also not be prohibited.

What are the loopholes? The following things will not be covered in terms of either being prohibited or required to be disclosed.

Activities undertaken by businesses or organizations that have an arrangement with a foreign government or foreign entity.

Activities to interfere in political party leadership contests are not covered.

Also not covered are communications with nomination contestants and party leadership contestants who are not MPs or cabinet ministers, because they are not public office holders and so are not covered under the definition of “office holder.”

Communications with election candidates who are not cabinet ministers are also not covered because they’re also not public office holders. When the writ drops, every MP becomes a candidate, and candidates are not covered.

Communications with people who have been elected as MPs or appointed as senators but have not yet taken office. This is a general loophole in our laws. For someone who is elected or appointed as a senator, it’s not defined as to when they become a public official, so they can be bribed under the Criminal Code during that time period. They would also not be an office holder under this act, so communications would not have to be registered or disclosed and would not be prohibited, even if they’re foreign interference.

loi qui lui font manquer d’indépendance, d’efficacité, de transparence et de reddition de comptes.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions après vous avoir remis le résumé, mais vous aurez également en main le mémoire complet, qui contient beaucoup de détails.

Tout d’abord, les échappatoires de la partie 2 et de la partie 4 se trouvent dans la section des définitions « titulaire d’une charge publique » et « processus politiques ou gouvernementaux », qui sont visées par l’interdiction prévue dans la Loi sur la protection de l’information, et la création d’un nouveau registre des agents étrangers dans le cadre des exigences de divulgation.

Ces échappatoires permettront la poursuite d’activités d’ingérence étrangère secrètes et contraires à l’éthique sans qu’il soit nécessaire de les inscrire ou de les divulguer dans le registre proposé sur l’influence étrangère. Par conséquent, elles ne seront pas interdites non plus.

Quelles sont les échappatoires? Les éléments suivants ne seront pas visés par une interdiction ou une obligation de divulgation.

Les activités d’entreprises ou d’organisations qui ont conclu une entente avec un gouvernement étranger ou autre entité étrangère.

Les activités visant à s’ingérer dans les courses à la direction des partis politiques ne sont pas couvertes.

Les communications avec les candidats à l’investiture et les candidats à la direction d’un parti qui ne sont pas des députés ou des ministres, parce qu’ils ne sont pas des titulaires d’une charge publique et n’entrent donc pas dans la définition de « titulaire d’une charge publique ».

Les communications avec les candidats aux élections qui ne sont pas ministres ne sont pas couvertes non plus parce qu’il ne s’agit pas de titulaires d’une charge publique. Lorsque le bref électoral est émis, chaque député devient candidat et les candidats ne sont pas couverts.

Les communications avec des gens qui ont été élus députés ou nommés sénateurs, mais qui ne sont pas encore arrivés au pouvoir. C’est une échappatoire générale dans nos lois. Dans le cas d’une personne élue ou nommée sénateur, on ne précise pas à quel moment elle devient un fonctionnaire public, de sorte qu’elle peut être soudoyée en vertu du Code criminel pendant cette période. La personne ne serait pas non plus titulaire d’une charge publique en vertu de cette loi, de sorte que les communications n’auraient pas à être enregistrées ou divulguées et ne seraient pas interdites, même s’il s’agit d’ingérence étrangère.

Territorial politicians and public officials are not included in the definition, so communications with them and with provincial and municipal government appointees also not covered.

Communications with judges and lieutenant-governors are also not covered.

A foreign agent could use a lobbyist as a proxy for their influence activities, to do them in secret, because the Lobbying Act has loopholes that allow for secret, unethical lobbying. Those could be done in secret through an arrangement with a lobbyist. A foreign agent could also use staff or volunteers of political parties or riding associations, which are not covered.

Friends, family members and close associates of contestants, candidates, parties and riding association executive members could all be used as a proxy for secret influence activities.

In terms of enforcement problems, the proposed foreign influence transparency commissioner will lack independence and be ineffective. They will be allowed to bury cases with secret decisions. They will not be accountable because they will be partisan and political, as they will be hand-picked behind closed doors by the ruling party cabinet, with little input from opposition parties. They will not necessarily serve a full seven-year term because cabinet could arbitrarily shorten it. They will be encouraged to please the ruling party toward the end of their term because the reviewing party cabinet has the sole power to reappoint them. They will be ineffective because they will not be required to do regular unannounced audits. They will be secretive because they will not be required to issue public rulings with reasons for every situation they review. They will be unaccountable because it is unclear in Bill C-70 whether their decisions and actions, including penalizing violators, could be challenged in court. If they fail to do their job properly by ignoring the facts or the law, they could, as a result, possibly not be held accountable to the courts because it's not set out clearly that there's a right to challenge decisions in court.

There are also problems with the cabinet's discretion. Cabinet is granted discretion that is dangerously broad to exclude arrangements with foreign entities, exclude public officials from the list of public office holders, limit the amount of information required to be disclosed in the proposed registry, and not to require regular updates. All those details should be in the act, along with a deadline for implementation. Currently, there's no

Les politiciens et les fonctionnaires territoriaux ne sont pas inclus dans la définition, de sorte que les communications avec eux et avec les personnes nommées par les gouvernements provinciaux et municipaux ne sont pas visées.

Les communications avec les juges et les lieutenants-gouverneurs ne sont pas couvertes non plus.

Un agent étranger pourrait se servir d'un lobbyiste comme mandataire pour ses activités d'influence, pour le faire en secret, parce que la Loi sur le lobbying comporte des échappatoires qui permettent le lobbying secret et contraire à l'éthique. Cela pourrait se faire en secret dans le cadre d'une entente avec un lobbyiste. Un agent étranger pourrait aussi avoir recours à du personnel ou à des bénévoles de partis politiques ou d'associations de circonscription, qui ne sont pas couverts.

Les amis, les membres de la famille et les proches collaborateurs des candidats, les candidats, des partis et des membres de la direction des associations de circonscription pourraient tous servir de mandataires pour des activités d'influence secrètes.

Pour ce qui est des problèmes d'application de la loi, le commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère proposé manquera d'indépendance et sera inefficace. Il aura le droit d'enterrer des cas avec des décisions secrètes. Il n'aura pas de comptes à rendre parce qu'il sera partisan et politique, car il sera choisi à huis clos par le Cabinet du parti au pouvoir, avec peu de participation de la part des partis de l'opposition. Il n'aura pas nécessairement un mandat complet de sept ans parce que le Cabinet pourrait arbitrairement le raccourcir. Il sera encouragé à faire plaisir au parti au pouvoir vers la fin de son mandat parce que le Cabinet du parti de révision a le pouvoir exclusif de le reconduire dans ses fonctions. Il sera inefficace parce qu'il ne sera pas obligé de faire des vérifications régulières non annoncées. Il agira de manière secrète parce qu'il ne sera pas tenu de rendre des décisions publiques expliquant les motifs de chaque situation examinée. Il ne sera pas tenu de rendre des comptes parce qu'il n'est pas clair dans le projet de loi C-70 si ses décisions et ses actions, y compris le fait de pénaliser les contrevenants, pourraient être contestées devant les tribunaux. S'il ne fait pas son travail correctement en ignorant les faits ou la loi, il pourrait, par conséquent, ne pas être tenu responsable devant les tribunaux parce qu'il n'est pas clairement établi qu'il a le droit de contester les décisions des tribunaux.

Il y a aussi des problèmes avec le pouvoir discrétionnaire du Cabinet. Le Cabinet dispose d'un pouvoir discrétionnaire dangereusement vaste pour exclure des ententes avec des entités étrangères, exclure des fonctionnaires de la liste des titulaires d'une charge publique, limiter la quantité de renseignements à divulguer dans le registre proposé et ne pas exiger de mises à jour régulières. Tous ces détails devraient figurer dans la loi,

deadline in the bill for implementing the registry or the commissioner position.

Overall, outside the realm of Bill C-70, but, as others have mentioned, there are a dozen other loopholes in Canada's political, finance, election, lobbying and ethics rules that allow for secret, unethical and undemocratic interference by foreigners, foreign entities and foreign governments in Canadian politics. These loopholes exist across the country at every level of government. Until they're closed, secret, unethical and undemocratic foreign interference will be both legal and also undetectable because no one even has a mandate to watch and find it in terms of enforcement of lobbying, political, finance, ethics and election laws.

I welcome your questions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Conacher. We will proceed to questions. I remind you that four minutes will be allotted for each question, including the answer. I ask that you keep your questions succinct in order to allow for as many interventions as possible.

Senator Kutcher: Thank you all for being with us today.

This bill attempts to expand the non-traditional audience for intelligence information. Recent discussions about a report by the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians highlighted this issue of the non-traditional audience in terms of the leaders of a political party getting information to intelligence.

There are three parts that are not clear to me. If one of the spooks could answer this, I'd appreciate it.

What does this kind of non-traditional security clearance entail? How is it actually conducted?

Second, what does this non-traditional security clearance allow the individual to access? Everything in CSIS, or only on a specific file?

Third, what does this kind of security clearance prevent non-traditional audiences from disclosing?

Mr. Fadden: I'll give it a try, if I may. I think many of the answers to your questions, senator, will be resolved in the implementation phase because the legislation itself is pretty general.

I can only give you examples that I've gone through, when I was working, of talking to university professors or senior

avec une date limite pour la mise en œuvre. À l'heure actuelle, le projet de loi ne prévoit aucune date limite pour la mise en œuvre du registre ou du poste de commissaire.

Dans l'ensemble, à l'extérieur du cadre du projet de loi C-70, mais comme d'autres l'ont mentionné, il y a une douzaine d'autres échappatoires dans les règles politiques, financières, électorales, de lobbying et d'éthique du Canada qui permettent l'ingérence secrète, contraire à l'éthique et antidémocratique d'étrangers, d'entités étrangères et de gouvernements étrangers dans la politique canadienne. Ces échappatoires existent partout au pays, à tous les paliers de gouvernement. Tant qu'elle ne sera pas fermée, secrète, contraire à l'éthique et antidémocratique, l'ingérence étrangère sera à la fois légale et indétectable, car personne n'a même le mandat de surveiller et de trouver des moyens de faire respecter les lois sur le lobbying, la politique, les finances, l'éthique et les élections.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le vice-président : Merci, monsieur Conacher. Nous allons passer aux questions. Je vous rappelle que quatre minutes seront allouées pour chaque question, réponse comprise. Je vous demande de poser des questions brèves afin de permettre le plus d'interventions possible.

Le sénateur Kutcher : Je vous remercie tous d'être parmi nous aujourd'hui.

Ce projet de loi vise à élargir l'auditoire non traditionnel des renseignements. Des discussions récentes au sujet d'un rapport du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement ont mis en lumière la question du public non traditionnel, c'est-à-dire les dirigeants d'un parti politique qui fournissent de l'information aux services de renseignement.

Il y a trois parties qui ne me semblent pas claires. Si le monsieur aux lunettes effrayantes ou quelqu'un d'autre pouvait répondre à cette question, je l'apprécierais.

En quoi consiste ce genre d'autorisation de sécurité non traditionnelle? Comment procède-t-on?

Deuxièmement, quel genre d'accès cette autorisation de sécurité non traditionnelle permet-elle à la personne? À l'ensemble du SCRS, ou seulement à un dossier donné?

Troisièmement, qu'est-ce que ce genre d'habilitation de sécurité empêche les auditoires non traditionnels de divulguer?

M. Fadden : Je vais essayer de répondre, si vous me le permettez. Je pense que bon nombre des réponses à vos questions, sénateur, seront résolues à l'étape de la mise en œuvre, parce que la loi elle-même est assez générale.

Je ne peux vous donner que des exemples de ce que j'ai vécu quand je travaillais, en parlant à des professeurs d'université ou à

businessmen. They don't want details down to the nth level. What they want is a sense of what is worrying the security services, which they cannot discuss right now.

I don't know if they're going to have a special kind of security clearance or not. I hope they do, because if we simply add the non-traditional clearances to the lists that are already in existence, it's going to take us 15 years to get through them all. There are serious delays in granting security clearances.

I would say that there might be a principle that they'll never get top-secret information, but they'll get secret information. I'm guessing. But I think all of this should be taken into account by those who are implementing.

Ms. Tessier: Perhaps I can add to that. I think the idea is to allow CSIS to share classified information with a greater number of people. Currently, the way the CSIS Act is written, they can only do so with individuals in the federal government or for law enforcement purposes. There are very specific requirements.

Currently, in order to share classified information with, let's say, a parliamentarian who is not part of the government and who faces threats, CSIS has to use what they call their threat reduction mandate — which wasn't what it was set out for and doesn't facilitate the sharing of classified information. Anyone who is subject to the Security of Information Act is subject for life, no matter who that would be.

Senator Kutcher: What specific information does it prevent the person from disclosing?

Ms. Tessier: Any classified information that CSIS would share, CSIS would ask them not to disclose that information.

Mr. Fadden: Can I add to that, senator? I think that what Ms. Tessier said is absolutely true. However, it's often possible to take a security briefing on a particular topic, remove some of the details, talk in greater generalities and still convey the essence of what CSIS is worried about.

One of the problems we have today is that there's an assumption that people require great detail to understand the threat environment, and that's not often the case. I think you take information, and CSIS, in every single case, is going to have to make a judgment call. That is the bottom line. As trust is developed, they will give more and more information.

des hommes d'affaires chevronnés. Ils ne tiennent pas à connaître jusqu'au dernier détail. Ce qu'ils veulent, c'est avoir une idée de ce qui inquiète les services de sécurité, ce dont ils ne peuvent pas discuter en ce moment.

Je ne sais pas s'ils vont avoir une autorisation de sécurité spéciale ou non. J'espère qu'ils l'auront, parce que si nous ajoutons simplement les autorisations de sécurité non traditionnelles aux listes qui existent déjà, il nous faudra 15 ans pour les examiner toutes. Il y a des retards importants dans l'octroi des habilitations de sécurité.

Je dirais qu'il y a peut-être un principe selon lequel ils n'obtiendront jamais de renseignements ultrasecrets, mais ils auront des renseignements secrets. Je ne fais que deviner. Mais je pense que tout cela devrait être pris en compte par les responsables de la mise en œuvre.

Mme Tessier : Je pourrais peut-être ajouter quelque chose. Je pense que l'idée est de permettre au SCRS d'échanger des renseignements classifiés avec un plus grand nombre de gens. À l'heure actuelle, selon le libellé de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le service ne peut le faire qu'avec des personnes du gouvernement fédéral ou à des fins d'application de la loi. Il y a des exigences très précises.

À l'heure actuelle, pour partager des renseignements classifiés avec, disons, un parlementaire qui ne fait pas partie du gouvernement et qui fait face à des menaces, le SCRS doit se servir de ce qu'il appelle son mandat de réduction de la menace — ce qui n'était pas son objectif au départ et ne facilite pas l'échange de renseignements classifiés. Quiconque est assujéti à la Loi sur la protection de l'information y est assujéti à vie, peu importe de qui il s'agit.

Le sénateur Kutcher : Quels renseignements précis cela empêche-t-il la personne de divulguer?

Mme Tessier : Si le SCRS communiquait des renseignements classifiés à quelqu'un, il lui demanderait de s'abstenir de les divulguer.

M. Fadden : Puis-je ajouter quelque chose, sénateur? Je pense que ce que Mme Tessier a dit est tout à fait vrai. Cependant, il est souvent possible de tenir une séance d'information sur la sécurité sur un sujet particulier, de retirer certains détails, de parler de façon plus générale et de transmettre tout de même l'essence des préoccupations du SCRS.

L'un des problèmes que nous avons aujourd'hui, c'est qu'on suppose que les gens ont besoin de beaucoup de détails pour comprendre le contexte de la menace, ce qui n'est pas souvent le cas. Je pense que le SCRS doit prendre une décision chaque fois qu'il s'agit de dévoiler un renseignement. Voilà l'essentiel. Il donnera de plus en plus d'information à mesure que la confiance se développera.

For example, if you give information to the Business Council of Canada, it will be to two or three people there so that they understand what the government is talking about. They will have to take that information, raise it to a more general level, and talk to the CEOs who are members of the Business Council of Canada. That's what I meant in my remarks when I said there's a lot of work to do to develop the protocols that will answer many of the questions that you're asking.

Senator Boehm: I'm following up where Senator Kutcher left off, so my question is for Mr. Fadden and anyone else who would want to comment.

We're going to see a new class of MPs after an election, many of whom will be new to Parliament. Senators, we change more slowly. But what are the impediments for providing the briefings that you suggest? In the old days, we would call that an unclassified briefing, or maybe even a restricted one that could indicate where there are areas of concern. To that, I would add knowledge for people that are based in Ottawa or going abroad on parliamentary trips, of what the Vienna Convention on Diplomatic Relations actually is, and its counterpart, the Vienna Convention on Consular Relations in terms of what diplomats can and cannot do, and what threshold they need to cross to be declared a *persona non grata*. For example, it's basic knowledge, but as people here are constantly being approached by diplomats who are accredited here, and so too when they're travelling abroad, this should be a concern. Maybe in the onboarding process, and specifically to party leaders, there could be a briefing of this kind.

Mr. Fadden: Senator, I absolutely, totally and in an unqualified way agree with you and it's not exclusively a CSIS matter, it's a matter for Global Affairs Canada and the Privy Council Office. Over the years we've failed miserably to brief on the subjects that you are talking about. There's nothing exceptionally confidential about the two conventions you've mentioned. There's nothing exceptionally confidential about discussing practical examples of how you might approach or how things may happen. I very much hope that this sort of thing can occur. All it requires is a ministerial wave of a hand to allow it to happen and we've not had this in the past.

I would note, however, as I understand this bill, the accessing of classified information would not extend to you and your colleagues in the House for constitutional reasons. I have often felt it would greatly help with the discharge of your responsibilities if you could have access to classified information as well, without going so far as to convert us to the American

Par exemple, si on donne de l'information au Conseil canadien des affaires, il faudra que ce soit à deux ou trois personnes pour qu'elles comprennent de quoi parle le gouvernement. Il s'agira de présenter cette information à un niveau plus général et d'en parler aux dirigeants d'entreprises qui sont membres du Conseil canadien des affaires. C'est ce que je voulais dire quand je parlais de tout le travail qu'il faut faire pour élaborer les protocoles qui répondront à bon nombre des questions que vous posez.

Le sénateur Boehm : Je poursuis dans la même veine que le sénateur Kutcher. Ma question s'adresse donc à M. Fadden et à toute personne qui voudrait faire des commentaires.

Nous allons voir une nouvelle classe de députés après des élections, dont beaucoup seront de nouveaux venus au Parlement. Les sénateurs, nous changeons plus lentement. Mais quels sont les obstacles aux séances d'information que vous suggérez? Dans le passé, nous appelions cela une séance d'information non classifiée, ou peut-être même une séance d'information restreinte qui pourrait inclure des sujets de préoccupation. À cela, j'ajouterais que les gens qui travaillent à Ottawa ou qui vont à l'étranger en voyage parlementaire savent ce qu'est la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et la Convention de Vienne sur les relations consulaires, soit ce que les diplomates peuvent et ne peuvent pas faire, et le seuil à ne pas franchir pour éviter d'être déclaré *persona non grata*. Par exemple, il s'agit de connaissances de base, mais comme les gens d'ici sont constamment approchés par des diplomates accrédités chez nous, et lorsqu'ils voyagent à l'étranger, cela devrait être une préoccupation. Peut-être que dans le cadre du processus d'intégration, et plus particulièrement pour les chefs de parti, il pourrait y avoir une séance d'information de ce genre.

M. Fadden : Sénateur, je suis tout à fait, entièrement et sans réserve d'accord avec vous, et ce n'est pas une question qui relève exclusivement du SCRS, mais aussi d'Affaires mondiales Canada et du Bureau du Conseil privé. Au fil des ans, nous avons échoué lamentablement à nous renseigner sur les sujets dont vous parlez. Il n'y a rien d'exceptionnellement confidentiel dans les deux conventions que vous avez mentionnées. Il n'y a rien d'exceptionnellement confidentiel à discuter d'exemples pratiques de la façon d'aborder différentes situations. J'espère sincèrement que ce genre de chose pourra se produire. Tout ce qu'il faut, c'est un feu vert du ministre pour que cela se fasse, ce que nous n'avons pas eu dans le passé.

Je tiens toutefois à souligner, si je comprends bien le projet de loi, que l'accès à des renseignements classifiés ne s'étendrait pas à vous et à vos collègues de la Chambre pour des raisons constitutionnelles. J'ai souvent pensé qu'il vous serait nettement plus facile de vous acquitter de vos responsabilités si vous pouviez avoir accès à des renseignements classifiés également,

system. Somewhere in there, there may be, I hope, an opportunity for you and your colleagues to do a bit of study.

Senator Boehm: I wish I still had mine.

Mr. Fadden: Indeed.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Housakos: A lot of what has been going on really highlights the monumental failure of our parliamentary system when it comes to foreign interference. The truth of the matter remains, if it weren't for the courage of CSIS officials who have leaked out this information over the last few years, because of frustration and inertia and some journalists who picked up this cause, we wouldn't be here having a discussion about Bill C-70 or anything else for that matter. The question that remains is all roads right now, when it comes to national security, lead to the Prime Minister and the Office of the Prime Minister. If it wasn't for that action that has taken place, I suspect that those reports would still be collecting dust in the Prime Minister's Office.

What can we do? What are the other Five Eyes allies doing in order to depoliticize this particular existential threat, while allowing parliament the flexibility to do its work in a secure and effective fashion?

Mr. Fadden: I can try my hand at it, senator. One of the distinctions between ourselves and the United Kingdom and the Australian parliament is that they have worked out the means to provide far more security briefings to their committees and their members than we have, and they have developed the tradition of less partisanship on national security issues. You're better placed than I am to decide whether it's possible to diminish the partisanship, but it doesn't look likely from an outsider's perspective. If the U.K. and Australia can do it, it should be possible to develop a set of rules.

Now we have the difficulty highlighted by Mr. Poilievre that the minute you're briefed, you can't talk about things, so you suffer from the same disadvantage as everybody else. But your U.K. and Australian colleagues have managed to do it. It doesn't mean they provide classified information to both chambers fully, but they do so to designated offices and particular committees.

At one level, this changes the constitutional arrangement between the Crown and Parliament and this is a toughie — if I can use the vernacular — I would argue it's worth doing. One of my political masters way back when argued with me when I wanted to do something, national security is to be dealt with, not talked about. That particular perspective still permeates the

sans pour autant aller jusqu'à nous convertir au système américain. À un moment donné, j'espère que vos collègues et vous aurez l'occasion de faire une petite étude.

Le sénateur Boehm : J'aurais bien aimé pouvoir conserver le mien.

M. Fadden : En effet.

Le sénateur Boehm : Merci.

Le sénateur Housakos : Une bonne partie de ce qui s'est passé montre vraiment l'échec monumental de notre système parlementaire en matière d'ingérence étrangère. La vérité, c'est que n'était-ce du courage des fonctionnaires du SCRS qui ont divulgué ces renseignements au cours des dernières années en raison de la frustration et de l'inertie et du fait que certains journalistes se sont emparés de cette cause, nous ne serions pas là à discuter du projet de loi C-70 ou de quoi que ce soit d'autre d'ailleurs. En ce qui concerne la sécurité nationale, la question qui demeure est celle des chemins qui mènent au premier ministre et à son Cabinet. À défaut des mesures qui ont été prises, je soupçonne que ces rapports continueraient à accumuler de la poussière au Cabinet du premier ministre.

Que pouvons-nous faire? Que font les autres alliés du Groupe des cinq pour dépoliticiser cette menace existentielle particulière, tout en donnant au Parlement la souplesse nécessaire pour faire son travail de façon sécuritaire et efficace?

M. Fadden : Je peux essayer de répondre, sénateur. L'une des distinctions entre nous et le Royaume-Uni et le Parlement australien, c'est qu'ils ont trouvé le moyen d'offrir beaucoup plus de séances d'information sur la sécurité à leurs comités et à leurs membres que nous n'en avons, et ils ont développé la tradition d'afficher moins de partisanerie sur les questions de sécurité nationale. Vous êtes mieux placé que moi pour décider s'il est possible de diminuer la partisanerie, mais, vu de l'extérieur, cela semble peu probable. Si le Royaume-Uni et l'Australie peuvent le faire, il nous devrait être possible d'élaborer un ensemble de règles.

Nous avons maintenant la difficulté soulignée par M. Poilievre, c'est-à-dire que dès qu'on est mis au courant, on ne peut plus parler de certaines choses, alors on souffre du même désavantage que tout le monde. Mais vos collègues du Royaume-Uni et de l'Australie y sont parvenus. Cela ne veut pas dire qu'ils fournissent entièrement des renseignements classifiés aux deux Chambres, mais ils le font aux bureaux désignés et à des comités particuliers.

À un certain niveau, cela change l'arrangement constitutionnel entre la Couronne et le Parlement, et ça ne va pas être un cadeau — si je puis m'exprimer ainsi —, mais je dirais que cela en vaut la peine. L'un de mes maîtres politiques qui me faisait des reproches dans le temps chaque fois que je voulais faire quelque chose, me disait qu'il fallait s'occuper de la sécurité

entire system. While there's some truth to that, we have to find a way to change the culture as well, I would argue, senator.

Senator Housakos: Another question I have is this bill goes quite a way to resolving a number of problems, but the problem that still remains is that when MPs and senators are accused of foreign interference, you can't rely on the RCMP. Sometimes you can't even rely on a court of law. There has to be political accountability. Parliament is a powerful tool. Parliamentary privilege is something we talk about, but something we exercise as well.

How can we make sure we use our parliamentary privilege to hold parliamentarians to account when it comes to foreign interference?

Mr. Fadden: I think that's recognizing a very serious problem, and it's manifest today by the fact that parliament is having some difficulty in trying to figure out how to get access to the names of those implied in the NSICOP report. I think you would need to constitute committees similar to the one that the House constituted — although it may have been a joint committee — with regard to the Winnipeg labs. There were special arrangements made. They were allowed to receive all sorts of information. There was a container around which they did their work, and that went some distance to raise the confidence and the credibility of the issues. That's just one way of thinking about it. In camera isn't enough. You'd have to have something along those lines.

Also, it should be possible — and this bill doesn't do it — to find a way to regulate in the broad sense the nomination process and the activities of political parties. Speaking as a Canadian, I do not want CSIS or the RCMP or anybody else mucking around with the nomination process; it's not a good idea. That shouldn't prevent parliament from developing a framework and then requiring the political parties to enforce it for the Crown. There are all sorts of examples like this. We delegate authority all the time to third parties, but it would provide for rules but without enforcement by agents of the government.

Senator M. Deacon: [Technical difficulties] I would have a question to Senator Woo on my right, with the support of the committee.

Senator Woo: She would like me to take a question if the committee agrees. I'm not a regular member of this committee.

Senator Housakos: Just to point out, colleagues, you don't have to be a regular member to ask a question.

nationale et non pas en parler. Cette optique imprègne encore tout le système. Bien qu'il y ait du vrai là-dedans, je dirais, sénateur, que nous devons trouver un moyen de changer la culture.

Le sénateur Housakos : J'ai une autre question. Ce projet de loi permet de régler certains problèmes, mais le problème qui subsiste, c'est que lorsque des députés et des sénateurs sont accusés d'ingérence étrangère, on ne peut pas se fier à la GRC. Parfois, on ne peut même pas se fier à un tribunal. Il faut qu'il y ait une responsabilité politique. Le Parlement est un outil puissant. Nous parlons du privilège parlementaire, mais nous l'exerçons aussi.

Comment pouvons-nous nous assurer d'utiliser notre privilège parlementaire pour obliger les parlementaires à rendre des comptes en matière d'ingérence étrangère?

M. Fadden : Je pense que c'est reconnaître qu'il s'agit d'un problème très grave, et cela se manifeste aujourd'hui par le fait que le Parlement a de la difficulté à trouver une façon d'avoir accès aux noms des personnes dont il est question dans le rapport du CPSNR. Je pense qu'il faudrait constituer des comités semblables à celui que la Chambre a constitué — même s'il s'agissait peut-être d'un comité mixte — en ce qui concerne les laboratoires de Winnipeg. Des dispositions spéciales ont été prises. Ils ont été autorisés à recevoir toutes sortes de renseignements. Il y avait un conteneur autour duquel ils faisaient leur travail, et cela a contribué dans une certaine mesure à rehausser la confiance et la crédibilité des enjeux. Ce n'est qu'une façon de voir les choses. Le huis clos ne suffit pas. Il faudrait quelque chose de ce genre.

De plus, il devrait être possible — et ce projet de loi ne le fait pas — de trouver un moyen de réglementer au sens large le processus de nomination et les activités des partis politiques. Le Canadien que je suis ne veut pas que le SCRS, la GRC ou qui que ce soit d'autre se mêle du processus de nomination; ce n'est pas une bonne idée. Cela ne devrait pas empêcher le Parlement d'élaborer un cadre et d'exiger ensuite que les partis politiques l'appliquent au nom de la Couronne. Il y a toutes sortes d'exemples de ce genre. Nous déléguons constamment des pouvoirs à des tierces parties, mais cela permettrait d'établir des règles, mais sans que les agents du gouvernement ne les appliquent.

La sénatrice M. Deacon : [Difficultés techniques] J'aurais une question à poser au sénateur Woo, à ma droite, avec l'appui du comité.

Le sénateur Woo : Elle aimerait que je réponde à une question si le comité le veut bien. Je ne suis pas un membre régulier de ce comité.

Le sénateur Housakos : Je vous signale, chers collègues, qu'il n'est pas nécessaire d'être un membre régulier pour poser une question.

Senator M. Deacon: He's run out of time.

Senator Woo: She's generously offered me some time. If I may continue then. My question picks up on Mr. Fadden's —

[Translation]

Senator Carignan: Excuse me, I would like to raise a point of order.

The Deputy Chair: You are making a point of order, but I am not familiar with all —

Senator Carignan: Are we giving our name? Are you following the order of names given to you?

The Deputy Chair: I am. I had Senator Deacon's name.

Senator Carignan: So, Senator Deacon; if it's not her, it's someone else.

The Deputy Chair: There you go. Normally, that would be Senator Dean.

I am sorry, Senator Woo. Indeed, the point of order raised by Senator Carignan — I'm not familiar with all the provisions of the Rules, but this is clearly the first time we've seen a senator give the floor to someone else. I've never seen that in 12 years here. I'm sorry, but either Senator Deacon asks a question or we move on to Senator Dean.

[English]

Senator M. Deacon: I will ask a question. I was trying to help out the timing today.

[Translation]

The Deputy Chair: You may ask Senator Woo's question.

[English]

Senator M. Deacon: Fair enough. My question does concern the FITAA. Our approach under Bill C-70 would be country agnostic, not targeted. I'm wondering through its application, is the process too unwieldy, too much bureaucracy in it, with the unintended effect of catching the good guys? Is there strength to the country-agnostic approach, or would it be better to make it more targeted or even a tiered approach with known threats at the top?

La sénatrice M. Deacon : Son temps est écoulé.

Le sénateur Woo : Elle m'a généreusement offert du temps. Si vous me le permettez, je vais poursuivre. Ma question fait suite à celle de M. Fadden...

[Français]

Le sénateur Carignan : Excusez-moi, je voudrais faire un rappel au Règlement.

Le vice-président : Vous faites un rappel au Règlement, mais je ne connais pas tout —

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'on donne notre nom? Est-ce que vous suivez l'ordre des noms que l'on vous donne?

Le vice-président : Tout à fait. J'avais le nom de la sénatrice Deacon.

Le sénateur Carignan : Donc, la sénatrice Deacon; si ce n'est pas elle, c'est un autre.

Le vice-président : Voilà. Normalement, ce serait le sénateur Dean.

Je regrette, sénateur Woo. Effectivement, le rappel au Règlement soulevé par le sénateur Carignan... Je ne connais pas tous les articles du Règlement, mais évidemment, c'est la première fois que l'on verrait un sénateur donner la parole à quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais vu cela en 12 ans ici. Je regrette, mais soit la sénatrice Deacon pose une question, soit on passe au sénateur Dean.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Je vais poser une question. J'essayais de vous aider à respecter le temps qui nous est alloué aujourd'hui.

[Français]

Le vice-président : Vous pouvez poser la question du sénateur Woo.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : D'accord. Ma question concerne la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, la LTRIE. Notre approche en vertu du projet de loi C-70 ne tiendrait pas compte des spécificités des divers pays et ne ciblerait personne en particulier. Je me demande si le processus est trop lourd, trop bureaucratique, avec l'effet non voulu d'attraper les bons? Ce genre d'approche agnostique a-t-elle de la force, ou serait-il préférable de la rendre plus ciblée ou même plus progressive en plaçant les menaces connues au sommet?

Mr. Stanton: I'd like to address that. I, for one, publicly, in both testimony last year and op-eds, have spoken not against the registry, but simply pointed out that it is not a magic wand. It will be of limited effect. It will not, in any way, militate against the clandestine foreign state actors who are doing most of the damage. That said, it does have some merits. It will buttress the Lobbying Act and certainly reduce some of this activity.

I don't like the fact it's country agnostic. A lot of Canadians, particularly in the diaspora communities, are expecting that we're going to point out the People's Republic of China, or PRC, India, Russia — all the others. If I missed anyone, I apologize. With it being country agnostic, we're going to have Switzerland, the Vatican. I don't mean to be facetious, but there are people who don't discern between clandestine activity of foreign interference and regular lobbying. So you could have an administrative monster. I do think it's good, but your point, senator, is well taken. We should specify a reasonable number of states that the Canadian government is concerned about and populate the registry with that.

Senator M. Deacon: We talked about this earlier, yourself and Mr. Fadden, the idea of learning from our Five Eyes. We referred to the U.K. and Australia today in a couple of other conversations. How does this approach compare with those countries? What can we learn from them?

Mr. Stanton: It's my understanding that Canada looked a lot at the Australian bill because there were some shortcomings there. Ours is probably a little better, with maybe a broader scope on that. I don't want to sound like a negative person, and I certainly wouldn't want the registry to slow down the movement of this wonderful bill. It's just that people should not expect that it's some sort of panacea.

Senator M. Deacon: Thank you. I'm not sure if Mr. Fadden has anything to add?

Mr. Fadden: I actually take a different view. I started my career in Foreign Affairs. One of the things they pounded into our young brains at the time is that the government should never do anything negative in respect of another country unless they absolutely have to. So our relations right now with China are uneven. They may not be in four years. Listing them in the legislation will require legislative amendments, and we all know how long that takes in this country. If you must list, then I would do it in the regulations or I would have the commissioner issue an order, but some flexibility is a good thing.

M. Stanton : J'aimerais répondre à cette question. Pour ma part, j'ai pris la parole publiquement, dans les deux témoignages de l'an dernier et dans les articles d'opinion, non pas contre le registre, mais simplement pour souligner que ce n'est pas une baguette magique. Il aura un effet limité. Il ne militera en aucune façon contre les acteurs clandestins des États étrangers qui font le plus de dommages. Cela dit, il a du mérite. Il renforcera la Loi sur le lobbying et diminuera certainement une partie de cette activité.

Je n'aime pas le fait de ne pas tenir compte des spécificités des divers pays. Beaucoup de Canadiens, surtout dans les communautés de la diaspora, s'attendent à ce que nous montrions du doigt la République populaire de Chine, l'Inde, la Russie — et tous les autres. Si j'ai oublié quelqu'un, je m'en excuse. Comme le Canada est un pays agnostique, nous aurons la Suisse, le Vatican. Je ne veux pas être facétieux, mais il y a des gens qui ne font pas la distinction entre les activités clandestines d'ingérence étrangère et le lobbying régulier. On pourrait donc avoir un monstre administratif. Je pense que c'est une bonne chose, mais vous avez tout à fait raison, sénatrice. Nous devrions préciser un nombre raisonnable d'États qui préoccupent le gouvernement canadien et les inscrire dans le registre.

La sénatrice M. Deacon : Nous avons parlé plus tôt, vous et M. Fadden, de l'idée de tirer des leçons du Groupe des cinq. Nous avons parlé du Royaume-Uni et de l'Australie aujourd'hui lors d'autres échanges. Que dire de cette approche par rapport à celle de ces pays? Que pouvons-nous apprendre d'eux?

M. Stanton : Je crois comprendre que le Canada a beaucoup examiné le projet de loi australien en raison des lacunes qu'il comportait. Le nôtre est probablement un peu meilleur, avec peut-être une portée plus large. Je ne veux pas avoir l'air négatif, et je ne voudrais certainement pas que la question du registre mette un frein à l'évolution de ce merveilleux projet de loi. Il faut simplement que les gens ne s'attendent pas à ce que cela représente une solution à tout.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Je ne sais pas si M. Fadden a quelque chose à ajouter?

M. Fadden : En fait, j'ai un point de vue différent. J'ai commencé ma carrière aux Affaires étrangères. L'une des choses que l'on essayait de nous inculquer à nous les jeunes de l'époque, c'est que le gouvernement ne devait jamais faire quoi que ce soit de négatif à l'égard d'un autre pays, à moins d'y être absolument obligé. Nos relations actuelles avec la Chine sont en dents de scie. Ce ne sera peut-être plus le cas dans quatre ans. Des modifications législatives sont nécessaires pour qu'ils figurent dans la loi, et nous savons tous combien de temps cela prend au Canada. S'il faut dresser une liste, je le ferais dans le règlement ou je demanderais au commissaire de rendre une ordonnance, mais une certaine souplesse est une bonne chose.

Having Parliament say, “I don’t like India. I don’t like Iran. I don’t like China. I don’t like Russia,” is basically telling the foreign minister, “My god, we’re creating a problem for you that you need not have.” My apologies to my colleague who has a different view, but it’s just a different perspective.

Senator M. Deacon: Thank you for sharing that.

Senator Patterson: Professor Tessier, I direct this one toward you. You were talking about how the existing regulations for people like CSIS have been unduly restricting in comparison to other nations. We actually know that this is not only about national security. It’s about the trust of the Canadian public in our democratic institutions and the support of foreign allies in being willing to share intelligence, et cetera, with us.

In terms of this bill that we have in front of us now, do you see that this will help garner any better trust with Canadians but, also with our key Five Eyes partners, et cetera? Thank you.

Ms. Tessier: Thank you for your question. Absolutely. As I highlighted, a lot of safeguards exist already and will continue to exist, even with the changes being proposed. Your point about our allies is extremely important. To be frank, they look at Canada right now as being unable to deal with this threat to the extent that Canada should be able to deal with it. This bill would most certainly set us in the right direction. It certainly doesn’t solve everything, but it is a way to indicate and to equip the agencies to deal with this threat in a more efficient manner.

Senator Patterson: Mr. Conacher, from a civil liberties perspective, what is your perspective on this as well, because it means more sharing of information both internally and outside of Canada, especially given all the loopholes you spoke about?

Mr. Conacher: Thank you for your question. It’s simply disclosure. I don’t see a problem with being required to disclose this information in the same way that some lobbying is required to be disclosed now. As I mentioned, the Lobbying Act and the federal, provincial, territorial and municipal lobbying laws have many loopholes that allow for unethical lobbying. We shouldn’t really have loopholes in this.

In terms of it being a prohibition, I can understand some concerns that people may have in terms of some arrangements, but I don’t think they’re covered. For example, the universities

Le fait que l’on affirme au Parlement que l’on n’aime pas l’Inde, que l’on n’aime pas l’Iran, que l’on n’aime pas la Chine, que l’on n’aime pas la Russie équivaut essentiellement à dire à la ministre des Affaires étrangères : « Nous vous créons un problème dont vous pourriez bien vous passer. » Je m’excuse auprès de mon collègue qui a un point de vue différent, mais c’est simplement ce que je pense.

La sénatrice M. Deacon : Merci de nous avoir fait part de votre point de vue.

La sénatrice Patterson : Madame Tessier, ma question s’adresse à vous. Vous avez dit que les règlements qui s’appliquent à des entités comme le Service canadien du renseignement de sécurité ont été indûment restrictifs par rapport à ceux d’autres pays. Nous savons qu’il ne s’agit pas seulement de sécurité nationale. Il est aussi question de la confiance de la population canadienne à l’égard de nos institutions démocratiques et de l’appui de nos alliés étrangers qui sont prêts à partager des renseignements avec nous, et ainsi de suite.

En ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis, croyez-vous qu’il contribuera à accroître la confiance des Canadiens, mais aussi de nos principaux partenaires du Groupe des cinq, notamment?

Mme Tessier : Je vous remercie de votre question. Absolument. Comme je l’ai souligné, beaucoup de mesures de protection existent déjà et continueront d’exister, même avec les changements proposés. Ce que vous dites au sujet de nos alliés est extrêmement important. Pour être franche, ils considèrent que le Canada n’est actuellement pas capable de faire face à cette menace autant qu’il le devrait. Ce projet de loi nous mettrait de toute évidence sur la bonne voie. Cela ne règle certainement pas tout, mais il s’agit d’une façon de fournir des indications aux organismes et de les outiller pour faire face à cette menace de façon plus efficace.

La sénatrice Patterson : Monsieur Conacher, dans le contexte des libertés civiles, j’aimerais connaître votre point de vue à ce sujet également, car cela signifie un plus grand échange d’information à l’intérieur et à l’extérieur du Canada, surtout compte tenu de toutes les échappatoires dont vous avez parlé.

M. Conacher : Je vous remercie de votre question. Il s’agit simplement de divulgation. Je ne vois pas de problème à ce qu’on exige la divulgation de ces renseignements de la même façon qu’on exige celle de certaines activités de lobbyistes. Comme je l’ai mentionné, la Loi sur le lobbying et les dispositions législatives fédérales, provinciales, territoriales et municipales dans ce domaine comportent de nombreuses échappatoires qui permettent le lobbying contraire à l’éthique. Il ne devrait pas y avoir d’échappatoires.

Pour ce qui est d’interdire quoi que ce soit, je peux comprendre certaines préoccupations des gens au sujet de certaines modalités, mais je ne pense pas que cela s’applique. Par

have raised the issue of international research arrangements. Those won't be covered as long as it's with researchers who are not operating on behalf of foreign governments or state-owned businesses.

We will see. I should mention that I'm happy to come back to the committee when the committee reviews the bill after it's gone through the House. The House committee is, right now and through this evening, considering amendments. Hopefully, all of the loopholes will be closed through those amendments and the enforcement system strengthened so it's independent and effective and transparent and accountable. But I'm happy to come back to the committee and provide another brief on the loopholes and problems that are not corrected by amendments in the House committee, or in the House itself as it continues to review the bill.

Senator Patterson: Thank you very much.

Senator Cardozo: I have just a comment on the country-agnostic aspect. It does seem to me that we should be leaving it to the commissioner to decide where to focus. There would be a national focus on areas where there are problems, but the main countries in the law would be problematic. With China and India, we were "besties" with them just the other day and now we're not. How do we keep changing that list in law?

I have a question for Mr. Stanton and Mr. Conacher. I want to focus on the matter of registering with the registry. If the bad actors do not register, is there a way to strengthen the registry or strengthen the act in that respect?

Mr. Stanton: Yes, senator, it is a good question. We can anticipate any scenario. Most likely, the good Canadians will register, much like doing taxes, because they do their due diligence. Some who might consider registering could, alternatively, go more covert and actually hide their activities.

I don't know enough about the proposed registry to see how this would be enforced administratively. Will the commission be pursuing people who don't register? Will this be fed by intelligence? Will CSIS be providing leads? I doubt it.

It's hard to imagine how the government will identify the non-clandestine people who have agency in some foreign capacity and aren't registering. Perhaps I don't have the background for that question. I wonder what incentivizes people

exemple, les universités ont soulevé la question des arrangements internationaux en matière de recherche. Ils ne seront pas visés tant qu'ils seront conclus avec des chercheurs qui ne travaillent pas pour le compte de gouvernements étrangers ou d'entreprises d'État.

On verra. Je dois dire que je serai heureux de revenir devant le comité lorsque celui-ci examinera le projet de loi après son adoption par la Chambre. Le comité de la Chambre étudie en ce moment et jusqu'à ce soir des amendements. J'espère que toutes les échappatoires seront éliminées grâce à ces modifications et que le système d'application de la loi sera renforcé pour assurer son indépendance, son efficacité, sa transparence et sa responsabilité. Mais je me ferai un plaisir de revenir devant le comité et de vous présenter un autre mémoire sur les échappatoires et les problèmes qui ne seront pas corrigés par des amendements du comité de la Chambre ou de la Chambre proprement dite, dans le cadre de son examen du projet de loi.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup.

Le sénateur Cardozo : Mon seul commentaire concerne l'approche qui consiste à ne pas tenir compte des spécificités des pays. Il me semble que nous devrions laisser au commissaire le soin de décider où mettre l'accent. À l'échelle nationale, l'accent serait mis sur les domaines où il y a des problèmes, mais l'inclusion des principaux pays visés dans la loi poserait un problème. En ce qui concerne la Chine et l'Inde, nous étions les « meilleurs amis du monde » avec eux il n'y a pas si longtemps, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Comment pouvons-nous modifier de façon continue cette liste dans la loi?

J'ai une question pour M. Stanton et M. Conacher. Je veux me concentrer sur la question de l'inscription au registre. Si les mauvais acteurs ne s'enregistrent pas, y a-t-il moyen de renforcer le registre ou la loi à cet égard?

M. Stanton : Oui, sénateur, c'est une bonne question. Nous pouvons prévoir n'importe quel scénario. Il est fort probable que les bons Canadiens s'enregistreront, comme ils produisent leurs déclarations de revenus, parce qu'ils font preuve de diligence raisonnable. Certains de ceux qui pourraient envisager de s'enregistrer pourraient, par ailleurs, être plus discrets et cacher leurs activités.

Je ne connais pas suffisamment le registre proposé pour savoir comment il serait appliqué sur le plan administratif. La commission va-t-elle poursuivre les gens qui ne s'enregistrent pas? Le registre sera-t-il alimenté par le renseignement? Le SCRS fournira-t-il des pistes? J'en doute.

Il est difficile d'imaginer comment le gouvernement va identifier les gens qui n'agissent pas dans la clandestinité, qui exercent une influence étrangère et qui ne s'enregistrent pas. Je n'ai peut-être pas le contexte nécessaire pour répondre à cette

to call in on this. Most likely, the people who do will be the good citizens who want to make sure everything is fine.

Senator Cardozo: Mr. Conacher, your thoughts? I appreciate the list of loopholes you've given us, but just a quick thought?

The Deputy Chair: Unfortunately, your time is finished and it will have to be answered during the second turn.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here.

Mr. Fadden, my question is directly to you. With my colleague Senator Housakos, you were elaborating how we can find greater consensus in the interests of the country. You stated very clearly that this is in the national interest. I imagine all of us should care about the security of the country collectively, regardless of one's political affiliation, including in the Senate and the House. Yet we seem to have this acrimony in governance and politics in how we talk about these issues. Based on your experience and the job you did previously, can you give us some guidance that may be of interest for us in the future? It may not be for this bill right now, but certainly it would guide us in regard to the future.

Mr. Fadden: I don't think there's a silver bullet there, senator. There would have to be some leadership from the prime minister of the day because what he or she says and does has an influence all the way down the system, affecting all ministers. That's manifested, particularly in the other place, through the House of Commons, and a lot of acrimony has developed there. Ideally, a new prime minister would take a different approach on the issue of partisanship.

Having people equally well informed, having an equal playing field, would help. Security clearances for the Senate and the House of Commons would be useful. Allowing officials to brief the Senate and the House of Commons without needing a note from the King, Pope and the Dalai Lama, which is currently the system today. I'm being sarcastic. I apologize.

It's not that easy for an official to brief members of Parliament and senators. Making this easier would provide for an easier exchange. Eventually, ministers would come to accept this as part of the deal, constantly reminding people that other parliaments have found a way of doing it.

I really don't have an answer except to say that I think it's worth trying. Speaking from outside the system right now, it is impossible for parliamentarians writ large to have a calm conversation and this affects the credibility of the entire institution. You're having one here, but to have one in the House

question. Je me demande ce qui pourrait inciter les gens à faire la démarche. Il est fort probable que ceux qui le feront sont les bons citoyens qui veulent être dans les règles.

Le sénateur Cardozo : Monsieur Conacher, qu'en pensez-vous? J'ai bien aimé la liste d'échappatoires que vous nous avez donnée, mais j'aimerais avoir votre point de vue à ce sujet.

Le vice-président : Malheureusement, votre temps est écoulé et la réponse devra attendre au deuxième tour.

Le sénateur Yussuff : Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Fadden, ma question s'adresse directement à vous. Avec mon collègue, le sénateur Housakos, vous avez parlé de la façon de dégager un plus grand consensus dans l'intérêt du pays. Vous avez dit très clairement que c'était dans l'intérêt national. J'imagine que nous devrions tous nous préoccuper de la sécurité du pays, quelle que soit notre affiliation politique, y compris au Sénat et à la Chambre. Pourtant, il semble y avoir une certaine acrimonie en matière de gouvernance et de politique lorsque nous abordons ces questions. Compte tenu de votre expérience et du travail que vous avez fait auparavant, pouvez-vous nous donner des conseils qui pourraient nous être utiles à l'avenir? Cela ne s'appliquerait peut-être pas à ce projet de loi maintenant, mais pourrait certainement nous guider à l'avenir.

M. Fadden : Je ne crois pas qu'il y ait de solution miracle, sénateur. Il faudrait que le premier ministre en place fasse preuve de leadership, car ce qu'il dit et fait influence tout le système et tous les ministres. Cela est particulièrement présent à l'autre endroit, à l'échelle de la Chambre des communes, où beaucoup d'acrimonie s'est développée. Idéalement, un nouveau premier ministre devrait adopter une approche différente sur la question de la partisanerie.

Il serait utile que les gens soient également bien informés et que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Des habilitations de sécurité au Sénat et à la Chambre des communes seraient utiles. Il faudrait permettre aux fonctionnaires d'informer le Sénat et la Chambre des communes, sans avoir à obtenir d'abord l'approbation du roi, du pape et du dalaï-lama, ce qui se produit actuellement. Je suis sarcastique. Je m'excuse.

Ce n'est pas facile pour un fonctionnaire d'informer les députés et les sénateurs. Il faudrait faciliter les échanges. Les ministres finiraient par accepter cette façon de procéder, avec un rappel constant aux gens que d'autres parlements ont trouvé une façon d'y arriver.

Je n'ai pas vraiment de réponse, sauf pour dire qu'il vaut la peine d'essayer. À l'heure actuelle, à l'extérieur du système, il est impossible pour les parlementaires en général d'avoir une conversation calme, ce qui nuit à la crédibilité de toute l'institution. Vous y êtes parvenus ici, mais cela semble très

of Commons proper or in some House committees is very difficult. I don't know about your other committees. Perhaps you're calmer than other committees, but I think you build on this over time.

I think it's too late for this Parliament. Maybe the next Parliament with new people might make it easier.

Senator Yussuff: There's also one very important part as we're dealing with national security. This is not to comment on the free press doing its role and responsibility to hold Parliament and politicians accountable, but we've seen some really outrageous breaches from CSIS in regard to disclosing information that I would say gives us a huge degree of credibility. How can we actually have an agency that's breaching its fundamental responsibility and leaking information that I think undermines its credibility with Canadians in general? How do we deal with that issue in the context of security improvement which this legislation is trying to provide?

Mr. Fadden: My understanding, senator, is that a public determination has not yet been made as to who actually made the leaks. Everybody is assuming it was by members of CSIS, and I don't think that's a given. That information has been distributed very broadly in ministerial offices, in central agencies and departments. I understand there's an RCMP inquiry under way, an administrative inquiry. The best thing that we can do is figure out who did this and make sure that they're disciplined.

One of your colleagues mentioned that if it hadn't been for them, we wouldn't be having this conversation. The conversation is a good thing, the leaks are not. We have to figure out who did it and see that they're disciplined.

[Translation]

Senator Carignan: My question concerns the definition of "foreign entity."

The definition always makes a link with a state or part of a state. Shouldn't we broaden the definition to cover certain economic groups or groups that, at the very least, have a "disruptive" ideology, that don't necessarily have a link with a state, but that are based abroad and could benefit from attacking Canada's higher interests, and could, therefore, be covered by these prohibitions?

In other words, isn't the definition that always makes a state connection too restrictive?

Ms. Tessier: I would like to answer.

difficile à la Chambre des communes ou dans certains comités de la Chambre. Je ne sais pas ce qu'il en est des autres comités. Le vôtre est peut-être plus calme que les autres, mais je pense que c'est quelque chose qui se construit avec le temps.

Je pense qu'il est trop tard pour cette législature. Peut-être que les choses seront plus faciles pour la prochaine, avec de nouvelles personnes.

Le sénateur Yussuff : Il y a aussi un aspect très important qui est lié à la sécurité nationale. Je ne veux pas commenter le rôle de la presse libre, qui assume sa responsabilité d'obliger le Parlement et les politiciens à rendre des comptes, mais nous avons été témoins de violations scandaleuses de la part du SCRS en ce qui concerne la divulgation de renseignements qui, à mon avis, nous donnent un niveau élevé de crédibilité. Comment pouvons-nous avoir un organisme qui manque à sa responsabilité fondamentale et qui divulgue de l'information qui, selon moi, mine sa crédibilité auprès des Canadiens en général? Comment aborder cette question dans le contexte de l'amélioration de la sécurité que ce projet de loi tente d'apporter?

M. Fadden : Si j'ai bien compris, sénateur, on n'a pas encore déterminé publiquement qui est à l'origine des fuites. Tout le monde suppose que ce sont des membres du SCRS, mais je ne pense pas que ce soit évident. Cette information a été diffusée à grande échelle dans les cabinets ministériels, les organismes centraux et les ministères. Je crois savoir qu'une enquête administrative de la GRC est en cours. La meilleure chose que nous puissions faire, c'est déterminer qui a fait cela et nous assurer que des mesures disciplinaires sont prises à l'endroit de ces personnes.

Un de vos collègues a mentionné que si ce n'avait été d'eux, nous n'aurions pas cette conversation. La conversation est une bonne chose, mais pas les fuites. Nous devons déterminer qui a fait cela et voir à ce que des mesures disciplinaires soient prises.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question concerne la définition d'« entité étrangère ».

La définition fait toujours un lien avec l'État, avec un État ou une partie d'un État. Est-ce qu'on ne devrait pas élargir la définition pour couvrir certains groupes économiques ou des groupes qui, à la limite, ont une idéologie « renversive », qui n'ont pas nécessairement de lien avec un État, mais qui seraient basés à l'étranger et pourraient avoir un avantage à attaquer les intérêts supérieurs du Canada, et qui pourraient donc être couverts par ces interdictions?

Autrement dit, la définition qui fait toujours un lien avec l'État n'est-elle pas trop restrictive?

Mme Tessier : Je vais me permettre de répondre.

The Canadian Security Intelligence Service Act does not contain the word “state” when it comes to foreign interference or influence. The intelligence service, when it looks at its own definition of foreign interference, indicates that it must be related to a state.

Of course, everything evolves with the threat, so it’s a good question. I actually recently participated in a meeting with other academics where we talked about this very issue. The CSIS Act doesn’t limit it to linking foreign influence or interference with a state, but that’s how it’s defined.

If the threat evolves, there are other aspects of the Canadian Security Intelligence Service Act that can also be used to examine this type of activity. Indeed, it’s something to consider.

Senator Carignan: Can you give us examples of situations you had in mind when discussing groups? Ultimately, it could be a company, since there are companies that are currently more powerful than some states.

Ms. Tessier: Currently, in terms of elements related to foreign states, when CSIS looks at foreign interference, that interference must involve deceptive or clandestine activities, threats against an individual or threats against Canadian interests; that’s how the service describes foreign interference.

If a state is behind a company, CSIS will continue to look into it. However, CSIS also has a mandate that authorizes it to examine espionage and terrorism. There are other ways to capture it if it’s not a state, but an entity that poses a threat to Canada, and CSIS will take an interest in it.

Senator Carignan: My point is that this element is not covered in the Criminal Code when the offence is created, and it’s not covered in the registry, either.

Ms. Tessier: I think that may be something to consider.

I also think that amendments to the Criminal Code need to be considered, as it may not be easy — or even possible at the moment — to prosecute, given the flaws in the definition.

Mr. Fadden: I agree with your concerns.

However, if we take a country like China, all economic entities are agents of the state, as is the case for a number of states. It’s not a perfect answer, but it’s a partial answer to your concerns.

Effectivement, dans la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, sur l’ingérence ou l’influence étrangère, on ne mentionne pas le mot « État ». Le service de renseignement, lorsqu’il regarde sa propre définition d’ingérence étrangère, indique que cela doit être lié à un État.

Évidemment, tout évolue avec la menace, donc c’est une bonne question. D’ailleurs, j’ai participé récemment à une rencontre avec d’autres universitaires où l’on parlait justement de cette question. La Loi sur le SCRS ne le limite pas à lier l’influence ou l’ingérence étrangère à un État, mais c’est la définition qu’on lui donne.

Si la menace évolue, il y a d’autres aspects de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité qu’on peut utiliser également pour examiner ce type d’activité. Effectivement, c’est quelque chose à considérer.

Le sénateur Carignan : Pouvez-vous nous donner des exemples de situations que vous aviez en tête lorsque vous discutiez de groupes? À la limite, cela pourrait être une entreprise, car il y a des entreprises qui sont plus puissantes que certains États actuellement.

Mme Tessier : Actuellement, pour ce qui est des éléments liés aux États étrangers, quand le SCRS examine l’ingérence étrangère, il faut que ce soit des activités trompeuses ou clandestines, des menaces contre un individu ou des menaces contre les intérêts du Canada; c’est de cette façon que le service décrit l’ingérence étrangère.

S’il y a un État derrière une entreprise, le SCRS va continuer de l’examiner. Cependant, le SCRS a aussi un mandat qui l’autorise à examiner l’espionnage et le terrorisme. Il y a d’autres façons de le capter s’il n’est pas question d’un État, mais d’une entité qui représente une menace envers le Canada, et le SCRS va s’y intéresser.

Le sénateur Carignan : Mon point, c’est qu’on ne couvre pas cet élément dans le Code criminel quand on crée l’infraction, et on ne le couvre pas dans le registre non plus.

Mme Tessier : Je crois que c’est peut-être quelque chose à considérer, effectivement.

Je crois aussi qu’il est nécessaire d’examiner les modifications au Code criminel, parce que ce n’est peut-être pas facile — ou même possible à l’heure actuelle — d’intenter des actions en matière criminelle, étant donné les lacunes dans la définition.

M. Fadden : Je suis d’accord avec vos préoccupations.

Cependant, si on prend un pays comme la Chine, toutes les entités économiques sont des agents de l’État, comme c’est le cas pour plusieurs États. Ce n’est pas une réponse parfaite, mais c’est une réponse partielle à vos préoccupations.

Senator Carignan: Yes, I was well aware of that. Thank you.

[English]

Senator Dasko: My question is for Mr. Conacher.

Thank you, Mr. Conacher. I know you've worked for many years to strengthen our democratic institutions, and I'm pleased to see you engaged on this file too.

You talked about your long list of loopholes. I'm particularly interested in your comments about political leaders and election candidates. You make the point that, of course, elected officials all become candidates when the writ is dropped. So there it is.

I wonder if you can describe how this would be solved. Would this be changes to the Elections Act, the CSIS Act? Explain, if you will, how you think it should be dealt with.

Mr. Conacher: If you're talking in terms of loopholes, just to quickly answer the previous question, Democracy Watch's position is that activities undertaken by businesses and organizations should be covered, even if they are not state controlled.

In terms of the loopholes, Bill C-70 does a strange thing. Part 2 has a long list definition of public office holders. Part 4, which creates the registry, adopts the definition of public office holders from the Lobbying Act, which means if the Lobbying Act changes that definition, it will be changed in this bill as well.

It doesn't make sense. There should just be a list in the new act to create the registry like there is in Part 2 for the changes to the Security of Information Act and list all the public office holders.

It should be expanded. Obviously, candidates for election, after the writ is dropped, an MP becomes a candidate. They're not a public office holder anymore. It should be public office holders and other political actors, and then just define "political actor" as all those people who are not public office holders, including the people who could be used as proxies by a foreign agent.

Senator Dasko: Right. That includes leadership candidates?

Le sénateur Carignan : Oui, j'étais bien conscient de cela. Merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Ma question s'adresse à M. Conacher.

Merci, monsieur Conacher. Je sais que vous travaillez depuis de nombreuses années pour renforcer nos institutions démocratiques, et je suis heureuse de vous voir participer à ce dossier également.

Vous avez dressé une longue liste d'échappatoires. Je m'intéresse particulièrement à ce que vous avez dit au sujet des chefs politiques et des candidats aux élections. Vous faites valoir que, bien sûr, les élus deviennent tous des candidats lorsque les brefs sont émis. C'est ainsi que cela se passe.

Je me demande si vous pouvez nous expliquer comment résoudre cela. Faudrait-il modifier la Loi électorale ou la Loi sur le SCRS? Expliquez-nous, si vous le voulez bien, comment cette question devrait être abordée selon vous.

M. Conacher : Si vous parlez des échappatoires, pour répondre rapidement à la question précédente, la position de Démocratie en surveillance est que les activités des entreprises et des organisations devraient être visées, même si elles ne sont pas contrôlées par l'État.

Pour ce qui est des échappatoires, il y a quelque chose d'étrange dans le projet de loi C-70. La partie 2 contient une longue définition des titulaires de charge publique. La partie 4, qui crée le registre, adopte la définition de titulaire de charge publique de la Loi sur le lobbying, ce qui signifie que si cette dernière était modifiée, il faudrait également modifier la définition dans ce projet de loi.

Cela n'a aucun sens. Il devrait simplement y avoir une liste dans la nouvelle loi pour créer le registre, comme il y en a une dans la partie 2 pour les changements à la Loi sur la protection de l'information, et une liste de tous les titulaires de charge publique.

La liste devrait être élargie. Évidemment, les députés qui se présentent aux élections deviennent de simples candidats après l'émission des brefs. Ils ne sont plus titulaires de charge publique. Il devrait s'agir des titulaires de charge publique et des autres acteurs politiques, et il faudrait simplement inclure dans la définition d'« acteur politique » toutes les personnes qui ne sont pas des titulaires de charge publique, y compris les personnes qui pourraient être utilisées comme intermédiaires par un agent étranger.

La sénatrice Dasko : D'accord. Cela comprend les candidats à la direction?

Mr. Conacher: Nomination contestants, party leadership contestants who are not MPs or cabinet ministers, election candidates, as well as the staff and volunteers of contestants and candidates and parties in riding associations. All of those people will be used as proxies if it's left open to use them as proxies. You just have one of them communicate your influence communications onto the public office holder.

Staff of MPs and senators are covered, but not staff of contestants, candidates, parties and riding associations or the top volunteers.

Senator Dasko: So it's just as simple as adding them to the list?

Mr. Conacher: Just add "political actor" or whatever you want to call them and put in a new definition in both the changes to the Security of Information Act and also the proposed new Foreign Influence Transparency and Accountability Act.

Senator Dasko: Thank you.

Senator Richards: I thank everyone for coming. Senator Dasko just asked my question that I was going to ask Mr. Conacher. I'll ask it in a different way to the panel. I'll try to phrase it a little differently.

Since Mr. Conacher said this bill is full of holes, like holes in a net where any puck could go through, I'm wondering, then, what the other panellists think of his concern about this, and how might this be corrected, in your mind, if you agree with him?

Mr. Fadden: Forty years in the public service working with ministers have taught me something about the art of the possible. I agree with Mr. Conacher's list of loopholes. I don't think it's within the realm of the possible to close all of them through this process. I think your colleagues in the House would have serious concerns about involving some of the long list that Mr. Conacher has brought about.

They are real loopholes. If I presumed to give you some advice, I'd pick the one or two most important ones that preoccupy you the most, but if you try to do every single one of them, I cannot imagine that you will succeed. There are just too many. It's asking for too much, too soon. As I said in my opening remarks, this should be the first step in a series of activities that continues to work on foreign interference, and you should try and do it then.

Senator Richards: Anyone else want to comment on that?

M. Conacher : Les candidats à l'investiture, les candidats à la direction d'un parti qui ne sont pas des députés ou des ministres du Cabinet, les candidats aux élections, ainsi que le personnel et les bénévoles des candidats à l'investiture, de même que tous les candidats et les partis dans les associations de circonscription, qui pourraient tous être utilisés comme intermédiaires si l'occasion se présentait. Il n'en faut qu'un seul qui communique son influence au titulaire de charge publique.

Le personnel des députés et des sénateurs est inclus, mais pas celui des candidats à l'investiture, des candidats, des partis, des associations de circonscription, ni les principaux bénévoles.

La sénatrice Dasko : Il faudrait donc simplement les ajouter à la liste?

M. Conacher : Il suffit d'ajouter « acteur politique » ou peu importe comment vous voulez les appeler et d'inclure une nouvelle définition dans les modifications à la Loi sur la protection de l'information et dans la nouvelle Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère qui est proposée.

La sénatrice Dasko : Merci.

Le sénateur Richards : Je remercie tout le monde d'être venu. La sénatrice Dasko vient de poser la question que j'allais poser à M. Conacher. Je vais la poser différemment à l'ensemble des témoins. Je vais essayer de formuler les choses un peu différemment.

Puisque M. Conacher a dit que ce projet de loi comporte plein de lacunes, comme autant de trous dans un filet de hockey qui pourraient laisser passer n'importe quelle rondelle, je me demande alors ce que les autres témoins pensent des préoccupations qu'il a à ce sujet, et comment cela pourrait être corrigé, selon eux, s'ils sont d'accord avec lui?

M. Fadden : Le fait d'avoir passé 40 ans dans la fonction publique à travailler avec des ministres m'a appris des choses sur l'art du possible. Je suis d'accord avec la liste d'échappatoires de M. Conacher. Je ne pense pas qu'il soit possible de les éliminer toutes dans le cadre de ce processus. Je pense que vos collègues à la Chambre auraient de sérieuses réserves à l'égard de la longue liste de M. Conacher.

Ce sont des échappatoires réelles. Si je devais vous donner un conseil, je choisirais celle ou les deux plus importantes qui vous préoccupent le plus, mais si vous essayez de les éliminer toutes, je n'ai pas l'impression que vous réussirez. Il y en a tout simplement trop. C'est trop demander, trop tôt. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, ce devrait être la première étape d'une série d'activités visant l'ingérence étrangère qui devraient être entreprises en temps et lieu.

Le sénateur Richards : Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet?

Ms. Tessier: Perhaps if I may, the one issue, which is being addressed to a certain degree by the bill, is what we call the intelligence to evidence question, which I referred to briefly in my opening remarks. I understand that it's a complex issue in our judicial system but essentially, it is the ability to protect intelligence while still being able to use it in criminal proceedings.

The bill doesn't really go into criminal proceedings. It does talk about administrative tribunals being able to use intelligence while protecting that intelligence. That is a first step. But I think the intelligence to evidence issue, which is not an easy one — I understand that — is one that really merits prioritization in terms of how that can be implemented in a system such as ours.

Senator Richards: Thank you.

[Translation]

The Deputy Chair: In closing, I would like to ask Ms. Tessier a follow-up question. Mr. Stanton, you can also answer. Ms. Tessier, you mentioned the many organizations and committees of politicians that have a mandate to oversee CSIS activities. Is it really necessary to create a new commissioner position to oversee the fight against foreign interference? Don't we already have all the oversight we need to ensure the job is done by the book?

Ms. Tessier: Thank you for the question. Obviously, as a former intelligence officer and manager at CSIS, I always found that there were a lot of agencies that oversaw activities. We want to find a balance between the ability to give powers — and therefore to have an intelligence service in a democracy — and the need to ensure that Canadians really feel comfortable and that they are well supported. If the decision is made to create another position, it could be advantageous if we really want to underline the importance of regulating all the activities that will be listed in the new legislation.

The Deputy Chair: Thank you. Mr. Stanton, do you agree with Ms. Tessier's comments?

[English]

Mr. Stanton: No, I really don't have anything more to add to what she said.

[Translation]

The Deputy Chair: That concludes our time with this panel. I thank our guests, Mr. Conacher, Ms. Tessier, Mr. Stanton and Mr. Fadden, for taking the time to meet with us today.

Mme Tessier : Si vous me le permettez, le seul enjeu qui est abordé dans une certaine mesure dans le projet de loi, c'est ce que nous appelons la question du passage du renseignement à la preuve, dont j'ai parlé brièvement dans ma déclaration préliminaire. Je comprends que c'est une question complexe dans notre système judiciaire, mais essentiellement, il s'agit de la capacité de protéger les renseignements tout en étant en mesure de les utiliser dans le cadre de procédures criminelles.

Le projet de loi ne prévoit pas vraiment de poursuites criminelles. Il y est question de tribunaux administratifs qui peuvent utiliser le renseignement tout en le protégeant. C'est une première étape, mais je pense que le problème du passage du renseignement à la preuve, qui n'est pas facile — je le comprends — en est un qui mérite vraiment d'être priorisé pour ce qui est de la façon dont cela peut être mis en œuvre dans un système comme le nôtre.

Le sénateur Richards : Merci.

[Français]

Le vice-président : En conclusion, j'aimerais poser une question complémentaire à Mme Tessier. Monsieur Stanton, vous pourrez me répondre aussi. Madame Tessier, vous avez fait mention de nombreux organismes et comités de politiciens qui ont le mandat de surveiller les activités du SCRS. Est-ce qu'il est vraiment nécessaire de créer un nouveau poste de commissaire pour encadrer la lutte contre l'ingérence étrangère? N'avons-nous pas déjà toute la surveillance nécessaire pour garantir que le travail se fera dans les règles?

Mme Tessier : Merci pour la question. Il est évident en tant qu'ancienne agente de renseignement et cadre au SCRS, j'ai toujours trouvé qu'il y avait beaucoup d'organismes qui surveillaient les activités. On veut trouver un équilibre entre la capacité de donner des pouvoirs — et donc d'avoir un service de renseignement dans une démocratie — et le besoin de s'assurer que les Canadiens se sentent vraiment à l'aise et qu'ils sont bien encadrés. Si on décide de créer un autre poste, cela peut être avantageux si on veut vraiment souligner l'importance d'encadrer toutes les activités qui seront énumérées dans la nouvelle loi.

Le vice-président : Merci. Monsieur Stanton, êtes-vous d'accord avec les propos de Mme Tessier?

[Traduction]

M. Stanton : Non, je n'ai vraiment rien à ajouter à ce que Mme Tessier a dit.

[Français]

Le vice-président : Cela met fin au temps que nous avons avec ce groupe de témoins. Je remercie nos invités, M. Conacher, Mme Tessier, M. Stanton et M. Fadden, pour le temps qu'ils ont pris pour nous rencontrer aujourd'hui.

For those joining us live, we are meeting today to continue our consideration of the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

We will now continue with our third panel of witnesses. I would like to welcome Balpreet Singh Boparai, Legal Counsel, World Sikh Organization of Canada; Anaïs Bussi eres McNicoll, Director of the Fundamental Freedoms Program and Interim Director of the Privacy Program; and Shakir Rahim, Director of the Criminal Justice Program, Canadian Civil Liberties Association. I welcome each of you.

[English]

I now invite you to provide your opening remarks. We will begin with Mr. Rahim. You may begin when you are ready.

Shakir Rahim, Director, Criminal Justice Program, Canadian Civil Liberties Association: Good afternoon, and thank you for having us here today.

I will focus my opening remarks on the proposed offence of sabotage to essential infrastructure contained in Part 2 of Bill C-70, which would create subsection 52.1(1) of the Criminal Code. This new offence would have a chilling effect on advocacy, protest and dissent. For context, it does not have a foreign interference element and can apply to wholly domestic matters. Under the new offence, protests can be criminalized if they impede access to a central infrastructure and there is an intent to endanger the safety, security or defence of Canada, or causes serious risk to the health or safety of the public.

Upon close inspection, this language is overly broad. The Criminal Code does not define what constitutes the “safety, security or defence of Canada.” The term is defined expansively in other legislation. Under the Security of Information Act, for example, a “purpose prejudicial to the safety or interests of the State,” includes adversely affecting the stability of the Canadian economy without reasonable economic or financial justification. If a similar standard applied here, it might be argued, for example, that peaceful protests that impede access to any economically important infrastructure pose a risk to the safety of Canada and are criminal offences.

To address this risk, we suggest that proposed subsection 52.1(5), which is proposed to exempt criminal liability for certain forms of protest under the new offence, be amended to remove language that the exemption does not apply

Pour ceux qui nous rejoignent en direct, nous nous réunissons aujourd’hui pour poursuivre notre examen de la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l’ing rence  trang re.

Nous poursuivons maintenant avec notre troisi me groupe de t moins. Je voudrais souhaiter la bienvenue   Me Balpreet Singh Boparai, conseiller juridique, Organisation mondiale des Sikhs du Canada, ainsi qu’  Mme Ana s Bussi eres McNicoll, directrice du Programme des libert s fondamentales et directrice int rimaire du Programme de protection de la vie priv e et   Me Shakir Rahim, directeur du Programme de justice p nale, Association canadienne des libert s civiles. Je souhaite la bienvenue   chacun d’entre vous.

[Traduction]

Je vous invite maintenant   faire vos d clarations pr liminaires. Nous allons commencer par Me Rahim. La parole est   vous d s que vous serez pr t.

Me Shakir Rahim, directeur, Programme de justice p nale, Association canadienne des libert s civiles : Bonjour et merci de nous accueillir aujourd’hui.

Je vais concentrer mes observations pr liminaires sur l’infraction de sabotage d’infrastructures essentielles qui est propos e dans la partie 2 du projet de loi C-70 et qui vise   cr er le paragraphe 52.1(1) dans le Code criminel. Cette nouvelle infraction aurait un effet paralysant sur les activit s de d fense d’une cause, de protestation et de manifestation d’un d saccord. Pour mettre les choses en contexte, elle ne comporte pas d’ l ment d’ing rence  trang re et peut s’appliquer   des questions enti rement nationales. En vertu de la nouvelle infraction, les protestations pourraient  tre criminalis es si elles g naient l’acc s   une infrastructure essentielle et si elles visaient   porter atteinte   la s curit ,   la s ret  ou la d fense du Canada ou compromettaient gravement la sant  ou la s curit  de la population.

Si on y regarde de plus pr s, ce libell  est trop g n ral. Le Code criminel ne d finit pas ce qui constitue « la s curit , la s ret  ou la d fense du Canada ». Le terme est d fini de fa on large dans d’autres lois. En vertu de la Loi sur la protection de l’information, par exemple, un « dessein nuisible   la s curit  ou aux int r ts de l’ tat » comprend le fait de nuire   la stabilit  de l’ conomie canadienne sans justification valable d’ordre  conomique ou financier. Si une norme semblable  tait appliqu e dans ce cas, on pourrait soutenir, par exemple, que les manifestations pacifiques qui g nent l’acc s   toute infrastructure importante sur le plan  conomique posent un risque pour la s curit  du Canada et constituent des infractions criminelles.

Pour contrer ce risque, nous sugg rons que le paragraphe 52.1(5) propos , qui vise   donner l’immunit    certaines formes de protestations comprises dans la nouvelle infraction, soit modifi  pour supprimer le libell  selon lequel

if there was an intent to cause the harms outlined in proposed paragraphs 52.1(1)(a) through (c).

Second, under the proposed paragraph 52.1(2)(i), what constitutes essential infrastructure can be prescribed by future regulations. We have seen similar powers relied upon to suppress protest. During the 2010 G7 summit in Toronto, for example, the entire summit zone was classified as an area of Public Works to prohibit access to protesters under regulations through the Ontario Public Works Protection Act. Therefore, we suggest that proposed paragraph 52.1(2)(i) be struck.

I will now turn it over to my colleague.

Anaïs Bussièrès McNicoll, Director of the Fundamental Freedoms Program and Interim Director of the Privacy Program, Canadian Civil Liberties Association: Thank you, and good afternoon.

My submissions today will focus on Part 4 of Bill C-70, which creates the foreign interference registry. Under this part of the bill, any person that enters into an arrangement with a “foreign principal” under which they undertake to carry out activities listed in relation to a political or governmental process in Canada must, within 14 days, provide the commissioner with a list of information to be specified at a later stage by regulation. The term “foreign principal” includes a foreign economic entity, which is broadly defined. It includes a foreign state, a group of foreign states and any entity that is controlled, in law or in fact, or substantially owned by a foreign state or group of foreign states.

Since the bill leaves for future regulations which classes of persons will fall outside of the registry’s scope, the broad definition of “foreign principal” might very well capture an international organization made up of member states, such as the United Nations. One cannot rule out that this definition might also capture foreign state-owned or funded media; charities; and academic institutions, such as universities.

Bill C-70’s definition of “arrangement” is also broad and notably includes an arrangement under which a person undertakes, in association with a foreign principal, to communicate by any means information related to a political or governmental process in Canada. This vague language, which does not require a subordinate relationship between the foreign principal and the person, could possibly capture individuals who have simply been in contact with entities that fall under the broad definition of foreign principal.

l’immunité ne s’applique pas si l’intention était de causer les préjudices décrits aux alinéas 52.1(1)a) à c) proposés.

Deuxièmement, en vertu de l’alinéa 52.1(2)i) proposé, ce qui constitue une infrastructure essentielle peut être désigné par de futurs règlements. Des pouvoirs semblables ont été invoqués pour réprimer des manifestations. Lors du sommet du G7 de 2010 à Toronto, par exemple, toute la zone du sommet a été classée comme une zone de travaux publics, afin d’interdire l’accès aux manifestants en vertu de la Loi sur la protection des ouvrages publics de l’Ontario. Par conséquent, nous proposons que l’alinéa 52.1(2)i) soit supprimé.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

Anaïs Bussièrès McNicoll, directrice du Programme des libertés fondamentales et directrice intérimaire du Programme de protection de la vie privée, Association canadienne des libertés civiles : Merci et bon après-midi.

Mes observations d’aujourd’hui porteront sur la partie 4 du projet de loi C-70, qui crée le registre des cas d’ingérence étrangère. En vertu de cette partie du projet de loi, toute personne qui conclut avec un « commettant étranger » un arrangement au titre duquel elle s’engage à exercer certaines activités liées à des processus politiques ou gouvernementaux au Canada est tenue, dans les 14 jours, de fournir au commissaire les renseignements précisés par règlement. Le terme « commettant étranger » comprend une entité économique étrangère, dans sa définition large. Il comprend également un État étranger, un groupe d’États étrangers et toute entité qui est contrôlée, en droit ou dans les faits, par un État étranger ou un groupe d’États étrangers, ou qui appartient en grande partie à un État étranger ou un groupe d’États étrangers.

Étant donné que le projet de loi prévoit que soient déterminées par règlement les catégories de personnes qui échapperont à la portée du registre, la définition large de « commettant étranger » pourrait très bien englober une organisation internationale composée d’États membres, comme les Nations unies. On ne peut pas exclure que cette définition englobe également des médias d’État étrangers ou financés par l’État, des organismes de bienfaisance et des établissements d’enseignement, comme des universités.

La définition d’« arrangement » dans le projet de loi C-70 est également large et comprend notamment un arrangement en vertu duquel une personne s’engage, en association avec un commettant étranger, à communiquer par quelque moyen que ce soit des renseignements relatifs au processus politique ou gouvernemental au Canada. Ce libellé vague, qui n’exige pas de lien de subordination entre le commettant étranger et la personne, pourrait englober des personnes qui ont simplement été en contact avec des entités qui correspondent à la définition générale de commettant étranger.

Finally, Bill C-70 also relies on future regulations to identify the information that would have to be registered in the registry. It's therefore currently impossible to assess how this tool could be used by the state, and what impact it could have on democracy, freedom of the press, academic freedom and privacy rights. In view of the broad definitions discussed above, it's possible that any individual who has been in contact with a foreign state-owned media or academic institution, with respect to a Canadian political process, and who then engages with the public with respect to the same political process would be required to provide detailed information to the registry as to their activities.

The Canadian Civil Liberties Association, or CCLA, is therefore concerned that the registry could be used to surveil and potentially chill international engagement of various actors instead of fulfilling its declared purpose, which is to act as a tool to lessen foreign interference in the affairs of Canada and increase transparency.

We are thankful for the opportunity of meeting with you today. That being said, we want to note that the CCLA opposes the rushed way in which the legislative study of this important bill is currently unfolding. We reiterate our call to extend the time allocated to this crucial step so that more meaningful consultation can take place. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. Next we hear from Mr. Singh. Mr. Singh, the floor is yours.

Balpreet Singh Boparai, Legal Counsel, World Sikh Organization of Canada, As an individual: Thank you.

Good afternoon. My name is Balpreet Singh. I'm the legal counsel for the World Sikh Organization of Canada, or WSO. For the past 40 years, India has consistently sought to intimidate Sikhs in Canada and stifle Sikh advocacy in favour of Khalistan, a sovereign state governed in accordance with Sikh principles and values. This interference has been in the form of disinformation campaigns, denials of visas, intimidation of family members and — as we know now — even assassinations.

Advocating for Khalistan is protected under the Charter's right for freedom of expression. Attempts to draw attention to ongoing Indian interference for the past four decades fell largely on deaf ears as India consistently maligned Sikh activism as extremism or worse. This is a pivotal movement for Sikhs in Canada. In June 2023, Hardeep Singh Nijjar was assassinated while leaving the Guru Nanak Sikh Gurdwara Sahib temple in Surrey, British Columbia, where he served as president. The community, including our organization, immediately believed it was at the hands of the government of India. As we know now, these suspicions were later substantiated as information emerged of

Enfin, le projet de loi C-70 s'appuie également sur de futurs règlements pour déterminer les renseignements qui devraient être enregistrés dans le registre. Il est donc actuellement impossible d'évaluer comment cet outil pourrait être utilisé par l'État et quel impact il pourrait avoir sur la démocratie, la liberté de la presse, la liberté universitaire et le droit à la vie privée. Compte tenu des définitions générales dont j'ai parlé précédemment, il est possible que toute personne qui a été en contact avec un média d'État ou un établissement d'enseignement étranger relativement à un processus politique canadien, et qui communique ensuite avec le public au sujet du même processus politique, serait tenue de fournir au registre des renseignements détaillés sur ses activités.

L'Association canadienne des libertés civiles, ou ACLC, craint donc que le registre soit utilisé pour surveiller et éventuellement paralyser l'engagement international de divers acteurs, au lieu de remplir son objectif déclaré qui est de servir d'outil pour réduire l'ingérence étrangère dans les affaires du Canada et accroître la transparence.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. Cela dit, nous tenons à souligner que l'ACLC s'oppose à la façon précipitée dont se déroule actuellement l'étude législative de cet important projet de loi. Nous réitérons notre demande de prolonger le temps alloué à cette étape cruciale, afin que des consultations plus sérieuses puissent avoir lieu. Merci.

Le vice-président : Merci. Nous allons maintenant entendre M. Singh. Monsieur Singh, vous avez la parole. Je vous en prie.

Me Balpreet Singh Boparai, conseiller juridique, Organisation mondiale des Sikhs du Canada, à titre personnel : Merci.

Bonjour. Je m'appelle Balpreet Singh. Je suis le conseiller juridique de l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada. Depuis 40 ans, l'Inde cherche constamment à intimider les sikhs au Canada et à étouffer la défense par les sikhs des droits du Khalistan, un État souverain gouverné conformément aux principes et aux valeurs sikhs. Cette ingérence a pris la forme de campagnes de désinformation, de refus de visas, d'intimidation de membres de la famille et, comme nous le savons maintenant, est allée jusqu'à des assassinats.

La défense du Khalistan est protégée par le droit à la liberté d'expression garanti par la Charte. Les tentatives d'attirer l'attention sur l'ingérence constante de l'Inde au cours des quatre dernières décennies sont restées sans écho dans une large mesure, alors que l'Inde ne cessait de qualifier l'activisme sikh d'extrémisme ou pire encore. Il s'agit d'un mouvement central pour les sikhs au Canada. En juin 2023, Hardeep Singh Nijjar a été assassiné alors qu'il quittait le temple Guru Nanak Sikh Gurdwara Sahib à Surrey, en Colombie-Britannique, dont il était le président. La communauté, y compris notre organisation, a immédiatement cru qu'il avait trouvé la mort aux mains du

Indian plots to kill Sikh activists here in Canada and across the world.

Last week, NSICOP released a report stating that Canadian MPs and other politicians have colluded with India and other foreign governments including leaking confidential information and being paid to raise Indian issues in Parliament. The WSO has publicly called for the names of those MPs to be released in order to restore confidence in our democracy. Foreign interference is a national crisis, and for Sikhs, it has had deadly consequences. With respect to this legislation, we believe that Bill C-70 is a step in the right direction, but we have concerns.

First, the legislation gives CSIS the power to disclose information to any person or entity, should CSIS deem it relevant. This would be a positive step as members of the Sikh community have received duties to warn, with no details on the sorts of threats they face or any resources to protect themselves. We are concerned, however, that foreign state officials or agents in Canada may be considered an entity. One way to address this is to define entity within the legislation as a domestic entity.

We know that the framework for cooperation in countering terrorism and violent extremism between Canada and India is still active, and we have grave concerns over intelligence sharing between Canada and India. Vigilance is needed to ensure that the new powers created by this legislation are used to counter foreign interference and not turned around on communities like our own. Creating new channels for intelligence sharing could, potentially, do that.

The sabotage provision being added to the Criminal Code makes it an offence to interfere with access to an essential infrastructure or cause an essential infrastructure to be lost, inoperable, unsafe or unfit for use, with the intent — and this is in the legislation — to endanger the safety or security of the naval, army or air forces of any state other than Canada that are lawfully present in Canada. Sikhs have often protested in front of Indian consulates and the embassy here in Ottawa. The Indian embassy staff include military, naval and air attachés.

Last year, the Indian media falsely reported the Indian embassy in Ottawa was targeted with two grenades by a Sikh protester, a story covered by the *Journal de Montréal* last week. Could this provision be used to charge Sikh protesters in the future and stifle Sikh protests? That's a question we have. We're

gouvernement de l'Inde. Comme nous le savons maintenant, ces soupçons ont plus tard été corroborés lorsque des informations ont émergé sur des complots indiens visant à tuer des militants sikhs au Canada et dans le monde entier.

La semaine dernière, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a publié un rapport selon lequel des députés canadiens et d'autres politiciens ont collaboré avec l'Inde et d'autres gouvernements étrangers, notamment en divulguant des renseignements confidentiels et en étant payés pour soulever des questions relatives à l'Inde au Parlement. La WSO a demandé publiquement que les noms de ces députés soient divulgués, afin de rétablir la confiance dans notre démocratie. L'ingérence étrangère est une crise nationale, et pour les sikhs, elle a eu des conséquences mortelles. En ce qui concerne le projet de loi C-70, nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction, mais nous avons des préoccupations.

Premièrement, le projet de loi donne au SCRS le pouvoir de communiquer des renseignements à toute personne ou entité s'il juge cela pertinent. Ce serait un pas dans la bonne direction, car les membres de la communauté sikhe ont reçu des obligations d'avertir, sans détails sur le genre de menaces auxquelles ils font face et sans ressources pour se protéger. Nous craignons toutefois que des représentants ou des agents d'États étrangers au Canada puissent être considérés comme une entité. Une façon de régler ce problème serait de définir l'entité dans la loi comme une entité nationale.

Nous savons que le cadre de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent entre le Canada et l'Inde est toujours actif, et nous sommes très préoccupés par l'échange de renseignements entre le Canada et l'Inde. Il faut faire preuve de vigilance pour s'assurer que les nouveaux pouvoirs créés par cette loi servent à contrer l'ingérence étrangère et non à renverser des communautés comme la nôtre. La création de nouveaux canaux pour l'échange de renseignements pourrait, potentiellement, mener à cela.

L'inclusion de la disposition sur le sabotage au Code criminel érige en infraction le fait de gêner l'accès à une infrastructure essentielle, d'en causer la perte ou de la rendre inutilisable, dangereuse ou impropre à l'utilisation, dans l'intention — c'est ce que prévoit la loi — de porter atteinte à la sécurité ou à la sûreté des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de tout État étranger qui sont légitimement présentes au Canada. Des sikhs ont souvent manifesté devant les consulats indiens et devant l'ambassade ici, à Ottawa. Le personnel de l'ambassade de l'Inde comprend des attachés de l'armée, de la marine et de l'aviation.

L'an dernier, les médias indiens ont faussement rapporté qu'un manifestant sikh avait lancé deux grenades sur l'ambassade de l'Inde à Ottawa. Cet article a été relayé par le *Journal de Montréal* la semaine dernière. Cette disposition pourrait-elle être utilisée pour porter de futures accusations contre des

also concerned about the introduction of intimidation provisions to the Criminal Code, introducing penalties of life imprisonment for intimidation without clearly defining what intimidation means.

We see the addition of considerations of international relations to the Immigration and Refugee Protection Act, giving the minister the ability to intervene should they believe that matters could damage international relations. We're of the opinion that this language and provision could go against the overall provisions of this legislation.

Considerations of international relations have already harmed the Sikh community. The reason foreign interference against Sikhs went unchecked for the past four decades is the desire of successive Canadian governments to improve trade relations with India. This has been at the expense of the Sikh community. A report by investigative journalist Sam Cooper published online in *The Bureau* revealed that CSIS planned a major intervention in 2017 to dismantle Indian intelligence networks in Vancouver that were monitoring and targeting the Sikh community. This operation was reportedly obstructed by the government, citing potential repercussions for Canada-India relations, with the Sikh community suffering as a result.

The WSO and the Sikh community fear that international relations may be used as an excuse to ignore ongoing interference by India, and — even worse — might create tools that could be used against Canadian Sikh activists.

In conclusion, Canada needs new tools to counter foreign interference — there is no doubt about that — but our organization as a community fears that the legislation may be pushed through without fully examining the unintended consequences for minority communities in Canada. This is my submission, and I look forward to any questions that you might have.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Boparai. Four minutes will be allowed for each question including the answer. I ask you to keep your questions succinct to allow for as many interventions as possible.

Senator M. Deacon: Thank you to our guest. I hope to squeeze in two questions. First, in terms of these new laws regarding foreign interference, one of the infractions would be influencing political or governmental processes including educational governance. I'd like to get a little bit of a real-world application that's fairly timely right now. I'll reference the

manifestants sikhs et pour réprimer des manifestations sikhes? C'est une question que nous nous posons. Nous sommes également préoccupés par l'inclusion dans le Code criminel de dispositions relatives à l'intimidation, notamment par l'imposition de peines d'emprisonnement à perpétuité pour intimidation, sans définir clairement ce qu'on entend par intimidation.

Nous constatons également que diverses considérations liées aux relations internationales ont été ajoutées dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ce qui confère au ministre le pouvoir d'intervenir s'il estime que certaines affaires pourraient nuire aux relations internationales. Nous sommes d'avis que ce libellé et cette disposition pourraient aller à l'encontre de l'ensemble des dispositions du projet de loi.

Certaines considérations liées aux relations internationales ont déjà causé du tort à la communauté sikhe. La raison pour laquelle l'ingérence étrangère à l'encontre des sikhs n'a pas été réprimée au cours des quatre dernières décennies, c'est parce que les gouvernements canadiens successifs souhaitaient renforcer leurs relations commerciales avec l'Inde. Tout cela aux dépens de la communauté sikhe. Un article du journaliste d'enquête Sam Cooper publié en ligne dans le *Bureau* a révélé que le Service canadien du renseignement de sécurité avait planifié, en 2017, une intervention majeure visant le démantèlement des réseaux de renseignement indiens de Vancouver qui surveillaient et ciblaient la communauté sikhe. Le gouvernement aurait apparemment fait obstacle à cette opération à cause des répercussions qu'elle aurait pu avoir sur les relations entre le Canada et l'Inde, malgré les souffrances endurées par la communauté sikhe.

L'Organisation mondiale des Sikhs et la communauté sikhe craignent que les relations internationales ne soient qu'un prétexte pour fermer les yeux sur l'ingérence constante de l'Inde, et pire encore, qu'elles servent à créer des outils qui pourraient être utilisés contre les militants sikhs canadiens.

En conclusion, il ne fait aucun doute que le Canada doit se doter de nouveaux outils pour lutter contre l'ingérence étrangère, mais en tant que communauté, notre organisation craint que le projet de loi ne soit adopté à toute vapeur sans un examen exhaustif des conséquences non voulues qu'il pourrait avoir pour les communautés minoritaires du Canada. Voilà ce que j'avais à dire. Je répondrai volontiers à vos questions.

Le vice-président : Je vous remercie, maître Boparai. Je rappelle que le temps alloué aux questions et aux réponses est de quatre minutes. Veuillez poser des questions succinctes afin de permettre le plus grand nombre d'interventions possible.

La sénatrice M. Deacon : Je remercie notre témoin de son intervention. J'espère avoir le temps de poser deux questions. La première concerne ces nouvelles dispositions relatives à l'ingérence étrangère. L'une des infractions consisterait à influencer des processus politiques ou gouvernementaux, notamment la gouvernance scolaire. J'aimerais appliquer cela à

campus protests at the University of Toronto and other schools, putting pressure on university boards to divest. Do you see such a protest being targeted by these laws that we're talking about today. I'll address this question first to the CCLA, please.

Ms. Bussières McNicoll: I think there's a possibility that these laws could target those types of protests. I don't know if Mr. Rahim has something to add. My focus with respect to this bill was part 4.

Mr. Rahim: Yes, I would echo my colleague. That is a tangible risk. I think the fact that we have expansive language in these provisions and that we haven't had an opportunity to sit down and work through to see what kinds of factual situations may be covered or not, speaks to those sorts of risks. There is a need in the provisions, which we have spoken about here and referenced in our submission, to ensure that we have more precise and targeted language to avoid the criminalization of the type of activity that you just referenced.

Senator M. Deacon: Mr. Rahim, thank you. I'll carry on with you if you don't mind. You expressed concerns about the availability of imprisonment for life for certain offences introduced under Bill C-70, saying that it is disproportionate and excessive. What are some of the scenarios in which you see this being used in a heavy-handed manner by a judge? In your opinion, what would be the appropriate maximum for an individual who commits more extreme offences under these changes, which could span from property damage to the use of violence?

Mr. Rahim: Thank you for that question.

The issue would be that it does capture offences that no matter the factual hypothetical situation that is presented, Parliament has clearly specified falls at a certain level of severity. Certain mischief offences, for example, carry a two-year maximum length imprisonment. Our concern is that this bill, in effect, will take a whole range of offences — in fact, any offence that can proceed by indictment in the Criminal Code — and add the risk of life imprisonment. Given the severity of that sentence, we think that it's far too broad of an expansion of the penal provisions of the Criminal Code.

In our written submission to the committee, we proposed that the maximum sentence that could be imposed would be equivalent to the predicate offence. The sentence for whatever offence somebody is charged with which forms the two pieces necessary for this new provision — that is, the foreign interference part and the indictable offence committed for the benefit of the foreign state, or what have you — should not

ce qui se passe actuellement autour de nous. Je veux parler des manifestations qui ont lieu sur les campus de l'Université de Toronto et d'autres établissements d'enseignement pour faire pression sur les conseils des universités pour les amener à désinvestir. Selon vous, les dispositions dont nous parlons aujourd'hui pourraient-elles s'appliquer à ces manifestations? Je pose cette question d'abord à l'Association canadienne des libertés civiles.

Mme Bussières McNicoll : Je pense qu'il est possible que ces dispositions s'appliquent à ce genre de manifestations. Me Rahim veut peut-être ajouter quelque chose. Mon examen portait sur la partie 4 du projet de loi.

Me Rahim : Oui, je suis d'accord avec ma collègue. Il y a un risque réel. Le fait que ces dispositions ont une portée très large, et que nous n'avons pas eu l'occasion d'en faire un examen détaillé pour savoir dans quelles situations elles pourraient s'appliquer donne une idée du genre de risques qui pourraient se poser. Le libellé des dispositions dont nous avons parlé ici et dont nous parlons dans notre mémoire doit être plus précis et plus ciblé afin de prévenir la criminalisation du genre d'activité que vous venez d'évoquer.

La sénatrice M. Deacon : Merci, maître Rahim. Je vais poursuivre avec vous si vous le voulez bien. Vous avez exprimé votre crainte que la peine d'emprisonnement à perpétuité prévue au projet de loi C-70 pour certaines infractions ne soit disproportionnée et excessive. Pouvez-vous nous donner des exemples de scénarios où un juge pourrait imposer cette lourde peine? À votre avis, quelle peine maximale conviendrait-il d'imposer, en vertu de ces changements, à une personne qui commet des infractions plus graves pouvant aller de dommages matériels au recours à la violence?

Me Rahim : Merci pour cette question.

Le problème, c'est que cela comprend des infractions, peu importe, la situation factuelle hypothétique qui est présentée, que le Parlement a clairement définie comme ayant un certain degré de gravité. Par exemple, certains méfaits sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans. Ce qui nous préoccupe, c'est que ce projet de loi englobera toute une gamme d'infractions — en fait, toute infraction pouvant donner lieu à une mise en accusation en vertu du Code criminel — et ajoutera le risque d'un emprisonnement à perpétuité. Compte tenu de la sévérité de cette peine, nous pensons que cela dépasse de beaucoup la portée des dispositions du Code criminel en matière de peines.

Dans le mémoire que nous avons présenté au comité, nous proposons que la peine maximale pouvant être imposée soit équivalente à l'infraction sous-jacente. La peine prévue pour toute infraction comportant les deux éléments requis dans cette nouvelle disposition — soit l'ingérence étrangère et la perpétration d'un acte criminel au profit de l'État étranger — ne devrait pas être plus importante que l'infraction sous-jacente.

exceed the predicate offence. If it's a two-year maximum for the offence charged and convicted of, then the foreign interference component also adds two years. That would be our position, namely, to add some element of proportionality to the proposed law.

Senator M. Deacon: Thank you very much.

Senator Boehm: I don't think the answer to my question will take too long. My question is for Mr. Rahim and the Canadian Civil Liberties Association. It goes to the comments that you made about critical infrastructure. What you said is, as expected, entirely consistent with your news release.

However, Public Safety Canada has said that proposed changes to the Criminal Code under Bill C-70 will:

... expressly clarify that the sabotage offences do not apply to legitimate advocacy, protest or dissent in circumstances where there is no intention to cause the serious harms specified in the legislation

In light of that, could you please expand on the CCLA's concerns regarding freedom of expression? Is it the issue around how and by whom intention and legitimacy are determined?

Mr. Rahim: Thank you for that question. That forms part of it. The issue really comes down to understanding what harms are under this provision. As I noted in my oral remarks, if we're talking about, for example, harm to Canada's safety or security and that language is interpreted or defined broadly, as it has been in other forms of legislation, to include certain types of economic harm, then you could have protests which lead to a negative economic consequence for Canada captured in these provisions. An environmental group, for instance, might be protesting a major natural resource development; or a civil rights group might block major intersections in a city and create some perceived type of risk that way.

We propose that you take out the qualifier that exempts the application of that provision if there is this intent to cause certain harms and create a blanket protection for protest advocacy or dissent. Already, there are other parts of the Criminal Code that can address situations where there's a real risk to public safety. We think this would ensure that the protections for protest advocacy and dissent are strong.

S'il s'agit d'une peine maximale de deux ans imposée à un contrevenant accusé et reconnu coupable, l'élément d'ingérence étrangère ajoute alors également deux ans d'emprisonnement. Nous préconisons donc l'ajout d'un élément de proportionnalité au projet de loi.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup.

Le sénateur Boehm : Je pense que la réponse à ma question sera assez brève. Ma question s'adresse à Me Rahim de l'Association canadienne des libertés civiles. Elle concerne vos commentaires au sujet des infrastructures essentielles. Vos propos sont tout à fait conformes à votre communiqué de presse, comme il fallait s'y attendre.

Voici toutefois ce qu'a dit Sécurité publique Canada au sujet des modifications proposées au Code criminel en vertu du projet C-70 :

... précise expressément que les infractions de sabotage ne s'appliquent pas aux activités légitimes de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord dans des situations où il n'y a aucune intention de causer les préjudices graves précisés dans la loi.

À la lumière de ce commentaire, pourriez-vous nous expliquer les préoccupations de votre association relativement à la liberté d'expression? Le problème concerne-t-il la façon dont l'intention et la légitimité sont déterminées et par qui?

Me Rahim : Je vous remercie pour cette question. Cela fait partie de nos préoccupations. Le problème, c'est que nous devons savoir quels préjudices pourraient être causés en vertu de cette disposition. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, si nous parlons, par exemple, d'une atteinte à la sûreté ou à la sécurité du Canada et que ce libellé est interprété ou défini au sens large, comme c'est arrivé avec d'autres lois, et qu'il inclut certains types de préjudices économiques, il se pourrait alors que des manifestations aient des répercussions économiques négatives pour le Canada. Prenons l'exemple d'un groupe de défense de l'environnement qui proteste contre un important projet d'exploitation des ressources naturelles ou d'un groupe de défense des droits civils qui bloque des intersections importantes dans une ville. Ces groupes pourraient être perçus comme présentant ce genre de risque.

Nous proposons que vous supprimiez le critère qui soustrait l'application de cette disposition s'il existe une intention de causer certains préjudices et que vous formuliez plutôt une disposition générale qui protège les personnes participant à une manifestation de revendication ou de désaccord. D'autres dispositions du Code criminel s'appliquent déjà à des situations posant un risque réel pour la sécurité publique. Nous pensons que cela donnerait l'assurance que les protections en place lors de manifestations de protestation et de désaccord sont solides.

Intent is not the same thing as motivation. If somebody is certain or substantially certain that some outcome will occur, they're said to have acted with intent under criminal law. Someone could say, "My purpose here was to protest, or to advocate, or to dissent," but if we have an expansive notion of harm in the provision, and if a person knew that some type of economic risk might be created by their actions, they could still be criminally liable under this new offence.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Dalphond: My question will follow up from Senator Boehm's because I have the same concerns. It will be addressed to Mr. Rahim again.

I understand the concerns of the associations. Are they with both provisions, the one on sabotage and the other one about essential infrastructure? Both are defined as requiring intent. The first one is the intent to endanger. Is that the concern for you? That's proposed section 52, with the clarification that it does not apply to people that are participating in advocacy protests or dissent.

Mr. Rahim: That is correct. It would apply to both aspects of this new proposed offence. The part which concerns impeding essential or interference with access to essential infrastructure, which we think captures some of these different types of protests that we reference; and the endangerment piece, the harms piece. That is how those could be read expansively. A peaceful protest that is seen to cause certain types of risks to safety or security is captured under this provision because as soon as that occurs, then the protection that is supposed to ensure protest, dissent or advocacy has space, disappears.

Senator Dalphond: I assume that when a peaceful manifestation is happening and then it becomes more dangerous, or violent, the police will first order people to disband. If you stay after the order of the police, then I guess that might change the intent, but participation in a peaceful gathering can hardly be covered by this provision. Can you agree or do you disagree with this?

Mr. Rahim: Again, I think it's because of the risk that what constitutes a threat to safety can be broadly construed beyond, let's say, a protest that becomes violent in terms of risking physical harm to others or severe damage to property. If what were proposed was a clear, tight and understandable definition of what posed these types of risks, then I think some of our concerns could be addressed. However, since that is not in there, that's what forms one of the risks to protests that we see.

L'intention et la motivation sont deux concepts différents. Si quelqu'un est certain ou pratiquement certain que quelque chose va se produire, en vertu du droit pénal, cette personne est présumée avoir agi intentionnellement. Une personne pourrait prétendre que son but était de protester, de défendre une cause ou d'exprimer son désaccord, mais si nous élargissons la portée de la disposition pour englober la notion de préjudice, et si cette personne savait que ses actes risquaient d'entraîner un préjudice économique, elle pourrait quand même être tenue criminellement responsable en vertu de cette nouvelle infraction.

Le sénateur Boehm : Je vous remercie.

Le sénateur Dalphond : Ma question fait suite à celle du sénateur Boehm, car j'ai les mêmes préoccupations. Elle s'adresse également à Me Rahim.

Je comprends les préoccupations des associations. Concernent-elles les deux dispositions, celle sur le sabotage et celle sur les infrastructures essentielles? Dans les deux cas, il doit y avoir une intention. Dans le cas de la première, c'est l'intention de mettre en danger. Est-ce cela qui vous préoccupe? C'est l'article 52 proposé où il est précisé qu'il ne s'applique pas aux personnes qui participent à des protestations ou à des manifestations d'un désaccord.

Me Rahim : C'est exact. Cet article s'appliquerait aux deux aspects de la nouvelle infraction proposée : le fait de gêner l'accès à une infrastructure essentielle, qui, selon nous, englobe différents types de protestations auxquels nous faisons référence, et le fait de mettre en danger, qui est l'élément de préjudice. Il s'agit de savoir comment cette disposition pourrait être interprétée. Elle pourrait s'appliquer, par exemple, à une manifestation pacifique considérée comme étant à l'origine de certains types de risques à la sûreté ou à la sécurité, car dès que ces risques se posent, la protection censée sécuriser la protestation, la manifestation de désaccord ou la revendication disparaît.

Le sénateur Dalphond : Je suppose que si une manifestation pacifique devient dangereuse ou violente, la police commence par ordonner aux manifestants de se disperser. Si des manifestants refusent d'obtempérer, je suppose que cela peut changer leur intention initiale, mais cette disposition peut difficilement s'appliquer à la participation à un rassemblement pacifique. Êtes-vous d'accord ou non?

Me Rahim : Le problème, c'est que le risque qui constitue une menace à la sécurité peut être interprété de façon très générale dans le cas, par exemple, d'une manifestation qui devient violente et qui risque de causer des dommages physiques à d'autres personnes ou des dommages matériels graves. Si la disposition proposée comportait une définition claire, stricte et compréhensible de ce qui pose ce genre de risques, je pense que cela dissiperait une partie de nos préoccupations. Le projet de loi est toutefois muet à cet égard et c'est ce qui crée l'un des risques liés aux manifestations que nous voyons.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Kutcher: Thank you very much. I'd like to continue along the lines of both Senator Boehm and Senator Dalphond.

I'd like to address some of the nuances of what you're saying. How does your concern relate to situations where malicious foreign actors are known to be using proxies to incite protests designed to disrupt essential infrastructure and then are successful in doing so? How does what you're talking about address that issue?

Mr. Rahim: If the provision contained the language that we're talking about, namely, protests where there is a nefarious intent by a foreign actor to impede access to infrastructure, then we would be dealing with a different type of provision. Maybe that would be adequate to narrow the scope, but that type of language isn't in this provision. It is applicable to a wholly domestic context without a foreign interference element and without a nefarious intent by a foreign actor. That is part of where our concern arises with that particular offence.

Senator Kutcher: Are there situations where foreign actors will work through proxies to achieve substantive disruptions in essential infrastructure?

Mr. Rahim: That is a conceivable situation, yes.

Senator Kutcher: How do we differentiate these issues?

Mr. Rahim: Even if people are working through proxies or there's some foreign element, there ought to be some minimum level of evidence that can establish that. If the provision contained such an element — one that added the foreign direction component — there could still be evidence that is taken note of by a court through inferring what certain actions could have meant and analyzing communications. If there were no evidence at all of that occurring, then, in our view, it would be an issue for there to be criminal liability. Even if proxies are being used, we think there should be adequate evidence to ground an offence that contained that as an element.

Senator Kutcher: Okay.

Senator Housakos: I want to pursue the line of questioning that Senator Kutcher began, which is very important. Obviously, we all want evidence-based action to be taken by our government when it comes to foreign interference, but we're past that point now. We all acknowledge there have been entities in Canada for the longest time who are working to cause disruption in our democratic institutions, funnel intellectual property out of

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. Je vais poursuivre dans la même veine que le sénateur Boehm et le sénateur Dalphond.

Je vais revenir à certains points que vous avez abordés. Vos préoccupations concernent-elles des situations où des acteurs étrangers malveillants sont connus pour envoyer des agents dans les manifestations dans le but de perturber des infrastructures essentielles? Comment vos propositions règlent-elles ce problème?

Me Rahim : Si la disposition contenait le libellé que nous proposons, c'est-à-dire les situations où un acteur étranger a l'intention malveillante d'entraver l'accès à des infrastructures durant une manifestation, il s'agirait alors d'une disposition de nature différente. Il serait peut-être indiqué d'en restreindre la portée, mais ce libellé n'existe pas dans cette disposition. Elle s'applique à un contexte entièrement national, exempt d'ingérence étrangère et d'intention malveillante de la part d'un acteur étranger. C'est en partie ce qui nous préoccupe au sujet de cette infraction.

Le sénateur Kutcher : Y a-t-il des situations où des acteurs étrangers font appel à des agents pour causer des perturbations importantes aux infrastructures essentielles?

Me Rahim : C'est possible, oui.

Le sénateur Kutcher : Comment faire la différence entre ces situations?

Me Rahim : Même si les gens ont recours à des intermédiaires ou s'il y a un élément étranger quelconque, il devrait y avoir un niveau minimal de preuves qui peuvent établir cela. Si la disposition contenait un tel élément — un élément qui ajoutait la composante étrangère —, un tribunal pourrait tout de même prendre note de certains éléments de preuve en inférant ce que certaines actions auraient pu signifier et en analysant les communications. S'il n'y avait aucune preuve que cela s'est produit, alors, à notre avis, il serait problématique d'établir qu'il s'agit d'une responsabilité criminelle. Même si on a recours à des intermédiaires, nous pensons qu'il devrait y avoir suffisamment de preuves pour justifier une infraction qui comportait cet élément.

Le sénateur Kutcher : D'accord.

Le sénateur Housakos : J'aimerais poursuivre dans la même veine que le sénateur Kutcher, qui a posé des questions très importantes. De toute évidence, nous voulons tous que notre gouvernement prenne des mesures fondées sur des données probantes en matière d'ingérence étrangère, mais nous avons maintenant dépassé ce stade. Nous reconnaissons tous qu'il y a des entités au Canada qui s'emploient depuis très longtemps à

this country for the benefit of foreign countries and so on and so forth.

Based on the fact that if you look at Canada over the last few years, when it comes to freedom of association and freedom of speech, I think we certainly have gone to the other extreme. Mr. Rahim, I don't think you could name one instance where the federal government has overreacted in shutting down protests in this country — except for maybe one that I can come up with, because I considered it a peaceful protest on the streets of Wellington. However, we have had organizations that have blocked critical infrastructure like railways for weeks on end, and the federal government didn't do anything. We currently have squatters who are sitting on university institutions across this country calling for death to certain people because of the faith they believe in.

Can you give me examples where you think the government has gone too far and clamped down on freedom of association and freedom of expression and impeded Canadians from protesting in favour of A, B or C?

Mr. Rahim: One of the reasons we can point to a strong tradition of the protection of protest in this country is because we are vigilant when it comes to the types of laws or government action that could stifle that protest. Certainly, in cases where there is a risk of physical violence or where a party wants to claim that its property rights are being violated such that there should be a court injunction, those procedures and criminal offences are available for authorities or private actors to pursue.

If, indeed, it is the view of this committee or of yourself, senator, that this provision is necessary to address a perceived deficit that exists, our view is that at the minimum, adopting the amendments we propose would ensure that we maintain the tradition of ensuring that protest can be present in our free and democratic society. We understand that there might be different policy perspectives on this, and we're just trying to propose what we think is the best way to continue to uphold that freedom of expression in Canada.

Senator Dean: Thank you for joining us and providing your advice.

With respect to the Foreign Influence Transparency and Accountability Act — which is the focus of your concern — I'm looking at the three-part test for registration to be required. I see the need for a foreign principal, and those are listed. I see certain influence activities, which relates to communication with certain people and the disbursement of monies. I see the need for

perturber nos institutions démocratiques, à faire sortir la propriété intellectuelle de notre pays au profit de pays étrangers, etc.

Compte tenu du fait que si vous examinez ce que le Canada a fait ces dernières années, en ce qui concerne la liberté d'association et la liberté d'expression, je pense que de toute évidence il est passé à l'autre extrême. Maître Rahim, je ne pense pas que vous puissiez nommer un seul cas où le gouvernement fédéral a réagi de façon excessive en mettant fin à des manifestations dans notre pays — à l'exception peut-être d'un cas que je pourrais citer, parce que je considérais qu'il s'agissait d'une manifestation pacifique dans les rues de Wellington. Cependant, nous avons eu des organisations qui ont bloqué des infrastructures essentielles comme les chemins de fer pendant des semaines et des semaines, et le gouvernement fédéral n'a rien fait. À l'heure actuelle, des squatteurs se sont installés sur les terrains d'établissements universitaires partout au pays et réclament la mort de certaines personnes en raison de leur foi.

Pouvez-vous me donner des exemples de situations où, selon vous, le gouvernement est allé trop loin, a mis un frein à la liberté d'association et à la liberté d'expression et a empêché des Canadiens de manifester en faveur de A, B ou C?

Me Rahim : L'une des raisons pour lesquelles nous pouvons parler d'une forte tradition de protection des manifestants au Canada, c'est que nous sommes vigilants en ce qui concerne le genre de lois ou de mesures gouvernementales qui pourraient étouffer ces manifestations. Il est certain que dans les cas où il y a un risque de violence physique ou quand une partie prétend que ses droits de propriété sont violés au point où il devrait y avoir une injonction du tribunal, ces procédures et ces infractions criminelles sont à la disposition des autorités ou des acteurs privés.

Si, effectivement, le comité ou vous-même, sénateur, êtes d'avis que cette disposition est nécessaire pour combler un déficit perçu, nous estimons qu'au minimum, l'adoption des amendements que nous proposons assurerait le maintien de la tradition voulant que les manifestations aient leur place dans notre société libre et démocratique. Nous comprenons qu'il pourrait y avoir différents points de vue politiques à ce sujet, et nous essayons simplement de proposer ce que nous croyons être la meilleure façon de continuer à défendre la liberté d'expression au Canada.

Le sénateur Dean : Merci de vous joindre à nous et de nous donner vos conseils.

En ce qui concerne la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère — qui est au cœur de vos préoccupations —, j'envisage le critère à trois volets pour l'enregistrement. Je vois la nécessité d'un commettant étranger, et ils sont énumérés. Je vois certaines activités d'influence, qui ont trait à la communication avec certaines

activity being directed to the development of policy proposals, the proceeding of a legislative body and decision-making power by a public office holder. All three of these tests would need to be met in order for there to be registration. In addition to this, there is language in the proposed legislation that says this doesn't apply in any way to demonstrations and organized dissent as we ordinarily understand it.

I'm having a hard time trying to figure out how you're not already protected here, but perhaps I'm missing something. I understand the concern. I'm just not seeing where the concerns arise in the context of the proposals.

Ms. Bussières McNicoll: Thank you for this question. I will answer, with respect, to Part 4 of the bill, which is the foreign influence and transparency registry, in which there is a requirement — as you said — for an individual to be involved with a foreign principal. However the way a foreign principal is defined is extremely large and includes a foreign economic entity — so any entity that is controlled by law or in fact or substantially owned by a foreign state or group of foreign states. That might capture a lot more than a foreign state or foreign power but might also capture international organizations made up of member states, foreign state-owned or state-funded media, charities and academic institutions such as universities.

With respect to the requirement to be acting under an arrangement, the arrangement can be very large, and it includes an undertaking to communicate or disseminate information by any means, including social media. Again, this is extremely broad. This is not just about communicating with the public office holder or distributing money.

Finally, there are the criteria of acting under the direction of a foreign principal but also in association with a foreign principal. "In association with" does not require any subordinate link or relationship between the individual and the foreign entity.

Therefore, with all of those very broad definitions put together — and also the fact that under the act, we don't know what type of information would have to be provided under the registry — there's certainly a fear that this registry could be used to suppress or at least chill and surveil international engagement instead of its declared purpose, which is to oppose and lessen foreign influence and interference.

Senator Dean: Okay. Thank you.

personnes et au décaissement d'argent. Je vois la nécessité d'orienter les activités vers l'élaboration de propositions de politiques, les délibérations d'un organe législatif et la prise d'une décision par un titulaire de charge publique. Il faudrait que ces trois critères soient respectés pour qu'il y ait enregistrement. De plus, il y a un libellé dans le projet de loi qui dit que cela ne s'applique d'aucune façon aux manifestations et à la dissidence organisées comme nous la comprenons habituellement.

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous n'êtes pas déjà protégés ici, mais il y a peut-être quelque chose qui m'échappe. Je comprends votre préoccupation. Je ne vois tout simplement pas où se situent les préoccupations dans le contexte des propositions.

Mme Bussières McNicoll : Je vous remercie de cette question. Je vais répondre, avec tout le respect que je vous dois, à la partie 4 du projet de loi, qui porte sur le registre sur l'influence étrangère et la transparence, dans lequel il y a une exigence — comme vous l'avez dit — selon laquelle une personne doit avoir des relations avec un commettant étranger. Cependant, la définition de « commettant étranger » est extrêmement large et comprend une entité économique étrangère, c'est-à-dire toute entité qui est contrôlée en droit ou en fait ou qui appartient substantiellement à un État étranger ou à un groupe d'États étrangers. Cela pourrait englober beaucoup plus qu'un État étranger ou une puissance étrangère, mais aussi des organisations internationales composées d'États membres, de médias d'État étrangers ou financés par un État, d'organismes caritatifs et d'établissements d'enseignement comme les universités.

En ce qui concerne l'obligation d'agir dans le cadre d'un arrangement, l'arrangement peut être très vaste et comprend un engagement de communiquer ou diffuser par quelque moyen que ce soit, notamment les médias sociaux, des renseignements. Encore une fois, c'est extrêmement large. Il ne s'agit pas seulement de communiquer avec le titulaire d'une charge publique ou de distribuer de l'argent.

Enfin, il y a les critères pour agir sous la direction d'un commettant étranger, mais aussi en association avec un commettant étranger. « En association avec » n'exige aucun lien ou rapport de subordination entre la personne et l'entité étrangère.

Par conséquent, avec toutes ces définitions très larges réunies — et aussi le fait qu'en vertu de la loi, nous ne savons pas quel type de renseignements il faudrait fournir en vertu du registre —, on craint certainement que ce registre puisse être utilisé pour supprimer ou, à tout le moins, refroidir et surveiller l'engagement international au lieu de son objectif déclaré, qui consiste à s'opposer à l'influence et à l'ingérence étrangères et à les atténuer.

Le sénateur Dean : D'accord. Merci.

Senator Cardozo: My question is for Mr. Boparai of the World Sikh Organization of Canada. As I understand it, a number of diaspora communities have been calling for a foreign interference registry for a while. I hear the points that you raised. You didn't talk too much about the registry. I wonder what your thoughts are about it. My question specifically is around whether bad actors would register or not, given that if people come here for nefarious purposes, they may not even want to register. How does the registry help in that regard?

Mr. Boparai: Thank you for the question.

I think the foreign interference registry is a step forward. It's more than what we currently have. Will it capture everything? I don't think that's realistic.

We do, however, endorse the recommendations made by Democracy Watch. We think the commissioner needs to be independent, and there need to be changes to ensure that the commissioner is not appointed and dismissed at the whim of the cabinet. We believe that the seven-year term should be a single seven-year term that should not be cut short. Like I said, we endorse the other recommendations made by Democracy Watch.

Senator Cardozo: In terms of the appointment of the commissioner, currently, it's Governor-in-Council, and then there are deputy commissioners who would be public service appointments who, I assume, would be appointed by the commissioner. Instead of Governor-in-Council, what would be your preference?

Mr. Boparai: It would be by parliament. To be very honest, what we're nervous about are situations that have already occurred, which is — once again — using international relations to either ignore or cover up foreign interference situations. I mean, the role of India is what we have experienced for the past four decades, but even when the foreign interference commission was called, India was not named among the countries. It was China, Russia and Iran. However, during the proceedings, it has come to light that everyone knew that India is the second-most prolific foreign interferer here in Canada. Once again, the reason that's not known is for these international relations reasons. Therefore, we don't want political considerations and international relations considerations to obscure the reality of foreign interference here in Canada.

Senator Cardozo: Okay. Thank you.

Le sénateur Cardozo : Ma question s'adresse à Me Boparai de l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada. Si je comprends bien, plusieurs communautés de la diaspora réclament depuis un certain temps un registre de l'ingérence étrangère. Je comprends les points que vous avez soulevés. Vous n'avez pas beaucoup parlé du registre. Je me demande ce que vous en pensez. Ma question porte précisément sur la question de savoir si les acteurs malveillants s'inscriraient ou non, étant donné que si des gens viennent ici à des fins malveillantes, ils ne voudront peut-être même pas s'inscrire. En quoi le registre est-il utile à cet égard?

Me Boparai : Je vous remercie de la question.

Je pense que le registre de l'ingérence étrangère est un pas en avant. C'est plus que ce que nous avons actuellement. Va-t-il tout englober? Je ne pense pas que ce soit réaliste.

Cependant, nous appuyons les recommandations de Démocratie en surveillance. Nous croyons que le commissaire doit être indépendant et que des changements doivent être apportés pour veiller à ce qu'il ne soit pas nommé et congédié selon le bon vouloir du Cabinet. Nous croyons que le mandat de sept ans devrait être un mandat unique de sept ans qui ne devrait pas être écourté. Comme je l'ai dit, nous appuyons les autres recommandations de Démocratie en surveillance.

Le sénateur Cardozo : Pour ce qui est de la nomination du commissaire, à l'heure actuelle, c'est le gouverneur en conseil, et il y a aussi les sous-commissaires qui seraient des nominations dans la fonction publique qui, je suppose, seraient faites par le commissaire. Au lieu du gouverneur en conseil, quelle serait votre préférence?

Me Boparai : Ce serait par le Parlement. En toute honnêteté, ce qui nous inquiète, ce sont les situations qui se sont déjà produites, c'est-à-dire — encore une fois — l'utilisation des relations internationales pour ignorer ou camoufler des situations d'ingérence étrangère. Je veux dire, le rôle de l'Inde est ce que nous avons vécu au cours des quatre dernières décennies, mais même quand la Commission sur l'ingérence étrangère a été appelée, l'Inde n'a pas été nommée parmi les pays. C'était la Chine, la Russie et l'Iran. Cependant, au cours des délibérations, on a appris que tout le monde savait que l'Inde était le deuxième intervenant étranger en importance au Canada. Encore une fois, on ne le sait pas pour des raisons de relations internationales. Par conséquent, nous ne voulons pas que des considérations politiques et des considérations liées aux relations internationales occultent la réalité de l'ingérence étrangère ici, au Canada.

Le sénateur Cardozo : D'accord. Merci.

[Translation]

The Deputy Chair: I see there are no further questions. That concludes our time with this panel. We thank Mr. Rahim, Ms. Bussièrès McNicoll and Mr. Boparai for taking the time to meet with us today.

We will suspend briefly while we welcome our next witnesses. We will return at 5:30 p.m.

We are continuing our consideration of the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

We now welcome our fourth panel of witnesses. I would like to welcome Sherap Therchin, Executive Director, Canada Tibet Committee; Mehmet Tohti, Executive Director, Uyghur Rights Advocacy Project; and Katherine Leung, Policy Advisor, Hong Kong Watch.

I welcome each of you and invite you to make your opening statements. We'll begin with Mr. Tohti.

The floor is yours as soon as you are ready.

[English]

Mehmet Tohti, Executive Director, Uyghur Rights Advocacy Project, as an individual: Thank you, Mr. Chair, and thank you, senators. Thank you for the opportunity to testify today on this critical and pressing issue of countering foreign interference.

As a firm advocate for the Uyghur people and against the Chinese Communist Party's ongoing genocide being committed against my people in my homeland, foreign interference by the Chinese state has had a marked impact on my personal life here in Canada. Chinese repression and new efforts to silence dissent have attempted to shackle my activism and intimidate me into retreating from speaking out about the devastation of my family, friends and community.

While we are a predominantly Muslim ethnic group residing in East Turkistan that China calls the Xinjiang Uyghur Autonomous Region, Uyghurs have been subjected to mass internment, forced labour, surveillance, sterilization, torture, suppression of religious practice and the political indoctrination within China by the Chinese Communist Party, or CCP.

China's repression to the Uyghur community extends beyond its borders. Both communities within China and the diaspora have been ferociously targeted. Canada has not been a safe refuge from transnational repression by the Chinese government.

[Français]

Le vice-président : Je vois qu'il n'y a pas d'autres questions. Cela met fin au temps que nous avons avec ce groupe de témoins. Nous remercions M. Rahim, Mme Bussièrès McNicoll et Me Boparai du temps qu'ils ont pris pour nous rencontrer aujourd'hui.

Nous allons suspendre brièvement la séance, le temps d'accueillir nos prochains témoins. Nous reviendrons à 17 h 30.

Nous poursuivons notre examen de la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère.

Nous accueillons maintenant notre quatrième groupe de témoins. Je souhaite la bienvenue à M. Sherap Therchin, directeur général, Comité Canada Tibet, M. Mehmet Tohti, directeur général, Projet de défense des droits des Ouïghours, et Mme Katherine Leung, conseillère politique, Hong Kong Watch.

Je souhaite la bienvenue à chacun d'entre vous et vous invite à faire vos déclarations préliminaires. Nous commençons par M. Tohti.

Dès que vous êtes prêt, la parole est à vous.

[Traduction]

Mehmet Tohti, directeur général, Projet de défense des droits des Ouïghours, à titre personnel : Merci, monsieur le président, et merci, honorables sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui sur cette question cruciale et urgente de la lutte contre l'ingérence étrangère.

En ma qualité de fervent défenseur du peuple ouïghour et contre le génocide perpétré par le Parti communiste chinois contre mon peuple dans ma patrie, l'ingérence étrangère de l'État chinois a eu une incidence considérable sur ma propre vie ici au Canada. La répression chinoise et les nouveaux efforts visant à faire taire la dissidence ont tenté d'entraver mon militantisme et de m'intimider pour que je renonce à parler de la destruction de ma famille, de mes amis et de ma communauté.

Bien que nous soyons un groupe ethnique principalement musulman résidant au Turkistan oriental, que la Chine appelle la région autonome ouïghoure du Xinjiang, les Ouïghours ont été soumis à l'internement massif, au travail forcé, à la surveillance, à la stérilisation, à la torture, à la répression de la pratique religieuse et à l'endoctrinement politique en Chine par le Parti communiste chinois, ou PCC.

La répression par la Chine contre la communauté ouïghoure s'étend au-delà de ses frontières. Les deux communautés en Chine et la diaspora ont été férocelement ciblées. Le Canada n'a pas été un refuge sûr contre la répression transnationale exercée par le gouvernement chinois.

Many Uyghurs, including myself, have been surveilled, harassed and intimidated intensely. I would like to remind you at this point of Huseyin Celil, a Canadian student of Uyghur origin who was abducted in Uzbekistan 17 years ago and smuggled into China by the Chinese government and sentenced to life in prison. His family, four children, in Burlington, and the youngest one — or all children, they don't know whether their father is alive or dead.

I have received threatening phone calls and messages many, many times, right before some notable event is to take place. I have been followed and hacked. As a Canadian, the Chinese government has attempted to curtail my rights to exercise free speech and assembly.

The recent report by the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians defined “transnational repression” as:

... the exertion of control of an ethnocultural community by a foreign state through monitoring, coercion, harassment, intimidation or violence. States deploy a wide range of tradecraft to carry out repression, including human intelligence collection, online monitoring, cyber attacks, coercion by proxy, controlling mobility by selectively providing consular service . . . harassment and threats of violence, threats and harm to family members, forced repatriation and, in some cases, physical violence.

Uyghur Canadians have been experiencing all of those textbook examples of transnational repression for decades. In that regard, Bill C-70 is a [Technical difficulties] response by the Government of Canada to my community's experience of transnational repression. It is the first initial step forward in addressing foreign interference and protecting Canadian citizens from transnational repression.

As a human rights defender, I believe that the broader application and the coverage of certain acts of transnational repression against human rights activists afforded by the proposed amendments in Bill C-70 will allow for greater protection of full and uninhibited exercise of my democratic rights in Canada.

The proposed amendment in Bill C-70 will foster joint strength among Canadians to effectively counter threats to the security of Canada and to safeguard diaspora communities in Canada more broadly.

The expansion of information disclosure to anyone, not just a public official, if deemed essential in the public interest, will allow for enhanced bureaucratic transparency. Enhancing CSIS's ability to carry out its important functions serves to strengthen

De nombreux Ouïghours, y compris moi-même, ont été surveillés, harcelés et intimidés intensément. J'aimerais vous rappeler Huseyin Celil, un étudiant canadien d'origine ouïghoure qui a été enlevé en Ouzbékistan il y a 17 ans et introduit clandestinement en Chine par le gouvernement chinois et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Sa famille, quatre enfants, à Burlington, et le plus jeune — ou tous les enfants, ils ne savent pas si leur père est vivant ou mort.

J'ai reçu des appels et des messages menaçants à de nombreuses reprises, juste avant la tenue d'un événement important. J'ai été suivi et piraté. Même si je suis Canadien, le gouvernement chinois a tenté de restreindre mes droits à la liberté d'expression et de réunion.

Le récent rapport du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement définit ainsi la « répression transnationale » :

[...] l'exercice d'un contrôle sur une communauté ethnoculturelle par un État étranger au moyen de la surveillance, de la coercition, du harcèlement, de l'intimidation ou de la violence. Les États emploient un éventail diversifié de techniques du métier pour exercer une répression, notamment par la collecte de renseignements humains, la surveillance en ligne, les cyberattaques, la coercition par intermédiaire interposé, le contrôle de la circulation par la prestation sélective des services consulaires [...] le harcèlement et les menaces de violence, les menaces proférées contre les membres de la famille et les blessures qui leur sont infligées, le rapatriement forcé et, dans certains cas, la violence physique.

Depuis des décennies, les Ouïghours canadiens sont témoins de tous ces exemples de répression transnationale. À cet égard, le projet de loi C-70 est une réponse [difficultés techniques] du gouvernement du Canada à l'expérience de répression transnationale de ma communauté. C'est la première étape dans la lutte contre l'ingérence étrangère et la protection des citoyens canadiens contre la répression transnationale.

En ma qualité de défenseur des droits de la personne, je suis convaincu que l'application plus large et la couverture de certains actes de répression transnationale contre les militants des droits de la personne prévues par les modifications proposées dans le projet de loi C-70 permettront de mieux protéger le plein exercice, sans entrave, de mes droits démocratiques au Canada.

La modification proposée dans le projet de loi C-70 favorisera la collaboration entre les Canadiens afin de contrer efficacement les menaces à la sécurité du Canada et de protéger de façon plus générale les communautés de la diaspora au Canada.

L'élargissement de la communication de renseignements à toute personne, et pas seulement à un titulaire de charge publique, si elle est jugée essentielle dans l'intérêt public, permettra une plus grande transparence bureaucratique. En

Canada's trust in the agency and in its capacity to detect, prevent and respond to the threat of foreign agents including China.

Necessarily, Bill C-70's emphasis on international cooperation under [Technical difficulties] is a crucial and powerful tactic in countering the global reach of authoritarian regimes such as China. I applaud the proposed creation of a foreign influence transparency registry, which will enhance the effectiveness of protecting vulnerable diaspora communities, and the proposed appointment of a commissioner of foreign influence transparency.

I look forward to any questions you may have. Thank you.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Tohti. We will now hear from Mr. Therchin. The floor is yours, Mr. Therchin.

[*English*]

Sherap Therchin, Executive Director, Canada Tibet Committee: Good afternoon, and thank you, chair, and committee members. I deeply appreciate this opportunity to speak with you today on the important matter of countering foreign interference. I would like to thank everyone involved for taking this matter seriously and for the detailed process to develop countermeasures.

My presentation today will focus on Part 1 of Bill C-70, with reference to the review of the bill by Sarah Teich and Hannah Taylor. While the review finds many of the amendments encouraging, it highlights a limitation. Bill C-70 does not propose the addition of a definition of "transnational repression" to any pieces of legislation that it aims to amend or enact.

A brief note on foreign interference and transnational oppression. Though related, the difference seems to be that they target different groups. The available literature on the topic suggests that foreign interference typically targets state structures seeking to influence governmental and political processes, whereas transnational repression targets diaspora groups such as Tibetans and Uyghurs, aiming to silence dissent and control opposition within these communities.

In defining "transnational repression," it is essential to recognize and address the specific tactics used by foreign states to silence dissent among diaspora communities. This repression can take various forms, including harassment, surveillance,

renforçant la capacité du SCRS de remplir ses fonctions importantes, on renforce aussi la confiance des Canadiens dans l'organisme et dans sa capacité de détecter des menaces d'agents étrangers, y compris chinois, ainsi que de les prévenir et de les contrer.

Nécessairement, l'accent mis par le projet de loi C-70 sur la coopération internationale dans le cadre de [difficultés techniques] est une tactique cruciale et puissante pour contrer la portée mondiale de régimes autoritaires comme la Chine. Je me réjouis de la création proposée d'un registre de transparence en matière d'influence étrangère, qui améliorera l'efficacité de la protection des communautés vulnérables de la diaspora, et de la nomination proposée d'un commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

[*Français*]

Le vice-président : Merci, monsieur Tohti. Nous allons maintenant entendre M. Therchin. La parole est à vous, monsieur Therchin.

[*Traduction*]

Sherap Therchin, directeur général, Comité Canada Tibet : Bonjour et merci, monsieur le président, bonjour et merci, mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui de l'importante question de la lutte contre l'ingérence étrangère. Je tiens à remercier toutes les personnes concernées d'avoir pris cette question au sérieux et d'avoir établi un processus détaillé pour élaborer des contre-mesures.

Mon exposé d'aujourd'hui portera sur la partie 1 du projet de loi C-70, en rapport avec l'examen du projet de loi par Sarah Teich et Hannah Taylor. Bien que l'examen conclue que bon nombre des modifications sont encourageantes, il met en évidence une limite. Le projet de loi C-70 ne propose pas l'ajout d'une définition de « répression transnationale » à toute loi qu'il vise à modifier ou à promulguer.

Une brève note sur l'ingérence étrangère et l'oppression transnationale. Bien qu'elles soient liées, la différence semble être qu'elles ciblent des groupes différents. La documentation disponible sur le sujet laisse entendre que l'ingérence étrangère cible généralement les structures étatiques, cherchant à influencer sur les processus gouvernementaux et politiques, tandis que la répression transnationale cible les groupes de la diaspora comme les Tibétains et les Ouïghours, visant à réduire la dissidence au silence et à contrôler l'opposition au sein de ces communautés.

Pour définir la « répression transnationale », il est essentiel de reconnaître et de contrer les tactiques particulières utilisées par les États étrangers pour faire taire la dissidence parmi les communautés de la diaspora. Cette répression peut prendre

threats, coercion and physical violence. Authoritarian states, such as the People's Republic of China, or PRC, routinely use these tactics to control dissent and opposition beyond their borders. The PRC's transnational repression is a well-documented phenomenon affecting several groups, including the Tibetan diaspora.

The Chinese Communist Party employs various methods to exert control and suppress Tibetan activism and identity worldwide. Key tactics include the following:

Surveillance and intimidation. The PRC has engaged in extensive transnational repression against the approximately 150,000 Tibetans living outside of Tibet, many of whom reside as fugitives in South Asia. This repression includes harassment, surveillance and coercion — aimed at silencing and controlling the Tibetan diaspora. According to the U.S. Department of State, the Tibetan overseas community has frequently faced cyberattacks, phishing attempts and online intimidation, believed to have been orchestrated by the PRC government. Freedom House reported relentless phishing and hacking attacks against Tibetans in exile, while Safeguard Defenders highlighted that PRC authorities have issued death threats to force Tibetans into silence or to return to Tibet.

In 2019, Tibetan-Canadian student leader, Chemi Lhamo, received a death threat that likely originated from Chinese diplomats in Canada.

Second, coercion by proxy. The Chinese authorities frequently threaten or harm relatives of exiled Tibetans in Tibet to exert control over the diaspora. This method ensures that exiled activists are silenced or forced to conform to the CCP's demands, out of fear for their loved ones.

The Jamestown Foundation noted that Chinese consulates brought together data from family members applying for visas to identify and target Tibetans in PRC regions, including Tibet, with the government compelling Tibetans in Tibet to pressure family members seeking asylum overseas to return home. This is something we have observed in Canada as well, but they won't speak because they still have families inside Tibet.

Third, infiltration and disinformation. The CCP infiltrates Tibetan diaspora communities and organizations, using spies and co-opted individuals to sow distrust, spread disinformation and undermine solidarity networks.

diverses formes, notamment le harcèlement, la surveillance, les menaces, la coercition et la violence physique. Les États autoritaires, comme la République populaire de Chine, ou RPC, utilisent couramment ces tactiques pour contrôler la dissidence et l'opposition au-delà de leurs frontières. La répression transnationale par la RPC est un phénomène bien documenté qui touche plusieurs groupes, dont la diaspora tibétaine.

Le Parti communiste chinois utilise diverses méthodes pour exercer un contrôle et réprimer l'activisme et l'identité tibétains dans le monde entier. Voici quelques tactiques clés :

Surveillance et intimidation. La République populaire de Chine s'est livrée à une vaste répression transnationale contre les quelque 150 000 Tibétains vivant à l'extérieur du Tibet, dont un grand nombre sont des fugitifs en Asie du Sud. Cette répression comprend le harcèlement, la surveillance et la coercition visant à réduire au silence et à contrôler la diaspora tibétaine. Selon le département d'État des États-Unis, la communauté tibétaine à l'étranger a souvent fait face à des cyberattaques, à des tentatives d'hameçonnage et à de l'intimidation en ligne, actions qui auraient été orchestrées par le gouvernement de la RPC. Freedom House a fait état d'attaques incessantes d'hameçonnage et de piratage contre des Tibétains en exil, tandis que Safeguard Defenders a souligné que les autorités de la République populaire de Chine ont proféré des menaces de mort pour forcer les Tibétains à garder le silence ou à retourner au Tibet.

En 2019, le leader étudiant canado-tibétain, Chemi Lhamo, a reçu une menace de mort qui provenait probablement de diplomates chinois au Canada.

Deuxièmement, la coercition par intermédiaire. Les autorités chinoises menacent ou blessent fréquemment au Tibet des parents de Tibétains en exil afin d'exercer un contrôle sur la diaspora. Cette méthode garantit que les militants exilés sont réduits au silence ou forcés de se conformer aux exigences du PCC, par crainte pour leurs proches.

La Fondation Jamestown a fait remarquer que les consulats chinois ont rassemblé les données sur les membres de la famille qui demandent un visa, et ce, afin d'identifier et de cibler les Tibétains dans les régions de la RPC, y compris au Tibet, et que le gouvernement a obligé les Tibétains au Tibet à exercer des pressions sur les membres de la famille qui demandent l'asile à l'étranger pour qu'ils retournent chez eux. C'est quelque chose que nous avons observé au Canada également, mais ils ne veulent pas parler parce qu'ils ont encore de la famille au Tibet.

Troisièmement, l'infiltration et la désinformation. Le PCC infiltre les communautés et les organisations de la diaspora tibétaine en utilisant des espions et des personnes cooptées pour semer la méfiance, répandre de fausses informations et saper les réseaux de solidarité.

One notable incident involves the distribution of a fake letter, with a forged signature of the Honourable Prime Minister Justin Trudeau, promoting the PRC narrative about Tibet in 2019. This appalled the Coalition of Tibet Groups in Canada. Such actions are designed to create confusion, erode trust within the community and disrupt efforts to advocate for Tibetan rights. These activities impair the community's ability to organize and stand united in their advocacy.

In 2018, the PRC appointed delegates from the Tibet Autonomous Region to testify at the Foreign Affairs Committee. A committee member asked about key human rights issues, such as the whereabouts of Tibet's religious leader, Panchen Lama, who was abducted at the age of six. The witness, who was representing the Chinese government and testifying before the committee, said that he does not wish to be disturbed.

I would like to provide some recommendations. Incorporating a clear definition of transnational repression in Bill C-70 would enhance Canada's ability to combat foreign interference effectively. It would provide a legal basis for identifying and prosecuting transnational repression activities, thereby protecting diaspora communities from foreign state harassment and coercion.

First, include a comprehensive definition of transnational repression that encompasses all forms of extraterritorial control and coercion used by foreign states against the diaspora community.

Second, enhance surveillance and prosecution mechanisms. Strengthen provisions within the CSIS Act and the Criminal Code to allow for robust monitoring and prosecution of transnational repression activities, ensuring that perpetrators are held accountable.

Third, support victims and communities. Establish mechanisms, including specialized funds, to support and protect diaspora communities, providing resources and assistance to those affected by transnational repression.

Finally, foster international collaboration to address transnational repression, working with allies to develop coordinated responses and share best practices.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Therchin. We will continue with Ms. Leung.

Un incident notable concerne la distribution d'une fausse lettre, avec une fausse signature de l'honorable premier ministre Justin Trudeau, faisant la promotion du discours de la RPC sur le Tibet en 2019. Cela a consterné la coalition des groupes tibétains au Canada. Ces actions visent à créer de la confusion, à miner la confiance au sein de la communauté et à perturber les efforts de défense des droits des Tibétains. Ces activités nuisent à la capacité de la communauté de s'organiser et de s'unir pour défendre ses intérêts.

En 2018, la RPC a nommé des délégués de la Région autonome du Tibet pour témoigner devant le Comité des affaires étrangères. Un membre du comité a posé une question sur des enjeux clés liés aux droits de la personne, comme les allées et venues du chef religieux du Tibet, le panchen-lama, qui a été enlevé à l'âge de six ans. Le témoin, qui représentait le gouvernement chinois et qui a témoigné devant le comité, a dit qu'il ne voulait pas être dérangé.

J'aimerais formuler quelques recommandations. L'intégration d'une définition claire de la répression transnationale dans le projet de loi C-70 améliorerait la capacité du Canada de lutter efficacement contre l'ingérence étrangère. Elle fournirait une base juridique pour recenser les activités de répression transnationale et intenter des poursuites en conséquence, protégeant ainsi les communautés de la diaspora contre le harcèlement et la coercition auxquels se livrent des États étrangers.

Premièrement, incluez une définition exhaustive de la répression transnationale qui englobe toutes les formes de coercition et de contrôle extraterritoriaux utilisées par des États étrangers contre les communautés de la diaspora.

Deuxièmement, renforcez les mécanismes de surveillance et de poursuite. Renforcez les dispositions de la Loi sur le SCRS et du Code criminel afin de permettre une surveillance rigoureuse des activités de répression transnationale et des poursuites contre ces dernières, en veillant à ce que leurs auteurs répondent de leurs actes.

Troisièmement, il faut soutenir les victimes et les communautés. Mettez en place des mécanismes, y compris des fonds spécialisés, pour soutenir et protéger les communautés de la diaspora, en fournissant des ressources et de l'aide aux personnes touchées par la répression transnationale.

Enfin, favorisez la collaboration internationale pour lutter contre la répression transnationale, en collaborant avec des alliés pour élaborer des réponses coordonnées et faire part de pratiques exemplaires.

[Français]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Therchin. Nous allons poursuivre avec Mme Leung.

Ms. Leung, the floor is yours.

[English]

Katherine Leung, Policy Advisor, Hong Kong Watch: Today, I reiterate the key message I shared with your counterparts in the House of Commons. Hong Kong Watch supports a speedy passage of the Countering Foreign Interference Act such that it is in place before the next election.

While we support the bill in its entirety, I would like to highlight two key amendments that would strengthen the bill's ability to comprehensively address the multi-faceted nature of foreign interference.

Bill C-70 aims to counter foreign interference in Canada and addresses concerns raised by diaspora communities about foreign meddling and intimidation. The bill provides new tools for the governments, including a foreign agent registry, new offences related to foreign interference, and enhanced information-sharing capabilities for CSIS. While these measures begin to tackle transnational repression, the foreign agent registry scope should be expanded to cover activities beyond political and government processes.

Part 2 of the bill introduces necessary measures to counter foreign interference, including the creation of new offences for deceptive acts that undermine democratic processes and harm Canadian interests. These amendments acknowledge that foreign interference often targets individuals at the grassroots level, indirectly influencing our democratic processes and interests. The bill correctly points to intimidation, threats and violence as tactics used by foreign entities to silence dissent within diaspora communities, but one amendment we would support adding to this list is the tactic of discrimination.

Discrimination is another method employed to suppress dissent from diaspora communities. There have been incidents where individuals in Canada have faced job loss or eviction due to their political opinions, and adding discrimination to the list of activities prohibited under section 20 of the Security of Information Act would make the bill better equipped to address all types of foreign interference.

As part of my work at Hong Kong Watch, I look at issues faced by the Hong Kong diaspora here in Canada. I have published two briefings that include case studies of Hong Kongers who have faced threats and intimidation here on Canadian soil for exercising their Charter-protected rights of advocacy for freedom and democracy in Hong Kong.

Madame Leung, la parole est à vous.

[Traduction]

Katherine Leung, conseillère en politique, Hong Kong Watch : Aujourd'hui, je réitère le message clé que j'ai transmis à vos homologues de la Chambre des communes. Hong Kong Watch appuie l'adoption rapide de la Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère afin qu'elle soit en vigueur avant les prochaines élections.

Bien que nous appuyions le projet de loi dans son ensemble, j'aimerais souligner deux amendements clés qui renforceraient la capacité du projet de loi de s'attaquer de façon exhaustive à la nature multidimensionnelle de l'ingérence étrangère.

Le projet de loi C-70 vise à contrer l'ingérence étrangère au Canada et répond aux préoccupations soulevées par les communautés de la diaspora au sujet de l'ingérence étrangère et de l'intimidation. Le projet de loi fournit de nouveaux outils aux gouvernements, y compris un registre des agents étrangers, de nouvelles infractions liées à l'ingérence étrangère et de meilleures capacités d'échange d'information pour le SCRS. Alors que ces mesures commencent à s'attaquer à la répression transnationale, la portée du registre des agents étrangers devrait être élargie pour couvrir les activités au-delà des processus politiques et gouvernementaux.

La partie 2 du projet de loi présente les mesures nécessaires pour lutter contre l'ingérence étrangère, y compris la création de nouvelles infractions pour les actes trompeurs qui minent les processus démocratiques et nuisent aux intérêts canadiens. Ces modifications reconnaissent que l'ingérence étrangère cible souvent des personnes à la base, influant indirectement sur nos processus et nos intérêts démocratiques. Le projet de loi indique à juste titre que l'intimidation, les menaces et la violence sont des tactiques utilisées par des entités étrangères pour réduire au silence la dissidence au sein des communautés de la diaspora, mais nous appuierions un amendement visant à ajouter à cette liste la tactique de la discrimination.

La discrimination est une autre méthode utilisée pour réprimer la dissidence des communautés de la diaspora. Il y a eu des cas où des personnes au Canada ont perdu leur emploi ou ont été expulsées en raison de leurs opinions politiques. L'ajout de la discrimination à la liste des activités interdites en vertu de l'article 20 de la Loi sur la protection de l'information permettrait au projet de loi de mieux s'attaquer à tous les types d'ingérence étrangère.

Dans le cadre de mon travail à Hong Kong Watch, j'examine les problèmes auxquels fait face la diaspora de Hong Kong au Canada. J'ai publié deux documents d'information qui comprennent des études de cas de Hongkongais qui ont fait l'objet de menaces et d'intimidation en sol canadien pour avoir exercé leurs droits garantis par la Charte de défendre la liberté et la démocratie à Hong Kong.

One such case is of a Hong Konger who, after participating in a pro-democracy rally, was evicted by their landlord, who was linked to the Chinese Communist Party. As the bill is currently written, such activities would not trigger registration as a foreign agent.

Foreign interference takes place in many forms, not just direct meddling in elections or donations to political campaigns. Foreign interference at the community level has the effect of discouraging Canadians from speaking out on issues that matter to them, which results in elected representatives not hearing about these issues. This is why it is important to expand the registration requirements of the foreign influence transparency registry to not only political and governmental processes but also activities aimed at suppressing public discourse, therefore indirectly influencing democratic processes.

For elected officials to represent their constituents fully, it is crucial that Canadians can freely express their views without fear of retribution. Expanding the scope of the foreign agent registry is essential to address the threats and protect democratic participation.

In conclusion, while I have outlined several recommendations for amendments to strengthen Bill C-70, I urge the Senate to pass this bill swiftly. This bill would give Canada a much stronger framework to combat foreign interference than we currently have in place and should be in place before the next election.

I will conclude my remarks here. Thank you.

The Deputy Chair: Thanks, Ms. Leung. Now we proceed to questions.

Senator Housakos: Thank you to our witnesses. You are the stakeholders who inspire me to do the work that I have been doing in the Senate. I thank you for all you do.

We all come to Canada, if we're immigrants or children of immigrants, for freedom, human rights and the rule of law. We expect our government to protect us from nefarious forces around the world.

I apologize on behalf of the Senate and my colleagues, Mr. Tohti, because, as you know, my motion to recognize what happened to the Uyghur people was defeated in this chamber, the only chamber in the Western democracy to defeat such a motion. Shameful and I apologize.

Un de ces cas est celui d'un Hongkongais qui, après avoir participé à un rassemblement prodémocratie, a été expulsé par son propriétaire, qui était lié au Parti communiste chinois. Selon le libellé actuel du projet de loi, de telles activités ne déclencheraient pas l'inscription d'un agent étranger.

L'ingérence étrangère prend de nombreuses formes, pas seulement l'ingérence directe dans les élections ou les dons aux campagnes politiques. L'ingérence étrangère au niveau de la communauté a pour effet de décourager les Canadiens de s'exprimer sur des questions qui leur tiennent à cœur, ce qui fait que les élus n'entendent pas parler de ces questions. C'est pourquoi il est important d'étendre les exigences d'inscription au registre de transparence en matière d'influence étrangère non seulement aux processus politiques et gouvernementaux, mais aussi aux activités visant à supprimer le discours public, influant ainsi indirectement sur les processus démocratiques.

Pour que les élus puissent représenter pleinement leurs électeurs, il est essentiel que les Canadiens puissent exprimer librement leurs points de vue sans crainte de représailles. L'élargissement de la portée du registre des agents étrangers est essentiel pour contrer les menaces et protéger la participation démocratique.

En conclusion, bien que j'aie formulé plusieurs recommandations d'amendements visant à renforcer le projet de loi C-70, j'exhorte le Sénat à adopter rapidement le projet de loi. Il donnerait au Canada un cadre beaucoup plus solide pour lutter contre l'ingérence étrangère que celui que nous avons actuellement, et il faudrait qu'il soit en place avant les prochaines élections.

Je vais m'arrêter ici. Merci.

Le vice-président : Merci, madame Leung. Nous passons maintenant aux questions.

Le sénateur Housakos : Merci à nos témoins. Vous êtes les intervenants qui m'inspirent à faire le travail que je fais au Sénat. Je vous remercie de tout ce que vous faites.

Nous venons tous au Canada, que nous soyons immigrants ou enfants d'immigrants, pour la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit. Nous nous attendons à ce que notre gouvernement nous protège contre des forces malveillantes partout dans le monde.

Je m'excuse au nom du Sénat et de mes collègues, monsieur Tohti, parce que, comme vous le savez, ma motion visant à reconnaître ce qui est arrivé au peuple ouïghour a été rejetée au Sénat, la seule Chambre de la démocratie occidentale à avoir rejeté une telle motion. C'est honteux et je m'en excuse.

One of my bills, Bill S-204, calling for a ban on all products in Xinjiang that are being made with Uyghur slave labour has been adjourned in the chamber. The majority of government-appointed senators continue to keep that bill on ice, as you know.

Now we finally have a foreign registry bill, which is three years late because, as you know, Bill S-237 has also been adjourned by a majority of government senators.

Despite all that, I would like our witnesses to share with my colleagues some concrete examples how proxies on behalf of nefarious totalitarian organizations use those proxies to intimidate Canadians, using their family back in Hong Kong and mainland China and Xinjiang, and how that operation is being carried out by the United Front Work Department.

Mr. Therchin: Thank you, senator. It is an unforgettable moment in the memory of Uyghur Canadians when the Senate voted against the Uyghur genocide. It is the memory of many Uyghur Canadians who lost their parents, family members, including myself, 37 of my family members lost just because of the Uyghur genocide, including my mother and siblings.

According to a new study, more than 800,000 Uyghur children were taken from their parents and put under government-sponsored orphanages for enforced indoctrination and a — so-called by the Government of China — transformation, transforming from being Uyghur to Han Chinese.

That should be a triggering alarm for each member of the Senate, and unfortunately, some senators vote against it.

Again, you are right on the foreign agent registry, that was the campaign that Uyghurs, Tibetans and Hong Kongers worked on for a decade, because as victims of the transnational oppression and the foreign influence, we thought that Canada would be better off if we had such a system, as was the case for the United States, the U.K. and other allies. Now, this is the national conversation and we are starting again.

I hope that many senators and elected representatives open their eyes to realize how deep foreign interference has penetrated in our three levels of government, including our House and the Senate. Ongoing study of the foreign interference commission and ongoing public discussion about this matter, and it should be a good reminder for everyone in this chamber to open their eyes. Do something about the Chinese Communist Party's interference, not only in the democratic process of Canada, at the same time the safety and security of myself and many Canadians.

L'un de mes projets de loi, le projet de loi S-204, qui vise à interdire tous les produits fabriqués au Xinjiang par des travailleurs esclaves ouïghours, a été ajourné dans la chambre. Comme vous le savez, la majorité des sénateurs nommés par le gouvernement continuent de mettre ce projet de loi sur la glace.

Nous avons enfin un projet de loi sur un registre des agents étrangers, qui est en retard de trois ans parce que, comme vous le savez, le projet de loi S-237 a également été ajourné par une majorité de sénateurs ministériels.

Malgré tout cela, j'aimerais que nos témoins donnent à mes collègues des exemples concrets de la façon dont des intermédiaires, au nom d'organisations totalitaires malveillantes, utilisent ces intermédiaires pour intimider des Canadiens, en utilisant leur famille à Hong Kong, en Chine continentale et au Xinjiang, et la façon dont cette opération est menée par le Département du Travail du Front uni.

M. Therchin : Merci, sénateur. C'est un moment inoubliable dans la mémoire des Canadiens ouïghours lorsque le Sénat a voté contre le génocide ouïghour. C'est la mémoire de nombreux Canadiens ouïghours qui ont perdu leurs parents, des membres de leur famille, dont moi-même et 37 membres de ma famille, simplement à cause du génocide ouïghour, y compris ma mère ainsi que mes frères et sœurs.

Selon une nouvelle étude, plus de 800 000 enfants ouïghours ont été enlevés à leurs parents et placés dans des orphelinats parrainés par le gouvernement pour un endoctrinement forcé et une transformation — ce que le gouvernement de la Chine a appelé une transformation —, passant d'Ouïghour à Chinois Han.

Cela devrait être un signal d'alarme pour chaque sénateur et, malheureusement, certains sénateurs votent contre.

Encore une fois, vous avez raison en ce qui concerne le registre des agents étrangers, c'est la campagne sur laquelle les Ouïghours, les Tibétains et les Hongkongais ont travaillé pendant une décennie, parce que comme victimes de l'oppression transnationale et de l'influence étrangère, nous pensions que le Canada serait mieux servi s'il avait un tel système, comme ce fut le cas pour les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres alliés. Maintenant, c'est la conversation nationale et nous recommençons.

J'espère que de nombreux sénateurs et représentants élus ouvriront les yeux pour se rendre compte de l'ampleur de l'ingérence étrangère dans nos trois ordres de gouvernement, y compris la Chambre et le Sénat. L'étude en cours de la Commission sur l'ingérence étrangère et les discussions publiques sur cette question devraient être un bon rappel pour tous les sénateurs d'ouvrir les yeux. Il faut faire quelque chose au sujet de l'ingérence du Parti communiste chinois, non seulement dans le processus démocratique du Canada, mais aussi dans ma sécurité et celle de nombreux Canadiens.

Senator Kutcher: Thank you to the witnesses for being here. It's clear your common experiences are with PRC malignant extraterritorial activities and the United Front Work Department. You have told us that the bill does not adequately deal with transnational oppression and you have provided some very helpful suggestions. Thank you for that.

I have two questions, and I'll start with Ms. Leung and then the others. The first is: Does this bill adequately address disinformation provided to diaspora communities by the United Front Work Department? Second, do you have concerns that the RCMP may not have the capacity to protect diaspora communities from these malevolent state actors?

Ms. Leung: Thank you for the question. As to disinformation, it is not my understanding that the bill deals with it directly. If we wanted to counter disinformation dispelled by the United Front Work Department, we would have to look at Chinese propaganda airwaves channels that are on Canadian airwaves such as CGTN. In the same way that Canada banned RT from Canadian airwaves, I think we have ground to do that with CGTN as well.

Another way that the United Front Work Department dispels this information in Canada is using WeChat. Now, WeChat is notoriously difficult to regulate because it doesn't operate in the same way that Western social media platforms would such as Facebook, Instagram, et cetera. There is a need for us as Canadians to think about how we tackle that problem.

Senator Kutcher: Do you think the RCMP has the capacity to protect your diaspora communities?

Ms. Leung: From my conversations with the RCMP, I know they are doing what they can, given the limitations. I am going to be having an event with the RCMP soon where we will connect them with the Hong Kong community and ask them to tell them how to deal with transnational repression.

What I have heard is that, currently, a big difficulty is in prosecuting those who have, essentially, committed transnational repression on Hong Kongers. For example, the case I raised earlier about the landlord evicting a pro-democracy individual in Canada and the landlord being a United Front member, I don't know that there is a prosecutable offence there for the RCMP to go after. That is currently the gap that I am seeing in my work.

Senator Kutcher: Thank you. Could we hear from the other witnesses on that other point?

Le sénateur Kutcher : Je remercie les témoins de leur présence. Il est clair que vos expériences communes concernent les activités extraterritoriales pernicieuses de la RPC et le Département du Travail du Front uni. Vous nous avez dit que le projet de loi ne traite pas adéquatement de l'oppression transnationale et vous avez fait des suggestions très utiles. Je vous en remercie.

J'ai deux questions, et je vais commencer par Mme Leung. Premièrement, le projet de loi s'attaque-t-il adéquatement à la désinformation fournie aux communautés de la diaspora par le Département du Travail du Front uni? Deuxièmement, craignez-vous que la GRC n'ait pas la capacité de protéger les communautés de la diaspora contre ces acteurs étatiques malveillants?

Mme Leung : Je vous remercie de la question. Pour ce qui est de la désinformation, je ne crois pas que le projet de loi traite directement de cette question. Si on voulait contrer la désinformation du Département du Travail du Front uni, il faudrait regarder les réseaux d'ondes de propagande chinoise qui sont sur les ondes canadiennes, comme CGTN. De la même façon que le Canada a interdit RT sur les ondes canadiennes, je pense que nous avons toutes les raisons de le faire avec CGTN également.

Une autre façon dont le Département du Travail du Front uni dissipe cette information au Canada est en utilisant WeChat. Maintenant, WeChat est notoirement difficile à réglementer parce qu'il ne fonctionne pas de la même façon que les plateformes de médias sociaux de l'Ouest, comme Facebook, Instagram, etc. Nous, les Canadiens, devons réfléchir à la façon de nous attaquer à ce problème.

Le sénateur Kutcher : Pensez-vous que la GRC a la capacité de protéger vos communautés de la diaspora?

Mme Leung : D'après mes conversations avec la GRC, je sais qu'elle fait ce qu'elle peut, compte tenu des limites. Je vais bientôt avoir une rencontre avec la GRC où nous allons la mettre en contact avec la communauté de Hong Kong et nous allons demander à cette dernière de lui dire comment faire face à la répression transnationale.

Ce que j'ai entendu, c'est qu'à l'heure actuelle, il est très difficile de poursuivre ceux qui ont essentiellement exercé une répression transnationale contre les Hongkongais. Par exemple, dans le cas dont j'ai parlé plus tôt, où le propriétaire a expulsé une personne pro-démocratie au Canada et où le propriétaire est membre du Front uni, je ne crois pas que la GRC puisse tenter des poursuites. C'est la lacune que je constate actuellement dans mon travail.

Le sénateur Kutcher : Merci. Pourrions-nous entendre les autres témoins sur cet autre point?

Mr. Therchin: Thank you. I would like to speak on the disinformation in the context of the transnational repression because the disinformation does affect in creating repression to the diaspora community, including in Canada. A case of an example, in March, we organized a talk at the University of Ottawa in collaboration with the U.S. Embassy here with the participation of the U.S. Under Secretary Uzra Zeya. The topic was the forced assimilation of Tibetan children into residential school.

Just days after that event, the Chinese embassy sent out a mass email with information about how those topics that were discussed during the event at the University of Ottawa are not true, basically promoting disinformation about the issue we have been raising for the past year and a half.

What it does to activists like me, it creates a sense of fear, more than just one single event. The notion of being constantly watched, the fear that the PRC creates is — it's not easy for me to testify, although I am doing this as being very close to an issue that is close to all Tibetans. As much as I would like to speak on any platform on such issues, I know that this will affect my future as well because, with the impact and the influence of China, speaking on any platform like this makes it very difficult for my own future. But I still do it because one must speak out if it is concerning foreign interference and transnational oppression —

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Therchin.

Senator Carignan: I would like you to continue your answer to Senator Housakos's question and give specific examples of what you experienced with your mother, in particular. Can you give us some specific examples?

[English]

Mr. Tohti: On January 16, early in the morning — my office is at Albert and Metcalfe streets, two blocks south of Wellington — just as I arrived in the office at 8:30, I received a phone call. It was a Hong Kong WhatsApp number. I picked up the phone and, at the other end of the phone, it was not someone from Hong Kong. It was the Chinese state police.

They had my mother's brother, my uncle, on the side. That was the first time I had a chance to talk with someone from my family circle because my communication with my mother and all of my relatives was cut off since October 23, 2016. I seized that moment, and I asked questions of the police: Where is my mother? Why can I not talk with her? Where are my brothers, sisters? Why can I not communicate with them?

M. Therchin : Merci. J'aimerais parler de la désinformation dans le contexte de la répression transnationale parce qu'elle a un effet sur la répression de la diaspora, y compris au Canada. Par exemple, en mars, nous avons organisé une conférence à l'Université d'Ottawa en collaboration avec l'ambassade des États-Unis ici, avec la participation de la sous-secrétaire américaine Uzra Zeya. Le sujet était l'assimilation forcée des enfants tibétains dans les pensionnats.

Quelques jours à peine après cet événement, l'ambassade de Chine a envoyé un courriel contenant des renseignements sur le fait que les sujets qui ont été abordés lors de l'événement à l'Université d'Ottawa ne sont pas vrais, faisant essentiellement la promotion de la désinformation sur la question que nous soulevons depuis un an et demi.

Pour des activistes comme moi, cela crée un sentiment de peur, plus que simplement un seul événement. L'idée d'être constamment surveillé, la crainte que crée la RPC — ce n'est pas facile pour moi de témoigner, même si je le fais parce que je suis très près d'une question qui touche tous les Tibétains. Quand bien même j'aimerais parler sur n'importe quelle plateforme de telles questions, je sais que cela aura une incidence sur mon avenir également parce que, compte tenu de l'impact et de l'influence de la Chine, le fait de parler sur n'importe quelle plateforme comme celle-ci rend les choses très difficiles pour mon propre avenir. Mais je le fais tout de même parce qu'il faut dénoncer l'ingérence étrangère et l'oppression transnationale...

[Français]

Le vice-président : Merci, monsieur Therchin.

Le sénateur Carignan : Je voudrais que vous poursuiviez votre réponse à la question du sénateur Housakos et que vous donniez des exemples précis de ce que vous avez vécu avec votre mère, notamment. Pouvez-vous nous donner des exemples précis?

[Traduction]

M. Tohti : Le 16 janvier, tôt le matin — mon bureau se trouve au coin des rues Albert et Metcalfe, à deux coins de rue au sud de Wellington —, au moment où j'arrivais au bureau à 8 h 30, j'ai reçu un appel. C'était un numéro WhatsApp de Hong Kong. J'ai pris le téléphone et, à l'autre bout du fil, ce n'était pas quelqu'un de Hong Kong. C'était la police d'État chinoise.

Le frère de ma mère, mon oncle, était à leurs côtés. C'était la première fois que j'avais l'occasion de parler à quelqu'un de mon cercle familial parce que ma communication avec ma mère et tous les membres de ma famille a été interrompue depuis le 23 octobre 2016. J'ai saisi ce moment et j'ai posé des questions à la police : où est ma mère? Pourquoi ne puis-je pas lui parler? Où sont mes frères, mes sœurs? Pourquoi ne puis-je pas communiquer avec eux?

At that time, I was told that my mother was dead and my two sisters were dead and my three brothers — they said they don't know. I said how they could not know; they are the state police.

How about their spouses, their children, and my brothers, sisters, the parents? It was a tough reality, a harsh reality. I learned that my mother and many of my relatives were already gone. It was two weeks before the Motion 62, or M-62, was about to be voted on in Parliament. The Chinese government wanted to give me a clear message: If you continue, your remaining relatives will have the same consequence.

Similarly, on July 20, 2020, just three hours prior to my testimony at the House of Commons, I received a message. It said, "Your mother is dead." Just three hours before my testimony. And I received that kind of message frequently.

Last year, on July 3, we were at a Montreal restaurant, planning to have the Uyghur summit in Quebec. We finished our dinner and drove away from the restaurant. I received a phone call from one of our close friends at Global Affairs. He said, "Mehmet, your car is being followed. Be careful." So we made some sharp turns and came back to the hotel. I called back to that official. He said, "two cars were following us. I tried to intervene but their licence plate was covered." In Canada, in Montreal.

This is not a joke. Foreign interference is not a joke. I will remind every senator, every parliamentarian, it is about our lives. It is about our families. It is about our relatives. We shouldn't sleep. There are hostile actors active in Canada creating a threat, a life-threatening risk every day, interfering in our lives and making hostages of our family members, compelling us to live life in a manner that we don't want.

This is a serious matter. So I urge every senator to put your hand on your heart and put yourself in our shoes and act accordingly. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Tohti.

Senator Cardozo: Thank you, Mr. Tohti, for your impassioned response and sharing that information with us.

I want to ask both Mr. Tohti and Mr. Therchin, are you concerned about your appearance here today? Do you think you will face repercussions?

You both talked about forced repatriation. Could you share with us more information or some examples of how that is conducted?

À ce moment-là, on m'a dit que ma mère était morte, que mes deux sœurs étaient mortes et que mes trois frères — ils ont dit qu'ils ne le savaient pas. J'ai dit comment ne pouvaient-ils pas le savoir; c'est la police d'État.

Qu'en est-il de leurs conjoints, de leurs enfants et de mes frères, sœurs, parents? C'était une dure réalité, une cruelle réalité. J'ai appris que ma mère et bon nombre de membres de ma parenté n'étaient déjà plus. C'était deux semaines avant que la motion 62, ou M-62, ne soit mise aux voix au Parlement. Le gouvernement chinois voulait me donner un message clair : si vous continuez, les autres membres de votre parenté connaîtront le même sort.

De même, le 20 juillet 2020, à peine trois heures avant mon témoignage à la Chambre des communes, j'ai reçu un message. « Ta mère est morte. » Seulement trois heures avant mon témoignage. Et j'ai souvent reçu ce genre de message.

L'an dernier, le 3 juillet, nous étions dans un restaurant de Montréal et nous prévoyions tenir le sommet ouïghour au Québec. Nous avons terminé notre souper et nous nous sommes éloignés du restaurant en voiture. J'ai reçu un appel d'un de nos amis proches d'Affaires mondiales. Il a dit : « Mehmet, votre voiture est suivie. Soyez prudents. » Nous avons fait des virages brusques et sommes revenus à l'hôtel. J'ai rappelé ce fonctionnaire. Il a dit : « deux voitures nous suivaient. J'ai essayé d'intervenir, mais leur plaque d'immatriculation était couverte. » Au Canada, à Montréal.

Ce n'est pas une blague. L'ingérence étrangère n'est pas une blague. Je rappelle à tous les sénateurs et à tous les parlementaires qu'il s'agit de notre vie. Il s'agit de nos familles. Il s'agit des membres de notre parenté. Nous ne devrions pas dormir. Il y a des acteurs hostiles actifs au Canada qui créent une menace, un risque de mort tous les jours, qui s'ingèrent dans nos vies et prennent en otage les membres de notre famille, qui nous forcent à vivre une vie que nous ne voulons pas.

C'est une question sérieuse. J'exhorte donc tous les sénateurs à mettre la main sur le cœur, à se mettre à notre place et à agir en conséquence. Merci.

Le vice-président : Merci, monsieur Tohti.

Le sénateur Cardozo : Merci, monsieur Tohti, de votre réponse passionnée et de l'information que vous nous avez communiquée.

J'aimerais demander à M. Tohti et à M. Therchin s'ils sont préoccupés par leur présence ici aujourd'hui. Pensez-vous qu'il y aura des répercussions?

Vous avez tous les deux parlé de rapatriement forcé. Pourriez-vous nous donner plus de renseignements ou des exemples sur la façon dont cela se fait?

Mr. Therchin: Earlier I was speaking more in the context of not just one singular appearance and testimony, like today, but in general, when you speak out publicly on important issues like this. We know — I think everyone in this room would agree — that there is enough evidence of Chinese foreign interference in Canada.

For someone like us who speak on this issue, whom China considers as a threat to them, it creates a sense of a threat to us as well, knowing that there are Chinese police stations in Canada, knowing that they are infiltrating all levels of government, not just government, as I mentioned earlier, and not just targeting state structure, but targeting the diaspora community through transnational oppression.

China has created an environment of fear for everyone, not just activists. For activists, definitely, I do fear, although my family is here. I don't have any immediate family members in Tibet, but I can speak for myself that, even with my family living in independent, free nations like Canada, I still have this fear.

A lot of Tibetans in Toronto and elsewhere in Canada have families inside Tibet. They won't talk to you on any of these issues because they fear that, if they speak to you, their family in Tibet will have repercussions.

Senator Cardozo: Can you give us an example of how the forced repatriation is carried out?

Mr. Tohti: Let me pick up from there. Let me give you another example. I left my hometown in 1991. In my whole life, I did two things: I wrote things and I spoke things. Those are two basic functions of humanity.

For that reason, I am totally isolated from my mother, parents and all siblings for 34 years. No one from my family is able to come and see me in Canada, and I cannot go back. That is the price we have paid and are still paying.

There are many Uyghur Canadians, not only me, members of the Uyghur diaspora. I gave you an example of Hussein Jalil. He went to Uzbekistan, not China, on his Canadian passport. He was abducted there and smuggled into China and sentenced to a life term. The Chinese government did not recognize the Canadian passport.

You say repatriation? We are talking about a country that does not recognize your Canadian passport. As long as you were born in China, that is the basis of the repatriation. There are a lot of partners of China's Communist Party around the world, Mafia groups and underground groups. One Hong Kong bookseller

M. Therchin : Plus tôt, je parlais davantage dans un contexte qui ne se limite pas à une seule comparution et un seul témoignage, comme aujourd'hui, mais en général, quand vous parlez publiquement de questions importantes comme celle-ci. Nous savons — et je pense que tout le monde dans cette salle sera d'accord — qu'il y a suffisamment de preuves de l'ingérence étrangère de la Chine au Canada.

Pour quelqu'un comme nous qui parle de cette question, que la Chine considère comme une menace pour elle, cela crée un sentiment de menace pour nous aussi, sachant qu'il y a des postes de police chinois au Canada, sachant qu'ils infiltrent tous les ordres de gouvernement, pas seulement le gouvernement, comme je l'ai mentionné plus tôt, qu'ils ne ciblent pas seulement la structure étatique, mais aussi la communauté de la diaspora par l'oppression transnationale.

La Chine a créé un climat de peur pour tout le monde, pas seulement pour les militants. Pour ce qui est des militants, j'ai certainement peur, même si ma famille est ici. Je n'ai pas de membres de ma famille immédiate au Tibet, mais je peux dire que, même si ma famille vit dans des pays indépendants et libres comme le Canada, j'ai toujours cette crainte.

Beaucoup de Tibétains à Toronto et ailleurs au Canada ont des membres de leur famille au Tibet. Ils ne vous parleront pas de ces questions parce qu'ils craignent que, s'ils vous parlent, leur famille au Tibet subira des répercussions.

Le sénateur Cardozo : Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont le rapatriement forcé est effectué?

M. Tohti : Permettez-moi de poursuivre dans la même veine. Je vais vous donner un autre exemple. J'ai quitté ma ville natale en 1991. Dans toute ma vie, j'ai fait deux choses : j'ai écrit des choses et j'ai parlé de choses. Ce sont deux fonctions fondamentales de l'humanité.

Pour cette raison, je suis totalement isolé de ma mère, de ma parenté et de tous mes frères et sœurs depuis 34 ans. Aucun membre de ma famille ne peut venir me voir au Canada, et je ne peux pas retourner là-bas. C'est le prix que nous avons payé et que nous payons encore.

Il y a beaucoup de Canadiens ouïghours, pas seulement moi, qui font partie de la diaspora ouïghoure. Je vous ai donné l'exemple de Hussein Jalil. Il est allé en Ouzbékistan, pas en Chine, avec son passeport canadien. Il a été enlevé là-bas et conduit clandestinement en Chine, où il a été condamné à perpétuité. Le gouvernement chinois n'a pas reconnu le passeport canadien.

Vous parlez de rapatriement? Nous parlons d'un pays qui ne reconnaît pas votre passeport canadien. Du moment que vous êtes né en Chine, c'est la base du rapatriement. Il y a beaucoup de partenaires du Parti communiste chinois dans le monde, de groupes mafieux et de groupes clandestins. Un libraire de Hong

with a Swedish passport was smuggled into China. He appeared on TV and confessed his crimes.

The repatriation does not take place with normal legal procedures. That is how the Chinese government is operating.

Senator Cardozo: I would imagine some people face threats to return; otherwise their family members would be harmed? Is that a practice?

Mr. Therchin: Yes, that is a common practice. If you speak up here or in public settings or anything like that, being critical of the Chinese government, then you face that threat, and you have to take that risk.

If we do not speak up, that is exactly what the Chinese government wants. You are free here. Many of you are just living in this beautiful country because someone else before you paid that price for your freedom. If you do not speak up —

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Therchin.

Senator M. Deacon: Thank you for being here, the three of you, all of you. Thank you for your stories. We are listening, and it's very impactful, so I do respect the time you are taking to share them with us.

I want to come back to the concerns around FITAA, specifically the country-agnostic approach it will take. What I'm hearing is that the kind of interference that you're experiencing means even if it were targeted, it wouldn't require people trying to intimidate and influence you to register anyway. Is that correct?

Mr. Tohti: I didn't get your question.

Senator M. Deacon: I'll try it again. In looking at this whole country-agnostic approach that it will take, what I'm hearing is that the kind of interference that you're experiencing means even if it were targeted, it wouldn't require people trying to intimidate and influence you to register anyway.

Mr. Tohti: Probably Ms. Leung is in a good position to answer. Let me keep it short.

For an authoritarian regime like China, they find a way, anyway, even if you pass the registry. But the passing of the registry will send a signal, and it is one factor of deterrence. It is not the silver bullet that will solve everything. It is at least one tool, and we should have it. We have to have it.

Kong, détenteur d'un passeport suédois, a été ramené clandestinement en Chine. Il est apparu à la télévision et a avoué ses crimes.

Le rapatriement ne se fait pas selon les procédures légales normales. C'est ainsi que fonctionne le gouvernement chinois.

Le sénateur Cardozo : J'imagine que certaines personnes font face à des menaces pour retourner; autrement, les membres de leur famille subiraient un préjudice? Est-ce une pratique courante?

M. Therchin : Oui, c'est une pratique courante. Si vous vous exprimez ici ou dans un contexte public ou autre, et critiquez le gouvernement chinois, vous faites face à cette menace et vous devez prendre ce risque.

Si nous ne nous exprimons pas, c'est exactement ce que veut le gouvernement chinois. Vous êtes libres ici. Beaucoup d'entre vous vivent dans ce beau pays parce que quelqu'un d'autre avant vous a payé ce prix pour votre liberté. Si vous ne vous exprimez pas...

Le vice-président : Merci, monsieur Therchin.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie tous les trois d'être ici. Merci de vos histoires. Nous sommes à l'écoute, et c'est très percutant, alors je respecte le temps que vous prenez pour nous en faire part.

J'aimerais revenir sur les préoccupations concernant la LTRIE, plus précisément l'approche ne tenant pas compte des spécificités des pays qu'elle adoptera. Ce que j'entends, c'est que le genre d'ingérence dont vous êtes victime signifie que même si elle était ciblée, les gens n'auraient pas à vous intimider et à vous influencer pour vous inscrire de toute façon. Est-ce exact?

M. Tohti : Je n'ai pas compris votre question.

La sénatrice M. Deacon : Je vais essayer de nouveau. Compte tenu de l'approche ne tenant pas compte des spécificités des pays qu'elle adoptera, ce que j'entends, c'est que le genre d'ingérence dont vous faites l'objet signifie que même si elle était ciblée, les gens qui essaient de vous intimider et de vous influencer ne seraient pas tenus de s'inscrire de toute façon.

M. Tohti : Mme Leung est probablement bien placée pour répondre. Je serai bref.

Pour un régime autoritaire comme la Chine, ce pays trouve un moyen, de toute façon, même si vous adoptez le registre. Mais l'adoption du registre enverra un signal, et c'est un facteur de dissuasion. Ce n'est pas la panacée qui réglera tous les problèmes. C'est au moins un outil, et nous devrions l'avoir. Nous devons l'avoir.

Senator M. Deacon: Just before I go to Ms. Leung, to finish that thought, then, with what you're saying, if we look at the information sharing powers being granted to CSIS under this proposed legislation, do you think the act goes far enough for the diaspora community in Canada? What kind of information do you envision receiving that could be important for you since it's quite clear you're being directly targeted by a foreign entity as it is?

Mr. Tohti: Any information is useful. For example, when the Chinese government delegation comes in and the number of times I was told by the officials in Global Affairs that there were talks about our activities here. The Chinese side raised this issue. Also, there are non-state actors, proxies, and their job is to monitor our activities and schedules. Otherwise, it is impossible for the Chinese government to know, with the 12-hour difference and the 5,000, 6,000, 10,000 kilometres away, what my schedule will be this morning.

Yes, there are a lot of proxies. At the same time, it is well connected, and the Chinese government has enough resources to manage all proxies and target the individuals and the dissent.

With the foreign agent registry, the registry alone doesn't solve the whole problem, but at least it sends a signal. It places a deterrence factor. For that reason, CSIS, by passing that legislation, at the same time alerts us if there is any threat or if there is any possible threat. I should be aware if someone is following my car.

Senator M. Deacon: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here. I think telling the experience is really important, because it gives us a context to this legislation and how it might help.

Maybe I could start with Katherine Leung first. Recognizing that the repression in Hong Kong hasn't ceased — as a matter of fact, I have friends who are in prison in Hong Kong right now as a result of their activities and, more importantly, speaking out against the regime. They were elected members of the legislature, and now they are in prison. It speaks volumes to the Chinese government's long arm in holding those accountable.

I know most of you want to see the legislation passed as quickly as possible, but you have made some recommendations in regard to how we could improve the legislation from your experience. Do you think that it would give it the teeth that you're looking for, recognizing the arm of the Chinese state is pretty strong and far-reaching in the context of having this proxy doing its work for it? Do you have confidence that even the

La sénatrice M. Deacon : Avant de donner la parole à Mme Leung, pour terminer cette réflexion, alors, avec ce que vous dites, si nous examinons les pouvoirs de communication de renseignements accordés au SCRS en vertu du projet de loi, pensez-vous que la loi va assez loin pour la communauté de la diaspora au Canada? Quel genre de renseignements pensez-vous recevoir qui pourraient être importants pour vous, étant donné qu'il est très clair que vous êtes directement visé par une entité étrangère?

M. Tohti : Tout renseignement est utile. Par exemple, à quel moment la délégation du gouvernement chinois vient et le nombre de fois que les fonctionnaires d'Affaires mondiales m'ont dit qu'il y avait des discussions au sujet de nos activités ici. Les Chinois ont soulevé cette question. De plus, il y a des acteurs non étatiques, des intermédiaires, et leur travail consiste à surveiller nos activités et nos calendriers. Sinon, il est impossible pour le gouvernement chinois de savoir, avec le décalage de 12 heures et la distance de 5 000, 6 000, 10 000 kilomètres, quel sera mon horaire ce matin.

Oui, il y a beaucoup d'intermédiaires. En même temps, il est bien connecté, et le gouvernement chinois a suffisamment de ressources pour gérer tous les intermédiaires et cibler les personnes et les dissidents.

Avec le registre des agents étrangers, le registre à lui seul ne règle pas tout le problème, mais au moins il envoie un signal. Cela a un effet dissuasif. Pour cette raison, en adoptant cette mesure législative, le SCRS nous alerte en même temps s'il y a une menace ou une menace possible. Je devrais savoir si quelqu'un suit ma voiture.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci aux témoins d'être là. Il est très important de relater l'expérience vécue, car elle permet de comprendre le contexte du projet de loi et l'aide qu'il peut apporter.

Je pourrais peut-être commencer par Katherine Leung. Reconnaissant que la répression à Hong Kong n'a pas cessé — en fait, j'ai des amis qui sont actuellement en prison à Hong Kong par suite de leurs activités et, plus important encore, leur dénonciation du régime. Ils ont été élus à l'Assemblée législative et ils sont maintenant en prison. Voilà qui en dit long sur la façon dont le gouvernement chinois exige que ces personnes répondent de leurs actes.

La plupart d'entre vous souhaitez que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, mais, à la lumière de votre expérience, vous avez recommandé des moyens de l'améliorer. Cela lui apporterait-il le mordant que vous voulez, étant donné que l'État chinois est énergique et a le bras long pour faire exécuter ses œuvres par des émissaires? Croyez-vous que même les changements que vous proposez contribueront à atténuer

changes you're proposing will help diminish some of the interference that you have been seeing in the community across the country?

Ms. Leung: Thank you for the question. My central takeaway from looking at this bill is that it is a great first step, but it is not going to solve foreign interference. I don't think that any bill can at this point because foreign interference is constantly evolving. It is clandestine. It is covert, and we have simply no way of knowing exactly what they are doing on Canadian soil. It will always be a response to new threats that come up.

That being said, I think this bill should pass as soon as possible. It would diminish some concerns in the community just knowing that Canada is taking this issue seriously, and creating a framework around it would reassure communities and, hopefully, alleviate some of the self-censorship that we see in Hong Kong communities especially.

There is always room for improvement, but I think it is very important that this bill is in place before the next election, because Canadians deserve to be able to elect a government without interference from another state.

Mr. Tohti: As I said in my opening statement, this bill is the first step in the right direction. If you look at the United States, they have a foreign agent registry, and they allow, for example, the Uyghur Human Rights Policy Act, and at the same time, the Senate already tabled the Transnational Repression Policy Act.

After we pass this bill, we should not stop with this bill. We should not be satisfied with this bill. We should move ahead to the next step, which is a transnational repression policy act, as our allies did.

By doing that, we can fill the gap. We can amend and improve the loopholes that existed in previous bills so we can make it better.

Mr. Therchin: I would echo both Ms. Leung and Mr. Tohti on this. Timing is of the essence here. As Ms. Leung said, if we could pass this bill before the next election. Although we did make some suggestions, including the definition of transnational oppression, but certainly I think there are a lot of good amendments proposed in the legislation, and I would support the passing of the bill at the earliest.

Senator Richards: Thank you all for being here. I will direct my questions to Ms. Leung, but anyone can join in.

partiellement l'ingérence que vous avez constatée dans la collectivité partout au Canada?

Mme Leung : Je vous remercie de la question. Ce que je retiens surtout du projet de loi, c'est qu'il s'agit d'un premier pas important, mais il ne réglera pas le problème de l'ingérence étrangère. Je ne pense pas qu'un projet de loi, quel qu'il soit, puisse le faire à ce stade-ci parce que l'ingérence étrangère est en constante évolution. Elle s'exerce clandestinement, secrètement et nous n'avons tout simplement aucun moyen de savoir exactement ce qui se fait en territoire canadien. Nous devons toujours réagir à de nouvelles menaces au fur et à mesure qu'elles surgissent.

Cela dit, je suis d'avis que le projet de loi doit être adopté le plus tôt possible. Le simple fait de savoir que le Canada prend la question au sérieux atténuerait les inquiétudes dans la collectivité, et la création d'un cadre la rassurerait et, espérons-le, allégerait l'autocensure que nous constatons surtout dans les collectivités hongkongaises.

Il y a toujours place à l'amélioration, mais il est très important que le projet de loi soit en place avant les prochaines élections, parce que les Canadiens méritent de pouvoir élire un gouvernement à l'abri de l'ingérence d'un autre État.

M. Tohti : Comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, le projet de loi est un premier pas dans la bonne direction. Les États-Unis, par exemple, ont un registre des agents étrangers et se sont donné la Uyghur Human Rights Policy Act. Par ailleurs, le Sénat a déjà déposé la Transnational Repression Policy Act.

Une fois le projet de loi adopté, nous ne devrions pas nous arrêter là. Nous ne devrions pas nous contenter de cette étape. Nous devrions passer à la suivante, qui est une loi sur la répression transnationale, à l'exemple de nos alliés.

Ainsi, nous pouvons combler une lacune. Nous pouvons apporter des modifications et mieux colmater les échappatoires qui existaient dans les projets de loi précédents afin d'améliorer les dispositions législatives.

M. Therchin : J'abonde dans le même sens que Mme Leung et M. Tohti. Le choix du moment est essentiel. Comme Mme Leung l'a dit, il serait bien d'adopter le projet de loi avant les prochaines élections. Même si nous avons fait quelques propositions, dont une définition de l'oppression transnationale, le projet de loi contient beaucoup de bonnes modifications, et je suis favorable à son adoption dans les meilleurs délais.

Le sénateur Richards : Merci à tous d'être là. Je vais adresser mes questions à Mme Leung, mais les autres témoins peuvent y répondre.

When I was in Taiwan in October — I was fortunate enough to go with a group of senators — we went into this building where a group of kids, young adults, were fending off thousands of cyberattacks from China.

Have any of you been subjected to personal or intimidating cyberattacks while here in Canada? If you have, is the Government of Canada aware of this? Have you made them aware of this?

Ms. Leung, you can answer or anyone can answer.

Ms. Leung: Thank you for the question. I'm exceptionally fortunate compared to my colleagues because I have not experienced anything, or I simply have not taken note of it. I don't know what it is about me personally that makes them not want to target me, but I have not been the target of these attacks.

I get the occasional phishing email. I get the occasional threatening comment, distasteful comments on social media, but there's nothing that really makes me afraid. I have no personal experience that would compare with my fellow witnesses here today.

My colleagues at Hong Kong Watch have also received phishing emails and threats via email, but it's nothing to the degree of what Mr. Tohti and Mr. Therchin were talking about.

Senator Richards: Could you answer that, sir?

Mr. Tohti: All the time, we receive cyberattacks, and online and direct phone call attacks all the time from China and outside. I can give you one notable example: We had a legal case against CBSA for failing to exercise its jurisdiction to stop the products made by use of forced labour. Before the official court hearing, my cellphone and computer, and our legal counsel's cellphone and computer were hacked right at that time, so the hearing was adjourned.

There is another example. The Jewish, Toronto-based group, JIAS, wanted to have a fundraiser to sponsor a number of Uyghur refugees. They were on a fundraising campaign. That webinar or the online event was hacked and inserted instead was unacceptable pornography — just for a fundraising campaign.

It is a lot. As I said, I always receive those kinds of messages on Twitter and via direct phone calls. It is non-stop.

Lorsque j'étais à Taïwan en octobre, — j'ai eu la chance d'y aller avec un groupe de sénateurs — nous nous sommes rendus dans un bâtiment où un groupe de jeunes, de jeunes adultes, s'employaient à repousser des milliers de cyberattaques en provenance de la Chine.

Y en a-t-il parmi vous qui ont été victimes de cyberattaques personnelles ou intimidantes tout en étant au Canada? Dans l'affirmative, le gouvernement du Canada est-il au courant? L'avez-vous informé?

Madame Leung, vous pouvez répondre, mais les autres témoins peuvent le faire aussi.

Mme Leung : Je vous remercie de la question. J'ai une chance exceptionnelle par rapport à mes collègues, car je n'ai rien vécu de tel ou n'en ai pas pris note. J'ignore ce qui chez moi fait en sorte que je ne sois pas ciblée, mais je n'ai pas été visée par ces attaques.

Je reçois parfois des courriels d'hameçonnage. Je reçois parfois des observations menaçantes, de mauvais goût sur les médias sociaux, mais rien ne me fait vraiment peur. Je n'ai pas d'expérience personnelle comparable à celle de mes collègues qui sont là aujourd'hui.

Mes collègues de Hong Kong Watch ont également reçu des courriels d'hameçonnage et des menaces par courriel, mais cela n'a rien à voir avec ce dont M. Tohti et M. Therchin ont parlé.

Le sénateur Richards : Pourriez-vous répondre à la question, monsieur?

M. Tohti : Nous recevons constamment des cyberattaques, des attaques en ligne et des attaques par des appels téléphoniques provenant directement de Chine et d'ailleurs. Je peux vous donner un exemple digne de mention. Nous avons intenté une poursuite contre l'ASFC, c'est-à-dire l'Agence des services frontaliers du Canada, parce qu'elle n'a pas su exercer sa compétence pour refouler les produits fabriqués par une main-d'œuvre réduite au travail forcé. Avant l'audience officielle du tribunal, mon téléphone cellulaire et mon ordinateur ainsi que le téléphone cellulaire et l'ordinateur de notre conseiller juridique ont été piratés. L'audience a donc été reportée.

Voici un autre exemple. Les Services canadiens d'assistance aux immigrants juifs, groupe torontois, voulaient organiser une collecte de fonds pour parrainer un certain nombre de réfugiés ouïghours. Ils menaient une campagne de financement. Ce webinaire, cette activité en ligne, a été piraté et on lui a substitué de la pornographie répugnante. Tout cela pour une campagne de financement.

C'est beaucoup. Comme je l'ai dit, je reçois constamment ce genre de messages sur Twitter et par appel téléphonique direct. C'est sans arrêt.

Senator Richards: And the Canadian government is aware of it?

Mr. Tohti: Yes, the RCMP knows about it, and CSIS knows about it. They don't have any mechanism to address it.

Senator Richards: Thank you.

Senator Patterson: This bill also includes an expanded ability of CSIS to share information with diaspora communities. Do you think it will help? Do you think it goes far enough?

Ms. Leung: Thank you for the question.

I think any kind of information sharing will be helpful to the community. A lot of the time, we're left in the dark about what we're facing, exactly what the threat is and how we can counter it or take protective measures.

Transparency is a very important first step, because foreign interference is clandestine and covert. They operate successfully because we don't know what they are doing. Sunlight being the best disinfectant, this is an effective first step for sure.

Senator Patterson: Thank you. Anybody else who would like to add more, please go ahead.

Mr. Therchin: I would like to talk about the information sharing. Some of the information is not necessarily discreet and confidential information, even the publicly available information. For example, in 2018, Tibetan origin delegates representing the PRC government from the Tibet administrative region came and testified before the Foreign Affairs Committee. That kind of testimony from the Tibetan region, appointed by the Chinese government, as far as my knowledge is concerned, has never happened in any other country except here in Canada. We didn't know about them coming and testifying at the committee until just two or three days before; I saw it on Google. We didn't receive any information about such people coming to the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Development and testifying.

It was important, because what they were going to speak about was directly counter to what we have been saying in Canada for a long time. Basically, they were here to repeat the propaganda of the PRC about Tibet.

Senator Dalphond: My question is for all the witnesses, and I will, perhaps, start with Ms. Leung. Clause 53 of the bill amends section 20 — the foreign interference, intimidation and threats of violence. The word "intimidation" is being added. Do you consider this an improvement that could be useful? Maybe the issue is not necessarily legal; maybe it's enforcement. I don't know how you see it.

Le sénateur Richards : Le gouvernement du Canada est-il au courant?

M. Tohti : Oui, la GRC et le SCRS sont au courant. Ils n'ont aucun moyen de régler le problème.

Le sénateur Richards : Merci.

La sénatrice Patterson : Le projet de loi prévoit également une capacité accrue pour le SCRS de communiquer de l'information aux collectivités de la diaspora. Pensez-vous que ce sera utile? Le projet de loi va-t-il assez loin?

Mme Leung : Je vous remercie de la question.

Toute forme de communication d'information sera utile à la collectivité. Bien souvent, nous ne savons pas à quoi nous faisons face, en quoi au juste consiste la menace ni comment nous pouvons la contrer ou nous protéger.

La transparence est une première étape très importante, car l'ingérence étrangère s'exerce dans la clandestinité et le secret. Les acteurs étrangers peuvent réussir parce que nous ignorons ce qu'ils font. La lumière du soleil étant le meilleur désinfectant, il s'agit certainement d'une première étape efficace.

La sénatrice Patterson : Merci. Si quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose, il ne faut pas hésiter.

M. Therchin : Un mot de l'échange d'information. Certains renseignements ne sont pas nécessairement discrets et confidentiels. Ce sont parfois même des renseignements du domaine public. Par exemple, en 2018, des délégués d'origine tibétaine représentant le gouvernement de la RPC, de la région administrative du Tibet, sont venus témoigner devant le Comité des affaires étrangères. Ce genre de témoignage de représentants de la région tibétaine nommés par le gouvernement chinois, à ma connaissance, ne s'est jamais vu ailleurs qu'au Canada. Nous n'avons appris que deux ou trois jours à l'avance que ce témoignage aurait lieu. Je l'ai vu sur Google. Nous n'avons reçu aucune information au sujet de ces gens qui venaient témoigner devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

C'était important, car leurs propos allaient contredire carrément ce que nous disons au Canada depuis longtemps. Essentiellement, ils étaient là pour relayer la propagande de la République populaire de Chine au sujet du Tibet.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse à tous les témoins et je vais peut-être commencer par Mme Leung. L'article 53 du projet de loi modifie l'article 20, qui porte sur l'ingérence étrangère, l'intimidation et les menaces de violence. On ajoute le terme « intimidation ». Est-ce une amélioration qui pourrait être utile? Le problème n'est peut-être pas nécessairement juridique; c'est peut-être une question d'application. Comment voyez-vous les choses?

Were you part of the consultations for these amendments, such as that part of the clause 53 and so on of the bill?

Ms. Leung: Thank you for your question.

I will first tell you that I was not part of the consultations. Second, we do think adding “intimidation” to section 20 would be helpful. The more specific we can be about the threats, the better, but as I stated in my opening remarks, it would be necessary to add “discrimination” to that as well, because “intimidation, threats or violence” does not encompass all the transnational oppression that goes on. It surely will not encompass everything, even after we add, “discrimination.”

That is a significant tactic we have seen in the Hong Kong community specifically with regard to people losing their jobs or being evicted from their homes for their pro-democracy advocacy that they have undertaken in Canada, even after leaving Hong Kong.

We think adding “discrimination” is necessary, and having specific wording and language as to tactics of transnational repression is important.

Senator Dalphond: Were you consulted or part of the discussions about the new section 20 which we found at 53?

Mr. Tohti: We were not. Most importantly at least, there is a definition for a number of offences for the first time. The definition is not enough, in my opinion. It should be codified and incorporated into our Criminal Code after that definition is made, and whatever is being regarded as the crime or offence under our human rights ground, as we discussed, in terms of just discrimination on ethnic or religious background and things like that — all of them should be included or expanded upon in the transnational repression or foreign interference as well, because foreign interference, as my colleague said, targets specific people and specific groups on the basis of —

Senator Dalphond: It is a way to do intimidation.

Mr. Tohti: Yes, and so it should be included in our Criminal Code.

[*Translation*]

The Deputy Chair: We have time for a second round. I would ask for quick questions and short answers, please.

Avez-vous participé aux consultations sur ces modifications, comme cette partie de l'article 53 et d'autres éléments du projet de loi?

Mme Leung : Je vous remercie de votre question.

Je vais d'abord vous dire que je n'ai pas participé aux consultations. Deuxièmement, nous croyons qu'il serait utile d'ajouter le terme « intimidation » à l'article 20. Plus nous pouvons être précis au sujet des menaces, mieux c'est, mais comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, il serait nécessaire d'ajouter le terme « discrimination » parce que la série « intimidation, menaces ou violence » n'englobe pas toute l'oppression transnationale qui se produit. Et tout ne serait certainement pas englobé, même si le terme « discrimination » était ajouté.

C'est une tactique importante que nous avons vue à Hong Kong, en particulier. Certains perdent leur emploi ou sont expulsés de chez eux à cause d'activités en faveur de la démocratie qui ont eu lieu au Canada, même après leur départ de Hong Kong.

Nous pensons qu'il faut ajouter le terme « discrimination », et qu'il est important d'avoir un libellé précis au sujet des tactiques de répression transnationale.

Le sénateur Dalphond : Avez-vous été consultés ou avez-vous participé aux discussions sur le nouvel article 20 que nous trouvons à l'article 53?

M. Tohti : Nous ne l'avons pas été. Ce qui est plus important, c'est qu'il existe pour la première fois une définition d'un certain nombre d'infractions. La définition n'est pas suffisante, à mon avis. Elle devrait être codifiée et intégrée au Code criminel une fois qu'elle aura été établie, et peu importe ce qui est considéré comme un crime ou une atteinte aux droits de la personne, comme nous en avons discuté, telle la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou religieuse et des choses du genre. Tous ces éléments devraient être inclus ou plus largement définis dans la répression transnationale ou l'ingérence étrangère également, parce que l'ingérence étrangère, comme mon collègue l'a dit, cible des personnes et des groupes particuliers sur la base de...

Le sénateur Dalphond : C'est une façon de faire de l'intimidation.

M. Tohti : Oui, et cela devrait donc être interdit par notre Code criminel.

[*Français*]

Le vice-président : Nous avons le temps pour une deuxième ronde. Je vous demanderais des questions rapides et des réponses courtes, s'il vous plaît.

[English]

Senator Cardozo: In terms of the foreign interference registry that you have all been advocating for. How do we strengthen it? Some people who are bad actors will not automatically register. How do we get them to register, or what good is the registry if they don't register?

Mr. Tohti: Ms. Leung highlighted a number of points, and I will add that the United States passed a foreign agent registry in 1938, and Australia, U.K. and other allies also passed similar legislation. Given that, if we look at the legislation, what is the advantage of this registration, how strong is it and how can we make our registration much stronger? Yes, it gives us a pretty good understanding of the amendment.

Senator Cordy: Ms. Leung, do you have a quick comment?

Ms. Leung: Yes, I do.

My understanding of the purpose of a registry is that bad actors won't register, and with that, we have punishments, such as monetary fines or even prison time, for those who fail to register and are acting as foreign agents. The deterrent for foreign agents acting in Canada would be that they either come clean about what they are doing or they risk facing consequences.

Senator Cardozo: Okay, thank you.

Senator Housakos: We know that democracy flourishes when we participate and encourage it. I can tell you after a number of meetings with stakeholders — Canadians who have come from Hong Kong and mainland China, and Canadians of Persian descent — it always strikes me that, in a country like ours, after meetings and round tables, they don't want to take pictures. They don't want to be posted on sites, because they don't want to face intimidation, both here and back home. It's unbelievable in 2024 that you're experiencing that.

In your opinions, in the last nine years, has the government done enough to protect Canadian citizens and their right to participate in democracy?

Mr. Tohti: Let me go first. When the first national media reported about me being followed by the Chinese agents, it was in 2007 in *Maclean's* magazine. The headline of the article was "Beijing is always watching: Chinese-Canadians say spies have been monitoring and intimidating them." It is now 2024, 17 years later.

It took a long time for not only the government, but the Canadian public, including elected and appointed legislators, to understand foreign interference, the Chinese communist party's

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Vous préconisez tous l'adoption du registre sur l'ingérence étrangère. Comment pouvons-nous le renforcer? Certains, qui sont des protagonistes peu recommandables, ne s'inscriront pas automatiquement. Comment pouvons-nous les amener à s'enregistrer? À quoi bon le registre s'ils ne le font pas?

M. Tohti : Mme Leung a souligné un certain nombre de points. J'ajouterai que les États-Unis ont adopté un registre des agents étrangers en 1938 et que l'Australie, le Royaume-Uni et d'autres alliés ont légiféré dans le même sens. Cela étant, si nous examinons le projet de loi, quel est l'avantage du registre? Est-ce un régime solide? Comment pouvons-nous le renforcer? Oui, cela nous permet de bien comprendre la modification.

La sénatrice Cordy : Madame Leung, avez-vous une brève réflexion à nous livrer?

Mme Leung : Oui.

D'après ce que je comprends, le but d'un registre, c'est que les éléments peu recommandables ne s'enregistrent pas, et nous pouvons alors imposer des sanctions, comme des amendes ou même des peines d'emprisonnement, à ceux qui, sans être enregistrés, agissent comme agents étrangers. La dissuasion pour les agents étrangers au Canada? Ils devraient soit dire la vérité sur leur action, soit s'exposer aux conséquences.

Le sénateur Cardozo : D'accord, merci.

Le sénateur Housakos : La démocratie est florissante lorsque nous y participons et l'encourageons. Je peux vous dire, après un certain nombre de rencontres avec des intervenants — des Canadiens qui sont venus de Hong Kong et de la Chine continentale, et des Canadiens d'origine persane —, que je suis toujours frappé de voir que, dans un pays comme le nôtre, après des rencontres et des tables rondes, ils ne veulent pas que nous prenions des photos. Ils ne veulent pas être affichés sur des sites, parce qu'ils ne veulent pas être victimes d'intimidation, ici et dans leur pays. C'est incroyable que vous ayez vécu cela en 2024.

À votre avis, au cours des neuf dernières années, le gouvernement en a-t-il fait assez pour protéger les citoyens canadiens et leur droit de participer à la démocratie?

M. Tohti : Permettez-moi d'intervenir le premier. Lorsque les premiers médias nationaux ont rapporté que j'étais suivi par les agents chinois, c'était en 2007, dans le magazine *Maclean's*. Le titre de l'article était le suivant : « Pékin est toujours à l'affût : les Canadiens d'origine chinoise se disent surveillés et intimidés par des espions ». Nous sommes en 2024, 17 ans plus tard.

Il a fallu beaucoup de temps non seulement au gouvernement, mais aussi à la population canadienne, y compris aux législateurs élus et nommés, pour comprendre le phénomène : ingérence

infiltration and the deep-rooted influence in Canada through business, academia, universities and several levels of government.

Even though I have many things to say and I don't believe the governments, it took time, yes. At least now we are seizing the moment. We have to seize this moment and address this issue once and for all.

The Deputy Chair: That brings us to the end of our time with this panel. Thank you, Mr. Therchin, Mr. Tohti and Ms. Leung for taking the time to meet with us today.

The Deputy Chair: We now continue with our fifth and final panel today.

[*Translation*]

I would like to welcome our witnesses. We have the Honourable David McGuinty, P.C., Chair of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians; the Honourable Senator Frances Lankin, P.C., member of the committee; and Alex Ruff, Member of Parliament for Bruce—Grey—Owen Sound and member of the committee; they are accompanied by Lisa-Marie Inman, Executive Director of the Committee Secretariat.

I welcome each of you. I now invite you to make your opening statements.

[*English*]

Hon. David McGuinty, P.C., M.P., Chair, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians: Thank you very much, Mr. Chair and honourable members of the committee, for your invitation to appear this evening as you examine Bill C-70. It's my pleasure to discuss the perspective of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, or NSICOP, on this proposed legislation in light of the release of its most recent special report on foreign interference in Canada's democratic processes and institutions.

This report is yet another example of a unanimous, non-partisan review of the government's response to a national security threat by a committee of security cleared senators and members of Parliament from all major parties and groups, which is why I'm joined — and am honoured to be joined — this evening by your colleague and my colleague, the Honourable Frances Lankin and, of course, Alex Ruff, the Member of Parliament for Bruce-Grey-Owen Sound. Lisa Marie Inman is also with us here this evening. She is executive director of the secretariat to the committee, and she is also available to assist if required.

étrangère, infiltration par le Parti communiste chinois et influence profondément enracinée au Canada par le biais des affaires, du milieu universitaire, des universités et de plusieurs ordres de gouvernement.

Même si j'ai beaucoup de choses à dire et que je ne crois pas les gouvernements, il a fallu du temps, oui. Au moins, nous saisissons le moment. Nous devons saisir cette occasion et régler le problème une fois pour toutes.

Le vice-président : Voilà qui nous amène à la fin de notre séance avec ce groupe de témoins. Merci, monsieur Therchin, monsieur Tohti et madame Leung, d'avoir pris le temps de nous rencontrer.

Le vice-président : Nous passons maintenant à notre cinquième et dernier groupe.

[*Français*]

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons l'honorable David McGuinty, c.p., président du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, l'honorable Frances Lankin, c.p., sénatrice et membre du comité, et M. Alex Ruff, député de Bruce—Grey—Owen Sound et membre du comité; ils sont accompagnés de Lisa-Marie Inman, directrice générale du secrétariat du comité.

Je souhaite la bienvenue à chacun d'entre vous. Je vous invite maintenant à faire vos déclarations liminaires.

[*Traduction*]

L'hon. David McGuinty, c.p., député, président, Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement : Merci beaucoup, monsieur le président et honorables membres du comité, de votre invitation à comparaître ce soir dans le cadre de votre étude du projet de loi C-70. Je vais me faire un plaisir de discuter du point de vue du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, le CPSNR, sur le projet de loi après la publication de son plus récent rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada.

Le rapport est un autre exemple d'étude unanime et non partisane de la réaction du gouvernement à une menace à la sécurité nationale, une étude réalisée par un comité composé de sénateurs et de députés de tous les grands partis et groupes ayant une habilitation de sécurité. C'est pourquoi je suis accompagné ce soir — et c'est un honneur pour moi — de votre collègue, l'honorable Frances Lankin, et, bien sûr, d'Alex Ruff, député de Bruce-Grey-Owen Sound. Lisa Marie Inman est également parmi nous ce soir. Elle est directrice générale du secrétariat du comité et elle est également là pour vous aider au besoin.

Senators, we will be restricting our comments to the matter at hand this evening.

[*Translation*]

We are here specifically to help you understand the reasoning behind the committee's unanimous findings and recommendations on certain proposals in Bill C-70. Our committee is uniquely positioned to assist you in this regard.

First, we have developed some expertise in studying this issue, as this is the third time the committee has looked at the government's response to the threat of foreign interference in Canada. The committee first considered the issue of foreign interference as part of its 2018 special report on the Prime Minister's official visit to India.

As for the 2019 report, it was a more in-depth look at foreign interference activities from 2015 to 2018.

Our latest study builds on these two reports.

[*English*]

Second, committee members have access to highly classified information that cannot be discussed in public. In other words, we have reviewed the intelligence reporting that points toward the need for this legislation. As such, we appear before you today not as policy-makers but as a committee with privileged insight into why the need for legislative reform is so critical and pressing. That said — as a reminder — NSICOP is a review body. There may be questions we cannot answer this evening given our mandate and our security requirements.

As with the 2019 review, the committee found that foreign interference in democratic processes and institutions is a sophisticated and pervasive national security threat that undermines Canadian's democratic rights and the integrity and credibility of the parliamentary process. We wrote that interference activities in democratic processes and institutions targeted all orders of government, political staff, civil society groups, ethnocultural communities, community organizations, business persons and journalists.

In particular, the committee found that Canada's legal framework does not enable security agencies and law enforcement to effectively respond to this threat. In other words, we have consistently noted there is a lack of robust tools to address foreign interference. This contributes to a situation in which there are few meaningful deterrents to foreign states and

Honorable senators, nous limiterons nos observations à la question à l'étude ce soir.

[*Français*]

Nous sommes ici plus précisément pour vous aider à comprendre le raisonnement qui sous-tend les conclusions et les recommandations unanimes du comité à l'égard de certaines propositions du projet de loi C-70. Notre comité jouit d'une position unique pour vous aider à cet égard.

Tout d'abord, nous avons développé une certaine expertise dans l'étude de cette question, parce qu'il s'agit de la troisième fois que le comité s'intéresse à la réponse du gouvernement à la menace que représente l'ingérence étrangère au Canada. Le comité s'est penché sur la question de l'ingérence étrangère pour la première fois dans le cadre de son rapport spécial de 2018 concernant la visite officielle du premier ministre en Inde.

Quant au rapport de 2019, il s'agissait d'un examen plus approfondi des activités d'ingérence étrangère de 2015 à 2018.

Notre dernière étude prend appui sur ces deux rapports.

[*Traduction*]

Deuxièmement, les membres du comité ont accès à des renseignements hautement classifiés qui ne peuvent être discutés en public. Autrement dit, nous avons examiné les rapports de renseignement qui font ressortir la nécessité de cette mesure législative. Par conséquent, nous comparaissons devant vous aujourd'hui non pas en tant que décideurs, mais en tant que comité ayant une connaissance privilégiée des raisons pour lesquelles une réforme législative est si cruciale et urgente. Cela dit, je vous rappelle que le CPSNR est un organisme d'examen. Il y a peut-être des questions auxquelles nous ne pourrions pas répondre ce soir, compte tenu de notre mandat et de nos contraintes en matière de sécurité.

Comme dans le cas de l'examen de 2019, le comité a conclu que l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques constitue une menace complexe et envahissante pour la sécurité nationale et mine les droits démocratiques des Canadiens ainsi que l'intégrité et la crédibilité du processus parlementaire. Nous avons écrit que les activités d'ingérence dans les processus et les institutions démocratiques visaient tous les ordres de gouvernement, le personnel politique, des groupes de la société civile, des communautés ethnoculturelles, des organismes communautaires, des hommes et femmes d'affaires et des journalistes.

En particulier, le comité a constaté que le cadre juridique du Canada ne permet pas aux organismes de sécurité et d'application de la loi de réagir efficacement à cette menace. Autrement dit, nous avons toujours constaté l'absence d'outils solides pour lutter contre l'ingérence étrangère. Nous nous retrouvons ainsi dans une situation où il y a peu de mesures

their Canada-based proxies to conduct interference activities. This makes Canada vulnerable.

For this reason, the committee's first major recommendation of relevance to Bill C-70 was that the government addresses several specific legislative gaps before the next federal election and in five key areas.

First, the committee recommended the creation of a foreign influence transparency registry. Crafted carefully to avoid the stigmatization of ethnocultural communities and to protect Canadian rights and freedoms, the legislation should clarify what behaviours qualify as interference. It would serve both as a deterrent to agents of foreign states and would provide the RCMP with offences to investigate.

Similar legislation in allied states like Australia and the United States has proven to be a useful tool for police to respond to foreign interference. A foreign influence transparency registry would also support transparency — much like the current registry of lobbyists.

Second, Canada's criminal law does not define or criminalize foreign interference. The committee recommended amendments to the Criminal Code and the Security of Information Act to actually do so. A key challenge for the security and intelligence community identified by the committee was the absence of an agreed-upon threshold for action. A clear and modern definition of foreign interference would help to clarify what activities do and do not qualify as a threat. That should ensure that departments develop standardized definitions of what constitutes a threshold for action.

Third, the Canadian Security Intelligence Service Act, or CSIS Act, is clearly and invariably showing its age. Of note, the act does not currently allow CSIS to provide classified information to parliamentarians or other orders of government. This makes it difficult to properly brief and warn parliamentarians and other orders of government. Difficulties also extend to sharing information with investigators who are not peace officers — such as electoral officers — to enable investigations, lay charges or support prosecutions. For this reason, the committee recommends modernizing the CSIS Act to facilitate the wider sharing of classified information, which is actually included in this present bill.

[*Translation*]

Fourth, the committee recommends that the government resolve the difficulties associated with converting intelligence into evidence. Intelligence agencies take great care to protect

dissuasives importantes pour décourager les États étrangers et leurs mandataires canadiens de mener des activités d'ingérence. Le Canada est donc vulnérable.

Pour cette raison, la première recommandation importante du comité qui ait un lien avec le projet de loi C-70 veut que le gouvernement comble plusieurs lacunes législatives précises avant les prochaines élections fédérales, et ce, dans cinq domaines clés.

Premièrement, le comité a recommandé la création d'un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère. Conçue avec soin pour éviter la stigmatisation des communautés ethnoculturelles et pour protéger les droits et libertés des Canadiens, la loi devrait préciser quels comportements sont considérés comme de l'ingérence. Elle aurait un effet dissuasif sur les agents d'États étrangers et permettrait à la GRC d'enquêter sur les infractions.

Des lois semblables dans des États alliés comme l'Australie et les États-Unis se sont révélées un moyen utile pour la police face à l'ingérence étrangère. Un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère favoriserait également la transparence, tout comme le registre actuel des lobbyistes.

Deuxièmement, le droit pénal canadien ne définit ni ne criminalise l'ingérence étrangère. Le comité a donc recommandé des modifications au Code criminel et à la Loi sur la protection de l'information. L'une des principales difficultés pour les milieux de la sécurité et du renseignement cernées par le comité est l'absence d'un seuil d'intervention convenu. Une définition claire et moderne de l'ingérence étrangère aiderait à préciser les activités considérées ou non comme une menace. Ainsi, les ministères devraient pouvoir élaborer des définitions normalisées de ce qui constitue un seuil d'intervention.

Troisièmement, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, ou Loi sur le SCRS, accuse clairement et invariablement son âge. Il convient de souligner qu'elle ne permet pas pour l'instant au SCRS de fournir des renseignements classifiés aux parlementaires ou à d'autres ordres de gouvernement. Il est donc difficile de bien informer et avertir les parlementaires et les autres ordres de gouvernement. Les difficultés s'étendent également à l'échange d'information avec des enquêteurs qui ne sont pas des agents de la paix — comme des fonctionnaires électoraux — pour qu'on puisse mener des enquêtes, porter des accusations ou appuyer des poursuites. Pour cette raison, le comité recommande de moderniser la Loi sur le SCRS afin de faciliter un échange plus large de renseignements classifiés, ce qui est en fait prévu dans le projet de loi à l'étude.

[*Français*]

Quatrièmement, le comité recommande au gouvernement de résoudre les difficultés liées à la conversion du renseignement en preuve. Les organismes du renseignement protègent avec grand

their sensitive collection techniques, confidential sources and information passed on by allies.

The committee identified a number of instances during its review where intelligence agencies withheld information from law enforcement agencies, including the RCMP and the Office of the Commissioner of Canada Elections, for fear that the information would be disclosed in court.

In the committee's view, this is a very serious problem. We encourage the government to continue to consider other legislative options to fully address the issue.

[English]

Fifth, the committee reviewed troubling intelligence suggesting that nomination processes and leadership races are particularly vulnerable to foreign interference. This is a critical gap, because a number of electoral districts in Canada are considered safe seats for one party or another, and because the number of votes required to sway riding nomination is often small, they are a very useful avenue for foreign states to engineer the election of their preferred candidate.

While the Canada Elections Act imposes administrative penalties on fundraising by a foreign entity, Canada does not criminalize interfering in nominations or in any other political party process. For this reason, the committee recommends that the government reduce vulnerabilities in political nomination contests and leadership races.

We're encouraged by the new influencing political or governmental processes found in this bill.

A second major recommendation of relevance to Bill C-70 is the government should also engage all political parties to determine whether party nomination processes should be included within the framework of the Canada Elections Act. This would mean party nomination processes would be subject to monitoring by Elections Canada and the office of the Commissioner of Canada Elections.

The committee also called for the government to work with Parliament to determine whether the mandate of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner and the Senate Ethics Officer could be revised to include concerns regarding foreign interference.

Currently, foreign interference is not defined in the Conflict of Interest Act or in the *Conflict of Interest Code* of either chamber. As such, the Conflict of Interest and Ethics Commissioner and the Senate Ethics Officer are not currently expressly empowered

soin leurs techniques de collecte de nature délicate, leurs sources confidentielles et les renseignements transmis par des alliés.

Le comité a relevé plusieurs cas au cours de son examen où les services de renseignement n'ont pas communiqué d'informations à des organismes d'application de la loi, dont la GRC et le Bureau du commissaire aux élections fédérales, par crainte que l'information ne soit divulguée devant les tribunaux.

Selon le comité, il s'agit là d'un problème très sérieux. Nous encourageons le gouvernement à continuer d'envisager d'autres options législatives pour résoudre complètement le problème.

[Traduction]

Cinquièmement, le comité a examiné des renseignements troublants qui donnent à penser que les processus d'investiture et les courses à la direction sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère. Il s'agit d'une lacune critique, car un certain nombre de circonscriptions au Canada sont considérées comme des sièges sûrs pour un parti ou un autre, et le nombre de votes requis pour influencer l'investiture dans une circonscription est souvent faible. Il s'agit donc d'un moyen très utile pour les États étrangers d'orchestrer l'élection de leur candidat préféré.

Bien que la Loi électorale du Canada impose des sanctions administratives aux activités de financement d'une entité étrangère, le Canada ne criminalise pas l'ingérence dans les investitures ou dans tout autre processus des partis politiques. Pour cette raison, le comité recommande que le gouvernement atténue les vulnérabilités dans les investitures et les courses à la direction.

Nous sommes encouragés par les nouveaux processus prévus dans le projet de loi à propos de l'influence politique ou gouvernementale.

Une deuxième recommandation importante qui a un lien avec le projet de loi C-70, c'est que le gouvernement devrait également mobiliser tous les partis politiques pour déterminer si les processus de mise en candidature et les courses à la direction des partis doivent être ajoutés au cadre de la Loi électorale du Canada. Ainsi, les processus d'investiture des partis seraient assujettis à la surveillance d'Élections Canada et du bureau du commissaire aux élections fédérales.

Le comité a également demandé au gouvernement de collaborer avec le Parlement pour voir s'il y a lieu de réviser le mandat du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et le conseiller sénatorial en éthique afin d'y inclure les préoccupations que l'ingérence étrangère suscite.

À l'heure actuelle, l'ingérence étrangère n'est pas définie dans la Loi sur les conflits d'intérêts ni dans le *Code régissant les conflits d'intérêts* des deux Chambres. Par conséquent, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et le conseiller

to investigate conflicts of interest linked, or potentially linked, to foreign interference.

In its third major recommendation of relevance to Bill C-70, the committee called on the government to review and renew national security legislation, strategies and funding to ensure these actually keep pace with the evolution of the threat and, colleagues, it is evolving. This is to ensure the security and intelligence community has the tools and the resources it needs to respond to the threat in a way that discourages future inference efforts.

This and future governments must also regularly include parliamentary review provisions and legislation. These statutory reviews are critical for identifying how Canada keeps pace with the threat. We're pleased to see the five-year review provision included in the Canadian Security Intelligence Service Act amendments.

The government also needs to respect the review provisions set out in legislation and hear the members of the committee, NSICOP, are clear; we are including the review of NSICOP's own enabling legislation in this regard. Letting them slip past their deadlines does not convey the impression that Canada takes its national security legislative framework seriously. All in all, Bill C-70 from the perspective of the committee is a good start.

In closing, I wish to say all of our reports are the result of the dedicated work of my colleagues on the committee and the outstanding staff at the executive who backstopped that work.

Since its inception, every single finding and recommendation in all 13 NSICOP reviews have been made entirely on a consensual basis between all members. This is due to all of our steadfast commitment to treating national security and intelligence as something that transcends the partisan arena. We treat all of these in a very non-partisan way.

On that note, we look forward to your questions. Thank you so much for your attention.

The Deputy Chair: Thank you so much, Mr. McGuinty.

We proceed now to questions. I remind senators four minutes will be allotted for each question, including the answer. I ask that you keep your questions succinct in an effort to allow as many interventions as possible.

sénatorial en éthique ne sont pas expressément autorisés à enquêter sur les conflits d'intérêts qui sont ou peuvent être liés à l'ingérence étrangère.

Dans sa troisième recommandation importante pour le projet de loi C-70, le comité demande au gouvernement d'examiner et de renouveler les lois, les stratégies et le financement en matière de sécurité nationale pour veiller à ce qu'ils s'adaptent à l'évolution de la menace et, chers collègues, je puis vous dire qu'elle évolue. Il s'agit de veiller à ce que les milieux de la sécurité et du renseignement disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour réagir à la menace d'une manière qui décourage à l'avenir les efforts d'ingérence.

Le gouvernement actuel et les gouvernements futurs doivent également introduire régulièrement des dispositions de révision législative par le Parlement. Ces révisions sont essentielles si nous voulons vérifier comment le Canada suit l'évolution de la menace. Nous sommes heureux de voir qu'une révision quinquennale est prévue dans les modifications de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le gouvernement doit également respecter les dispositions de révision énoncées dans la loi et entendre les membres du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. À cet égard, nous ne faisons pas d'exception pour la révision des dispositions habilitant le CPSNR. Le dépassement des délais ne donne pas l'impression que le Canada prend au sérieux son cadre législatif en matière de sécurité nationale. Somme toute, le projet de loi C-70, du point de vue du comité, est un bon début.

En terminant, je tiens à dire que tous nos rapports sont le fruit du travail dévoué de mes collègues du comité et du personnel exceptionnel des services administratifs qui ont appuyé ce travail.

Depuis sa création, toutes les conclusions et recommandations des 13 examens du CPSNR ont été formulées de façon entièrement consensuelle par tous les membres. C'est grâce à notre engagement indéfectible à traiter la sécurité nationale et le renseignement comme quelque chose qui transcende les clivages entre partis. Nous étudions toutes ces questions sans aucun esprit de parti.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions. Merci beaucoup de votre attention.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur McGuinty.

Passons maintenant aux questions. Je rappelle aux sénateurs que quatre minutes sont accordées pour chaque question, y compris la réponse. Je vous demande de poser des questions succinctes afin de permettre le plus grand nombre d'interventions possible.

Senator Boehm: Thank you, chair. Thank you, Mr. McGuinty, and fellow members of NSICOP, and Ms. Inman, for the report you produced.

Mr. McGuinty, in your remarks you mentioned other jurisdictions; I would like to pursue that with you, especially those that are in our own Westminster tradition. The Australians have had a registry since 2018. Legislation has been passed in the U.K. as well.

You touch on it, but this is new for us in Canada — including how to deal with the question of cabinet confidentiality. I appreciate there are things you can't tell us. My top secret security clearance ran out a few years ago. It's a difficult issue. It's one I want to put out there. That is one.

The second one, is there anything that would impede, in your view, looking forward, to provide briefings and onboardings for new parliamentarians, whether in this place or the other, as they are elected or appointed? That does not necessarily have to be classified. It could be unclassified. It could set out the rules of the road, as noted in your report, for example, as to what the roles of diplomats accredited here are, how you should engage with them, that sort of thing. It's a two-prong question, please.

Mr. McGuinty: Thank you for the question, senator.

We didn't set out entirely on this journey to bring a comparative perspective in terms of what Five Eye partners or Westminster-style countries may be ordering their affairs.

We did find on a number of occasions that the U.K. and Australia were perhaps further ahead than we were in dealing with some of these things. I alluded to the fact there are criminal sanctions for example in both of those jurisdictions if you interfere with nomination processes. It is important for us, and important for you who will be looking at Bill C-70, and improving it, to draw on that experience comparatively.

As a general proposition, a committee would take a little exception with the notion that this is new to Canada. What we found is that this is not new to Canada, that, in fact, Canada's been aware of this for decades. We, at the committee, feel it is now time to move with relative haste to catch up to other jurisdictions.

With respect specifically to the question of briefing parliamentarians, we have been raising the notion of briefing parliamentarians for five years. The review repeats that we have taken it to the Prime Minister and the centre of the government several times.

We have been asking for parliamentarians to be briefed immediately upon being sworn in and regularly thereafter in order for them to understand what foreign interference is.

Le sénateur Boehm : Merci, monsieur le président. Merci à vous, monsieur McGuinty, ainsi qu'aux autres membres du CPSNR et à Mme Inman, pour le rapport que vous avez produit.

Monsieur McGuinty, dans votre déclaration, vous avez mentionné d'autres pays. Je voudrais poursuivre cette discussion avec vous, surtout au sujet des pays fidèles à la tradition de Westminster. Les Australiens ont un registre depuis 2018. Le Royaume-Uni a également légiféré.

Vous en avez parlé, mais c'est nouveau pour nous au Canada, y compris la façon de traiter la question de la confidentialité des délibérations du Cabinet. Je comprends que vous ne puissiez pas tout nous dire. Mon autorisation de sécurité très secrète a pris fin il y a quelques années. C'est un sujet difficile que je veux aborder. Voilà pour la première question.

Voici la deuxième. Y a-t-il quoi que ce soit qui, à votre avis, empêcherait de faire participer de nouveaux parlementaires, qu'ils soient d'ici ou des Communes, élus ou nommés, à des séances d'information et d'intégration? Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un classement de sécurité. Le comité pourrait établir les règles du jeu, comme vous l'écrivez dans votre rapport, par exemple, en ce qui concerne les rôles des diplomates accrédités, la façon dont il faut interagir avec eux, ce genre de choses. C'est une question à deux volets. Je vous en prie.

M. McGuinty : Je vous remercie de la question, sénateur.

Nous n'avons pas tout à fait entrepris de proposer une étude comparative avec la façon dont les pays du Groupe des cinq ou les pays de la tradition de Westminster gèrent cette question.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que le Royaume-Uni et l'Australie étaient peut-être plus avancés que nous à cet égard. J'ai fait allusion au fait qu'il y a des sanctions pénales dans ces deux pays, par exemple, pour quiconque s'ingère dans les processus d'investiture. Il est important pour nous, et important pour vous qui allez étudier le projet de loi C-70 et l'améliorer, de tirer parti de cette expérience en faisant des comparaisons.

De façon générale, un comité ne serait pas tout à fait d'accord pour dire que c'est nouveau pour le Canada. Nous avons constaté que ce n'est pas nouveau, que le Canada est au courant de cela depuis des décennies. Au comité, nous estimons qu'il est maintenant temps d'agir assez rapidement pour rattraper les autres pays.

Quant à la question qui porte précisément sur la possibilité d'offrir des séances d'information aux parlementaires, nous soulevons cette possibilité depuis cinq ans. L'examen réitère que nous avons soumis la proposition au premier ministre et au centre du gouvernement à plusieurs reprises.

Nous avons demandé que les parlementaires soient informés immédiatement après leur assermentation et régulièrement par la suite afin qu'ils comprennent ce qu'est l'ingérence étrangère.

Foreign interference is not foreign influence, for example. There are covert and other implications with respect to foreign interference. What is a co-optee? What is a representative or somebody representing a maligned state actor on Canadian soil? How do you protect yourself? What questions might you ask? What about your staff?

All that being said, one of the points we want to make early on through our appearance this evening is this: There is a rightful focus on Parliament and parliamentarians, but it's extremely important for all of you to understand this review transcends Parliament, not just Parliament at the federal level, but provincial and municipal governments. This is a societal problem and challenge.

We have seen information that led us to write about the situation in the media business, our community associations and boardrooms. This is something which is omnipresent in Canada now.

With respect to parliamentarians, absolutely, we go back at it again in this review, calling on the government to brief parliamentarians. We note the Minister of Public Safety is taking some steps in this regard.

If this briefing were combined with new ethical provisions at the House and Senate level, that would go some distance in ensuring that all parliamentarians are fully aware of the risks.

Hon. Senator Frances Lankin, P.C., Senator, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians: Thank you. May I add that, of course, both chambers control their own processes around these things.

I have asked — since the 2018 report on foreign interference — for appropriate briefings of all new senators through Senate security. I have raised the issue with the Black Rod, to raise it on my behalf.

If any of you are on the CIBA committee, I would ask you, please, to consider raising it there. These briefings, and not just by our own security protective services, by CSIS and other agencies, I think is critical to senators and, in general, parliamentarians being able to do their work with their eyes wide open.

Senator Boehm: I would add staff to that as well. Thank you, chair.

Senator Kutcher: Thank you for being here and for the excellent work you are doing, not just this last report but all the work you have done, and reminding us about the propensity for

Ainsi, l'ingérence étrangère n'est pas une influence étrangère. Elle a des ramifications secrètes et d'autres incidences. Qu'est-ce qu'un coopté? Qu'est-ce qu'un représentant, ou une personne qui représente un État mal famé en sol canadien? Comment se protéger? Quelles questions lui poser? Et votre personnel?

Cela dit, nous tenons dès le début de notre comparution à souligner qu'il est légitime de viser le Parlement et les parlementaires ce soir. Toutefois, il est extrêmement important que vous compreniez tous que cela transcende le Parlement, non seulement le Parlement fédéral, mais les gouvernements provinciaux et municipaux. C'est un problème et un défi qui menacent toute la société.

Certains renseignements nous ont amenés à signaler cette situation dans le monde des médias, dans nos associations communautaires et dans nos conseils d'administration. À l'heure actuelle, l'ingérence étrangère est omniprésente au Canada.

Quant aux parlementaires, nous y revenons encore une fois dans le cadre de cet examen en demandant au gouvernement de les informer. Nous avons constaté que le ministre de la Sécurité publique prend déjà des mesures à cet égard.

Si cette séance d'information s'accompagnait de nouvelles dispositions en matière d'éthique à la Chambre et au Sénat, cela contribuerait à sensibiliser pleinement tous les parlementaires à ces risques.

L'hon. sénatrice Frances Lankin, c.p., membre du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement : Merci. Permettez-moi d'ajouter qu'évidemment, les deux Chambres établissent leurs propres processus à cet égard.

Depuis la publication du rapport de 2018 sur l'ingérence étrangère, j'ai demandé que le Service de sécurité du Sénat organise pour tous les nouveaux sénateurs les séances d'information qui conviennent. J'ai demandé à l'huissier du bâton noir de soulever cette question en mon nom.

Si l'un d'entre vous siège au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, CIBA, je vous prierais de soulever cette question à ce comité. Ces séances d'information — et je ne parle pas seulement de celles de nos propres services de sécurité, du SCRS et d'autres organismes —, sont essentielles pour que les sénateurs et, en fait, tous les parlementaires, puissent faire leur travail tout en se tenant aux aguets.

Le sénateur Boehm : J'ajouterais le personnel aussi. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Kutcher : Je vous remercie d'être venu. Merci pour l'excellent travail que vous faites. Je ne parle pas seulement de ce dernier rapport, mais de tout le travail que vous avez

Canadians not being fully aware of the activities of malevolent state actors and their ability to cause harm. This is not the Gouzenko Affair all over again, but it bears the same concerns.

In your last two reports, you have made numerous recommendations that could have been addressed in this bill. Mr. McGuinty, you commented on a couple of them. Which of the NSICOP recommendations that could have been added to Bill C-70, yet were not added, but which you think should be added? That's the first question.

The second question: In your report you spent quite a bit of time raising concerns about the fact that the RCMP doesn't have the capacity to address many of the emerging threat environments. Could say more about what would be necessary there?

Mr. McGuinty: Please forgive me because I can't remember exactly what we said about the RCMP in this review. I know what we said in the last review that we did on the federal policing mandate of the RCMP, in which we pointed out to the hundreds and hundreds of officers that are lacking now to deal with the federal policing mandate challenges that the RCMP is struggling with. I think we saw a bit more from the Auditor General last week as well on that front.

There are two suites of things I think that we have to decouple in terms of what we said about in the review that applied to Bill C-70. The first are actual legislative recommendations. The majority of what we have put forward here in terms of legislative calls for action find themselves in Bill C-70, almost entirely or partly there. Then there are a series of recommendations that are not specifically legislative in nature. The ones that are specifically legislative — what we would call recommendation 1 in our review of four or five bullet points — we find that most of those are captured, but we would say this: We recommend the government define foreign interference in Canadian law to ensure a common understanding of what the threat actually looks like. This was not included in Bill C-70.

That would be very important because at this stage we can't seem to find a foreign interference definition that transcends all different actors. For example, if you were to ask the police chief in Halifax what foreign interference was, you would be hard-pressed to get a clear answer. If you were to ask one department over another, or one official over another, what foreign interference looked like, they would take you to a CSIS definition, but you would probably find confusion and misunderstanding. There was one area in which we thought it would be important. That modern definition would be very important to migrate into Bill C-70.

accompli. Merci de nous rappeler la tendance qu'ont les Canadiens à ne pas être pleinement conscients des activités des acteurs malveillants d'États étrangers et de leur capacité de causer du tort. Nous ne nous retrouvons pas face à une nouvelle affaire Gouzenko, mais la situation actuelle soulève les mêmes préoccupations.

Dans vos deux derniers rapports, vous présentez de nombreuses recommandations dont on aurait pu tenir compte en élaborant ce projet de loi. Monsieur McGuinty, vous nous en avez présenté quelques-unes. Quelles recommandations du comité des parlementaires auraient pu être ajoutées au projet de loi C-70 et ne l'ont pas été? C'est ma première question.

Deuxièmement, dans votre rapport, vous soulevez de nombreuses préoccupations au sujet du fait que la GRC n'a pas la capacité de faire face à un grand nombre de menaces émergentes. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce que nous pourrions faire pour y remédier?

M. McGuinty : Veuillez m'excuser, je ne me souviens pas exactement de ce que nous avons dit au sujet de la GRC dans le cadre de cet examen. Je sais ce que nous avons dit lors du dernier examen sur le mandat de police fédérale de la GRC. Je me souviens que nous avons souligné qu'il lui faudrait des centaines et des centaines d'agents de plus pour relever les défis de police fédérale auxquels elle fait face. Je crois que la vérificatrice générale nous en a parlé un peu plus la semaine dernière.

Il faut distinguer les deux séries de recommandations présentées dans le cadre de l'examen du projet de loi C-70. La première est celle des recommandations législatives. La majorité des appels à l'action que nous avons présentés ici se retrouvent dans le projet de loi C-70, presque en totalité ou en partie. Il y a ensuite une série de recommandations qui ne sont pas de nature législative. Celles qui sont législatives — ce que nous appellerions la recommandation 1 parmi les quatre ou cinq autres — sont incluses, pour la plupart. Nous recommandons toutefois que le gouvernement définisse le terme d'ingérence étrangère dans le droit canadien afin que tout le monde comprenne bien la menace qu'elle pose. Cela n'a pas été inclus dans le projet de loi C-70.

Cette définition serait très importante, parce qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas de définition qui englobe les divers acteurs. Par exemple, si vous demandiez au chef de police de Halifax ce qu'est l'ingérence étrangère, vous auriez de la difficulté à obtenir une réponse claire. Si vous demandiez à un ministère plutôt qu'à un autre, ou à un fonctionnaire plutôt qu'à un autre, à quoi ressemble l'ingérence étrangère, ils vous donneraient une définition du Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, mais vous constateriez probablement une certaine confusion, car ils la comprennent mal. C'est un domaine dans lequel nous pensions qu'elle serait importante. Il serait crucial d'intégrer cette définition moderne au projet de loi C-70.

Some of the others that are not legislative in nature haven't found their way into the bill. Those are some of the things I talked about like the role of the Ethics Commissioner. We think that's important. Every year — I'm not sure about the Senate — members of Parliament have to fill in about a 20-page summary of disclosure documents. I went through it again — painfully — a couple of weeks ago. I didn't see a single reference to foreign interference. I wasn't asked to attest to any overt efforts to cultivate a relationship with me. I wasn't asked anything. I didn't have any place to disclose concerns. I dare say that if I were to pick up the phone and call one of the officers at the Ethics Commissioner's office to say, "I think I have a foreign interference concern, can you help me," I don't think we're going to get any information that would be helpful.

Those are some of the things that we called for, that didn't find their way into the bill. Am I missing anything?

Senator Lankin: Yes. A couple of things. If you ask what is not in there, I'm going to refer to our recommendations. Recommendation 1 is the legislative actions, and as the chair indicated, we still require definition of foreign interference.

The engagement of political parties to look at the nomination process and determine whether the political parties are in agreement that it should come under the framework of Canada Elections Act. That's a process that can be begun by any political party, but all of them need to be participants in that.

The chair just mentioned the ethics commissioners in both chambers. Some of the things are not legislative. So, ensuring that the roles, mandates and accountability of the National Security Council and supporting governance mandate structures, that's something that has begun to be addressed. There continues to be work needed there, at least from the review period that we looked at. I can only speak from what is in our review.

Some things are just a matter of calling on the government to do it. They should immediately implement a report annually on briefings of parliamentarians on the threat of foreign interference. It's just an accountability mechanism. Those things aren't in the bill, but they are not appropriately centred within a legislative response.

Senator Kutcher: You would actually recommend a definition of foreign interference?

Mr. McGuinty: Yes.

Certaines autres recommandations qui ne sont pas de nature législative n'ont pas été intégrées dans le projet de loi. Il s'agit de certaines des choses dont j'ai parlé, comme le rôle du commissaire à l'éthique. À notre avis, il est important. Chaque année — je ne sais pas si cela se fait au Sénat —, les députés doivent remplir un résumé d'une vingtaine de pages sur leurs documents de divulgation. Je l'ai passé en revue — c'était pénible — il y a quelques semaines. Je n'y ai pas vu une seule référence à l'ingérence étrangère. On n'y demande pas aux députés si quelqu'un semble faire des efforts manifestes pour cultiver une relation avec eux. Ce résumé ne m'a rien demandé. Il ne m'offrait nulle part d'inscrire mes préoccupations. J'ose même dire que si je prenais le téléphone et que j'appelais un des agents du Commissariat à l'éthique pour lui dire : « Je crois que j'ai un problème d'ingérence étrangère, pouvez-vous m'aider? », il serait incapable de me donner des renseignements utiles.

Ce sont là certains de nos appels à l'action qui ne se trouvent pas dans le projet de loi. Ai-je oublié quelque chose?

La sénatrice Lankin : Oui. Deux ou trois choses. Si vous me demandez ce qu'il ne contient pas, je vais citer nos recommandations. La recommandation 1 porte sur les mesures législatives et, comme notre président l'a indiqué, nous n'avons toujours pas de définition de l'ingérence étrangère.

Les partis politiques promettent d'examiner le processus de mise en candidature et de décider s'il devrait s'insérer dans le cadre de la Loi électorale du Canada. N'importe lequel d'entre eux peut lancer ce processus, mais il faut que tous y participent.

Notre président vient de mentionner les commissaires à l'éthique des deux Chambres. Certaines mesures ne sont pas législatives. Par conséquent, nous avons commencé à nous pencher sur les rôles, les mandats et la reddition de comptes du Conseil de la sécurité nationale et sur les structures de gouvernance qui s'y rapportent. Nous avons encore beaucoup de travail à faire, du moins pour la période que nous examinons. Je ne peux vous mentionner que ce qui se trouve dans le cadre de notre examen.

Dans certains cas, il s'agit simplement de demander au gouvernement de le faire. Il devrait sans tarder exiger la production d'un rapport annuel sur les menaces d'ingérence étrangère signalées par les parlementaires. Ce n'est qu'un mécanisme de reddition de comptes. Ces éléments ne figurent pas dans le projet de loi, mais ils ne sont pas adéquatement centrés dans une intervention législative.

Le sénateur Kutcher : Vous recommanderiez que l'on établisse une définition de l'ingérence étrangère?

M. McGuinty : Oui.

Alex Ruff, Member of Parliament, Bruce-Grey-Owen Sound, Member, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians: I wanted to go further about what the RCMP and the police jurisdiction are lacking. This gets to the crux of the challenge. We laid out in the report in paragraph 153, which addresses the sensitive intelligence and evidence conundrum. How do you protect our sources or techniques that the security apparatus utilizes, our relationships with our foreign partners and our allies if that's where some of this information is coming from? Ultimately, I would remind all parliamentarians and anybody that is impacted, we conclude in paragraph 164 that some of these actions on which we're reporting may be illegal, but they are unlikely to lead to criminal charges, only to Canada's failure to address the longstanding issue of protecting classified information and methods in the judicial processes.

Bill C-70 tackles the first part of how to share the information. In my understanding of the bill in its current form, I don't believe it tackles how you deal with that second aspect that even if that information now gets to our law enforcement, whether or not it is going to be able to do that. That's something I encourage this committee and all committees studying the bill to continue to look into.

Senator Yussuff: Thank you all for being here. Thank you for all of your hard work.

Mr. McGuinty, let me come back to you. I'll use your own quote: "It's a good start." That's not exactly a resounding cheer about the direction in which we are going. I appreciate your cautionary advice to us.

Given the diversity of our country — and we wouldn't have expected this, but this is the reality today — we are now subject to foreign intimidation to a large extent. In terms of the context in which we examine this in a way that doesn't perpetuate racism or stereotypes about these communities, do you think there is a deep appreciation of how we need to address this in a way that gives confidence to these communities, but equally to the security apparatus and how we go about doing the job? Does it create more harm while at the same time protecting the country's security as we go forward?

Mr. McGuinty: That's an incredibly important question. It is one that we struggled with, and one that we looked at very closely, which is why on page 13 of the English version of the review, there is a separate box that discusses in detail the notion of transnational repression. We found it warranted individual treatment. In it, we try to define what it is and how it is performed. We use a couple of cases to talk about exertion of control of an ethnic cultural community. We also wanted to debunk some commentary. For example, we worked directly on the question of what are called "police stations" in a number of urban centres in Canada. We defined that for Canadians to have a better idea what they are and what they are not. What they

Alex Ruff, membre du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement : Je voudrais discuter plus en détail de ce qui manque à la GRC et à la police. Cela va au cœur du problème. Le paragraphe 153 du rapport aborde le problème du renseignement de nature délicate et de la preuve. Comment protéger nos sources et les techniques que l'appareil de sécurité utilise, nos relations avec nos partenaires étrangers et avec nos alliés si c'est de là que vient une partie de cette information? En fin de compte, je rappelle à tous les parlementaires et à toutes les personnes concernées que nous concluons, au paragraphe 164, que certaines des actions que nous signalons sont peut-être illégales, mais qu'il est peu probable qu'elles donnent lieu à des accusations criminelles. Le Canada n'a toujours pas réglé son problème de longue date sur la protection des renseignements classifiés et des méthodes utilisées dans les processus judiciaires.

Le projet de loi C-70 s'attaque à la première partie de la façon de communiquer l'information. Si je comprends bien, dans sa forme actuelle, il ne tient pas compte de la façon de traiter le deuxième aspect, l'information transmise à nos organismes d'application de la loi, qu'ils puissent ou non s'en occuper. J'encourage le comité et tous les comités qui étudient ce projet de loi à continuer d'examiner ce problème.

Le sénateur Yussuff : Merci à tous d'être venus. Je vous remercie tous de travailler avec tant d'acharnement.

Monsieur McGuinty, je vais revenir à vous. Vous avez dit que c'est un bon début. Ce n'est pas une louange retentissante de la direction dans laquelle nous travaillons. Je vous remercie de nous mettre en garde.

Compte tenu de la diversité de notre pays, nous sommes maintenant victimes d'une forte intimidation étrangère. Nous ne nous y attendions pas, mais c'est la réalité actuelle. En examinant cela dans le contexte du racisme et des stéréotypes de ces communautés, pensez-vous que les gens comprennent bien que nous devons aborder ce problème de manière à maintenir la confiance de ces communautés tout en protégeant notre appareil de sécurité et nos méthodes de travail? Est-ce que cela cause plus de torts, tout en protégeant la sécurité future de notre pays?

M. McGuinty : C'est une question extrêmement importante. Elle nous a donné bien du fil à retordre, et nous l'avons examinée de très près. C'est pourquoi, à la page 15 du rapport, vous trouverez un encadré présentant en détail la notion de répression transnationale. Nous avons jugé qu'elle méritait que nous la traitions séparément. Nous essayons de la définir et d'en comprendre le fonctionnement. Nous citons quelques cas pour expliquer la façon de contrôler une communauté culturelle ethnique. Nous voulions aussi réfuter certains commentaires. Par exemple, nous avons travaillé directement sur la question de ce qu'on appelle les « postes de police » situés dans plusieurs centres urbains au Canada. Nous avons défini cela pour que les

seem to be all about and what they do. Where are they located? What does CSIS assess they do? What did the United States do about these so-called police stations? What is the RCMP doing about them now?

This question of getting this balance right is extraordinarily important. One of the benefits of a Canadian context for this balance, Senator, which goes back to something Senator Boehm raised a minute ago, comparatively, Canada has a Charter of Rights and Freedoms. Other jurisdictions don't. So, when we look for bespoke legislation, custom-tailored legislation for the Canadian context, it's a smaller needle to thread because we have cherished rights, freedoms and protections that we all want to see upheld. This question of transnational repression is a new normal. It's here. It's arrived. We have seen it. We have defined it. It's something we hope Bill C-70 will be able to reflect in whatever changes we make in dealing with foreign interference.

Senator Yussuff: If I may, you found something quite unique in the context of our parliamentary system. We're talking about national security, which should concern everyone of us who are in the parliamentary system whether it's in the House or in the Senate. Yet, for a variety of reasons, we can't seem to come to a common consensus. This should not be a political issue, either in the House or the Senate, as to how we approach it, but more how we collectively work to ensure that we are doing our best to ensure the security of the country is paramount in the work we do as parliamentarians.

So how do we overcome that based on your experience working with your committee where it seems to have a consensus every time you put together a report? What would you share with this committee so we can learn? At the end of the day, in my view, other jurisdictions seem to have done this in a very interesting way, and we are still struggling to get from base one to base two of how we can work better as parliamentarians to achieve this common objective for the greater good of the country.

Mr. McGuinty: I think what allows us at our committee to be able to work this way is what I would define as nobility of purpose. There are just some things that transcend partisanship. I think the committee would obviously agree that national security is one of those things. We might even agree that climate change is another. Certainly, that's my view. Some things ought to be removed from that partisan arena.

I think good faith and goodwill can go a long way in deliberations that are multi-party but also that are driven toward the good. I think there is a consensus now at the parliamentary level, and perhaps even at other orders of government level, and we highlight those in the review as well, that something better has to emerge from this process. Canadians are watching. They

Canadiens se fassent une meilleure idée de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ne sont pas. Ce qu'ils semblent être et ce qu'ils font. Où se trouvent-ils? Qu'est-ce que le SCRS évalue? Qu'ont fait les États-Unis face à ces soi-disant postes de police? Que fait la GRC à leur sujet?

Il est extrêmement important d'établir un juste équilibre. Sénateur, l'un des avantages du contexte canadien pour cet équilibre, qui nous ramène à une question que le sénateur Boehm a soulevée il y a un instant, c'est que le Canada a une Charte des droits et libertés. D'autres gouvernements n'en ont pas. Donc, quand on cherche une loi sur mesure pour le contexte canadien, l'aiguille dans la botte de foin est plus petite, parce que nous devons respecter des droits, des libertés et des protections. La question de la répression transnationale est très nouvelle. Elle est arrivée chez nous. Nous devons y faire face. Nous l'avons définie. Nous espérons que le projet de loi C-70 en tiendra compte pour tous les changements que nous apporterons dans le cadre de la lutte contre l'ingérence étrangère.

Le sénateur Yussuff : Vous avez décelé une chose plutôt unique dans le contexte de notre système parlementaire. Nous parlons de sécurité nationale, ce qui devrait préoccuper tous ceux d'entre nous qui travaillent dans le système parlementaire, que ce soit à la Chambre ou au Sénat. Pourtant, pour diverses raisons, nous ne semblons pas parvenir à un consensus. Nous ne devrions pas considérer cela comme un problème politique, autant à la Chambre qu'au Sénat. Nous devrions y travailler collectivement pour assurer la sécurité du pays. C'est une tâche primordiale de notre rôle de parlementaires.

Alors selon l'expérience que vous avez accumulée dans votre comité, vous qui obtenez un consensus chaque fois que vous produisez un rapport, comment pouvons-nous surmonter cela? Que pouvez-vous enseigner aux membres de notre comité? J'ai remarqué que d'autres gouvernements ont réussi, mais nous avons une peine folle à faire les premiers pas. Comment nous, les parlementaires, pourrions-nous collaborer pour atteindre cet objectif commun dans l'intérêt supérieur de notre pays?

M. McGuinty : Je crois que notre comité réussit très bien parce que son travail se fonde avant tout sur ce que j'appellerais la noblesse d'intention. Certains enjeux transcendent la partisanerie. Je crois que vous serez d'accord avec moi, la sécurité nationale en est un. Nous pourrions même nous entendre sur le fait que les changements climatiques en représentent un autre. C'est tout au moins ce que je pense. Certains enjeux ne devraient jamais se trouver dans l'arène partisane.

Je crois qu'au niveau parlementaire, et même dans d'autres ordres gouvernementaux, tout le monde pense que ce processus devrait produire de meilleurs résultats. D'ailleurs, nous soulignons cela dans notre rapport. Les Canadiens nous regardent. Ils sont très inquiets. Nous estimons que notre comité doit aussi assumer un rôle de sensibilisation et d'éducation pour

are very concerned. One of the things that we do at the committee is we feel we have an outreach and educative role to expose Canadians to some of the challenges. But we're very encouraged, at the same time, with Bill C-70. We spent a lot of time in this review highlighting what the government has done in the review period.

We are also very clear about our assessment of what they have done, but there have been steps taken. Bodies like NSICOP have been created; like NSIRA; like the Critical Election Incident Public Protocol, which didn't exist seven years ago; like the Security and Intelligence Threats to Elections Task Force, or the SITE Task Force, which didn't exist; and other measures that are moving forward. But there is room for improvement. I'm always reminded of the old maxim from negotiation: when your negotiator comes to you and says, "I just can't get any more; we're at the end of the rope; we just can't make any more progress" — and I know I'm talking to someone who knows a little bit about negotiations. The golden rule in negotiation, when your chief negotiator tells you that is simple: you change negotiators and start again until you get it right. So I think my colleague Alex Ruff can also add to that, and maybe both colleagues.

Mr. Ruff: Just quickly, your question is how we, as parliamentarians, can up our game on this. Recommendation 6, immediately start the briefings and annually report on it so we know who has been briefed and who hasn't been briefed, and if you haven't bothered getting briefed. It's a way to hold people accountable.

The second thing, every single parliamentarian, in fact, I would encourage every single Canadian, read this report from start to finish. Maybe read it once every year, because there's something in there that gets the message across. I think that's the value. It's not about us that helped author it. It's the fact is that this is an issue that needs to be resolved, and you want to tone down the partisanship and up our game on national security intelligence. We all need to do a better job of educating ourselves on what the threats are, what the vulnerabilities are and how we deal with it going forward.

Senator Lankin: Very quickly, it's something that one could lie awake at night thinking about. I agree with everything that Mr. Ruff said. What I would add is that I understand that in the first blush of reading this report and its contents, a bit of a shock value has taken place. And the response has primarily been, thus far, from inside both chambers of Parliament, a focus on parliamentarians — who, what, when, where.

I really need us as parliamentarians to look broader in our responsibility to Canadians. These are academics who are being interfered with; research projects; corporation decisions, community organizations; ethnocultural communities; the media

exposer les Canadiens à certains de ces défis. Le projet de loi C-70 nous encourage beaucoup, cependant. Dans le cadre de cet examen, nous avons très souvent souligné ce que le gouvernement a accompli au cours de la période que nous examinons.

Notre évaluation de ce que le gouvernement a accompli est très claire. Il a toutefois lancé certaines mesures. Il a créé des organismes comme le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, comme l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement et comme le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, qui n'existait pas il y a sept ans. Il a aussi créé le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement, qui n'existait pas non plus, et il a lancé d'autres mesures qui sont en cours. Mais il y a place à l'amélioration. Cela me rappelle toujours la vieille maxime de la négociation. Quand le négociateur jure qu'il est au bout du rouleau et qu'il ne peut plus rien obtenir, on applique la règle d'or, qui est toute simple : on change de négociateur et l'on repart jusqu'à ce qu'on obtienne ce qu'on veut. Je pense donc que mon collègue Alex Ruff aura quelque chose à ajouter, et peut-être mes deux autres collègues aussi.

M. Ruff : Très rapidement, vous demandez comment nous, les parlementaires, pouvons améliorer les choses à cet égard. Recommandation 6 : organiser sans tarder des séances d'information et en faire rapport annuellement afin que nous sachions qui a été informé, qui ne l'a pas été et qui ne s'est pas donné la peine de s'informer. Voilà comment on tient les gens responsables.

Deuxièmement, j'encourage tous les parlementaires et, en fait, tous les Canadiens, à lire ce rapport du début à la fin. On devrait même peut-être le relire chaque année, parce que son message est puissant. Sa valeur ne réside pas dans le fait que nous en sommes les auteurs, mais dans le fait qu'il faut absolument régler ce problème. Il faut s'écarter de la partisanerie et se concentrer sur le renseignement de sécurité nationale. Nous devons tous nous renseigner sur les menaces, les vulnérabilités et la façon de les contrer.

La sénatrice Lankin : Très brièvement, c'est une question qui nous tient éveillés la nuit. Je suis d'accord avec tout ce que M. Ruff a dit. Je crois comprendre qu'à première vue, le contenu de ce rapport a secoué les gens. Jusqu'à maintenant, dans les deux Chambres, on a mis l'accent sur les parlementaires — qui, quoi, quand et où.

Je voudrais vraiment que les parlementaires envisagent leur responsabilité envers les Canadiens de façon plus globale. Ces acteurs étrangers s'en prennent à des universitaires, à des projets de recherche, à des décisions d'entreprises, à des organismes

themselves, who haven't reported on the fact that they are also subject to foreign interference. These bigger issues should be a uniting force for all of us to get outside of the inside baseball that has been going on in the last week, I say with respect and I understand it. But there's a broader horizon here. Let's lift our eyes up and let's get focused on how this is touching every part of Canadian society, and we need to get ahead of it.

Senator Housakos: Thank you, colleagues, for being with us today. The truth of the matter is that Parliament has failed Canadians, and thus far what we have heard from witnesses we have failed Canadians on all sides here. The truth of the matter is that while our Five Eyes allies around the world have passed legislation years ago, have put into place mechanisms and given tools to their law enforcement to deal with this — and in many instances our Five Eyes allies have charged people. There are people before the courts; there are people in jail.

Here in Canada, we're having discussions about what the definition of foreign interference is. That's a problem. And yes, this is a good bill and it's a good step forward, but the truth of the matter is there was something called Bill C-51 in 2015, the national security act that was passed. The first thing that the current government did with Bill C-59 was to repeal and revamp it, to take teeth away from it.

We have had MPs calling for legislation as far back as 2019 for a similar foreign registry act. We dragged our feet. There's a bill in the Senate, Bill S-237, that has been sitting there adjourned for three years, very similar to Bill C-70. None of my colleagues around the table wanted to speak to it.

These are serious concerns and questions, and you're right, Senator Lankin, this isn't a partisan issue, but we have done nothing in order to address a very serious issue. And the question is: Why has it taken so long and why is it that we're allowing in our country for all roads in terms of national security, to lead to the Prime Minister's Office and he decides what is made public and what isn't, and he decides when it is?

NSICOP is a parliamentary body that is shrouded in secrecy at every step, and the answer is always, "We're dealing with sensitive national security issues." But you know what Canadians want to know: how are we dealing with them and where is the accountability?

So when our colleagues are being named, they are not being named because of anything we did in Parliament. It's because some public servants at CSIS got tired of the inertia and leaked this information. It's the only reason we're having this debate. So the question I have, because you have been dealing with this,

communautaires, à des communautés ethnoculturelles et même aux médias, qui n'ont jamais signalé qu'ils étaient eux aussi victimes d'ingérence étrangère. Ces graves enjeux devraient constituer une force qui nous unit. Ils devraient nous inciter à sortir du match de baseball interne qui a fait rage la semaine dernière — je le dis respectueusement, je comprends tout à fait. Mais l'horizon est bien plus étendu. Levons les yeux et concentrons-nous sur ce problème qui touche tous les secteurs de la société canadienne. Hâtons-nous de le résoudre.

Le sénateur Housakos : Merci, chers collègues, d'être venus aujourd'hui. Il faut bien reconnaître que le Parlement a laissé tomber les Canadiens. Les témoins que nous avons entendus nous ont dit que nous avons laissé tomber les Canadiens dans tous les aspects de ce problème. Il faut reconnaître que nos alliés du Groupe des cinq ont adopté des lois il y a des années, qu'ils ont mis en place des mécanismes et donné des outils à leurs organismes d'application de la loi pour faire face à cette situation et que même, dans bien des cas, ils ont porté des accusations. Il y a des gens devant les tribunaux et il y a des gens en prison.

Ici, au Canada, nous discutons de la définition de l'ingérence étrangère. C'est un problème. Et oui, ce bon projet de loi fait un pas dans la bonne direction. Reconnaissons toutefois que nous avons adopté le projet de loi C-51 en 2015, la Loi sur la sécurité nationale. La première chose que le gouvernement actuel a faite avec le projet de loi C-59 a été de l'abroger et de le remanier, de lui enlever du mordant.

Déjà en 2019, des députés réclamaient une loi sur le registre des étrangers. Nous avons traîné les pieds. Il y a un projet de loi au Sénat, le projet de loi S-237, qui est ajourné depuis trois ans. Il est très semblable au projet de loi C-70. Aucun de mes collègues autour de la table ne voulait en parler.

Ces préoccupations sont très graves. Vous avez raison, sénatrice Lankin, cet enjeu est figé dans la partisanerie, et nous n'avons rien fait pour régler ce terrible problème. Alors voici ma question : pourquoi cela traîne-t-il depuis si longtemps? Pourquoi autorisons-nous, dans notre pays, que toutes les routes en matière de sécurité nationale mènent au Cabinet du premier ministre pour qu'il décide de ce qui sera rendu public et de ce qui ne le sera pas, et quand?

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement est un organisme parlementaire entouré de secret à chaque étape. On nous répond toujours : « Nous traitons de questions de sécurité nationale de nature délicate ». Mais les Canadiens veulent savoir comment nous abordons ces questions et qui en est responsable.

Donc, quand le nom de nos collègues a été divulgué, il ne l'a pas été à cause de ce que nous avons fait au Parlement. Il l'a été parce que certains fonctionnaires du Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, lassés de cette inertie, ont divulgué cette information. C'est la seule raison pour laquelle

what do we need to change in our parliamentary structure so we can have more transparency and more accountability?

Mr. McGuinty: Thank you, senator. A couple of things. The committee was very clear in calling out the government for a slow reaction to a lot of these issues. Paragraph 175:

The slow response to a known threat was a serious failure and one from which Canada may feel the consequences for years to come.

Like every word, sentence and paragraph in this review, those are deliberately chosen words.

We talk about the need to act now. We talk about the need to act swiftly. We talk about delays. We talk about the government being slow to do; slow in terms of different delays.

It's important for Canadians maybe to come up to speed — even parliamentarians to start coming up to speed more with the notion of classified information, intelligence, how it doesn't always amount to evidence. There's truth to that.

This conundrum of moving intelligence into the light of day and criminal justice proceedings — not easy. As I said earlier, this is something — I'm not here as an apologist for any government. Mark my words, I'm just not. We are not here for this purpose. But I remember 20 years ago when I was first elected, the discussion about creating an NSICOP-like structure. First it was Mr. Easter; then it was Mr. Martin; then it was Joyce Murray, my colleague; and finally it was Mr. Trudeau who in third-party status said, "We need some kind of mechanism like NSICOP to be able to deal with this."

I remember going to Prime Minister Harper and asking him if he would not consider. At that time, he was not open to it at that stage. Perhaps he would be today. I suspect he would be.

I don't think it's a question of blame here. I think it's a question of all of us coming together now to act quickly and swiftly. Bill C-70 is a wonderful first start. It's capable of improvement. Counting on you good folks to make it better. That would be my initial reaction to the timing.

For clarification of the record, I think you alluded to the question of redactions. I want to break this to everybody: The Prime Minister doesn't sit at a table with a black marker and stroke off parts of the review. This is all conducted technically through four established clear criteria in the law that creates

nous en débattons aujourd'hui. Alors puisque vous vous êtes penchés sur cette question, que devrions-nous changer dans notre structure parlementaire pour accroître la transparence et la reddition de comptes?

M. McGuinty : Merci, sénateur. Deux ou trois choses. Le comité a très clairement critiqué le gouvernement pour ses réponses tardives à un grand nombre de ces problèmes. Paragraphe 175 :

La réponse tardive à une menace connue représente une grave lacune, qui pourrait entraîner des conséquences pour le Canada pendant de nombreuses années.

Comme chaque mot, chaque phrase et chaque paragraphe de ce rapport, ces mots ont été délibérément choisis.

Nous parlons de la nécessité d'agir sans tarder. Nous parlons de la nécessité d'agir promptement. Nous parlons de retards. Nous soulignons que le gouvernement est lent à agir et qu'il a accusé divers retards.

Il est peut-être important que les Canadiens — même les parlementaires — se tiennent au courant de la notion de renseignements classifiés, de renseignement, du fait que ce ne sont pas toujours des preuves. C'est vrai.

Cette énigme de divulguer le renseignement aux fins des procédures de justice pénale — elle n'est pas facile à élucider. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une chose... je ne suis pas ici pour défendre un gouvernement. Je vous assure que ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas ici pour cela. Toutefois, je me souviens qu'il y a 20 ans, quand j'ai été élu pour la première fois, nous parlions de créer une structure semblable à celle du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. D'abord M. Easter, puis M. Martin, puis Mme Joyce Murray, ma collègue, et enfin M. Trudeau, qui était un tiers parti à l'époque, ont dit : « Il nous faut un mécanisme comme le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement pour régler ce problème ».

Je me souviens d'être allé voir le premier ministre Harper et de lui avoir demandé s'il envisagerait cela. À ce moment-là, il ne pensait pas que ce serait nécessaire. Il le penserait probablement nécessaire aujourd'hui. J'imagine qu'il le penserait nécessaire.

Nous ne voulons pas porter jugement. Je pense qu'il faut que nous unissions nos efforts pour agir promptement. Le projet de loi C-70 est un excellent début. Il est possible de l'améliorer. Nous comptons sur vous pour l'améliorer. À mon avis, c'est la première chose à faire.

Comme je crois que vous avez fait allusion au caviardage, je tiens à préciser, aux fins du compte rendu, que le premier ministre ne s'assoit pas à une table avec un marqueur noir pour éliminer des sections de nos rapports. Tout cela se fait techniquement selon quatre critères établis clairement dans la loi

NSICOP. The government can only redact for certain purposes. It is predicated on section 38 of the Canada Evidence Act, and there are teams of experts in the federal government who do this.

We have been through this 13 separate times, so we have a good idea of how it works. It is predicated on removing material that would be deemed to be injurious, but on four specific grounds. It's not something that is either random or simply politicized. Frances Lankin and I can tell you — having been at NSICOP since the beginning — that we cannot remember an instance where the government has tried, in any way, shape or form, to politicize the work — certainly the written review work of the committee. Senator Lankin?

Senator Lankin: Yes. It is important for us all to keep that in mind because a lot of assertions and allegations are being made about this that has inadvertently misled the public about the process. Things are redacted on the grounds that are contained in legislation. The services in the security intelligence community, the committees — whether it be NSIRA or NSICOP — are bound by those provisions.

I think people have talked a lot — and, Senator Housakos, you talked about this — about lack of prosecutions. Sometimes people roll their eyes a bit, but the intelligence-to-evidence challenge is a real one, and it's different than in other countries. I think most of us cherish a Charter of Rights and Freedoms which protects individual citizens. Its interaction with the courts of law and how evidence is disclosed to the accused, et cetera, are all important aspects of this. Furthermore, not betraying sources and tradecraft are important concepts for us to understand with respect to what's injurious to our country's interests.

Before coming to this chamber, I was on the Security Intelligence Review Committee, the predecessor to NSIRA, and we raised a number of these issues at that time. This is a long time coming, but when things arrive, sometimes there's a moment and an opportunity. That's why I now make a plea to step up and above and find a way to move this forward. It's not just about moving it quickly and urgently. These things are all urgent. It is about doing the work to review and understand: Does this bill get it right?

The chair has alluded to this, but, as a review body, unlike our committee counterparts in Australia, we are not a legislative committee that reviews legislation. We will make recommendations, but it's up to the government and Parliament to determine if the provisions, as set out in any proposed bill, are appropriate or going to do the job.

Mr. McGuinty: If I could, Senator Housakos, I want to come back to the question of leaks. You are right. We stipulated about it clearly in paragraphs 165 and 166. First, we completely decry the notion of leaks. This is not whistle blowing. This is an illegal

sur le comité des parlementaires. Le gouvernement ne peut censurer qu'à des fins particulières. Le caviardage est décrit dans l'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada, et le gouvernement fédéral a des équipes d'experts qui s'en chargent.

Nous avons vécu cela à 13 reprises, alors nous avons une bonne idée de la façon dont cela fonctionne. Il s'agit de retirer du libellé jugé préjudiciable, mais pour quatre motifs précis. Ces motifs ne sont ni aléatoires ni politisés. Mme Frances Lankin et moi pouvons vous assurer — puisque je siège au comité des parlementaires depuis sa création — que nous ne nous souvenons pas d'un cas où le gouvernement ait tenté, de quelque façon que ce soit, de politiser l'examen des rapports écrits du comité. Sénatrice Lankin?

La sénatrice Lankin : Oui. Il est important de garder cela à l'esprit, parce que de nombreuses affirmations et allégations au sujet de ce processus ont incité le public à mal comprendre. Les sections sont caviardées pour les motifs énoncés dans la loi. Les services de renseignement de sécurité, les comités — autant l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement que le comité des parlementaires — sont tenus de respecter ces dispositions.

Je pense que les gens ont beaucoup parlé — vous l'avez aussi mentionnée, sénateur Housakos — de l'absence de poursuites. Parfois, les gens roulent les yeux d'indignation, mais le défi du renseignement à la preuve est réel et il est différent de ce qui se passe dans d'autres pays. Je pense que la plupart d'entre nous chérissons la Charte des droits et libertés qui protège nos citoyens. Son interaction avec les tribunaux et la façon dont la preuve est divulguée à l'accusé, entre autres choses, sont tous des aspects importants de ce défi. N'oublions pas non plus ce qui risque de nuire aux intérêts de notre pays. Nous ne pouvons pas trahir nos sources et nos méthodes d'opération.

Avant de venir au Sénat, je siégeais au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le prédécesseur de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement. À l'époque, nous avons discuté d'un certain nombre de ces questions. Ce problème nous nargue depuis longtemps, mais quand enfin il se manifeste, il faut agir. Voilà pourquoi je vous supplie d'agir promptement et de toute urgence. Il faut examiner la situation et bien la comprendre afin de déterminer si ce projet de loi s'y attaque efficacement.

Notre président y a fait allusion. Toutefois, notre organisme d'examen, contrairement à son homologue de l'Australie, n'est pas un comité législatif qui révisé des lois. Nous présentons des recommandations, mais ensuite, le gouvernement et le Parlement doivent déterminer si les dispositions énoncées dans un projet de loi sont adéquates et efficaces.

M. McGuinty : Si vous me le permettez, sénateur Housakos, je vais revenir à la question des fuites. Vous avez raison, et nous avons précisé cela aux paragraphes 165 et 166. Premièrement, nous rejetons complètement la notion de fuite. Ce n'est pas de la

act. You're not a patriot. You're not a whistle-blower. You're actually contravening the law. We talk about that clearly, but we also say that we acknowledged an uncomfortable truth. I will read it:

Prior to the leaks, there was little sense of urgency between elected officials and senior decision-makers to address outstanding gaps to this important and well-documented threat to national security.

The leaks were the principal catalyst. That's unfortunate, but here we are. And so what we're saying now is we're here. This has been out. We don't believe in leaks. We think it's actually quite dangerous for our security and intelligence apparatus and the folks who work there, but you are right to stipulate that this has been something that has catalyzed action and is unfortunate.

Senator Patterson: Thank you very much for this report. I do believe it is absolutely critical for Canadians to have it available to them. Senator Lankin, I agree with you that you need to focus beyond parliamentarians and the processes of Parliament, but we cannot forget that one of the objectives of foreign interference is to undermine confidence in democracies, and to implant their wishes in places where democracies don't wish to have them. I'm going to come back to your comment about holding people accountable within the parliamentary world, within parliamentarians, and even within the Senate under section 48(4) of the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*. The Senate Ethics Officer can — and I'm going to quote this again:

(4) In carrying out an inquiry, the Senate Ethics Officer has the power to send for persons, papers, and records, which powers may be enforced by the Senate acting on the recommendation of the Committee following a request from the Senate Ethics Officer.

I do believe that Canadians want to know and want to have some process shared that people that when you have made allegations of parliamentarians being involved in these activities that they will at least be looked into.

My question to you for both houses is this: Is there a way for Senate ethics or House of Commons ethics to request a copy of the report to quietly look at the behaviour of certain senators or parliamentarians should this be true without exposing them to the public?

Senator Lankin: I could weigh in but do you want to take the first response to that?

Mr. McGuinty: I thought you were going to say that question's so easy even the chair could answer it.

dénonciation. C'est un acte illégal. Ces individus ne sont pas des patriotes. Ils ne sont pas des dénonciateurs. En fait, ils enfreignent la loi. Nous en parlons clairement, tout en ajoutant cependant que nous reconnaissons une vérité qui nous met mal à l'aise. Je vais vous la lire :

Avant les fuites, un faible sentiment d'urgence habitait les élus et les décideurs de haut niveau pour ce qui était de corriger les lacunes non résolues de cette menace importante et bien documentée envers la sécurité nationale.

Les fuites ont agi comme principal élément catalyseur. C'est malheureux, mais voilà où nous en sommes. Les renseignements sont sortis. Nous ne croyons pas aux fuites. Nous pensons qu'elles sont très dangereuses pour notre appareil de sécurité et de renseignement et pour les gens qui y travaillent. Toutefois, vous avez raison de dire qu'elles ont servi d'élément déclencheur, et c'est bien malheureux.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup pour ce rapport. Je crois qu'il est absolument essentiel que les Canadiens puissent y avoir accès. Sénatrice Lankin, je conviens avec vous que nous ne pouvons pas nous en tenir aux parlementaires et aux processus parlementaires. N'oublions pas cependant que l'un des objectifs de l'ingérence étrangère est de miner la confiance envers la démocratie et d'imposer des principes que les démocraties rejettent. Je vais revenir à votre commentaire sur la responsabilisation du monde parlementaire, des parlementaires et même du Sénat, conformément au paragraphe 48(4) du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*. Je vais vous relire ce que le conseiller sénatorial en éthique peut faire :

(4) Dans le cadre de son enquête, le conseiller sénatorial en éthique peut exiger la comparution de personnes et la production de documents, lesquelles mesures peuvent être mises à exécution par le Sénat sur recommandation du Comité à la suite d'une demande à cet effet du conseiller sénatorial en éthique.

Je crois que les Canadiens veulent savoir que si l'on soupçonne que des parlementaires participent à de telles activités, on mènera au moins un examen de cette allégation.

Ma question concerne les deux Chambres. Y a-t-il une façon pour le Sénat ou la Chambre des communes de demander une copie de ce rapport pour examiner discrètement le comportement de certains sénateurs ou parlementaires et, si l'allégation se concrétise, de le faire sans les exposer au public?

La sénatrice Lankin : Je pourrais répondre, mais voulez-vous le faire en premier?

M. McGuinty : Je pensais que vous alliez dire que cette question est tellement facile que même votre président pourrait y répondre.

That's a very difficult question. At NSICOP, we're not seized with the responsibility of the dissemination of information, or what backstops the review. We are not the owners of the intelligence. We are neither the collectors nor the assessors of that intelligence. That's a question I think better put to the government as to whether they are in a position to share. I think you are implying the unredacted version of the report?

Senator Patterson: Potentially, but I would suggest that your committee is the owner of the report.

Mr. McGuinty: Yes. Now I'm really going to turn to the smart person and ask Lisa-Marie Inman to answer. She can tell us more about that.

Lisa-Marie Inman, Executive Director, Secretariat of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians: I think you're right, it's a question typically directed to the government. The committee produces the report, but the committee submits its reports to the Prime Minister and to the concerned ministers per our act.

Senator Patterson: Has the committee recommended to the government that there should be a follow-up of some type to this? Both in your report and in the publicity that's come out, we have talked among ourselves that it may not be a criminal act, but we are self-regulating and this needs to be looked at. Has a recommendation come from the committee that the government should be sharing this in a confidential fashion with the appropriate ethics groups?

Senator Lankin: Recommendation 2 calls on the government to "engage political parties" — so they must be involved as well. We need to talk about both chambers with respect to nominations, which I've already mentioned, and the Canada Elections Act. It continues:

. . . and work with Parliament to determine whether the statute governing the Conflict of Interest and Ethics Commissioner and the Senate Ethics Office be revised to include foreign interference.

That's an important precursor to having the ethics officers in either chamber take action with respect to complaints that may come forward on this basis to be able to determine what access they might have to information. You can see that there are efforts in this bill to allow CSIS to share more information, but I also come back to the point that the chair made and that I believe MP Ruff referred to as well in terms of responsibilities of parliamentarians. You can't be responsible if you haven't been told.

The briefings of parliamentarians upon arrival and on an ongoing regular basis is the wake-up call that I think all of our colleagues will appreciate that with respect to understanding if

Il est très difficile de répondre à cette question. Au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, nous ne sommes pas responsables de la diffusion de l'information ni des mesures de sauvegarde de l'examen. Nous ne sommes pas propriétaires des renseignements. Nous ne sommes ni les collecteurs ni les évaluateurs de ces renseignements. C'est une question qu'il vaudrait mieux poser au gouvernement pour savoir s'il est en mesure de montrer le rapport. Je suppose que vous parlez de la version non censurée du rapport?

La sénatrice Patterson : Peut-être, mais je dirais que votre comité est propriétaire du rapport.

M. McGuinty : Oui. Je vais maintenant demander à la personne très intelligente, Mme Lisa-Marie Inman, de répondre. Elle peut nous en dire plus à ce sujet.

Lisa-Marie Inman, directrice générale, Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement : Je pense que vous avez raison, c'est une question qu'il faudrait normalement poser au gouvernement. Notre comité produit les rapports, mais il les présente au premier ministre et aux ministres concernés, conformément à notre loi.

La sénatrice Patterson : Le comité a-t-il recommandé au gouvernement d'effectuer un suivi quelconque? En discutant de votre rapport et de la publicité qu'il a causée, nous nous sommes dit que ce n'est peut-être pas un acte criminel, mais que nous respectons nos propres règlements et que nous devrions examiner cette question. Votre comité a-t-il recommandé que le gouvernement communique ces renseignements de façon confidentielle aux groupes d'éthique compétents?

La sénatrice Lankin : La recommandation 2 propose que le gouvernement « mobilise les partis politiques » — ils doivent donc participer eux aussi. Nous devons discuter des deux Chambres au sujet des mises en candidature, que j'ai déjà mentionnées, et de la Loi électorale du Canada.

Je poursuis : « et travaille avec le Parlement pour déterminer s'il faut réviser la loi régissant le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et le conseiller sénatorial en éthique afin d'y inclure l'ingérence étrangère ».

C'est un précurseur important qui pourrait autoriser les conseillers en éthique de l'une ou l'autre chambre qui répondent aux plaintes déposées à prendre des mesures pour déterminer l'accès qu'ils pourraient avoir aux renseignements. Ce projet de loi essaie de permettre au Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, de divulguer plus de renseignements. Toutefois, j'en reviens à ce que notre président et M. Ruff ont dit au sujet des responsabilités des parlementaires. Ils ne peuvent pas être tenus responsables s'ils n'ont pas été avertis.

Les séances d'information que les parlementaires recevront régulièrement dès qu'ils seront élus leur ouvriront les yeux. Je crois que tous nos collègues seront heureux de savoir dans

somebody approaches you, should you be suspicious of it? There have been a lot of comments about the words “witting” and “unwitting.” We need to be witting, but we can only be witting if we have been briefed and informed. I think that’s a critical first step which relates, Senator Patterson, to your question about the ethics officers and the committees that serve them.

Senator M. Deacon: Thank you for being here. Thank you for not only this report, but all your reports. They are outstanding whenever we get them, and it is always interesting to see the conversion to action.

I have been thinking about the Foreign Influence Transparency and Accountability Act, or FITAA, and what its intent is. One thing it will do is create a list of entities and individuals that law enforcement will have to monitor, maintain and enforce.

Our earlier witnesses today expressed concerns about resources needed to do this right and do it well. In the sanctions study we did in the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, it was widely said that the sanctions regime was compliance-based, to quote witnesses. There have been so few prosecutions that as a practical matter, the regime depends on entities and individuals being aware of their obligations and acting accordingly. That’s what was said during our conversations.

When I look at FITAA, I worry that we might go down the same road and not allocate the required resources to see it enforced well. Is it your understanding that this list will be compliance-based, and if so, how effective do you think that will be?

Mr. McGuinty: Is it acceptable to say that I have no idea?

Senator M. Deacon: Sure.

Mr. McGuinty: I have no idea. This is not an issue that the committee explored or looked at carefully, but we’re certainly going to take careful note of it.

I’m trying to remember within the 98 pages whether we bore down on that, and I don’t think we have.

Senator Lankin: We did look at other jurisdictions, and I give the caveat again that we have all given, that this is a different country with a different structure constitutionally and charter. The foreign interference registry has in other countries and in their systems offered opportunities for law enforcement to take action when someone should have complied and/or didn’t comply with the foreign registry requirements. An example in the United States would be where the U.S. took steps to shut

quelles circonstances ils devraient soupçonner les gens qui les accostent. On a beaucoup débattu des mots « conscient » et « inconscient ». Nous ne pouvons être conscients que si nous avons été renseignés. Je pense qu’il s’agit d’une première étape essentielle qui se rapporte, sénatrice Patterson, à votre question sur les agents d’éthique et sur les comités qui les servent.

La sénatrice M. Deacon : Merci d’être venus. Merci non seulement pour ce rapport, mais pour tous vos rapports. Ils sont toujours exceptionnels, et il est toujours intéressant de voir des propositions se concrétiser.

J’ai réfléchi à la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d’influence étrangère proposée et à son intention. Elle permettra notamment de dresser une liste d’entités et de personnes que les organismes d’application de la loi devront surveiller, et ils devront aussi tenir à jour et appliquer ce registre.

Nos témoins précédents ont exprimé des préoccupations au sujet des ressources qu’il faudrait investir pour faire cela adéquatement et efficacement. Lors de l’étude sur les sanctions que nous avons effectuée au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, de nombreux témoins ont affirmé que le régime de sanctions est fondé sur la conformité. Il y a eu si peu de poursuites que, dans la pratique, ce régime dépend du fait que les organismes et les personnes comprennent leurs obligations et agissent en conséquence. Cela est clairement ressorti dans nos conversations.

Quand je lis cette loi sur la transparence, je crains que nous ne nous engageons dans la même voie et que nous n’y consacrons pas les ressources nécessaires pour qu’elle soit bien appliquée. Croyez-vous que ce registre sera fondé sur la conformité et, dans l’affirmative, dans quelle mesure pensez-vous qu’il sera efficace?

M. McGuinty : Est-il acceptable de dire que je n’en ai aucune idée?

La sénatrice M. Deacon : Bien sûr.

M. McGuinty : Je n’en ai aucune idée. Ce n’est pas une question que le comité a examinée attentivement, mais nous allons certainement en prendre bonne note.

J’essaie de me rappeler si, dans les 98 pages du rapport, nous avons approfondi la question, et je ne pense pas que nous l’ayons fait.

La sénatrice Lankin : Nous avons examiné ce qui se fait dans d’autres pays, et je répète la mise en garde que nous avons tous formulée, à savoir que notre pays diffère des autres par sa structure constitutionnelle et par sa charte. Dans d’autres pays, le registre des cas d’ingérence étrangère permet aux organismes d’application de la loi de prendre des mesures quand une personne ne respecte pas la loi. Par exemple, les États-Unis ont fermé les postes de police communautaires de la République

down the People's Republic of China, or PRC, community police stations. That's a very good example. The RCMP is doing their work with respect to that but in a different context, because we don't have that registry.

In terms of evidence, approaches, potential sanctions and enforcement, it can be of help. But basically, yes, it is a compliance-based approach, like our lobbyist registry.

[Translation]

Senator Carignan: Thank you, Mr. Chair. I want to follow up on Senator Patterson's question and clarify something. I am a member of the Conflict of Interest Committee. Our code of ethics already provides for that. We don't need to amend it, as the code states very clearly that we cannot contribute to espionage activities. We have fairly broad provisions in the code of ethics that include this kind of offence and that provide for penalties to be imposed on a senator who behaves in this way.

The problem right now is that we don't have any names. The ethics counsellor has no names. So it's impossible to investigate and penalize repressive behaviour. Minister LeBlanc says that if party leaders had names, they could at least not sign certain candidacy submissions and discreetly put them aside, but we can't do that with senators, as they are appointed until the age of 75. That's why we have a code of ethics that enables us to impose penalties.

I am of the opinion that it is absolutely necessary to publish or find a way to send the names to the ethics counsellor so that a proper investigation can be conducted on senators suspected of wrongdoing.

Second, I'm surprised by your response to my colleague, Senator Housakos. You didn't talk about potential improvements to the system. Your report states that the Prime Minister wasn't the one who carried out the redactions. I find this concerning. The legislation states that the Prime Minister is the one who can do them. If someone else did them, we already have a problem.

Let's just say that the Prime Minister carried out the redactions. All sorts of factors come into play here. We can see that, for political reasons, some information didn't reach the Prime Minister's Office. You criticize a number of actions, including the Prime Minister's omission and slowness. You don't pull any punches or beat around the bush, as some people put it.

populaire de Chine. C'est un très bon exemple. La GRC agit aussi à cet égard, mais dans un contexte différent, parce que nous n'avons pas ce registre.

Les preuves, les approches, les sanctions possibles et l'application de la loi peuvent s'avérer utiles. Mais essentiellement, oui, c'est une approche fondée sur la conformité, comme notre registre des lobbyistes.

[Français]

Le sénateur Carignan : Merci, monsieur le président. Je veux continuer sur la lancée de la question de la sénatrice Patterson et apporter une précision. Je suis membre du Comité sur les conflits d'intérêts. Notre code d'éthique prévoit déjà cela. Nous n'avons pas besoin de le modifier, car il indique très clairement qu'on ne peut pas contribuer à des activités d'espionnage. Nous avons des articles assez vastes dans le code d'éthique qui incluent ce genre d'infraction et qui prévoient d'imposer des sanctions à un sénateur qui se comporterait de cette façon.

Le problème, à l'heure actuelle, c'est que nous n'avons pas de noms. Le conseiller en éthique n'a pas de noms. Il est donc impossible d'enquêter et de sanctionner un comportement répressif. Le ministre LeBlanc dit que si les chefs de parti avaient des noms, ils pourraient au moins ne pas signer certaines lettres de candidature et les mettre discrètement à l'écart, mais nous ne pouvons pas faire cela avec un sénateur, car il est nommé jusqu'à l'âge de 75 ans. C'est pour cette raison que nous avons un code d'éthique qui nous permet d'imposer des sanctions.

Je suis d'avis qu'il faut absolument publier ou trouver une façon de transmettre les noms au conseiller en éthique pour qu'une enquête appropriée soit faite sur les sénateurs soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible.

Deuxièmement, je suis surpris de la réponse que vous avez donnée à mon collègue le sénateur Housakos. Vous n'avez pas traité d'améliorations potentielles au système. Quand on lit votre rapport, vous indiquez que ce n'est pas le premier ministre qui faisait le caviardage. Cela m'inquiète, parce que la loi dit que c'est le premier ministre qui peut faire cela, donc si c'est quelqu'un d'autre qui l'a fait, il y a déjà un problème.

Disons que c'est le premier ministre qui l'a fait. Il y a toutes sortes de considérations là-dedans où l'on voit que, pour des raisons politiques, il y a de l'information qui ne s'est pas rendue au bureau du premier ministre. Vous dénoncez plusieurs comportements, dont l'omission et la lenteur du premier ministre, et vous n'y allez pas avec le dos de la cuillère, vous n'y allez pas de main morte — avec le « dos de la main morte », comme certains disent.

That's fine, but you aren't proposing any changes to limit this power or remove it from the Prime Minister. Instead, you're giving that power back to yourself so that you can make this assessment. I'm surprised that you don't make further recommendations regarding the structure in order to limit the power of the Prime Minister and the minister. We see this power used for political purposes. However, you state the following in paragraph 160:

... senior officials have requested that intelligence agencies pull back published reports because *they* believed the information was too politically sensitive.

It's no longer about national security. It's about politics. This shouldn't be the case. I'm looking at the list of countries that you included. One of them has three asterisks. Can you identify this country for the sake of the public interest, so that I can let my guard down on that country? Iran, okay. India, okay. We're being careful. However, which country is the three asterisks? I don't understand why this country isn't identified. The Prime Minister decided not to identify it. Why?

Mr. McGuinty: Before giving the floor to Mr. Ruff, I want to be perfectly clear. The Prime Minister doesn't carry out the redactions. I can assure you that, on the contrary, during my meetings with the Prime Minister before the report was tabled in both Houses, at times the Prime Minister personally intervened to push senior government officials to increase transparency and identify countries, for example. The Prime Minister's Office doesn't review information and redact —

Senator Carignan: Subsection 21(5) of the act states that the Prime Minister may —

Mr. McGuinty: Yes, he assigns the responsibility to his senior staff, the Privy Council Office, Justice Canada and the agencies. We work closely with all the players in this area. I just wanted to clarify the redaction issue. I'll ask Mr. Ruff to answer the other questions.

[English]

Mr. Ruff: To build on what Mr. McGuinty said — and I'm 100% in agreement. The Prime Minister is not redacting anything. It's the process that we go through that allows those redactions to occur to protect national security, national defence and mainly international relationships, if you want to talk about countries.

The criticism that you're rightly pointing out and that the committee has pointed out in its report about lack of information getting to the Prime Minister, that's not lack of our report getting

C'est très bien, mais vous ne proposez pas de changements pour encadrer ou enlever ce pouvoir au premier ministre. Vous vous redonnez plutôt ce pouvoir pour que vous puissiez faire cette évaluation. Cela me surprend que vous n'alliez pas plus loin dans vos recommandations sur la structure visant à limiter le pouvoir du premier ministre et du ministre, parce qu'on le voit à des fins politiques, mais vous notez ce qui suit au paragraphe 160 :

[...] des dirigeants de haut niveau ont parfois demandé aux organisations du renseignement de retirer des rapports publiés, car *ils* jugeaient que les informations étaient trop sensibles sur le plan politique.

Ce n'est plus une question de sécurité nationale, mais de politique. Cela n'a pas sa raison d'être. Je regarde la liste des pays que vous avez inclus. Il y en a un qui a trois astérisques. Est-ce que je peux savoir de quel pays l'on parle dans l'intérêt public, pour lever la garde sur ce pays? L'Iran, c'est bien; l'Inde, c'est bien, on fait attention; mais les trois astérisques, quel pays est-ce? Je ne comprends pas pourquoi ce pays n'est pas nommé. Le premier ministre a jugé qu'il ne fallait pas le nommer. Pourquoi?

M. McGuinty : Juste avant de céder la parole à M. Ruff, je veux être parfaitement clair : le processus de caviardage n'est pas effectué par le premier ministre. Je peux vous assurer qu'au contraire, pendant les réunions que je devais avoir avec le premier ministre avant le dépôt du rapport dans les deux Chambres, il y a eu des moments où le premier ministre lui-même est personnellement intervenu pour pousser les cadres supérieurs du gouvernement à être plus transparents et à nommer des pays, par exemple. Ce n'est pas le bureau du premier ministre qui examine l'information et fait le caviardage...

Le sénateur Carignan : Le paragraphe 21(5) de la loi dit que le premier ministre peut —

M. McGuinty : Oui, il délègue la responsabilité à ses cadres, au Bureau du Conseil privé, à Justice Canada et aux agences. Nous travaillons de très près avec tous les joueurs dans ce domaine. Je voulais juste être clair sur la question du caviardage. Quant aux autres questions, je vais demander à M. Ruff d'y répondre.

[Traduction]

M. Ruff : Pour faire suite à ce qu'a dit M. McGuinty — et je suis entièrement d'accord avec lui —, le premier ministre ne censure rien. C'est le processus que nous suivons qui permet ces caviardages pour protéger la sécurité nationale, la défense nationale et surtout les relations internationales, puisque nous parlons des pays étrangers.

Votre critique, que vous avez soulevée à juste titre et que nous soulignons aussi dans notre rapport, sur l'information qui ne parvient pas au premier ministre, ne signifie pas que notre

to him. That's lack of intelligence and previous reporting that the intelligence community has provided, and rightfully so. That's why we flagged it.

There's been nothing redacted from this report that was redacted for political purposes. It's redacted for legitimate national security, foreign relations or national defence reasons.

To get to your question about what the solution is going forward, it really wasn't our mandate. There's plenty of opportunity. That's what I think Parliament needs to be seized with, and it's something that if you expect this committee to take a greater role — we mention this committee's review was supposed to start a few years ago, that five-year review. If Parliament thinks this committee can play a role, or a different function needs to be done — and that's why Recommendation 2 states that the government should be involved in that process of talking to the political parties about how to tackle this issue of dealing with things that maybe aren't of a complete criminal nature but are things that need to be addressed. Maybe that's a different organization or body, and as we have suggested in our report, you can look at the different —

[Translation]

Senator Carignan: I don't want to argue with you, Mr. Ruff, because we aren't in caucus. If we were, I could argue more.

Mr. McGuinty: Go ahead.

Senator Carignan: The committee's mandate is to review the legislative and regulatory framework. If something doesn't work within that framework, you need to say what might work. Your job is to look at that.

[English]

Senator Cardozo: Thank you very much for being here to talk about your report and thank you for the work you do. It is always encouraging and enlightening when there's a situation where people across party lines work together, especially for the sake of national security.

My question is on your first recommendation about the registry. A lot of people and communities have asked for this for a long time. I want to ask you whether we might be expecting too much of it in the sense that bad actors who are here to do nefarious things will not be anxious to sign up to be on the registry. How do we get the best out of the registry, despite that?

Mr. McGuinty: I don't think the committee is suggesting — and I don't think you are either, senator — that the registry is the panacea.

Senator Cardozo: Right.

rapport ne lui parvient pas. Il s'agit d'information et de rapports précédemment publiés que la communauté du renseignement a retenus, et à juste titre. Voilà pourquoi nous l'avons signalé.

Rien de ce rapport n'a été caviardé à des fins politiques. Il est caviardé pour des raisons légitimes de sécurité nationale, de relations étrangères ou de défense nationale.

Pour répondre à votre question sur la solution à apporter à tout cela, cela ne fait pas vraiment partie de notre mandat. Les possibilités sont nombreuses. Je pense que le Parlement devra se saisir de cette question. Nous avons mentionné que notre comité était censé entamer cet examen d'une période de cinq ans il y a plusieurs années. Si le Parlement pense que notre comité peut y jouer un rôle ou assumer une autre fonction... c'est pourquoi notre deuxième recommandation suggère que le gouvernement présente ce processus aux partis politiques pour qu'ils déterminent la façon d'aborder ces allégations, qui ne sont pas entièrement de nature criminelle, mais qu'il faut malgré tout examiner. Peut-être qu'il devra confier cela à un autre organisme. Comme nous le suggérons dans notre rapport, il pourra examiner les différents...

[Français]

Le sénateur Carignan : Je ne veux pas argumenter avec vous, monsieur Ruff, car nous ne sommes pas en caucus. Si nous l'étions, je pourrais argumenter davantage.

M. McGuinty : Allez-y.

Le sénateur Carignan : Le mandat du comité, c'est d'examiner le cadre législatif réglementaire. Donc, s'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans ce cadre, il faut dire ce qui pourrait fonctionner. C'est votre travail de l'examiner.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Merci beaucoup d'être venus nous présenter votre rapport et merci pour le travail que vous accomplissez. Il est toujours encourageant de voir des gens de tous les partis travailler ensemble, surtout pour la sécurité nationale.

Ma question porte sur votre première recommandation concernant le registre. Beaucoup de gens et de communautés le réclament depuis longtemps. Pensez-vous que nous en demandons trop? Les mauvais joueurs qui sont venus chez nous pour commettre des actes répréhensibles ne se précipiteront pas pour s'inscrire au registre. Comment tirer le meilleur parti du registre dans ces circonstances?

M. McGuinty : Je ne pense pas que le comité laisse entendre — et vous non plus, je crois, sénateur — que ce registre soit une panacée.

Le sénateur Cardozo : Exactement.

Mr. McGuinty: It's not the answer to all these things. It's something in the arsenal of responses available to Canada.

We think there are a few helpful things that will flow from the registry. The first is that it will provide clarity about what is and isn't foreign interference. If any of you were to sit down with colleagues from the Senate and ask them about the difference between foreign influence and foreign interference is, you'd be hard pressed to get a clear answer. That's okay, because it's not part of our normal nomenclature. We think that clarity would be helpful.

It's also important because the registry will provide clarity with respect to our expectations around behaviour and foreign interference. That's not set out anywhere for folks. It's something that my good friend, the senator from the CLC, as I like to refer to him — thank you for your indulgence — we worked together for years. Forgive me, I'm just kidding, Senator Yussuff.

Senator, you asked a question earlier about the sensitivity around our diaspora communities. We think that the foreign influence transparency registry has to be carefully crafted to avoid the stigmatization of ethnocultural communities and to protect Canadian rights and freedoms. These are cherished rights and freedoms that are hard fought and hard won, and so we think it will go a considerable distance.

The beauty of this is, as our two colleagues on the other side of the room alluded to earlier, we're late to this dance, but that allows us to draw on the comparative experience from other jurisdictions and to perhaps design our way forward on this registry in a way that picks up on their learning going forward.

Senator Cardozo: Thank you.

Senator Dean: Thanks for joining us and for another terrific report. It's honest, it's transparent, and it's accessible. It's a really good read. It's important, of course, that it has named and articulated transnational repression, and you also use the opportunity to name the major threat actors engaged in foreign interference currently. Alongside that, you note that over the last two or three years, what I'm going to call "the league table" has shifted a bit and some people have moved up and some people have moved down, and there's a little bit of a surprise there.

The question for you is that some witnesses have suggested to us today that the government should follow up on that and actually name the major threat actors in the legislation. We know that a lot can change in five years, and it already has in a couple of years. It seems to me that the government or security agencies could regularly communicate publicly whom the main actors are

M. McGuinty : Ce n'est pas une panacée, mais est quelque chose qui fait partie de l'arsenal d'interventions dont dispose le Canada.

Nous pensons que certaines choses utiles découleront du registre. Premièrement, il précisera ce qui constitue ou non de l'ingérence étrangère. Si vous posiez la question de la différence entre l'influence et l'ingérence étrangère à des collègues sénateurs, vous n'obtiendriez sûrement pas de réponse claire, ce qui est normal, puisque cela échappe à notre référentiel habituel. Nous estimons que ce genre de distinguo serait utile.

Le registre présentera aussi l'avantage de préciser nos attentes en matière de comportement et d'ingérence étrangère, ce qui n'est précisé nulle part. C'est quelque chose que mon bon ami, le sénateur du CTC, comme j'aime à l'appeler — et merci de votre indulgence... nous avons travaillé ensemble tous les deux pendant des années. Pardonnez-moi, je plaisante, sénateur Yussuff.

Sénateur, tout à l'heure vous avez posé une question sur la sensibilité de nos communautés de la diaspora. Nous sommes d'avis que le registre sur l'influence étrangère doit être soigneusement conçu afin d'éviter la stigmatisation des communautés ethnoculturelles et de protéger les droits et libertés des Canadiens. Ce sont des droits et des libertés qui nous tiennent à cœur et qui ont été gagnés de haute lutte. Nous pensons donc que le registre sera un grand progrès à cet égard.

Comme l'ont indiqué tout à l'heure nos deux collègues de l'autre côté de la salle, si nous sommes en retard dans cette danse, cela nous donne l'occasion de nous inspirer de l'expérience d'autres pays pour définir la façon d'utiliser le registre.

Le sénateur Cardozo : Merci.

Le sénateur Dean : Merci de vous être joints à nous et de nous avoir remis un autre rapport formidable qui est honnête, transparent et accessible. Il constitue une très bonne lecture. Il convient bien sûr de remarquer que vous y parlez de la répression transnationale, et vous profitez également de l'occasion pour nommer les principaux acteurs de la menace liée à l'ingérence étrangère. Vous y dites par ailleurs qu'au cours des deux ou trois dernières années, ce que j'appellerai le « tableau de classement » a un peu changé et que certaines personnes se sont déplacées vers le haut et d'autres vers le bas, ce qui est quand même surprenant.

Aujourd'hui, des témoins nous ont dit que le gouvernement devrait faire un suivi de la situation et identifier les principaux auteurs de menaces dans le projet de loi. Certes, bien des choses peuvent changer en cinq ans, et elles ont déjà évolué depuis deux ou trois ans. Il me semble que le gouvernement ou les organismes de sécurité pourraient régulièrement communiquer

without embedding that in legislation that would be rigidly in place for the next five years. Do you have a view on that?

Mr. McGuinty: No. The committee doesn't have a view on that. We haven't examined the question of the immutability of naming or not naming foreign state actors. We reflected what we saw in the review period in terms of a hierarchy of involvement in the practice of foreign interference.

Can that change? Yes, it can change. It has changed in the past; it will change in the future. I think we can be pretty sure of that. The geopolitics of the world will change.

I'm not sure if we can add much to that, senator. I don't know whether naming states would be a solution to this. I think it might be rapidly outdated. What do you think, senator?

Senator Lankin: I think it might be rapidly outdated. With the right caution, you could consider another mechanism, and parliamentarians should consider another mechanism.

I would just refer to the question of, I think, Senator Carignan about the names of state actors that have been redacted. There are reasons for those redactions. You can pick which one you want out of the ones set out in the criteria in the legislation. That will remain a challenge for governments, even if there is another process for issuing a list. It is the right question and one of the things that both chambers needs to be seized with to consider the best way to provide Canadians with an update of this information.

Senator Dean: Thank you.

Senator Dasko: Thankfully, most of my questions have been answered. Speaking about rapidly outdated threat actors, there is an American election coming up. Anyway, I won't go there.

Mr. McGuinty, you earlier stressed the importance of, I will call them "winnable" ridings, or ridings that a party has that are very safe for them. You mentioned the fact that foreign interference has tended to be found in these kinds of ridings.

Some of the recommendations from your report have found their way into the bill, but at the same time the monitoring of nominations has not. I would like your thoughts on this. Doesn't this actually say it's important, and yet it hasn't yet made its way into the legislation? Is this a real problem for our system going forward? We are going to be having an election a year and a half from now, and if we are looking at a whole process that is not actually covered — and other processes too. Leadership races are

publiquement les noms des principaux acteurs sans forcément les intégrer dans une loi immuable pendant cinq ans. Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. McGuinty : Non. Le comité n'a pas d'opinion à ce sujet. Nous n'avons pas examiné la question de l'identification des États étrangers qui demeurerait inchangée pendant un certain temps. Nous avons tenu compte de nos constats, au cours de la période d'examen, relativement à la hiérarchie de la participation à la pratique de l'ingérence étrangère.

Cela peut-il changer? Effectivement, et les choses ont déjà évolué et elles continueront d'évoluer. C'est à peu près certain. La géopolitique mondiale changera.

Je ne sais pas si nous pouvons ajouter grand-chose à cela, sénateur. Je ne sais pas si nommer des États serait une solution. Je pense que ce genre d'information serait peut-être rapidement dépassée. Qu'en pensez-vous, sénatrice?

La sénatrice Lankin : Je suis d'accord. La prudence aidant, vous pourriez envisager une autre approche et les parlementaires devraient considérer un autre mécanisme.

Je souhaite revenir sur la question du sénateur Carignan, je crois, relative aux noms des acteurs étatiques qui ont été caviardés. Il y a plusieurs raisons à cela. On a le choix parmi toutes celles qui sont énoncées dans les critères de la loi. Cet aspect demeurera délicat pour les gouvernements, même si un autre processus est suivi pour établir une liste. C'est la question qui se pose en fait et c'est l'une des choses dont les deux Chambres doivent être saisies pour déterminer la meilleure façon de fournir aux Canadiens une mise à jour de cette information.

Le sénateur Dean : Merci.

La sénatrice Dasko : Vous avez répondu à la plupart de mes questions, et c'est heureux. Les listes d'auteurs de menaces tombent rapidement en désuétude et les élections américaines approchent à grands pas, mais je ne m'engagerai pas sur cette voie.

Monsieur McGuinty, tout à l'heure, vous avez souligné tout l'intérêt que représentent les circonscriptions que je qualifierais de « gagnables », ou les circonscriptions qu'un parti détient déjà et qui sont très sûres pour lui. Vous avez mentionné le fait que l'ingérence étrangère s'exerce plus généralement dans ce genre de circonscriptions.

Certaines des recommandations de votre rapport se sont retrouvées dans le projet de loi, mais pas l'aspect du suivi des nominations. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Cela ne signifie-t-il pas que c'est important, bien qu'il n'en soit pas encore fait mention dans la loi? Cela ne risque-t-il pas de devenir un véritable problème pour notre système? Nous aurons des élections dans un an et demi, et si nous envisageons un tout nouveau processus et d'autres... Les courses à la direction ne

not included in the legislation, and there are a number of aspects of the political process that your report does mention that has not made its way into the legislation. I would just like your thoughts on that and if this will create a real deficit of security and foreign interference continuing.

Senator Lankin: I will jump in and say two things quickly. The legislation does include a provision that talks about influencing political parties and government, so there is a provision there.

The specifics with respect to nomination and leadership races are really important. Our recommendation was not that they include it in the bill, it was that they engage the political parties in determining this. I think the House of Commons, at the very least, if not right across Canadian society, would explode to think that one government of one political stripe imposes the system on all the political parties without the right kind of consultation coming together.

There is a role for parliamentarians and political operatives, in the best sense of that word, to take responsibility for the processes that have been identified through intelligence, but specifically here today by this committee, as wanting in terms of the need for protection. Those political parties have to come to an agreement around that. It won't be imposed by a parliamentary committee or by a government alone.

Senator Dasko: Are you saying they should do the monitoring themselves?

Senator Lankin: No. I'm saying they need to determine — our recommendation very specifically — let me just read it, and it is the second recommendation:

The government engage political parties to determine whether party nomination processes and leadership conventions be included within the framework of the *Canada Elections Act*. . . .

We say, "Here's one possibility," but you have to determine whether that's the appropriate way to go, and all the parties need to be engaged and come to an agreement on that.

I would say that if people want action quickly, given what you're saying about this being imminent, then the parties should be coming together as we speak to get this piece of work done. In addition, if there is agreement on what the legislation should look like, if it's the *Canada Elections Act*, then that could be brought forward in the fall and acted on quickly.

Senator Dasko: In any case, I'm very skeptical that the parties would want to have this monitoring done by the Chief Electoral Officer, but that's my take on it. Thank you.

sont pas mentionnées dans le projet de loi pas plus que d'autres facettes du processus politique. J'aimerais savoir ce que vous en pensez et si cela créera un véritable déficit en matière de sécurité et d'ingérence étrangère.

La sénatrice Lankin : Je vais intervenir et dire deux choses rapidement. Le projet de loi comporte une disposition qui traite de l'influence s'exerçant sur les partis politiques et le gouvernement. Il existe donc une disposition en ce sens.

Les détails concernant l'investiture et les courses à la direction sont très importants. Notre recommandation n'était pas d'en traiter dans le projet de loi, mais de faire participer les partis politiques à l'étude de cette question. Je pense que la Chambre des communes, à tout le moins, pour ne pas dire l'ensemble de la société canadienne se révolterait à l'idée qu'un gouvernement d'une certaine allégeance politique impose un tel système à tous les partis politiques sans véritable consultation des autres acteurs politiques.

Les parlementaires et les autres acteurs politiques ont un rôle à jouer, au plein sens du terme, car ils doivent assumer la responsabilité des processus identifiés grâce au renseignement, et plus particulièrement par le comité — comme on le voit aujourd'hui —, afin d'être protégés. Les partis politiques doivent s'entendre à cet égard. Elle ne sera pas imposée par un comité parlementaire ou par un gouvernement seul.

La sénatrice Dasko : Êtes-vous en train de dire qu'ils devraient assumer eux-mêmes la surveillance?

La sénatrice Lankin : Non. Je dis qu'ils doivent déterminer — et c'est notre recommandation que je me permets de vous lire. Il s'agit de la deuxième recommandation :

Le gouvernement mobilise les partis politiques pour déterminer si les processus de mise en candidature et les courses à la direction des partis doivent être ajoutés au cadre de la *Loi électorale du Canada*...

Nous disons que c'est une solution possible, mais il vous reste à déterminer si c'est la bonne façon de procéder, et tous les partis doivent mettre la main à la pâte et parvenir à une entente à ce sujet.

Je dirais que, si l'on veut que des mesures soient prises rapidement, compte tenu de ce que vous dites au sujet de l'imminence des élections, les parties devraient se réunir sans tarder pour faire ce travail. De plus, si l'on s'entend sur ce que devrait être la loi, s'il s'agit de la *Loi électorale du Canada*, alors cela pourrait être présenté à l'automne et mis en œuvre rapidement.

La sénatrice Dasko : Quoi qu'il en soit, je doute fort que les partis soient d'accord pour que cette surveillance relève du directeur général des élections, mais c'est ce que je pense. Merci.

Mr. McGuinty: If I could, Mr. Chair, one of the encouraging things in Bill C-70 is that clause 53 provides for an offence of influencing political or governmental processes, and included in the definition of “political or governmental process” is the nomination of a candidate.

Senator Dasko: Okay.

Mr. McGuinty: It goes some distance already, and perhaps it can be expanded and built upon in terms of some of the recommendations we have made.

Senator Dasko: Thank you.

Senator Dalphond: My question will be exactly on clause 53 of the bill, so a good introduction. This was amended to add the word “intimidation,” and we heard from witnesses that came before you today about this transnational repression and all these people who live in communities here are subject to coercion and threats, especially those who still have relatives in other countries.

Do you think that this clause 53 addresses the issue properly? Some witnesses have suggested we also add the word “discrimination” on top of “intimidation.”

Second question: Even if we have the perfect wording, isn't the problem its enforcement? I guess that means that the police force, regional police, provincial police and Crown attorneys, and all these people involved in the investigations and then after that on charging, have to be fully briefed about what transnational threats are. I think it's there that maybe this can — and share some information, not necessarily exact information that leads to the — find the traces, but to explain how it works, the schemes and everything else.

I look at domestic violence, and it took about 20 years for the police officers to understand what it meant, and then to act. Maybe CSIS should also be involved in that, in training police forces about that. I don't know what you think of that.

Mr. McGuinty: That's a series of important questions, senator, not many of which we have addressed in the review. The review speaks for itself in terms of what we said around nomination processes and leadership conventions.

We did highlight two case studies. One was the Han Dong case study, and the other was the question of foreign interference in two Conservative Party of Canada leadership races. We have gone exactly as far as we can in terms of informing you and Canadians about what might have taken place.

M. McGuinty : Si vous me le permettez, monsieur le président, l'un des éléments encourageants du projet de loi C-70 réside dans le fait que l'article 53 prévoit une infraction pour influencer les processus politiques ou gouvernementaux, et que la définition de « processus politique ou gouvernemental » inclut la nomination des candidats.

La sénatrice Dasko : D'accord.

M. McGuinty : Elle va déjà assez loin, et peut-être pourrait-on l'élargir davantage et s'appuyer sur certaines de nos recommandations.

La sénatrice Dasko : Merci.

Le sénateur Dalphond : Ma question portera précisément sur l'article 53 du projet de loi qui est un bon début. Cet amendement a été modifié pour ajouter le mot « intimidation », et des témoins aujourd'hui nous ont parlé de répression transnationale et du fait que des membres de diasporas sont soumis à la coercition et à des menaces, surtout ceux qui ont encore de la parenté dans d'autres pays.

Pensez-vous que cet article 53 règle bien la question? Certains témoins nous ont suggéré d'ajouter le mot « discrimination » en plus du mot « intimidation ».

Deuxièmement, je me demande si le problème ne sera pas l'application de ce genre de disposition, même si le libellé est parfait. Je suppose que cela revient à dire que les corps policiers, régionaux et provinciaux, ainsi que les procureurs de la Couronne et tous ceux qui participent aux enquêtes et, par la suite, aux accusations, devront être pleinement informés des menaces transnationales. J'estime que c'est là que le projet de loi pourrait éventuellement permettre de retracer l'origine des problèmes et favoriser la circulation d'informations — pas forcément des informations tout à fait exactes, mais pourvu qu'elles soient suffisantes — pour expliquer comment les stratagèmes sont employés et tout le reste.

Dans le dossier de la violence familiale, il a fallu une vingtaine d'années aux policiers pour comprendre ce que cela signifiait, puis pour agir. Le SCRS devrait peut-être aussi participer à la formation des corps policiers à ce sujet. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. McGuinty : Voilà une série de questions importantes, sénateur, sur lesquelles nous ne nous sommes pas beaucoup arrêtés dans le cadre de l'examen. L'examen parle de ce que nous avons dit au sujet des processus de nomination et des congrès à la direction.

Nous avons souligné deux études de cas. L'une était l'étude de cas de Han Dong, et l'autre concernant l'ingérence étrangère dans deux courses à la direction du Parti conservateur du Canada. Nous sommes allés aussi loin que possible pour vous informer, vous et les Canadiens, de ce qui aurait pu se passer.

As I mentioned earlier, Canada does not criminalize interfering in nominations or other political party processes. This new Bill C-70 will go some distance. We are hoping that through the Bill C-70 process, and perhaps beyond, we will simply reduce vulnerabilities, because we came face to face with the troubling intelligence that suggests that nomination processes and leadership races are particularly vulnerable to foreign interference. They are outside the ambit of federal regulation or oversight, and it may very well be time for an adult conversation about how we can make them tighter so that Canadians can have more trust and confidence in the process.

I wish I could give you more insight to the questions you have raised. I don't think we are able to do that right now in terms of what we looked at.

Senator Lankin: I have one thing to add.

Mr. McGuinty: Please.

Senator Lankin: Thank you. Just to add, you're also speaking about witnesses you heard from, perhaps community organizations, diaspora communities, and whether or not the wording here needs new wording like "intimidation," and "discrimination."

As the chair has said, we're a review body. We review the framework, which is our mandate under the legislation. We don't review legislation. We make recommendations. It's your job to figure out whether the words are the right words or not, and we have not, as a committee, done that work and do not have a common point of view that we could express on behalf of the committee.

Senator Woo: I am interested your call for a clearer definition of "foreign interference." In fact, there is a good working definition that I'm sure you use as well. It came out in the Public Inquiry into Foreign Interference, or PIFI, report, and CSIS and CSE, both have their definitions. You know it's to do with threats within or involving Canada, coercive, covert, and/or deceptive, and which affect the interests of Canada. Is this a good working definition? I'm interested in why you wouldn't want to put that forward, because it seems to be what many people are working with already.

Mr. McGuinty: Sorry. The definition provided by?

Senator Woo: CSIS and CSE have a very similar definition.

Mr. McGuinty: Yes.

Senator Woo: Essentially, coercive, covert, deceptive, affecting individuals or Canada's interests.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Canada ne criminalise pas l'ingérence dans les processus d'investiture ou d'autres processus de partis politiques. Le nouveau projet de loi C-70 nous aidera beaucoup. Nous espérons que, grâce à celui-ci, entre autres, nous réduirons simplement les vulnérabilités, car nous avons reçu des renseignements troublants laissant entendre que les processus de nomination et les courses à la direction sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère. Ces volets de la vie politique ne sont pas visés par la réglementation ou la surveillance fédérales, et il serait peut-être temps de tenir une conversation adulte sur la façon de mieux les encadrer afin que les Canadiens puissent avoir davantage confiance dans le processus.

J'aimerais pouvoir vous éclairer davantage sur les questions que vous avez soulevées. Je ne pense pas que nous soyons en mesure de le faire pour l'instant.

La sénatrice Lankin : J'aimerais ajouter un mot.

M. McGuinty : S'il vous plaît.

La sénatrice Lankin : Merci. J'aimerais simplement ajouter que vous parlez aussi des témoins que vous avez entendus, peut-être des organisations communautaires, des diasporas et de la question de savoir s'il faut ajouter des mots comme « intimidation » et « discrimination ».

Comme le président l'a dit, nous sommes un organisme d'examen. Nous examinons le cadre, ce qui est notre mandat en vertu de la loi. Nous n'examinons pas les lois. Nous faisons des recommandations. C'est à vous de déterminer si les mots sont les bons ou non, et notre comité n'a pas fait ce travail et n'a pas de point de vue commun que nous pourrions exprimer.

Le sénateur Woo : Je trouve intéressant que vous demandiez une définition plus claire du terme « ingérence étrangère », car il en existe une que vous utilisez également, j'en suis sûr. Cela a été révélé dans le rapport de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère, et le SCRS ainsi que le CST y vont tous deux de leurs définitions. Vous savez qu'il s'agit de menaces dirigées contre le Canada, de menaces coercitives, secrètes ou trompeuses, qui touchent les intérêts du Canada. Ne serait-ce pas là une définition convenable? Pourquoi ne pas la proposer, puisqu'il semble que beaucoup l'appliquent déjà.

M. McGuinty : Excusez-moi. Qui emploie cette définition?

Le sénateur Woo : Le SCRS et le CST ont des définitions très semblables.

M. McGuinty : D'accord.

Le sénateur Woo : Essentiellement autour des notions de coercition, de secret, et de tromperie à l'endroit de Canadiens ou d'intérêts canadiens.

Mr. McGuinty: The question is does the committee support the notion of the definition of “foreign interference” as —

Senator Woo: It’s widely used already.

Mr. McGuinty: Right.

Senator Woo: Is this something that you would be comfortable with?

Senator Lankin: We did not examine the wording. What I can say to you is that it is not universally applied across all of the security and intelligence, or S&I, community.

Senator Woo: Correct.

Senator Lankin: And that’s important, so getting consistency. Putting it in legislation so it’s also publicly available in guiding things like the definitions under security of information or under the foreign influence transparency registry is really important.

It’s not your exact question, but in the report, we do refer to what we think is critical about having a common definition across the S&I community and law enforcement and defence, all of that, and the same or a common understanding of the thresholds to be met for something to be considered foreign interference as opposed to foreign influence, and those thresholds are not the same. In that lies a huge gap. We haven’t solved that problem. We recommend that government and Parliament solve that problem.

Senator Woo: If I could ask a different question. Something we learned from PIFI, and particularly the hearing — the witness testimony from the SITE Task Force, as well as the panel of five — is when they receive certain bits of intelligence from the respective S&I agencies, they often applied their own kind of judgment, kind of broad knowledge of what they know the world to be, and they rejected some of this intelligence because it was not plausible, it was not persuasive, it was not credible, there were inconsistencies, some of the information they felt was simply wrong, and that’s why they didn’t sound the alarm. You know the story very well.

Is this something that the NSICOP does as well when you look at the intelligence that’s given to you, or is that not part of your protocol?

Mr. McGuinty: Just quickly I will respond, and then I will ask Mr. Ruff to chime in. It is something we do look at, and we are one of the recipients of the evaluations of the critical election protocol process post-election, and so we get it. It’s usually

M. McGuinty : La question est de savoir si le comité appuie la définition de l’« ingérence étrangère »...

Le sénateur Woo : C’est déjà largement employé dans ce sens.

M. McGuinty : Exact.

Le sénateur Woo : Seriez-vous à l’aise avec cela?

La sénatrice Lankin : Nous n’avons pas examiné le libellé. Je peux vous dire, cependant, que celle-ci n’est pas universellement appliquée par l’ensemble de la communauté de la sécurité et du renseignement.

Le sénateur Woo : Vrai.

La sénatrice Lankin : Cela est important, car nous devons être cohérents. Il est très important de prévoir cette disposition dans la loi pour que le public puisse également y avoir accès afin d’orienter des choses comme les définitions sous la rubrique de la sécurité de l’information ou celle du registre de transparence en matière d’influence étrangère.

Ce n’est pas exactement ce sur quoi portait votre question, mais il se trouve que, dans le rapport, nous faisons référence à la nécessité de parvenir à une définition commune à l’ensemble de la communauté du renseignement, de l’application de la loi et de la défense, et en même temps de s’entendre tous sur les seuils à respecter pour qu’une action soit considérée comme constituant de l’ingérence étrangère plutôt que de l’influence étrangère, ces seuils n’étant pas les mêmes pour tout le monde. Il existe des écarts énormes. Nous n’avons pas réglé ce problème. Nous recommandons que le gouvernement et le Parlement le règlent.

Le sénateur Woo : J’aimerais poser une autre question. Nous avons appris de l’Enquête publique sur l’ingérence étrangère, en particulier lors des audiences — par les témoignages du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, ainsi que du groupe des cinq — qu’après réception de certains renseignements communiqués par les organismes de sécurité et de renseignement, chacun y va de son propre jugement et se fonde sur ses connaissances générales du monde. Cela étant, certains renseignements ont été rejetés parce que jugés peu plausibles, peu convaincants, non crédibles, incohérents ou tout simplement erronés, si bien que personne n’a tiré la sonnette d’alarme. Vous connaissez l’histoire.

Votre comité, le CPSNR, applique-t-il le même genre de démarche quand il reçoit des renseignements, ou votre protocole est-il radicalement différent?

M. McGuinty : Je vais répondre rapidement, puis je vais demander à M. Ruff d’intervenir. Nous examinons tous ces aspects, et nous sommes l’un des destinataires des évaluations du processus fondamental du protocole électoral après les

performed by a third party, and then the review comes to us. We examine it. We make comments and provide some feedback.

We're aware of that. We're also aware of the difficulty internal to the group of five in terms of a core and transparent understanding of where the threshold is. At what point is the threshold met or exceeded, and call on the group of five to inform Canadians that we have a problem here in this election?

Up to this point, according to the folks who have done the third-party assessments, they have not come to that threshold, but I think Mr. Ruff can also add a few points here.

Mr. Ruff: This is why we have Recommendation 5 in here. We are calling for those clear definitions around thresholds. This is an issue we looked at very intensively throughout the study, throughout the review, on numerous issues, and that's why you see that whole idea of what the threshold is, the different challenges and the differences and how it was interpreted to include how it impacts nomination races, federal elections and anything to do with our democratic process is in institutions. We need that threshold clarified, in the committee's view, because Canada needs it clarified so that people understand who has a duty to report what and when. That does need to be cleared up.

Senator Woo: I agree. I think Commissioner Hogue is going to be working on that as well, and we look forward to seeing what she will come up with, but my question is slightly different.

Do you actually question the accuracy and credibility of the intelligence itself, where something is said that does not ring true to you, or do you take it at face value? What I understand from elections work is that sometimes the officials will look at it and determine it doesn't ring true. The analysis seems to be flawed — it doesn't seem to add up. Do you do that kind of thinking in your committee? Are you able to?

Mr. McGuinty: Ms. Inman, can you take a crack at that?

Ms. Inman: I can. I'll speak from the perspective of the secretariat. Really, we're the body that deals with the agencies and departments that provide information. On behalf of the committee, we will determine what the committee is asking for, go out and ask for information, get it back and present it to the committee, but neither the secretariat, nor NSICOP, nor the committee, is an intelligence collector.

Senator Woo: Okay.

Ms. Inman: It's not a collector. It's not an assessment body. NSICOP reports —

élections. Nous comprenons ce dont il retourne. Habituellement, c'est une tierce partie qui s'en occupe et qui nous soumet les résultats de son examen. Nous les examinons et formulons des commentaires.

Nous sommes au courant. Nous sommes par ailleurs conscients de la difficulté qu'éprouvent les membres du Groupe des cinq à savoir exactement où se situe le seuil. À quel moment le seuil est-il atteint ou dépassé, et à quel moment faut-il faire appel au Groupe des cinq pour informer les Canadiens que nous avons un problème lors de telle ou telle élection?

Jusqu'à maintenant, selon les gens ayant participé à des évaluations par des tiers, le seuil n'a pas été atteint, mais je pense que M. Ruff peut ajouter quelques points.

M. Ruff : C'est pourquoi nous avons la recommandation 5 ici. Nous demandons à ce que les seuils soient clairement définis. C'est une question que nous avons examinée très attentivement tout au long de l'étude, tout au long de l'examen, sous différents angles, et c'est pourquoi vous avez toute cette idée de seuils correspondant à différents niveaux de défi, à des modes d'influence sur les courses à l'investiture, sur les élections fédérales et sur tout ce qui a trait à notre processus démocratique institutionnalisé. Le comité est d'avis qu'il faut préciser les seuils afin que les Canadiens comprennent qui a l'obligation de déclarer quoi et quand. Il faut tirer cela au clair.

Le sénateur Woo : Je suis d'accord. Je pense que la commissaire Hogue va travailler là-dessus également, et nous avons hâte de voir ce qu'elle va proposer, mais ma question est légèrement différente.

Remettez-vous en question l'exactitude et la crédibilité du renseignement lui-même, quand on vous rapporte un fait qui ne vous semble pas vrai, ou prenez-vous tout au pied de la lettre? Je comprends du travail électoral que, parfois, les fonctionnaires examinent l'information et déterminent qu'elle ne paraît pas vraie. L'analyse semble imparfaite — elle ne semble pas tenir la route. Avez-vous ce genre de réflexe à votre comité? Êtes-vous en mesure de remettre les choses en question?

M. McGuinty : Madame Inman, pouvez-vous essayer de répondre?

Mme Inman : Oui. Je vais parler du point de vue du secrétariat. En fait, nous sommes l'organisme qui traite avec les organismes et les ministères produisant l'information. Nous déterminerons ce que le comité demande, nous demanderons des renseignements en son nom pour les lui transmettre et les lui présenter, mais ni le secrétariat, ni le CPSNR, ni le comité ne font de collecte de renseignements.

Le sénateur Woo : D'accord.

Mme Inman : Le comité ne collecte pas de renseignements et il n'est pas un organisme d'évaluation. Les rapports du CPSNR...

Senator Woo: You take it at face value?

Ms. Inman: To a degree. I would say the NSICOP reports set out what was known or what was reported — this is what was available to decision makers at the time, and this is how the government responded or decision makers responded to what it knew.

Just as a note, the committee's report set this out in a note to readers as well, just to set out that in particular scene-setting chapters or in the narrative, the committee really tried to set out the intelligence that had been reported about the event, later assessments of that intelligence and the information that the committee had received in classified appearances.

Senator Woo: That's helpful. Thank you.

Mr. McGuinty: Thank you, senator.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Before we move on to the second round, Mr. McGuinty, I have a question for you. CSIS's suspicion of foreign interference isn't necessarily forensic evidence. Far from it, at times. The people who engage in harmful interference often do so on behalf of large foreign powers and operate in the shadows and in secrecy, of course. How far does a registry go to protect our democracy? How could the information gathered by our intelligence services be used to prevent the election in Canada of people who might be on the payroll of a foreign power, for example? I imagine that this is the starting point for this bill.

Mr. McGuinty: That's an extremely tough question.

The Deputy Chair: I usually ask tough questions.

Mr. McGuinty: You wait until the end of the meeting, too.

We took a somewhat distant approach when it came to determining whether to create the registry. I don't know whether I have anything else to add. Our comments on this topic are included in the report. We think that the registry will play a significant role in helping to define foreign interference and determine what remains unknown. It will establish basic data and help people understand what constitutes acceptable and unacceptable activities. Is this a definitive solution? No. It's an option and a tool to help us. In our opinion, along with other tools, it will help clarify the situation and counter foreign interference, of course.

The Deputy Chair: You can put it in writing, but I think that there isn't time.

Le sénateur Woo : Vous prenez tel quel ce qui vous est adressé?

Mme Inman : Jusqu'à un certain point. Je dirais que les rapports du CPSNR énoncent ce qui était connu ou ce qui a été signalé — c'est ce qui était à la disposition des décideurs à l'époque, et c'est de cette façon que le gouvernement ou les décideurs ont réagi à ce qu'ils savaient.

Sachez que le rapport du comité comporte une note au lecteur précisant que, dans les chapitres descriptifs ou dans ceux présentant le contexte, le comité a vraiment essayé de faire la part entre les renseignements communiqués au sujet de l'événement, les évaluations ultérieures de ces renseignements et les renseignements que le comité a reçus lors de comparutions classifiées.

Le sénateur Woo : Voilà qui est utile. Merci.

M. McGuinty : Merci, sénateur.

[*Français*]

Le vice-président : Avant de passer au second tour, monsieur McGuinty, j'ai une question pour vous. Un soupçon d'ingérence étrangère par le SCRS n'est pas nécessairement une preuve judiciaire. Je vous dirais qu'on peut même parfois être très loin de cela. Ceux qui font de l'ingérence nuisible vont souvent le faire pour le compte de grandes puissances étrangères et vont agir dans l'ombre et dans le secret, évidemment. Dans quelle mesure un registre devient-il une protection suffisante pour notre démocratie? Que savent nos services de renseignement et qui pourrait être utilisé pour empêcher l'élection au Canada de personnes qui seraient à la solde d'une puissance étrangère, par exemple? J'imagine que c'est le point de départ de ce projet de loi.

M. McGuinty : C'est une question extrêmement difficile.

Le vice-président : D'habitude, je pose des questions difficiles.

M. McGuinty : Vous attendez à la fin de la réunion, en plus.

On a fait preuve d'une certaine distance sur l'évaluation de la question relative à la création du registre. Je ne sais pas si j'ai autre chose à ajouter. Ce qu'on a dit à ce sujet figure dans le rapport. On pense que le registre va jouer un rôle important qui aidera à définir ce qu'est l'ingérence étrangère et ce qu'on ne sait pas. Il va établir des données de base et va aider les gens à comprendre ce que sont les activités acceptables et non acceptables. Est-ce une solution définitive? Non. C'est une option, un mécanisme qui est là pour nous aider. Selon nous, avec d'autres mécanismes, il permettra de clarifier la situation et de contrer l'ingérence étrangère, évidemment.

Le vice-président : Vous pouvez le mettre par écrit, mais je pense qu'on n'aura pas le temps.

[English]

Senator Housakos: We've spent a considerable amount of time right now, colleagues, talking about what hasn't been done in terms of foreign interference and what needs to be done, but there's the here and now. The truth of the matter is we know that when it comes to national security and foreign interference, the buck stops with the number one guy in government, and that's the Prime Minister.

The law is also clear. He might not decide in detail what's redacted and what's not redacted, but he signs off on all national security briefings, and he is cognizant, if he wants to be, of all information that is brought to his attention.

The debate for me is not whether he's the one who has redacted these reports or not. The debate here is thanks to the leaks from frustrated employees at CSIS, we are aware right now that, wittingly or unwittingly, there are a number of parliamentarians who have engaged in foreign interference.

The question remains: What has the Prime Minister done to alert the parliamentarians who unwittingly have been used in this foreign interference so they can take measures to prevent this in the future? And what has the Prime Minister and the government done with the members of Parliament who wittingly engaged in foreign interference?

The truth of the matter is — I don't expect to get an answer from NSICOP — the problem for us as parliamentarians and for Canadians is that's just not good enough. Our highest institutions of democracy are called into question, and we rely strictly, to your point, on the most partisan seat in government — the Prime Minister's Office — to take a decision which invariably all prime ministers do based on political expediency.

So, going forward, what do we do to prevent this? What do we do now to hold to account the parliamentarians who wittingly participated in foreign interference?

Mr. McGuinty: I don't want to disappoint you, but I'm going to disappoint you.

Senator Lankin: He didn't expect an answer.

Mr. McGuinty: Those are questions properly put to the Prime Minister, in fairness.

Senator Housakos: Maybe we'll bring him to the Senate. We'll summon him, with my colleagues' approval.

Mr. McGuinty: Sure. The good news is, we're part of a committee called NSICOP, which was created through the House at the initiative of the Prime Minister. We are surfacing

[Traduction]

Le sénateur Housakos : Chers collègues, nous avons passé beaucoup de temps à parler de ce qui n'a pas été fait au sujet de l'ingérence étrangère et de ce qui doit être fait, mais il y a la situation actuelle. En vérité, nous savons que, s'agissant de sécurité nationale et d'ingérence étrangère, la responsabilité incombe au premier responsable du gouvernement, c'est-à-dire au premier ministre.

La loi est également claire. Le ministre peut très bien ne pas décider dans le détail de ce qui doit être caviardé et de ce qui ne doit pas l'être, mais il approuve toutes les séances d'information sur les questions de sécurité nationale, et il peut, s'il le désire, être mis au courant de tous les renseignements lui étant destinés.

Pour moi, la question n'est pas de savoir si c'est lui qui a caviardé ces rapports ou non. Le débat ici concerne les fuites émanant d'employés frustrés du SCRS, et nous savons maintenant que, sciemment ou non, un certain nombre de parlementaires ont contribué à l'ingérence étrangère.

La question demeure : qu'est-ce que le premier ministre a fait pour alerter les parlementaires qui, sans le vouloir, ont été pris dans une manœuvre d'ingérence étrangère afin de leur permettre de prendre des mesures préventives dans l'avenir? Qu'est-ce que le premier ministre et le gouvernement ont fait des députés qui se sont sciemment livrés à de l'ingérence étrangère?

La vérité — et je ne m'attends pas à obtenir une réponse du CPSNR — c'est que, pour nous, parlementaires, et pour les Canadiens en général, ce n'est tout simplement pas suffisant. Nos plus hautes institutions démocratiques sont remises en question, et pour répondre à votre question, je dirai que nous nous en remettons entièrement à l'institution la plus partisane qui existe au sein du gouvernement — le Cabinet du premier ministre — pour prendre une décision que tous les premiers ministres prennent invariablement par opportunisme politique.

Alors, que faisons-nous pour empêcher que cela se perpétue? Que faisons-nous maintenant pour exiger des comptes des parlementaires qui ont sciemment participé à des activités d'ingérence étrangère?

M. McGuinty : Je ne veux pas vous décevoir, mais je vais le faire quand même.

La sénatrice Lankin : Il ne s'attendait pas à une réponse.

M. McGuinty : Honnêtement, ce sont des questions qu'il faut poser au premier ministre.

Le sénateur Housakos : Nous pourrions peut-être l'inviter au Sénat. Nous allons le convoquer, avec l'accord de mes collègues.

M. McGuinty : Bien sûr. La bonne nouvelle, c'est que nous faisons partie d'un comité appelé le CPSNR, qui a été créé par la Chambre à l'initiative du premier ministre. Nous soulevons des

important issues. That's a good place to start. Let's have a debate and discussion about these things. Let's get it out in the open. Let's talk about the magnitude of this challenge. Let's talk about some remedies that can be considered, like Bill C-70. How can it be better improved?

It's an iterative work-in-progress. We're getting there. Nobody on the committee believes that we have finalized the proper response, but we hope this is a major contribution and has landed reasonably well for policy-makers to look at and determine that they need to address these.

I think this is one of those moments when Canadians are perfectly capable of understanding what foreign interference versus foreign influence is, if they are given a chance. We hope that more and more Canadians will read this review. It's a long one, 98 pages, over a weekend or two, but it will certainly help prepare.

And maybe, senator, to repeat something that my very good friend Senator Lankin has repeated twice this evening: What we have tried to highlight here is that foreign interference is something that transcends parliaments — it is societal. We couldn't see a single element of Canadian society untouched by foreign interference in terms of the information that we pored over in some 33,000 pages of materials. It's a Canadian challenge, not just a Canadian parliamentary challenge. Let's hope that we all rally together and perhaps tool down a little bit and find the proper response out of the partisan arena so we can do right by Canadians. I think that's what we're trying to do here as well.

You and I have spoken many times in the past, and I know you know that. I know you feel that and want that — we all do — so it's important for us to get this right, and that's why we're just so grateful that we're able to be here to talk to you about this.

[*Translation*]

Senator Carignan: In conclusion, the government is proposing a new section in the Criminal Code that states as follows:

Every person commits an indictable offence who, at the direction of, or in association with, a foreign entity, engages in surreptitious or deceptive conduct with the intent to influence a political or governmental process, educational governance, the performance of a duty ...

Educational governance means “the governance of a school board or primary or secondary school ...”

questions importantes. C'est un bon point de départ. Tenons un débat et une discussion à ce sujet. Tirons les choses au clair. Parlons de l'ampleur de ce défi. Parlons de certains recours qui peuvent être envisagés, comme le projet de loi C-70. Comment peut-on mieux l'améliorer?

C'est un travail itératif qui est déjà en cours. Nous allons y arriver. Aucun membre du comité ne se dit que nous avons mis le doigt sur la réponse appropriée, mais nous espérons qu'il s'agit d'une contribution importante et que les décideurs auront jugé utile de l'examiner et de déterminer qu'ils doivent s'y attaquer.

Je pense que, si on leur en donne la chance, les Canadiens sont parfaitement capables de comprendre ce qu'est l'ingérence étrangère par rapport à l'influence étrangère. Nous espérons qu'un grand nombre de Canadiens liront cette analyse. C'est un long document de 106 pages à lire en un week-end ou deux, mais qui peut vraiment aider à se préparer.

Sénateur, je vais peut-être reprendre ce qu'a déclaré à deux reprises ce soir ma très bonne amie, la sénatrice Lankin : l'ingérence étrangère transcende les parlements, c'est une question sociétale. Nous ne pouvions pas voir un seul élément de la société canadienne épargné par l'ingérence étrangère en ce qui concerne l'information que nous avons fouillée dans quelque 33 000 pages de documents. C'est un défi canadien, pas seulement un défi parlementaire canadien. Espérons que nous nous réunirons tous et que nous nous servirons peut-être un peu d'outils pour trouver la réponse appropriée dans l'arène partisane afin que nous puissions faire ce qu'il faut pour les Canadiens. Je pense que c'est ce que nous essayons de faire ici aussi.

Vous et moi avons parlé à maintes reprises dans le passé, et je sais que vous le savez. Je sais que c'est ce que vous ressentez et ce que vous voulez — nous le voulons tous —, alors il est important pour nous de bien faire les choses, et c'est pourquoi nous sommes si reconnaissants d'être ici pour vous en parler.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : En conclusion, le gouvernement nous propose un nouvel article dans le Code criminel qui prévoit ceci :

Commet un acte criminel quiconque, sur l'ordre d'une entité étrangère ou en collaboration [...] a une conduite subreptice ou trompeuse en vue d'influencer un processus politique ou gouvernemental, la gouvernance scolaire, l'exercice d'un devoir [...]

La définition de la gouvernance scolaire dit ceci : « S'entend de la gouvernance d'un conseil scolaire, d'une école primaire ou secondaire [...] »

Aren't we going a bit too far by calling interference in the school election at École primaire Arc-en-ciel in Saint-Eustache a criminal act and making it an offence punishable by life imprisonment, while parliamentarians who committed acts are neither prosecuted nor reported?

I think that the people tuning in must be thinking that something is wrong with the system.

Mr. McGuinty: I don't think that we can answer these key questions directly, because we haven't covered them.

Senator Carignan: So your recommendation doesn't concern interference in primary schools?

Mr. McGuinty: In our 2019 report, we outlined situations of foreign interference in our schools and in our universities.

Senator Carignan: Universities are fine.

Mr. McGuinty: No, in our schools, in our school boards. We explained this clearly in the report. This may be why the government ... I don't know. We didn't draft Bill C-70, but we showed that foreign interference had taken place in these areas.

Perhaps we need to revisit the 2019 report. However, this has all been well documented.

Senator Carignan: Thank you.

The Deputy Chair: Can you wrap up briefly, Senator Cardozo?

Senator Cardozo: I just have a quick question

[English]

I have a quick question with regard to your report and the issue of naming names. You're aware that, in the House, I think the government has agreed to the Bloc proposal to have the Hogue commission to review the issue and decide whether she would name names. Do you have any thoughts on that idea of what should happen next in terms of how Canadians find out who those names are and which political parties were involved?

Mr. McGuinty: That's a great question, one we've been getting quite often, actually. Look, in all of its reports, the committee aims to share as much information as it can. Since we launched the committee, we have tended to be more transparent, rather than less, but we do butt up against clear restrictions in our enabling legislation.

Est-ce qu'on ne pousse pas le bouchon un peu loin en qualifiant d'acte criminel le fait de s'ingérer dans l'élection scolaire de l'École primaire Arc-en-ciel de Saint-Eustache et en faisant de cela une infraction passible de l'emprisonnement à perpétuité, alors que de l'autre côté, on a des parlementaires qui ont commis des actes et qui ne sont ni poursuivis ni dénoncés?

Il me semble que les gens qui nous écoutent doivent se dire qu'il y a quelque chose d'incongru dans le système.

M. McGuinty : Je ne pense pas que l'on soit en mesure de répondre directement à ces questions importantes, parce qu'on n'en a pas traité.

Le sénateur Carignan : Donc, ce n'est pas votre recommandation, l'ingérence dans l'école primaire?

M. McGuinty : Dans notre rapport de 2019, nous avons exposé des situations d'ingérence étrangère dans nos écoles, dans nos universités.

Le sénateur Carignan : Les universités, ça va.

M. McGuinty : Non, dans nos écoles, dans nos conseils scolaires; nous l'avons bien exposé, c'est dans le rapport. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement... Je ne sais pas, ce n'est pas nous qui avons rédigé le projet de loi C-70, mais nous avons démontré qu'il y avait eu de l'ingérence étrangère dans ces secteurs auparavant.

Il faudrait donc peut-être retourner au rapport de 2019, mais tout cela a été bien documenté.

Le sénateur Carignan : Merci.

Le vice-président : Pouvez-vous conclure brièvement, sénateur Cardozo?

Le sénateur Cardozo : J'ai juste une petite question.

[Traduction]

J'ai une petite question au sujet de votre rapport et de la question des noms. Vous savez qu'à l'autre endroit, je pense que le gouvernement a accepté la proposition du Bloc de demander à la Commission Hogue d'examiner la question pour voir si elle va citer des noms. Avez-vous une idée de ce qu'il faudrait faire ensuite pour que les Canadiens sachent qui sont ces noms et quels partis politiques sont concernés?

M. McGuinty : C'est une excellente question, une question qu'on nous pose très souvent, en fait. Écoutez, dans tous ses rapports, le comité vise à communiquer le plus d'informations possible. Depuis la création du comité, celui-ci tend à être plus transparent, mais il se heurte à des contraintes claires dans notre loi habilitante.

The committee in this case worked hard to disclose as much as it possibly could. All I can say is that this report speaks for itself. We have disclosed everything that we have been able to during this year-and-a-half-long journey. It's really now up to Parliament. If you're saying that there's consensus, and forgive us, we haven't been in the House today, but if there's consensus moving toward some way of dealing with this — perhaps it is through Madam Justice Hogue — I think the committee would probably say that's encouraging if we are finding ways to overcome some of the immediate partisanship.

There will be differences in how we decide to deal with this phenomenon. Maybe in closing, Mr. Chair, I would suggest to Canadians and senators here, this isn't going away. It's increasing in intensity, it's increasing in sophistication, and it's reaching into every nook and cranny of Canadian society. That's why, when the Prime Minister asked us to take on this third journey of foreign interference, we decided to widen the mandate to move beyond just the last two elections and to look at democratic processes, systems and institutions. Along the way, we are also reminding people to learn more about what's going on. If you're a university researcher, if you're sitting at a corporate boardroom, if you're running a community association, there are malign actors who would like to exert influence in Canada for their own purposes. We just hope that together we're going to be able to move this ball further down the field.

Senator Cardozo: Thank you.

[*Translation*]

The Deputy Chair: This brings us to the end of our time with this panel.

We would like to thank Mr. McGuinty, Senator Lankin, Mr. Ruff and Ms. Inman for taking the time to meet with us today. It's much appreciated.

Our meeting has come to an end. We'll continue reviewing the content of this bill on Wednesday, June 12, at 11:30 a.m., in room B45 of the Senate of Canada building.

I would like to take this opportunity to thank my colleagues and our analysts, the clerk, the interpreters and all the support staff. It has been a long day. I wish you all a pleasant evening.

(The committee adjourned.)

Dans ce cas-ci, le comité a travaillé fort pour divulguer le plus de renseignements possible. Tout ce que je peux dire, c'est que ce rapport se passe de commentaires. Au cours des 18 derniers mois, nous avons divulgué tout ce qui pouvait l'être. Il appartient maintenant au Parlement de décider. Si vous dites qu'il y a consensus — et nous ne sommes pas allés du côté des Communes aujourd'hui — sur une manière de régler cette question, éventuellement par l'entremise de la juge Hogue, je pense que le comité trouvera probablement cela encourageant si nous trouvons des moyens de surmonter une partie de la partisanerie immédiate.

Il y aura des différences dans la façon dont nous décidons de faire face à ce phénomène. En terminant, monsieur le président, je dirais aux Canadiens et aux sénateurs que ce phénomène n'est pas sur le point de disparaître. Il est de plus en plus intense, il est de plus en plus sophistiqué et il touche tous les recoins de la société canadienne. C'est pourquoi, quand le premier ministre nous a demandé d'entreprendre cette troisième étude sur l'ingérence étrangère, nous avons décidé d'élargir le mandat pour remonter avant les deux dernières élections et examiner l'ensemble des processus, des systèmes et des institutions démocratiques. Nous en profitons pour rappeler aux gens qu'ils doivent s'intéresser davantage à ce qui se passe. Si vous êtes chercheur universitaire, membre du conseil d'administration d'une entreprise, si vous dirigez une association communautaire, sachez que des acteurs malveillants aimeraient exercer une influence au Canada à leurs propres fins. Nous espérons seulement qu'ensemble, nous serons en mesure de progresser sur ce front.

Le sénateur Cardozo : Merci.

[*Français*]

Le vice-président : Nous arrivons donc à la fin du temps que nous avions avec ce groupe de témoins.

Nous remercions M. McGuinty, la sénatrice Lankin, M. Ruff et Mme Inman d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui; c'est très apprécié.

Cela nous amène à la fin de notre réunion. Nous allons poursuivre l'examen de la teneur de ce projet de loi le mercredi 12 juin, à 11 h 30, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues ainsi que nos analystes, la greffière, les interprètes et tout le personnel de soutien. Ce fut une longue journée. Je vous souhaite à tous une très bonne soirée.

(La séance est levée.)